This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 837 447

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC701
.C68

JULES PÉRIN FONDATEUR

BULLETIN

DE

LA MONTAGNE Ste GENEVIEVE

ET SES ABORDS.

COMITÉ D'ÉTUDES

HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
FEB 12

III

1899-1902

PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

QUAI VOLTAIRE, 9

1902

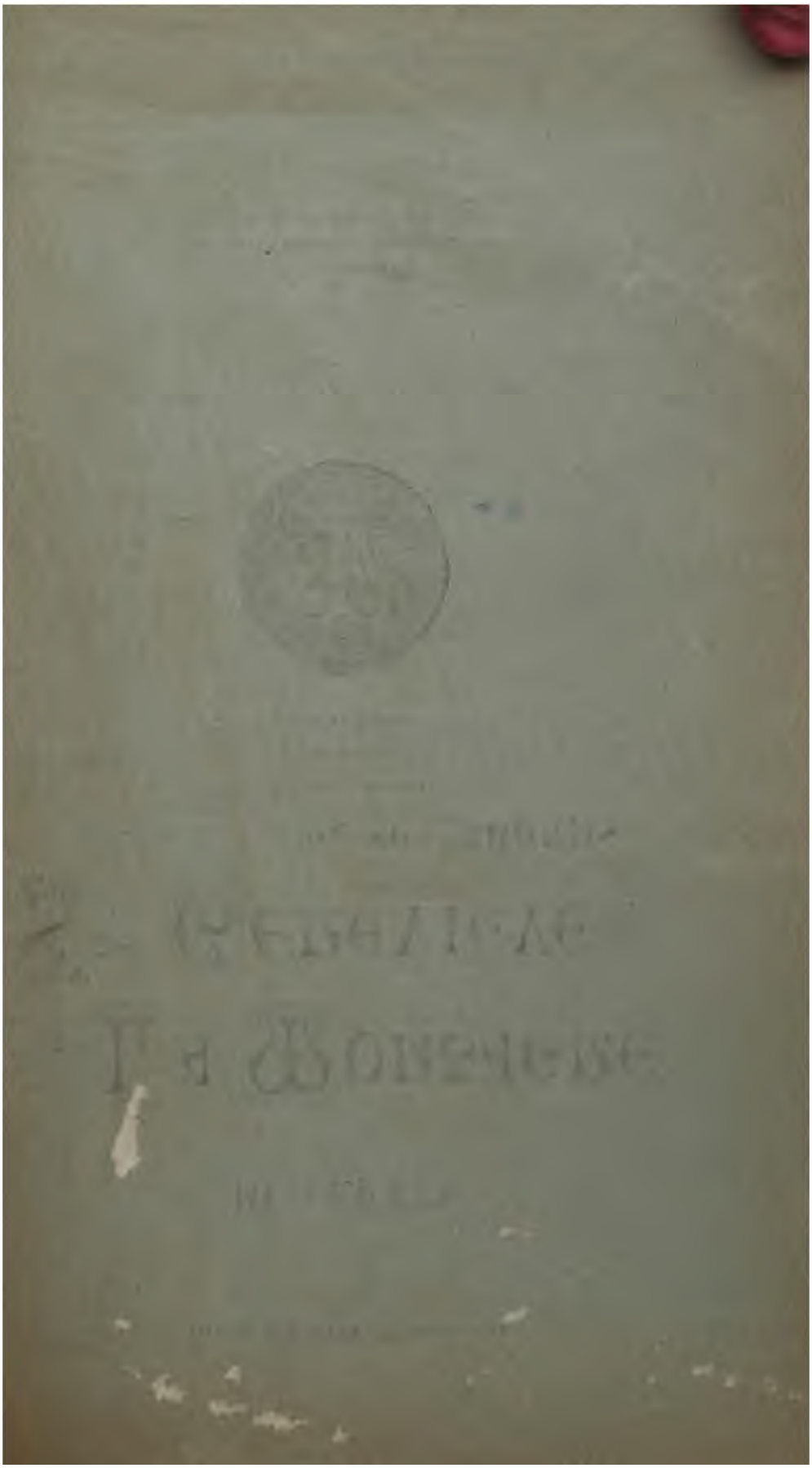

BIBLIOTHECA

9
1 – 3

BULLETIN

DE

La Montagne Sainte-Geneviève

et ses Abords

(Vᵉ ET XIIIᵉ ARRONDISSEMENTS)

Ire PARTIE

ACTES DU COMITÉ D'ÉTUDES

DE « LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Séance du 20 juillet 1899.

Présidence de M. THOMAS, Maire du XIIIe arrondissement.

Extrait du Rapport présenté par M. *Ch. Magne*, secrétaire général.

Durant cet exercice l'activité de votre Bureau ne s'est pas ralentie tant au sein de ses réunions, qui ont été régulièrement tenues, que par son action extérieure, où elle s'est plus particulièrement manifestée par l'organisation de ses promenades-causeries.

Le 21 juillet, à l'issue de notre Assemblée générale annuelle, nous nous rendions à l'église Saint-Etienne-du-Mont, où notre Président, M. Jules Périn, tout en vous invitant à admirer le magnifique jubé qui partage la nef, vous retraçait, avec le profond savoir qui le caractérise, l'histoire des jubés, leur origine et leur destination. Puis, M. Henri Carot, peintre verrier, vous faisait un exposé historique des vitraux, et, en connaisseur expérimenté, vous dépeignait les beautés artistiques des verrières que vous aviez sous les yeux.

Le 28 du même mois, sous la direction de notre Président, assisté de M. Gaston Duval, l'un de nos jeunes sociétaires de quartier, nous partions ensemble pour explorer les quais, de la place Valhubert à la place Saint-Michel. Au cours de cette intéressante excursion, des stations ont été faites sur l'emplacement de la porte Saint-Bernard, à l'Hôtel du Président Rolland et à l'Hôtel de Nesmond qui, autrefois, abrita « les miramiones », communauté fondée, comme vous le savez, en 1683, par Mme de Miramion, pour y soigner gratuitement les pauvres malades de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ces soins charitables et l'instruction des jeunes filles étaient les principaux objets de cette humaine institution. Nous terminâmes cette promenade par une visite à Saint-Julien-le-Pauvre, l'un des plus anciens monuments chrétiens de la Capitale.

Le 27 octobre nous nous trouvions de nouveau réunis pour visiter, dans le merveilleux Hôtel de Cluny, les antiquités recueillies sur la Montagne Sainte-Geneviève, principalement des fragments d'architecture provenant des églises Saint-Marcel, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Benoît, etc... MM. Jules Périn et Toulouze, ainsi que votre Secrétaire général s'étaient partagé la tâche bien agréable de présenter à votre admiration ces intéressants vestiges d'une époque déjà lointaine.

Continuant nos promenades-causeries, nous nous rendions, le 3 novembre, au musée Carnavalet, où, en l'absence de M. Cain, conservateur, nous étions reçus par M. Ch. Sellier, le sympathique et dévoué sous-conservateur, attaché au département des antiquités gallo-romaines et du moyen âge.

Par nos descriptions, résultat de nos recherches personnelles, nous nous sommes efforcés, MM. Périn, Toulouze et moi, de suppléer à l'absence d'indications officielles, et combien fûmes-nous heureux d'avoir pu contenter la bien légitime curiosité de nos sociétaires.

Le jeudi suivant, 10 novembre, nous clôturions les promenades-causeries de l'année par une visite au Muséum d'Histoire Naturelle. Dans l'une des salles de cours mise gracieusement à notre disposition par M. le directeur, M. Jules Périn nous dépeignit, d'après les peintures de M. F. Cormon, la vie que devait mener nos ancêtres préhistoriques sur le sol où, plus tard, s'éleva notre Capitale.

M. Gaudry, l'éminent professeur de paléontologie, M. le docteur Verneau, assistant d'anthropologie, auxquels s'était joint notre vice-président, M. le docteur Capitan, le distingué professeur à l'École

d'anthropologie, voulurent bien nous faire visiter les nouvelles galeries en donnant d'érudites explications sur les nombreux objets, scientifiquement classés, qui font l'admiration du monde savant.

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1898

Présenté par M. Paul VALET, trésorier.

Le 31 décembre 1898, le nombre des sociétaires était de. . . 160

Recettes :

En caisse le 31 décembre 1897.. . . . . Fr. 355 75

Il a été encaissé 136 cotisations se décomposant comme suit :

Année	1896	6	cotisations	arriérées
—	1897	73	—	arriérées
—	1898	56	—	
—	1899	1	—	par anticipation
Ensemble		136	cotisations pour. . .	Fr. 816 »

TOTAL DES RECETTES. . . . » 1.171 75

Dépenses :

Les dépenses se sont élevées à la somme de. . Fr. 1.174 55

se décomposant comme suit :

Fournitures de bureau	Fr.	7 »
Affranchissement des convocations et lettres..	»	13 05
Frais d'encaissement des cotisations..	»	7 40
Illustration du Bulletin. . . .	»	260 10
Tirage d'illustrations.	»	187 »
Impression du Bulletin.	»	700 »

Balance :

Recettes.	Fr.	1.171 75	
Dépenses.	»	1.174 55	
Reliquat en débet.	»	2 80	2 80

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1900

Séance du 3 mai 1900.

Extrait du Rapport présenté par M. *Ch. Magne*, Secrétaire général.

Nous tenons aujourd'hui notre Assemblée générale pour vous rendre compte des travaux de notre Comité pendant l'année 1899.

Nous le ferons très brièvement, car, ainsi que vous avez dû le voir sur les lettres d'invitation, deux attractions bien plus intéressantes vous sont réservées, et je serais mal venu de retarder votre légitime curiosité.

Nous devons, en effet, inaugurer notre Musée-Bibliothèque, et aussitôt après, nous aurons tous le plaisir de suivre notre éminent Président dans ses érudites descriptions sur un coin fort intéressant du vieux Paris.

L'an dernier, à pareille époque, M. Jules Périn vous disait, en termes éloquents, les progrès obtenus depuis notre fondation, et il vous dépeignait le charme et l'utilité de nos promenades-causeries.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, de résumer en quelques mots celles qui ont été faites cette année et dont le souvenir, j'en suis persuadé, est encore présent à votre esprit.

Le 18 janvier, nous nous trouvions réunis ici, dans cette grande salle des fêtes, toujours gracieusement mise à la disposition de notre Comité par la bienveillante municipalité du Ve arrondissement.

Nous avons eu, ce jour-là, le plaisir d'entendre un maître conférencier, M. Augé de Lassus, qui avait choisi pour sujet : « L'empereur Julien au Palais des Thermes ».

Grâce aux projections des clichés dus à l'habileté de M. Louis Périn, il nous a été donné de revivre un instant l'existence de nos ancêtres et de suivre Julien à travers ses conquêtes.

Le 22 février, M. José Théry, Secrétaire de notre Comité d'Études pour le quartier du Val-de-Grâce, nous retraçait, dans cette même salle, la triste odyssée du poète Villon et, au cours de sa conférence, vous avez été charmés par Mlle Moréno, de la Comédie-Française, qui avait bien voulu nous réciter quelques poésies du pauvre étudiant de l'Université de Paris.

Le 15 mars, nous étions de nouveau réunis pour entendre la parole si chaude, si vibrante, de M. Georges Desplas, avocat à la Cour d'Appel, Secrétaire du Conseil municipal, qui, avec son talent oratoire si justement apprécié, invoqua, au milieu de nombreux applaudissements, le souvenir toujours vivant de la Révolution sur la Montagne Sainte-Geneviève. Cette fois encore, M. Louis Périn, par diverses projections, fit dérouler sous nos yeux les principaux épisodes de cette mémorable époque.

Le 15 juin, nous vous donnions rendez-vous au Val-de-Grâce, que nous visitâmes sous la conduite de M. Paul Valet.

Nous terminions notre journée par une excursion aux catacombes de Paris, sous la direction de M. Gérard, conducteur principal des carrières de la Seine, auquel s'était joint M. le Contrôleur des mines.

Le 10 juillet avait lieu notre Assemblée générale annuelle, tenue pour la première fois à la mairie du XIIIe arrondissement, sous la présidence du Maire, le regretté M. Thomas, qui avait bien voulu, après la séance, prier M. Hunsbrooq, le sympathique chef de bureau, de nous faire visiter en détail l'un des plus beaux monuments de la Capitale.

Cette Assemblée générale était suivie de deux promenades-causeries :

1° A la maison dite de la Reine Blanche, sous la direction de M. Jules Périn, assisté de votre Secrétaire général ;

2° A l'hôtel Scipion Sardini, sous la conduite de M. Paul Valet.

En quittant la Mairie pour nous rendre à la maison de la Reine Blanche, nous passâmes par la rue Croulebarbe, et là, sur le bord de la Bièvre, j'eus le plaisir de montrer à l'assistance l'emplacement du moulin de Jean de Croulebarbe, déjà connu en 1214, et qui existait encore au commencent de ce siècle.

Un peu plus loin, dans la ruelle des Gobelins, au n° 7, nous pénétrâmes dans une cour pour jeter un rapide coup d'œil sur un curieux pavillon de l'époque de la Régence, qui présente de très jolis couronnements dont vous avez tous remarqué la pureté de dessin.

Nous arrivons ainsi rue des Gobelins, aux n°s 17 et 19. Là, devant la maison dite de la Reine Blanche, notre Président, dans une brillante improvisation, nous rappela que ce monument remontait à la fin du XVe siècle et qu'il avait été construit sur l'emplacement d'un

hôtel démoli en 1392, où avait eu lieu la catastrophe appelée dans l'histoire le bal des Ardents.

Vous savez que, jusqu'alors, l'endroit de cet horrible accident n'avait pas été précisé. Nous devons donc des remerciements à M. Jules Périn d'avoir pu, par ses laborieuses recherches, nous fixer sur un point qui avait soulevé bien des controverses.

En quittant la rue des Gobelins, le cortège se dirigea vers l'hôtel Scipion, en passant par la rue Vramant, au milieu de laquelle il nous fut donné de montrer l'endroit où s'élevait l'église Saint-Marcel ; je me permis de rappeler que saint Marcel, le premier évêque de Paris, avait été enterré, vers l'an 436, dans le cimetière de cette église et que sur la pierre de son tombeau s'opéraient des miracles. Suivant un usage fort ancien, dont parle Grégoire de Tours, on râclait cette pierre, et la poussière obtenue était mise dans un verre d'eau. On avalait religieusement ce breuvage, qui était considéré comme un efficace remède contre plusieurs maladies.

Un instant après, nous nous trouvions tous assemblés dans la cour intérieure de l'hôtel Scipion, actuellement affecté à la boulangerie centrale des hôpitaux.

Là, notre Trésorier, M. Paul Valet, dans une causerie bien documentée, nous dévoila quelques coins obscurs de la vie du célèbre aventurier et financier Scipion Sardini.

Indépendamment de nos promenades et de nos conférences, nous avons continué à suivre les travaux de terrassements pratiqués dans le sol de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords.

Notre activité, qui s'est manisfestée par de si nombreuses conférences, promenades-causeries, s'est aussi largement développée au sein de nos commissions et a donné des résultats appréciables.

Permettez-moi maintenant, Mesdames et Messieurs. de rendre un nouvel et sincère hommage à M. Jules Périn, en lui adressant au nom de notre Comité les remerciements qui lui reviennent à si juste titre comme Président fondateur.

C'est sous son heureuse inspiration et par ses nombreuses démarches que nous devons la création et l'installation de notre musée-bibliothèque à la Mairie du Ve Arrondissement.

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1899

Présenté par M. Paul VALET, Trésorier.

Le 31 décembre 1898, le nombre des sociétaires était de. . .	158
Au 31 décembre 1899, ce nombre s'élevait à.	168
Soit une augmentation de.	10

Recettes :

Il a été encaissé 58 quittances pour.	Fr.	348 »
dont 3 cotisations pour 1896		
14 — — 1897		
14 — — 1898		
27 — — 1899		
1 — — 1900		
A déduire le solde débiteur au 31 décembre 1898. .	Fr.	2 80
NET DES RECETTES.	»	345 20

Dépenses :

Les dépenses se sont élevés à. , ...	»	188 »
se décomposant comme suit :		
Impressions pour les lettres de convocation	Fr.	71 »
Fournitures de bureau.	»	1 50
Affranchissement des convocations et lettres.	»	20 80
Illustrations pour le Bulletin. . . .	»	61 »
Allocations aux garçons de la Mairie.	»	33 »

Balance :

Recettes.	Fr.	345 20
Dépenses.	»	188 »
Reliquat en caisse.	»	157 80

dont il a été justifié à la Commission des comptes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1901.

Séance du 23 juillet.

Extrait du Rapport présenté par M. *Charles Magne*, Secrétaire général.

I

Nous tenons aujourd'hui, conformément à l'article 15 de nos statuts, notre Assemblée générale pour nous rendre compte des travaux de notre Comité pendant l'année 1900.

Nous le ferons très brièvement. Car, ainsi que vous avez dû le voir sur les lettres d'invitation, deux attractions bien plus intéressantes : la conférence attendue de M. Paul Valet et la visite au Panthéon, sous la conduite de l'architecte M. Le Deschault, vous sont réservées, et je serais mal venu de retarder votre légitime curiosité.

Notre devoir est tout d'abord d'adresser un souvenir de douloureuse sympathie et un témoignage de profonde reconnaissance à celui qui fut notre Président fondateur, au regretté M. Jules Périn.

Après l'hommage rendu à cette chère mémoire, je suis sûr d'être votre interprète à tous en remerciant M. Albert Meurgé, Maire du Ve arrondissement, d'avoir bien voulu, malgré ses multiples charges, accepter la Présidence qui lui a été offerte et votée à l'unanimité du Bureau de notre Comité. M. le Maire nous donne ainsi une nouvelle preuve de la grande sollicitude qu'il porte à tout ce qui intéresse le Ve arrondissement et ses abords.

Nous connaissons, Monsieur Meurgé, la culture de votre esprit, nous avons su apprécier le charme de vos relations, et nous n'ignorons pas, du reste, combien vous passionne la science dans toutes ses manifestations.

II

L'an dernier, à pareille époque, nous étions réunis dans cette même salle, et là notre Président vous disait en des termes éloquents les progrès obtenus depuis notre fondation, et il vous dépeignait le charme autant que l'utilité de nos conférences et de nos promenades-causeries.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, de résumer à grands traits celles qui ont été faites cette année et dont le souvenir, j'en suis persuadé, est encore présent à votre esprit.

Au mois de février, nous nous trouvions ici pour entendre la parole si chaude, si vibrante, de M. Georges Desplas, avocat à la Cour d'appel, Secrétaire du Conseil municipal, qui, avec son talent oratoire unanimement apprécié, nous fit une admirable conférence sur l'enseignement au Moyen Age.

Quelques jours après, vous aviez le plaisir d'applaudir, en sa brillante conférence sur Abélard, M. le professeur Quellien, le barde breton tant affectionné de Renan. Au cours de cette causerie, des artistes de la valeur de Mme Rachel de Ruy et de M. Léo Bert nous avaient charmés, en faisant revivre à notre oreille les chants anciens des clercs et des étudiants de l'Armorique.

Un peu plus tard, notre regretté Président nous convoquait encore pour nous donner la primeur d'une belle page qu'il venait d'écrire : « Comment Paris fut repris sur les Anglais, le 13 avril 1436. »

Ce soir-là M. Jules Périn, pris subitement d'un fort enrouement, pria Mlle Madeleine Valet de bien vouloir en faire la lecture. La parfaite diction de la gracieuse fille de notre Trésorier prêta un charme inattendu à ce texte plutôt sévère et provoqua de nombreux applaudissements.

Au mois d'avril vous étiez de nouveau convoqués pour assister à la conférence si documentée de M. Gustave Philippon : « Comment la Comédie Française prit naissance sur la Montagne Sainte-Geneviève.

Mlle Henriette de Villers et M. Saint-Charles, tous deux artistes de notre théâtre national de l'Odéon, nous avaient, en cette circonstance, prêté leur aimable concours et s'étaient fait applaudir dans une scène de l'*Eugène*, d'Etienne Jodelle (1552), et dans une scène de *la Trésorière*, de Jacques Grévin (1558).

Le 3 mai, nous tenions dans cette salle notre Assemblée générale, suivie immédiatement d'une promenade-causerie en pleine Montagne Sainte-Geneviève.

Les restes du Collège de Fortet, la loge dite de Calvin, les intéressantes caves ogivales actuellement occupées par l'industrie de notre collègue, M. Paul Gouaux, qui nous en fit les honneurs ; les vestiges du Collège de la Merci, ceux de l'église Saint-Hilaire-du-Mont, retrouvés dans l'arrière-boutique d'un modeste débitant,

furent successivement visités et commentés sur place par notre Président, assisté des membres du Bureau.

Le 14 juin, une nouvelle promenade-causerie avait lieu rue Saint-Jacques, à l'Institut National des Sourds-Muets. Cet édifice, comme vous le savez, fut, jusqu'en 1794, le siège du petit séminaire de Saint-Magloire appartenant à l'archevêque de Paris, lequel, à cette époque, céda la place à l'Institution déjà fondée en 1760 par l'abbé de l'Epée.

Vous vous rappelez, Messieurs, notre excursion rue Nicole et boulevard Port-Royal aux bâtiments, alors en démolition, élevés sur l'emplacement occupé jadis par le couvent des Carmélites, qu'a rendu si célèbre la touchante figure de Louise de la Vallière.

Nous arrivons maintenant à une date douloureuse, celle du 24 octobre 1900. C'était, il vous en souvient, au déclin de l'Exposition Universelle, nous nous étions donné rendez-vous au Petit-Palais où, sous la direction si éclairée de notre Président, nous avons admiré les riches collections qui s'y trouvaient rassemblées.

En quittant le Petit-Palais, nous nous rendîmes au Pavillon de la Ville pour visiter l'Exposition de la Commission municipale du Vieux-Paris.

C'est dans cette section, au milieu des vitrines renfermant des objets découverts dans le sol parisien et spécialement dans les entrailles de notre Montagne Sainte-Geneviève, que le Président, M. Jules Périn, votre Vice-Président, M. le docteur Capitan et votre Secrétaire général, fournirent d'intéressantes explications. On se plaisait à constater que ces objets, classés méthodiquement par M. le docteur Capitan, représentaient l'histoire du développement humain de votre cité fixée par les vestiges mêmes de son sol.

Peut-être savez-vous que, sur les mille objets exposés dans ces vitrines, huit cents environ font partie de ma propre collection d'antiquités parisiennes.

S'il m'est permis d'employer les expressions même de notre Vice-Président, ces objets résument tout ce qu'on peut rencontrer de documents historiques dans le sous-sol parisien ; et, par leur choix, par leur rangement systématique, ils fournissent l'idée complète de l'archéologie parisienne souterraine, pourrait-on dire.

C'est précisément cette démonstration, faite pour la première fois, que la Commission municipale du Vieux-Paris désirait présenter à l'Exposition Universelle de 1900.

Jamais notre bien-aimé Président n'avait été plus brillant, plus chaleureux en ses improvisations, jamais il n'avait paru animé d'une ardeur plus jeune.

Je me rappelle qu'à ce moment même, je lui montrai, rédigé avec autant de finesse que de verve, un article tout nouvellement paru de M. Montorgueil sur les antiquités exposées par la Commission municipale du Vieux-Paris.

La fin de cet article l'avait tellement impressionné qu'il ne put résister au désir d'en faire la lecture à haute voix. Cette lecture, je vous demanderai la permission de la reprendre, toute personnelle qu'elle puisse nous être.

« Une dernière vitrine est à contempler longuement ; elle est remplie de petits objets en bronze, de statuettes, de bijoux, de boucles, de fibules, tout ce que l'art enfanta pour exalter l'orgueil... Et jusqu'à cette balle de fronde qui porte cette devise, tant le tireur était sûr de son adresse : *Vixi* : « J'ai vécu. »

Deux heures après avoir prononcé ces paroles, M. Jules Périn n'existait plus. La mort impitoyable avait passé, et, de cette belle intelligence, il ne restait qu'un souvenir ému dans le cœur de ses amis, dans la mémoire de tous.

Le 27 octobre, notre Président était conduit à sa dernière demeure. Trois discours furent prononcés sur la tombe de cet homme de bien : l'un par M. Delessart, ancien avoué, au nom des amis de la famille, un autre par M. Stanislas Ferrand, député de la Seine, le troisième, enfin, par M. Paul Valet, au nom de notre Comité.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'adresser pour leur sollicitude et leur dévouement éclairé à soutenir l'œuvre commune, nos plus vifs remerciements à M. Meurgé, Président; à MM. Capitan et Hoffbauer, Vice-Présidents; à M. Paul Valet, Trésorier ; à M. Félix Méheux, Bibliothécaire, et d'exprimer dans une même pensée nos sentiments de profonde reconnaissance pour tous ceux de nos membres qui, comme vous, Mesdames et Messieurs, par leurs encouragements et leur participation effective, en garantissent le succès et en assurent la vitalité.

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 1900

Présenté à l'Assemblée générale le 23 juillet 1901

Par M. Paul VALET, Trésorier.

Le 31 décembre 1899 le nombre des sociétaires était de. . . 168
Le 31 décembre 1900 ce nombre s'élevait à. 172

Soit une légère augmentation de 4 membres, déduction faite des radiations, par suite de démissions et décès.

Recettes :

Il a été encaissé 137 quittances pour.	Fr.	822 »
dont 1 cotisation pour 1897		
19 — — 1898		
47 — — 1899		
64 — — 1900		
6 — — 1901 (par anticipation)		
A ajouter : solde en caisse le 1er janvier 1900. .	Fr.	157 80
TOTAL EN RECETTE.	»	979 80

Dépenses :

Les dépenses se sont élevées à la somme de. . .		Fr.	519 10
se décomposant comme suit :			
Poste. — Convocations et lettres. .	Fr.	38 10	
Fournitures de bureau..	»	21 40	
Clichés et tirages d'illustrations pour le Bulletin.	»	188 70	
Musée-Bibliothèque	»	32 »	
Impressions d'avis et convocations.	»	36 »	
Brochage du Bulletin (dont 30 fr. solde du tome Ier).	»	133 60	
Impression du tome II du Bulletin pour solde.	»	50 »	
Divers (gratifications, pourboire, etc.).	»	19 30	

Balance :

Recettes.	Fr.	979 80
Dépenses.	»	519 10
Reliquat en caisse.	»	460 70

ainsi qu'il en a été justifié à la Commission des comptes.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir approuver ces comptes, et de nous donner quitus.

MODIFICATION AUX STATUTS

Le Conseil propose d'annuler l'article 10 des Statuts, qui est ainsi libellé :

ART. 10 — Le Bureau central du « Comité d'Études » est composé comme suit :

Un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, quatre Secrétaires de quartiers (Sorbonne, Saint-Victor, Val-de-Grâce, Jardin-des-Plantes), un Trésorier, un Archiviste-bibliothécaire, un Conservateur du « Musée-Bibliothèque ».

Et de le remplacer par l'article suivant :

ART. 10. — Le Bureau central du « Comité d'études » est composé comme suit :

Un Président, trois Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Conservateur-bibliothécaire, un Trésorier, deux Secrétaires d'arrondissement.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau pour une nouvelle période de trois ans.

Voir en tête du volume la composition du Bureau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Samedi 26 juillet 1902.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ DES TRAVAUX DE L'EXERCICE 1901,

présenté par M. CH. MAGNE, Secrétaire général.

MESDAMES, MESSIEURS.

Aux termes de l'article 13 des Statuts de la Montagne Sainte-Geneviève, notre Comité d'études doit tenir chaque année une Assemblée générale, non seulement pour lui fournir l'occasion de se mettre en rapport avec tous ses sociétaires, mais pour lui permettre aussi de les consulter sur le choix des membres du Conseil d'administration, lesquels, soumis à l'élection annuelle, sont nommés par les suffrages de l'Assemblée générale.

Nous n'avons pas voulu que cette réunion dans laquelle nous devons vous rendre compte des travaux de l'année 1901 ne soit qu'une longue lecture de discours, rapports et actes administratifs, ainsi qu'on le fait généralement dans d'autres Sociétés. Nous avons craint qu'elle ne vous paraisse trop sévère ; aussi la ferons-nous suivre d'une promenade-causerie, et le temps consacré à la séance de ce jour sera le plus court possible pour vous permettre d'aller, comme il est annoncé sur les lettres d'invitation, visiter l'ancien collège des Irlandais et ensuite faire une promenade-causerie rue Clovis et une descente au pied du mur de l'enceinte de Philippe-Auguste. Cette promenade sera dirigée par M. Paul Valet, notre érudit Vice-Président, pour la partie historique, et par votre Secrétaire général pour la partie archéologique.

Qu'il me soit permis, aujourd'hui, Messieurs, de rappeler, en quelques mots, les conférences et les principales promenades-causeries, qui ont été faites durant l'exercice écoulé, bien que, j'en suis persuadé, le souvenir en soit encore présent à votre mémoire.

Le 28 février, M. le docteur René Fauvelle, dans la grande salle de la Mairie, évoquait devant vous : « Les Étudiants au temps du Grand Roi. »

Après une description de Paris au dix-huitième siècle, au cours de laquelle notre distingué collègue a plus particulièrement insisté

sur le quartier de l'Université, il nous a décrit la vie des étudiants, les prenant au réveil dans leur logement et les accompagnant dans leur existence quotidienne.

De nombreux clichés, dus au talent si souvent mis à contribution de notre dévoué Secrétaire pour le Ve arrondissement, M. Louis Périn, illustraient cette conférence.

Le 22 juin, nous vous avons convoqué à une visite générale de la Salpêtrière.

Vous avez bien voulu écouter avec intérêt les explications que j'y donnai sur le plan et le style de l'église, ainsi que sur l'architecture des bâtiments, leur ancienneté et leurs diverses et successives transformations.

Vous avez eu le plaisir d'entendre M. Paul Valet faire l'historique de cet hôpital, créé en 1656 par le roi Louis XIV pour renfermer les pauvres mendiants de la Ville et des faubourgs.

Très documenté, notre Vice-Président vous rappela que saint Vincent de Paul avait exercé son ministère de charité dans les salles primitives de cet hospice ; que Bossuet y prononça le 29 juin 1657 son panégyrique de saint Paul, un chef-d'œuvre de l'éloquence chrétienne, que là fut enfermée la veuve et complice du fameux empoisonneur Desrues, massacrée le 4 septembre 1792 avec 35 autres détenues, parmi lesquelles était Mme de la Motte, l'héroïne du faux collier ; que deux autres femmes, qui ont joué dans le monde des rôles différents, sont mortes à la Salpêtrière : Théroigne de Méricourt, le 9 juin 1817, à l'âge de 57 ans, après 18 années d'exaltation maniaque, et Melle Quinot, ex-danseuse de l'Académie royale de musique.

Le 24 juillet, sous la présidence de M. Meurgé, Maire du Ve arrondissement, notre Président, nous tenions ici-même notre huitième Assemblée générale, au cours de laquelle vous avez bien voulu donner à votre Bureau un témoignage d'une entière satisfaction, en renouvelant les pouvoirs pour trois années.

M. Paul Valet, qui venait d'être élu Vice-Président, après avoir adressé ses remerciements pour l'honneur qui venait de lui être réservé, raconta l'histoire du Panthéon depuis sa fondation jusqu'aux jours présents. Il nous donna ainsi l'occasion d'apprécier une fois de plus son savoir et son érudition, en intéressant tous ceux qui avaient le plaisir de l'entendre.

Cette causerie s'est terminée par une visite complète au monument lui-même, sous la conduite de M. Le Deschault, architecte du Panthéon.

Le 24 novembre, nous étions réunis rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 15, au vieux couvent des Cordeliers.

Là nous avions passé aux abords de la Montagne Sainte-Geneviève, c'est-à-dire sur le territoire de la Société archéologique du VIe arrondissement, et nous avons été heureux de voir les membres des deux Comités fraterniser sur le terrain de l'archéologie et de la science.

Aussi bien les deux Présidents, M. Albert Meurgé, Maire du Ve arrondissement, et M. Félix Herbet, Maire du VIe arrondissement, étaient-ils avec nous, pour guider ceux qui, parmi leurs administrés, sont les fidèles des deux Sociétés sœurs et voisines.

Dans la cour de l'École pratique, j'ai eu le plaisir de parler de la vie et des mœurs des frères Cordeliers et de retracer les diverses transformations de leur ancien couvent, dont le réfectoire, seul vestige apparent qui nous reste, est occupé par le musée Dupuytren et par l'Ecole d'anthropologie. Des héliotypies d'un plan d'ensemble du monastère et des rues avoisinantes, que j'avais dressées pour faciliter nos explications, furent distribuées aux auditeurs, qui purent ainsi emporter un souvenir de ce coin si intéressant de notre vieux Paris.

Montant ensuite dans les galeries supérieures du vieux bâtiment qu'occupent les collections d'anthropologie, les assistants ont eu cette bonne fortune de pouvoir embrasser en quelques instants les grandes phases de l'évolution de l'homme à travers les siècles de la préhistoire que leur ont retracés des maîtres comme MM. Mahoudeau, d'Ault du Mesnil et le docteur Capitan, le savant professeur à l'Ecole d'anthropologie et Vice-Président de notre Comité, qui était doublement désigné pour diriger en ce point les curiosités qui vont vers nos ancêtres plus ou moins lointains, vers ceux qui habitaient les palais du Mons Lucotitius, comme vers ceux qui hantaient les préhistoriques cavernes dont on a retrouvé les traces dans nos régions.

Indépendamment de nos promenades-causeries et de nos conférences, nous avons continué à suivre et à surveiller les travaux de terrassements pratiqués dans les entrailles de nos V[e] et XIIIe arrondissements.

Permettez-moi de rapidement vous signaler quelques fouilles très fructueuses en objets antiques, et dont l'exploration a révélé certains points archéologiques qui appartiennent désormais à l'histoire et à la topographie du vieux Paris.

En octobre dernier, les fouilles en tranchées exécutées pour la construction d'un égout au long du trottoir des maisons portant les nos 1 à 7 de la place Jussieu ont mis à découvert plusieurs sarcophages en plâtre et en pierre des quatrième et cinquième siècles.

Ces sépultures, situées aux abords de l'église Saint-Victor, attestent ici l'existence d'un sanctuaire à l'époque mérovingienne. Jusqu'à présent on admettait, en effet, d'après les meilleurs auteurs, que l'abbaye de Saint-Victor, fondée en 1133 sous le règne de Louis le Gros, avait été précédée, au même endroit, d'un prieuré ou d'un ermitage déjà dédié à saint Victor ; mais on ne connaissait pas la date d'origine. Grâce aux découvertes qui ont été faites dans ces travaux de terrassements, on peut maintenant conjecturer, avec beaucoup plus de certitude, que les premières origines de l'église Saint-Victor peuvent dater tout au moins des temps mérovingiens.

En janvier dernier, les fouilles exécutées rue Clovis pour la construction d'un égout ont mis au jour quelques sarcophages de l'époque mérovingienne. Cette découverte, faite à l'angle de la rue Clovis et de la rue Descartes, nous a permis de limiter du côté *Est* le cimetière des Génovéfains. Je vous rappellerai que déjà en 1897, lors des fouilles pratiquées aux nos 29 et 31 de la rue Descartes, j'avais exploré ce champ de sépultures, qui se prolongeait du côté *Sud* jusqu'au mur d'enceinte de Philippe Auguste ; mais nous n'avions pu jusqu'ici nous assurer de son étendue sur le côté Est. C'est là un fait important.

En mars et avril dernier, les fouilles faites rue Saint-Jacques, 248, près du boulevard de Port-Royal pour la construction de maisons de rapport, ont été pour nous d'un intérêt tout spécial. Nous avons pu sur ce point limiter l'extrémité *Sud* de l'ancienne nécropole païenne des deuxième et troisième siècles de notre ère. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir arrêter définitivement la topographie de ce champ de sépultures, exploré par nous depuis plus de vingt ans et dont de si nombreux souvenirs funéraires font partie de ma collection.

Je ne passerai pas sous silence les fouilles faites, en 1901, rue Dante, au milieu de l'ancien clos de Garlande.

Les intéressantes découvertes en provenant ont fait l'objet d'une notice que j'ai lue, au nom de notre Comité d'Études, au Congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne au moins d'avril dernier.

Ces fouilles feront le sujet d'une étude qui paraîtra dans le prochain Bulletin.

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 1901

Présenté par M. Noé LEGRAND,

à l'Assemblée générale, le 26 juillet 1902.

Quelque aride que soit l'exposé des comptes d'une Société, il est indispensable, vous le savez, que le bilan de chaque année soit ressé d'une manière rigoureuse. C'est ce que je vais faire devant vous le plus simplement possible.

Le 31 décembre 1900, le nombre des sociétaires était de 140.

Les recettes et les dépenses se balancent ainsi :

Recettes.

En caisse le 31 décembre 1900.	460 fr. »
Il a été encaissé en cotisations pour les années 1898, 1899, 1900 et 1901 une somme de.	216 »
Mme Jules Périn, mère de notre distingué secrétaire d'arrondissement, fidèle à son attachement au Comité d'études fondé par le regretté M. Jules Périn, a fait don, en juillet 1901, d'une somme de	100 »
Nous lui en adressons ici même tous nos remercîments.	
Cela fait un total de	776 fr. »

Dépenses.

Les dépenses, comprenant les frais d'impression pour lettres de convocation, les fournitures de bureau, les frais d'encaissement, et les allocations aux garçons de la mairie, etc., se sont élevées à la somme de. .	100 fr. 25

La balance donne le résultat suivant :

Recettes	776 fr. »
Dépenses	100 25
Reliquat en recettes	675 fr. 75

On pourra s'étonner, peut-être, d'une part, du niveau plutôt bas des recettes de l'année — (considérées indépendamment du don Périn) — surtout lorsqu'elles représentent le montant des cotisations de 4 et même de 5 années ; et se demander, d'autre part, comment les recouvrements d'une année, qui en principe ne doivent porter que sur les cotisations de cette même année, peuvent accuser ici un tel arriéré.

Effectivement, Messieurs, des circonstances accidentelles avaient entravé ces recouvrements.

Le Comité a compris l'urgence de la situation et il a pris ses mesures : une lettre envoyée récemment par votre Trésorier, conformément à la décision de son bureau, a prévenu tous nos collègues de la liquidation de cet arriéré. Notre appel a été entendu, et s'il est aujourd'hui un fait qui doive vous rassurer et même vous réjouir, c'est qu'actuellement, l'actif rapidement grossi, se monte à une somme de 1.282 fr. 50, réduite à peine de 175 fr. de frais.

Ajoutons que nous n'avons encore recouvré que les deux tiers des cotisations, en raison du départ à la campagne de bon nombre de nos adhérents. Le dernier tiers ne sera pas négligé.

Nous remercions tous nos collègues de la bonne volonté qu'ils ont mise à nous répondre, et profitons de l'occasion qui nous est offerte pour encourager dans ce sens ceux d'entre eux qui ne seraient pas encore en règle pour les deux dernières années. Nous irons même plus loin, Messieurs, et vous assurons que, si nous nous sommes abstenus de réclamer les cotisations arriérées antérieures à l'année 1901, nous les recevrons néanmoins avec plaisir de tous ceux qui voudront bien s'en acquitter.

Quelque réconfortant, en effet, que soit ce coup d'œil sur l'état de nos finances, il ne saurait nous faire perdre de vue la publication de notre Bulletin. Et, puisque c'est son rôle, vous excuserez, Mesdames et Messieurs, votre Trésorier qui, pour le moins, partage votre goût des beaux et bons ouvrages, de glisser cependant sur le grand intérêt artistique de cette œuvre, pour l'envisager un instant à son point de vue spécial, le point de vue financier.

Vous savez combien est coûteuse cette publication, et vous n'ignorez pas, non plus, combien vivement elle est désirée — impatiemment attendue ; à ce sujet, plusieurs de nos membres nous ont déjà fait part de leurs vœux pressants.

Messieurs, cette attente se comprend, et il me sera permis d'en

donner ici même et sans fausse honte, une bien simple explication. Du temps de notre éminent fondateur, en effet, M. Jules Périn contribuait d'une manière personnelle, aussi large qu'éclairée, à cet important travail ; et c'est pour nous une nouvelle occasion d'adresser à sa mémoire, avec l'expression de notre estime, celle de notre reconnaissance.

Mais il n'en est plus de même aujourd'hui : nous sommes réduits à nos seules forces, et c'est là la raison, que vous comprendrez, de l'insistance de votre Trésorier.

Toutefois, l'année qui s'avance verra très vraisemblablement paraître cet ouvrage, que nous désirons si sincèrement produire, puisqu'il doit être un monument durable de nos travaux et de notre succès. Nous ferons tous nos efforts dans ce sens et nous ne doutons pas de recevoir, avec les appuis moraux, les encouragements matériels de nos édiles et de nos amis.

Car, comme le disait tout à l'heure notre estimé et dévoué Secrétaire général, ce n'est pas une tâche sans mérite ni sans noblesse que celle des amis des arts et de l'histoire d'un pays, qui en cultivent pieusement la religion et s'efforcent de la faire dans l'âme de leurs concitoyens.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, au-dessus des questions d'administration financière — inévitables — nos idées et nos aspirations. Notre œuvre est belle : nous en sommes à juste titre heureux et fiers. Semons donc le bon grain parmi nos amis, parmi tous ceux que touchent la grandeur ou la grâce des choses, et que nous amènerons à nous — j'en ai le ferme espoir — plus nombreux et plus zélés que jamais.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien approuver notre gestion financière.

Noé Legrand.

LA SALPÊTRIÈRE
LE PANTHÉON
LE VAL-DE-GRACE

LA SALPÊTRIÈRE

HISTOIRE ET BATIMENTS

Conférence *faite à la Salpêtrière, le 22 juin 1901*,
Par M. Paul VALET.

Messieurs,

Le 19 juillet 1538, à 5 heures du soir, une formidable explosion répandait la terreur dans la population parisienne : la poudrière de l'Arsenal, à la tour de Billy, venait de sauter, et nombreuses avaient été les victimes de la catastrophe.

Moins de vingt-cinq ans après, le 28 janvier 1563, une seconde explosion jetait de nouveau l'épouvante dans la capitale : vingt milliers de poudre qui se trouvaient dans les bâtiments de l'Arsenal avaient pris feu.

La détonation s'entendit, paraît-il, jusqu'à Melun ; les maisons du voisinage furent détruites et trente personnes, projetées en l'air, retombèrent sur le sol réduites en lambeaux ; d'autres, en grand nombre, furent grièvement blessées.

Il était temps d'aviser ; aussi les autorités s'empressèrent-elles, avec un zèle dont il convient de les louer, de décider qu'il y avait

lieu d'éloigner du centre de Paris les manufactures dangereuses et de les reporter dans les faubourgs; mais il en était déjà en ce temps-là comme de nos jours en pareil cas, car il faut arriver au commencement du dix-septième siècle pour voir se réaliser les sages résolutions de 1563 : on avait, comme vous le voyez, pris amplement le temps de la réflexion.

Le Petit-Arsenal fut alors construit, et cet établissement, à cause de la matière qu'on y fabriquait, prit bientôt, dans le langage populaire, le nom de Salpêtrière, qui lui est resté.

Un demi-siècle plus tard, la Salpêtrière va changer de destination.

Le 17 avril 1656, Louis XIV rend un édit qui ordonne l'établissement d'un Hopital Général où seraient enfermés les pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris, ainsi que les enfants trouvés.

Il y a, Messieurs, dans le cœur humain un tel amour de la liberté, que cet édit eût pour premier résultat d'éloigner de Paris un grand nombre de pauvres gens peu soucieux d'échanger leur misérable indépendance contre un gîte assuré, mais forcé : la mendicité leur paraissait préférable.

La mendicité, cette plaie vivace au cœur de la société, semble avoir été de tout temps interdite à Paris, où cependant elle a, de fait, toujours existé, malgré les peines les plus sévères dont elle a été poursuivie.

Si nous remontons à François Ier, nous le voyons rendre l'ordonnance du 5 février 1535, qui défend de mendier « sur peine de la hart ».

Henri II, par ordonnance du 9 juillet 1547, prohibe la mendicité sous peine, pour les femmes, du fouet et du bannissement ; pour les hommes, « d'estre envoyez aux galères, pour là y tirer par force à la rame ».

Louis XIII (ordonnance d'Abbeville du 4 juillet 1639) : « Avons dit et déclaré, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist, qu'il soit faict, tant par nos Cours de Parlement, que par nos baillifs, sénéchaux, juges-présidiaux, prévost de nos cousins les Maréchaux de France, vice-baillifs, vice-sénéchaux et autres juges, une exacte recherche en tous lieux de leur ressort, des mendiants, vagabonds, gens sans adveu, de faux-sauniers, leurs fauteurs et adhérans, et des déserteurs de nos troupes, pour sur le champ condamner

aux galères les dits mendiants et gens sans adveu et tous les soldats de cavalerie et d'infanterie qui auront quitté nos troupes sans congé. »

Pourtant, malgré la sévérité de ces mesures, malgré la fondation d'asiles tels que la *Maison de Pitié*, la *Maison de Sainte-Marthe*, dite de Scipion, dont les pensionnaires devaient travailler à la manufacture de tapis de la Savonnerie, à Chaillot ; malgré la charité de nombreux couvents, le nombre des mendiants croissait tous les jours et menaçait de devenir un danger public.

Au moment où Louis XIV rend l'édit de fondation de l'Hôpital Général, les pauvres répandus dans Paris dépassent quarante mille. Rien n'était donc plus urgent que cette charitable fondation, qui devait comprendre trois établissements principaux : Bicêtre, sous le vocabale de Saint-Jean-Baptiste ; la Salpêtrière, sous celui de Saint-Denis, et la Maison de Notre-Dame-de-Pitié, déjà affectée. depuis 1612, à une institution hospitalière.

Le roi ayant donné, par des largesses personnelles, l'exemple d'une souscription destinée à subvenir aux besoins de l'œuvre, les gens de qualité furent pris d'un beau zéle : le cardinal Mazarin offrit 100.000 livres, le président Pomponne de Bellelièvre, qui avait été l'inspirateur du projet, remit 20.000 écus, et la duchesse d'Aiguillon une somme importante. Une dame qui voulut garder l'incognito, et qui s'y prit si bien qu'on n'a jamais su son nom, donna 50.000 écus.

Le plan primitif des constructions à ériger comportait un grand bâtiment qui consistait en un carré ayant trois étages sur chacune de ses quatre faces.

Ainsi qu'il arrive souvent pour de si gigantesques projets, le plan entier ne fut pas exécuté : on édifia seulement la façade septentrionale, qui prit le nom de Batiment Mazarin, et la façade méridionale, qui s'appela longtemps le Batiment Sainte-Claire, et qui porte aujourd'hui le nom de Montyon.

Les travaux furent dirigés par l'architecte Le Vau.

Les donations du début ne purent bientôt plus suffire, et il fallut trouver d'autres ressources.

Pour alimenter l'institution, outre les dons des particuliers, le roi fit établir une taxe « sur toutes les communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe non exceptées par les lettres d'établissement dudit hospital, et les corps laïcs, les fabriques des églises, les

chapelles et confréries et les corps de métiers, tant de la ville que des faux bourgs de Paris. »

Le 12 janvier 1657, un arrêt du Parlement ordonne « que tous les officiers qui seront reçus aux Compagnies souveraines établies à Paris, et aussi ceux qui seront reçus dans les sièges et juridictions subalternes, ordinaires et extraordinaires, pareillement établies en la dite Ville, seront tenus, à leur réception, donner quelques sommes modiques audit hospital général, dont ils seront obligés de rapporter la quittance auparavant que l'arrest ou jugement de la Réception soit délivré ».

Un arrêt du 6 septembre 1659 édicte que : « les réceptions des officiers, marchands, artisans ne pourront être faites, ny les maîtrises ou brevets d'apprentissage registrés, qu'en rapportant la quittance dudit hospital (l'Hôpital Général) ».

Un autre arrêt de la cour du Parlement, en date du 7 septembre 1660, ordonne « que les notaires qui recevront les testaments seront tenus d'avertir les testateurs de laisser quelque aumosne audit Hospital Général, à peine de 4 livres parisis d'amende contre lesdits notaires contrevenans ».

Une partie de la richesse des couvents provenait des capitaux que les particuliers y plaçaient en rentes viagères.

C'étaient les Compagnies d'assurances du temps.

En août 1661, le roi défend à tous ses sujets « de donner à l'avenir aucuns deniers comptants, héritages ou rentes aux communautés ecclésiastiques, régulières ou irrégulières, à condition d'une rente leur vie durant ; à l'exception de l'Hostel-Dieu de Paris, du Grand Hospital de Paris et de la maison des Incurables ».

Telles étaient alors les ressources de l'Hôpital Général, dont faisait partie la Salpêtrière.

Le 10 décembre 1669, Louis XIV décida que la petite chapelle de la Salpêtrière serait remplacée par une église proportionnée à l'importance de la maison.

Cet édifice, construit par Libéral Bruant, sur les plans de Le Vau, rappelle par sa forme les anciennes basiliques, et se compose de quatre nefs alternées de quatre chapelles rayonnant autour du dôme central.

A gauche de l'église actuelle se trouve le Batiment Mazarin ; à droite, le Batiment Lassay, ainsi nommé du nom de la marquise de Lassay, qui, en 1756, fournit les fonds nécessaires à sa construction.

Vers 1684, on construisit, au centre de l'hôpital, la prison de la Force, pour y renfermer les femmes et les filles de mauvaise vie.

Transformé en quartier d'infirmes, ce bâtiment porte aujourd'hui le nom de Vincent de Paul qui, au déclin de sa vie, édicta les règlements intérieurs de la Salpêtrière. Disons, en passant, que ceux-ci

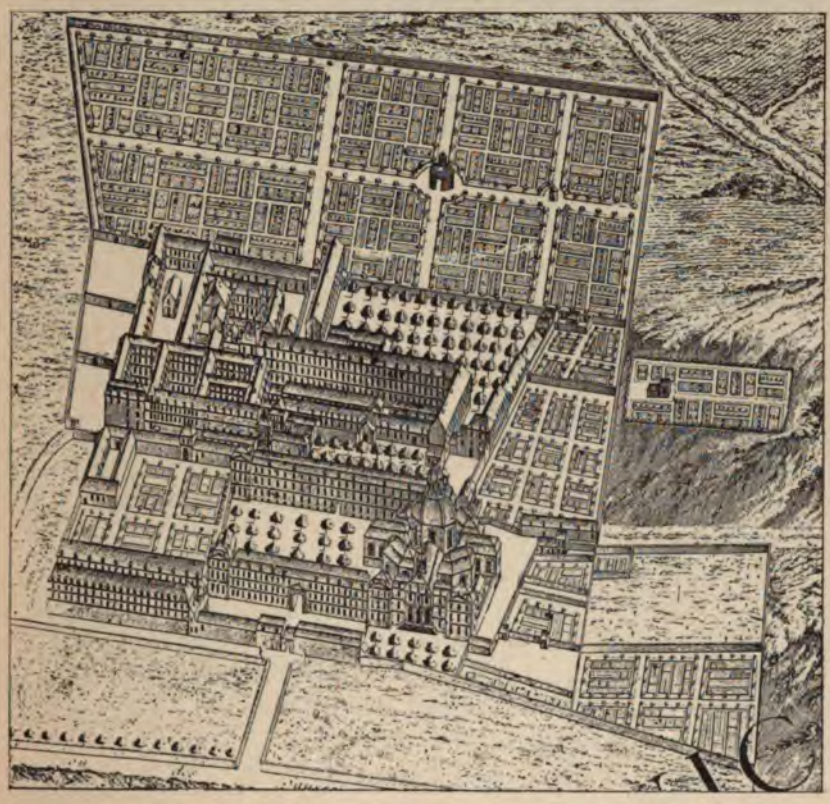

La Salpêtrière d'après le plan de Bretez (dit de Turgot).

furent si bien établis que, à de très légères modifications près, ce sont les mêmes qui régissent encore aujourd'hui la maison. Une particularité remarquable de ces règlements, c'est l'exclusion des religieuses du personnel de la maison. On conserve dans les archives de l'Assistance publique une lettre que Vincent de Paul adressa à Louis XIV pour le dissuader de placer des sœurs dans un établissement si considérable, attendu que, vu le grand nombre qu'il y faudrait introduire, le roi lui-même, bientôt, ne serait plus le maître.

N'est-il pas curieux de voir en saint Vincent de Paul le premier administrateur qui ait demandé la laïcisation d'un hospice.

Revenons à la prison.

Mme de La Motte, la triste aventurière inculpée dans l'affaire du collier de la reine, arrêtée à Bar-sur-Aube et conduite à la Bastille, condamnée à faire amende honorable, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, fut renfermée, pour le restant de ses jours, à la Force de la Salpêtrière. Elle réussit à s'en évader, et alla rejoindre son mari à Londres, où elle put jouir du fruit de son vol.

Théroine de Méricourt, la célèbre agitatrice révolutionnaire, coupable aux yeux des Montagnards, non du rôle qu'elle joua dans la journée du 10 août, mais d'avoir « retiré son estime à Robespierre », surprise par eux, en mai 1793, sur la terrasse des Feuillants, fouettée publiquement malgré ses supplications et ses hurlements désespérés, tombée en démence à la suite du châtiment infligé, fut également enfermée à la Salpêtrière, et, selon l'expression de Michelet, « y mourut vingt ans, implacable et furieuse de tant d'outrages, de tant d'ingratitude ».

Si de la réalité nous passons à la fiction, c'est de la prison de l'Hôpital Général que l'abbé Prévost fait partir Manon Lescaut pour être embarquée, au Havre, à destination *du Nouvelle-Orléans*.

Et la fiction suit de près la réalité.

Voici ce qu'on lit dans un auteur du temps :

« ..... Pendant quelques années que la mer a été libre, les Directeurs, par ordre du roi, ont fait embarquer un nombre considérable de filles de l'Hôpital pour le Canada, où elles ont été mariées et dont M. l'évêque du pays et les religieux et religieuses qui y sont établis ont rendu des témoignages très avantageux. »

C'est dans les cours de cette ancienne prison de la Force (qu'il ne faut pas confondre avec la Force du quartier Saint-Antoine), qu'eurent lieu, en 1792, à la Salpêtrière, les massacres de septembre.

Trente-cinq prisonnières, dont cinq vieilles femmes et trente filles publiques, y furent égorgées, le 4 septembre, à quatre heures du soir ; on se perd en conjectures sur le motif de ce massacre ; avait-on pris ces misérables femmes pour des aristocrates ?

A la date où nous sommes arrivés, la Salpêtrière renfermait une nombreuse population.

« La Salpêtrière, écrivait déjà en 1786 le professeur de pathologie Tenon, dans un des mémoires qu'il a publiés sur les hôpitaux de

Paris, — est le plus grand hôpital de Paris et peut-être de l'Europe ; on y reçoit des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons ; des enfants mâles depuis l'âge de 7 à 8 mois jusqu'à 4 et 5 ans ; des jeunes filles à toute sorte d'âges ; de vieilles femmes et de vieux hommes mariés ; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfants avec des humeurs froides, etc...

« Au centre de cet hôpital est une maison de force pour femmes, comprenant 4 prisons différentes : le commun, destiné aux filles les plus dissolues ; la correction, à celles qu'on juge ne s'être pas autant oubliées ; la prison réservée aux personnes retenues par ordre du roi, et la grande force aux femmes flétries par la justice. »

Jusqu'en 1791, les maladies mentales n'avaient réellement été traitées qu'à l'Hôtel-Dieu, et encore ce traitement, confié le plus souvent aux sœurs de cet hôpital, était-il commun à tous les cas, et par le fait à peu près illusoire.

Déclarées incurables, les malheureuses aliénées étaient transférées à la Salpêtrière et reléguées ou plutôt entassées dans de basses loges, où elles ne recevaient de jour et d'air que par la porte. Ces basses loges se trouvaient de plus de quinze pieds dans le sol par rapport aux loges neuves, qui datent de 1821. Ce qui en rendait l'habitation funeste et même parfois mortelle, c'est qu'en hiver, lors de la crue des eaux de la Seine, ces loges, situées au niveau des égouts, devenaient un lieu de refuge pour une foule de gros rats, qui se jetaient la nuit sur les malheureuses qu'on y enfermait.

A la visite du matin, il n'était pas rare de trouver des aliénées, les pieds, les mains et la figure déchirés de morsures dont plusieurs mouraient.

Actuellement le quartier des aliénées comprend de quatorze cents à quinze cents malades. La partie de l'hospice qui leur est réservée a reçu le nom de 5e Division.

Elle se compose de trois sections affectées aux femmes idiotes et épileptiques.

Les savants médecins qui dirigent cet important service, ainsi que le Directeur, y ont introduit toutes les améliorations indiquées par l'état actuel de la science.

En 1848, les jeunes filles idiotes, jusqu'alors confondues avec les adultes et constamment reléguées dans les dortoirs, livrées à l'oisi-

veté, furent placées dans un quartier séparé, où elles sont l'objet de soins incessants.

Une école a été fondée qui comprend, en outre des études primaires, un asile pour les enfants du premier âge et un atelier où les petites malades sont initiées aux travaux de couture et à la fabrication des fleurs artificielles. Parfois, grâce au dévouement de l'institutrice, un miracle s'opère, et ce n'est pas sans émotion que nous avons vu une jeune infirmière adjointe à l'école en qualité de surveillante, et qui nous a été présentée comme étant une ancienne élève de cette même école.

Il existe aussi à la Salpêtrière, mais depuis quelques années seulement, une école de réforme pour les petites filles vicieuses ou indisciplinées des pupilles du département de la Seine.

Cette école était auparavant à Yzeure, dans le département de l'Allier.

Il paraît assez étrange de voir, ici, l'Administration de l'Assistance publique sortir de son but charitable, et s'ériger en maison de répression.

Les établissements dépendant des Services des *Enfants assistés* ne sont pas faits pour les irréductibles, les foncièrement pervertis. A l'égard de ceux-là, il faut employer des méthodes et des moyens de répression que l'Assistance publique n'est pas apte à appliquer : les maisons pénitenciaires ne sont pas de son ressort.

C'est ce qu'a parfaitement compris M. Patenne, dans son rapport sur les enfants assistés, qu'il vient, dans la cession en cours, de présenter an Conseil général de la Seine.

Une école municipale d'infirmiers et d'infirmières a été ouverte, à la Salpêtrière, le 1er avril 1878.

Comment se fait-il qu'on ait attendu si longtemps pour enseigner au personnel de l'Assistance publique les premiers éléments de leur profession, car, ainsi que l'a dit Boileau :

Pour savoir quelque chose, il faut l'avoir appris.

Les classes d'infirmiers et d'infirmières comprennent deux ordres d'enseignement : l'école primaire et les cours professionnels.

L'enseignement primaire est divisé lui-même en deux sections : l'enseignement primaire élémentaire, pour les illettrés, et l'enseignement primaire proprement dit, qui a pour résultat l'obtention du certificat d'études primaires des adultes.

L'enseignement professionnel comprend les cours théoriques et pratiques faits par des professeurs des deux sexes.

Un diplôme de sortie couronne les études qui demandent de deux à trois ans, suivant l'instruction déjà acquise et l'intelligence du sujet.

L'enseignement professionnel a eu d'heureux résultats pour le personnel de l'Assistance publique : les servantes et les serviteurs sont devenus des infirmiers et des infirmières s'intéressant à leur profession. Les défections, autrefois nombreuses, ont sensiblement diminué : on vient de moins en moins offrir ses services dans nos établissements hospitaliers, en passant, en attendant mieux. Autrefois, a dit le docteur Bourneville, la Salpêtrière était un peu une sorte d'auberge où les Bretonnes se rendaient, pour la quitter dès qu'elles avaient trouvé une place en ville.

Former un bon personnel secondaire, se l'attacher chaque jour davantage par des diplômes aux plus méritants et de menues faveurs qui ne grèvent pas le budget des pauvres, est une des grandes préoccupations de l'Administration supérieure, et ce n'est pas là, croyez-le bien, un problème facile à résoudre avec un personnel si nombreux.

Ainsi, rien que pour la Salpêtrière, le nombre de personnes employées pour le service secondaire s'élève au chiffre respectable de 506, se décomposant comme suit :

4 surveillants ;
6 sous-surveillants ;
5 suppléants ;
1 premier infirmier ;
27 infirmiers et garçons de service :
21 surveillantes ;
73 sous-surveillantes ;
29 suppléantes ;
41 premières infirmières ;
280 infirmières et filles de service ;
1 garçon d'amphithéâtre ;
18 personnes employées au service professionnel fixe.

Le service administratif est dirigé par un directeur ayant sous ses ordres un économe, un employé principal et des commis.

Le service médical est assuré par deux médecins ordinaires ; deux

médecins des aliénés, plus un médecin adjoint ; un chirurgien ; un pharmacien et un dentiste.

Il existe un Institut municipal d'électrothérapie dirigé par un docteur en médecine.

N'oublions pas de mentionner que l'enseignement clinique pour les maladies mentales est donné à la Salpêtrière ; mais ce service dépend de la Faculté de Médecine et non de l'Assistance publique.

C'est du célèbre Pinel que datent les premières leçons qui ont été faites en France sur les maladies mentales ; mais ce n'était alors qu'un enseignement théorique, réservé à quelques élèves privilégiés, que l'illustre médecin réunissait chez lui, après les visites faites en commun à l'hospice de la Salpêtrière.

Le premier médecin aliéniste qui se soit livré à l'enseignement clinique est Esquirol, l'ami et le digne auxiliaire de Pinel.

Son enseignement commença en 1817.

Les pensionnaires malades sont soignées à l'infirmerie.

Le 22 juillet 1780, des lettres-patentes ayant interdit l'admission, à l'Hôtel-Dieu, des malades de l'Hôpital Général, l'architecte Payen fut chargé de construire les infirmeries de la Salpêtrière, dont le pavillon central fut orienté sur la même ligne que le dôme de l'église et la porte d'entrée de l'hospice.

L'infirmerie générale, parfaitement installée, peut recevoir deux cent vingt-trois malades dans le service de la médecine et soixante-huit dans celui de chirurgie.

Les salles sont vastes, très élevées de plafond et, par une ingénieuse disposition, chaque lit est placé en face d'une croisée, ce qui permet aux malades de se distraire par la vue des arbres ou du mouvement extérieur.

Dans cette infirmerie les lits ne chôment jamais ; pensez donc qu'indépendamment de ceux venus d'autres établissements hospitaliers, la Salpêtrière, avec près de trois mille indigentes et épileptiques non aliénées, fournit un ample contingent de malades.

Les indigentes valides sont réparties dans les divers bâtiments qui font de la Salpêtrière une véritable ville d'une population que pourraient envier plus d'une de nos sous-préfectures, environ cinq mille âmes. Rien de plus curieux que de visiter la cuisine et ses marmites colossales ; la réserve de viandes fraîches, vaste salle aux parois entièrement revêtues de marbre ; l'office, où une nuée d'hospitalisées

viennent éplucher des tombereaux de légumes, non gratuitement, mais payées vingt centimes de l'heure. Et si vous saviez que de joies peuvent représenter ces modestes centimes dépensés en petites douceurs achetées chez les marchands du voisinage : menus morceaux de sucre, qui édulcorera le café fait dans l'intimité du dortoir, ou deux sous de tabac à priser pris chez le débitant d'en face.

On dit bien aussi que, parfois, cette menue monnaie se transforme en petits verres absorbés sur le comptoir du marchand de vin, mais n'en croyez rien, ceux qui disent cela sont de mauvaises langues..., et puis, en serait-il ainsi, qu'il n'y aurait pas grand mal !

Il est une autre catégorie de pensionnaires auxquelles est réservé un bâtiment spécial, le bâtiment Hemey, autrefois appelé de la Vierge. Là sont les reposantes.

Les reposantes sont d'anciennes infirmières et filles de service de l'Assistance publique. Admises à prendre une retraite bien gagnée, elles ont préféré renoncer à leur modique pension et venir finir leur existence dans un milieu qui leur est familier.

Reposez-vous, maintenant, achevez, dans le calme et à l'abri des soucis matériels, les jours qui désormais vous sont comptés, ô femmes dont la vie fut un perpétuel exemple d'abnégation et de dévouement ; devant votre vieillesse vénérable je m'incline très bas, car je salue en vous les humbles servantes des pauvres !

C'est à la Salpêtrière, dans un bâtiment indépendant, qui date de l'ancien Petit-Arsenal, que l'Assistance publique a installé la Buanderie générale. Là arrive, chaque jour, de tous les hospices et hôpitaux de Paris, un linge maculé par la douleur du peuple. Après avoir passé par les mains d'une armée de lavandières, il retourne là d'où il est venu, pour revenir quelques jours après, empreint d'une souffrance nouvelle. A ce service, le linge s'élime vite, et fréquentes sont les adjudications qui le font utiliser encore par de pauvres gens qui l'achètent. Un linge neuf le remplace alors, et il en sera toujours de même, car, hélas ! si le linge du pauvre s'use vite, éternelle est la douleur humaine qu'il doit étancher.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les quarante-quatre corps de bâtiments que comprend aujourd'hui la Salpêtrière, vu le réservoir construit en 1841, d'une contenance de dix-huit cent mille litres, alimenté par les eaux de l'Ourcq, mais qui, depuis l'adduction des eaux de source, ne sert plus qu'aux besoins ménagers de deuxième ordre ; passé, en revenant, devant l'ancien cimetière désaffecté en

1861, et qui sert actuellement de jardin à un gardien logé dans l'ancien amphithéâtre des morts, il ne nous reste plus, pour terminer cette rapide promenade, qu'à pénétrer dans les vastes jardins.

Ces jardins sont immenses, mais l'accès en est interdit au personnel hospitalisé; à grands frais on y cultive des légumes qu'il serait beaucoup plus économique d'acheter aux Halles centrales.

Messieurs, la Salpêtrière est menacée : un conseiller municipal mal inspiré — je ne veux pas le nommer — demande sa suppression. Il voudrait que les pauvres soient dépossédés, que leur asile, comme un établissement dangereux, soit relégué au loin, hors Paris. Craint-il donc qu'une explosion se produise sur l'emplacement où, jadis, fut le PETIT-ARSENAL ? Mais il n'y a d'autre explosion à redouter que celle de l'indignation qu'il provoquerait lui-même s'il parvenait à faire réussir son projet. On ne met pas mainmise sur le bien des pauvres : le bien des indigents est sacré, intangible.

Permettez-moi de vous soumettre une idée qui peut sauver la Salpêtrière, si l'existence de ce magnifique établissement venait à être sérieusement en péril.

Non loin d'ici est un hôpital dont les bâtiments lézardés menacent de s'écrouler : la PITIÉ.

Que ce sombre monument, sépulcre blanchi qui n'est plus qu'une façade, dont les murs ruissellent d'humidité, où la maladie a laissé dans tous les coins ses stigmates indélébiles, disparaisse ; que sur le sol nivelé on élève des maisons pour les riches, je le concède, — mais que l'asile du pauvre soit ailleurs reconstruit, selon les lois de l'hygiène et avec tout le confort possible.

Les jardins de la Salpêtrière sont là ; il y a mieux à faire qu'à les employer à la culture maraîchère. Que l'hôpital de la PITIÉ y soit réédifié avec le produit de la vente des terrains abandonnés. Les malheureux n'y perdront pas, et les finances de la Ville y gagneront même.

Pauvres gens qui abritez vos derniers jours dans un hospice, malades qui venez à l'hôpital demander un adoucissement à vos souffrances, non, non, on ne peut pas, on ne doit pas vous déposséder Nous ne sommes plus au temps où vous étiez considérés comme un fléau public, traités presque en criminels ; vaincus de la vie ou victimes de la maladie, la République vous couvre maintenant de sa protection : vous n'êtes plus les prisonniers d'autrefois, — vous êtes les pensionnaires de l'État.

PAUL VALET.

LE PANTHÉON

Conférence *faite le 23 juillet 1901, à la Mairie du Ve arrondissement*

Par M. Paul VALET.

Mesdames,
Messieurs,

Quand plus tard nos arrière-neveux voudront étudier l'évolution des idées religieuses en France durant les 150 années qui viennent de s'écouler, se rendre un compte suffisamment exact de la prédominance de l'élément clérical sur le principe simplement civil, ou inversement, il leur suffira de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le faîte du monument qui dresse sa coupole majestueuse au sommet de la vieille montagne Sainte-Geneviève.

Successivement église sous le vocable vénéré de la patronne de Paris, Panthéon Français dédié aux grands hommes aux cendres desquels la patrie reconnaissante offre un dernier et glorieux abri, redevenu temple chrétien, puis temple profane, de nouveau affecté au culte catholique, pour être enfin, de nos jours, définitivement laïcisé, ce monument offre, à notre esprit, l'image lapidaire de notre versatilité et de notre inconstance en matière religieuse.

La pensée qui préside à l'érection du monument dont nous allons vous entretenir, est l'accomplissement d'un vœu de Louis XV, fait lors de sa grande maladie survenue à Metz en 1744. Dette de reconnaissance payée des deniers du peuple ! — On s'acquitte comme on peut. Et d'ailleurs le bon peuple ne devait-il pas se trouver très heureux d'avoir conservé un si excellent roi !

Parmi beaucoup de compétiteurs, ce fut l'architecte Soufflot qui demeura chargé de présenter le projet définitif. Il dut cet honneur à la protection du marquis de Marigny, le propre frère de

Madame de Pompadour. — Oh ! quand je dis propre, c'est bien là, assurément, une façon de parler.

Après avoir longuement médité sur ce que le génie de l'homme avait produit de plus parfait dans l'art architectonique, il en vint à s'imposer pour programme de faire plier l'art antique avec la pratique de la religion chrétienne.

Dans ces dispositions, il se rend par deux fois en Italie pour compléter ses études dans la contemplation des grands maîtres.

Le Panthéon d'Agrippa fixe principalement son attention par l'ordonnance architecturale parfaite qui règne dans toutes ses parties, mais il demeure surpris que, dans cet édifice, comme d'ailleurs dans tous les monuments anciens ou modernes de l'Italie, sauf, peut-être, à Saint-Pierre de Rome, on n'ait pas songé à tirer un plus grand profit d'une habile introduction de la lumière. Partout il la trouva ayant pour objet d'éclairer des effets fixes, au lieu d'en produire par elle-même.

C'est sous l'influence de cette remarque que semble avoir été conçue l'œuvre de Soufflot.

Commencés en 1757, les travaux préparatoires prirent beaucoup de temps ; on eut d'abord à combler plusieurs puits et carrières trouvés sous l'espace destiné à recevoir les fondations. Les difficultés que présentèrent les fouilles ne sont pas sans analogie avec celles qu'on a rencontrées, de nos jours, pour les substructions de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. Toutefois la crypte et les caveaux étaient terminés en 1763.

Le 6 septembre 1764 (c'était peu de jours après la mort de Mme de Pompadour), le roi posa lui-même solennellement la première pierre de la partie supérieure de l'édifice. Une petite estampe du temps, gravée d'après le dessin de Gabriel de Saint-Aubin, représente la Cour, le Clergé, le Parlement et les autres Corps constitués formant une longue procession dont Louis XV tenait la tête. Une immense toile de fond, tendue sur des châssis, simulait la façade de l'édifice.

A Paris, comme d'ailleurs dans la France tout entière, on se préoccupait de la basilique projetée. Une fois le gros œuvre terminé, quelle serait la décoration qui lui conviendrait? Chacun émettait un avis, et, suivant l'habitude, en pareil cas, le trouvait préférable à celui d'autrui.

Au nombre des membres de son Parlement, Paris comptait alors

un magistrat éminent, M. Revol, janséniste de marque qui, de 1753 à 1754, avait dû suivre à Bourges la portion du Parlement exilée en cette ville pour avoir osé adresser des remontrances au roi.

Louis XV n'acceptait pas de remontrances! — Il se contentait de les mériter.

Avant même que la future église fût sortie de terre, Revol, un des premiers, proposait un motif de décoration pour la coupole.

Dans un gros et intéressant recueil écrit presque entièrement de sa main, et sous la date de mai 1757, qui est celle des travaux préparatoires, Revol expose son projet.

« Le sujet que l'on pourroit peindre dans cette coupe — écrit-il — doit, s'il est possible, se référer à l'établissement de la Monarchie françoise, puisque sainte Geneviève vécut en même temps que Clovis, véritable fondateur de cette monarchie (la mort de ce conquérant n'ayant précédé que de cinq semaines celle de la sainte), puisque les reliques de sainte Clotilde, femme de Clovis, sont conservées dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, où se voit aussi le tombeau de Clovis, puisqu'enfin non seulement le père L'Allemand, génovéfain (dans un petit livre de piété en l'honneur de la sainte), mais aussi M. Baillet, dans sa *Vie des Saints*, adoptent la tradition qui rapporte principalement aux prières de Geneviève la conversion et le baptême de Clovis.

« D'après ces réflexions, il semble qu'on pourroit s'arrêter au sujet suivant, d'autant qu'il est perpétuellement relatif à la religion, dont l'intérêt semble avoir été lié, en quelque sorte, avec l'établissement des Francs dans les Gaules.

« Le haut de la coupe seroit ouvert par une grande lumière partant du triangle sacré convenu pour désigner la trinité. Vers la chute de la voûte, d'un côté sainte Geneviève, caractérisée par ses attributs ordinaires, seroit en prière, les regards suppliants élevés vers le ciel et montrerait Clovis placé vis-à-vis d'elle au côté opposé de la voûte. Ce serait en effet icy que ce prince formeroit un groupe avec deux autres figures seulement, l'une de saint Remy, prêt à le baptiser, l'autre de Clotilde, pénétrée d'une sainte joie en voyant accomplir ses vœux les plus ardents... »

Je m'arrête, ne voulant pas en ce moment m'étendre trop longtemps sur ce projet, qui comprend un plan de décoration de la basilique. Nous nous réservons de le publier intégralement dans nos *Annales*.

Comme vous avez pu le remarquer par ces quelques lignes, le projet de Revol est, à peu de chose près, celui qui, plus tard, fut exécuté par le baron Gros. Ajoutez la figure disgracieuse du gros Louis XVIII soutenu par Mme Elisabeth, placez sur les hauteurs la tête de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette, et vous retrouvez assez fidèlement l'idée de Revol.

Revenons aux travaux, qui se poursuivent avec vigueur, mais non toutefois sans difficulté. D'abord, semblable en cela à l'architecte qui, au moment de livrer la maison dont la construction lui a été confiée, constate qu'il a omis l'escalier, Soufflot s'aperçoit qu'il a oublié les cloches, et il est obligé, pour les loger, de flanquer le chevet de deux campaniles carrés. En outre, les assises du dôme fléchissent sous le poids des couches supérieures de pierres.

Averti de cet accident par l'un des maçons employés à la construction, Soufflot, chansonné, en butte aux quolibets, se croit perdu, déshonoré, et meurt presque de chagrin le 29 août 1780. C'est Brébion qui lui succède dans la direction des travaux.

La Révolution éclate ! Le Panthéon va changer de destination.

Ecoutez ces lignes de Edgar Quinet :

« Le 4 avril 1791, l'Assemblée Constituante, en face de la mort de Mirabeau, eut une inspiration magnifique. Elle chercha autour d'elle où déposer les restes tièdes encore de son orateur. Elle leva les yeux vers la montagne Sainte-Geneviève ; avec la sûreté de l'esprit héroïque, elle découvrit que cette église est un temple de la gloire... Dans un transport civique, elle baptisa le monument, qui parut pour la première fois recevoir une âme et un sens. Elle l'appela Panthéon. »

Quatremère de Quincy fut chargé de la direction des changements à opérer pour transformer ce temple en Panthéon français. Tous les bas-reliefs et les attributs qui caractérisaient l'église Sainte-Geneviève furent supprimés et remplacés par les symboles de la liberté, de la morale et des vertus patriotiques. La frise porta, en grandes lettres, l'inscription : *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante*, remplaçant la devise : *D.O.M. sub invocatione sanctæ Genovefæ sacrum*. La croix rayonnante et les allégories sculptées par Coustou disparurent pour faire place à une conception, d'ailleurs remarquable, de Moitte, figurant la *Patrie* distribuant des couronnes.

Le péristyle fut orné de bas-reliefs représentant *les Droits de*

l'homme, *l'Empire de la Loi*, *la Jurisprudence nouvelle*, *le Dévouement patriotique*, *l'Instruction publique*, œuvres de *Boichot*, *Fortin*, *Rolland*, *Chaudet* et *Lesueur*.

Puis, Quatremère changea la conception chrétienne du temple en

Statue de la Renommée de Dejoux.

conception philosophique. L'entrée fut consacrée à la *Philosophie*, le bras gauche à la *Science*, celui de droite aux *Arts*, enfin l'abside à la *France* et aux *Vertus patriotiques*.

Les pendentifs de la coupole étaient réservés à des motifs de sculpture, cet art étant considéré comme le plus philosophique, et les figures représentées correspondaient aux sujets des nefs.

Le nouveau directeur des travaux proposa, en outre, d'abattre les deux campaniles carrés qui décoraient le chevet du temple, et de remplacer la croix du dôme par la statue de la Renommée embouchant sa trompette pour publier les hauts faits des héros.

Conformément aux arrêtés du Directoire du département, des 24 novembre et 17 décembre 1792, le statuaire Dejoux modela la grande statue de la Renommée.

Il demanda 52.000 livres pour ses frais. Cette statue, haute de 28 pieds, devait être coulée en bronze.

Un projet des diverses modifications extérieures, dressé par Duverdy, sur le dessin de feu Soufflot, a été gravé par Liénard.

Si les changements exécutés ou projetés par Quatremère se fussent bornés là, le mal n'eût pas été bien grand.

Je lui pardonne moins d'avoir supprimé les fenêtres latérales qui, à son avis, répandant dans l'intérieur de l'édifice des flots trop multipliés de lumière, lui paraissaient en désaccord avec la nouvelle destination qui venait de lui être donnée.

Les fenêtres supprimées, les murailles du Panthéon ne présentaient plus que ces vastes surfaces nues, si attristantes, que nous y voyons aujourd'hui.

La pensée de Soufflot était dénaturée.

Que dire de la proposition de Quatremère de dresser des statues allégoriques sur chacune des 32 colonnes qui courent à l'extérieur du dôme !

C'était trop : le sentiment populaire se révolta, et le Parisien, né frondeur, en même temps que malin, pour la première fois fit la comparaison du dôme avec un gâteau de Savoie.

Cependant, Mirabeau, pour lequel le Panthéon allait être ainsi mutilé, ne pouvait reposer seul dans les cryptes ; on lui chercha des compagnons.

Le 30 mai 1791, l'Assemblée Constituante ordonna que les restes de Voltaire, qui avaient été inhumés à l'abbaye de Sellières, recevraient les honneurs du Temple nouveau. Un peu plus tard, toutefois après une vive opposition de la commune d'Ermenonville, J.-J. Rousseau reçut les mêmes honneurs.

Le 12 septembre 1791, Beaurepaire, le noble vaincu de Verdun, entre au Panthéon.

La Convention y met Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, en retire Mirabeau, dont les intelligences avec la Cour ont été dévoilées, et le remplace par Marat.

La translation du corps de l'ami du peuple au Panthéon se fit avec une pompe extraordinaire. La représentation nationale tout entière y assista avec les autorités constituées, les tribunaux, les sociétés

populaires, l'Institut national de musique, les élèves du Champ-de-Mars, les orphelins des défenseurs de la patrie, précédés de cavalerie, de tambours et de trompettes. Quand le cortège eut fait halte à la porte du temple, un huissier, du haut du péristyle, lut les décrets en vertu desquels avait lieu cette solennité. Les restes de Mirabeau sont remis au commissaire de la section, qui les fait déposer provisoirement dans une fosse du cimetière de Saint-Etienne-du-Mont. Cependant ceux de Marat sont placés sur une estrade au centre de l'édifice, et, conformément au programme, le Président de la commission retrace au peuple « les vertus qui avaient merité à Marat les honneurs que la nation entière rendait à sa mémoire ».

La Roche Tarpéienne est près du Capitole !

La dépouille mortelle de Marat, qui avait dépossédé les cendres de Mirabeau, allait bientôt, à son tour, être arrachée du Panthéon, traînée dans les rues, et, d'après une légende, jetée dans l'égout de la rue Montmartre. La vérité est que le corps de Marat n'y fut précipité qu'en effigie.

La Révolution n'avait point interrompu le cours des travaux du nouveau temple au fronton duquel elle avait fait graver la devise : Aux Grands Hommes, La Patrie Reconnaissante. Chargé d'étudier les moyens de prévenir les suites des ruptures qui s'accentuaient dans les quatre piliers qui supportent la coupole, M. de Cessart, inspecteur général des Ponts et Chaussées, remet son rapport, le 19 floréal de l'an IV, au citoyen Gauthey, dont un avant-projet avait été adopté par le Conseil des Inspecteurs Généraux.

M. de Cessart constate que « l'irrégularité dans les tassements des quatre piliers, qui a produit entre eux une différence de 5, 6, 8 et 9 pouces, a occasionné des ruptures dans les pendentifs et les voûtes adjacentes, qui, sans être de la plus grande inquiétude, sont néanmoins très désagréables.... »

Il propose « de démolir successivement les douze colonnes qui sont engagées dans les piliers, en prenant toutes les précautions nécessaires pour étayer les plates-bandes des entablements et particulièrement la saillie qui porte sur les chapiteaux ; de reconstruire successivement, et l'une après l'autre, ces 12 colonnes avec du granit de France, soit de Barfleur ou de Ranvilles, qui pèse au moins 198 livres le pied cube.... »

Ce projet ne fut pas adopté.

Rondelet, l'ami et le collaborateur de Soufflot, fut chargé de la

consolidation. Il arriva à ses fins en plaçant de larges pilastres sur les colonnes engagées aux angles des quatre piliers triangulaires qui devaient soutenir l'énorme poids de la voûte.

La Révolution touche à sa fin ! Pendant qu'elle agonise sous la botte d'un soldat victorieux, les travaux ralentissent, et le Panthéon semble quelque peu oublié.

Bonaparte devient Napoléon !

Un jour, l'empereur — c'était le 13 février 1806 — a la fantaisie d'aller visiter le temple inachevé. On prévient Rondelet, auquel il demande des renseignements sur les réparations qu'on faisait à cette époque. Rondelet lui donne des explications techniques qui ne le satisfont pas ; il examine tout ; puis, à son retour aux Tuileries, fait appeler Fontaine, et lui demande pourquoi le dôme est étayé.

On peut voir par cette demande de l'empereur qu'à cette date la consolidation du dôme n'était pas encore terminée.

Fontaine lui en fait connaître les motifs.

Le 18 février, Napoléon fait saisir l'Académie de la question suivante : Quels avantages y aurait-il à faire des piliers en fonte pour soutenir le dôme du Panthéon. Ainsi, Napoléon, par cette question, se trouve presque avoir été le précurseur de l'architecture du fer.

Quelques jours après, le 26 février, à la suite d'un rapport que l'empereur s'était fait adresser par M. de Champagny, ministre de l'Intérieur, parut un décret qui prescrivait l'achèvement de l'église Sainte-Geneviève, qui devait être desservie par le Chapitre métropolitain de Notre-Dame.

En rendant l'église au culte, le décret impérial lui conserve néanmoins la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée Constituante, et les caveaux furent consacrés à la sépulture des grands dignitaires de l'empire.

Le gouvernement de Napoléon dépensa, de 1806 à 1815, deux millions deux cent soixante-six mille cinquante francs pour Sainte-Geneviève, ou plutôt pour le Panthéon ; car c'est sous ce nom que l'église est désignée dans le procès-verbal officiel de la translation des restes du maréchal Lannes, signé le 6 juillet 1810 par le ministre des Cultes et l'archichancelier. On refusait de voir une église catholique dans ce temple prostyle, au fronton grec porté par des colonnes d'ordre corinthien.

Ce n'est que sous le règne de Louis XVIII que le monument prend complètement le caractère de temple chrétien.

L'inscription du fronton disparaît et est remplacée par celle-ci :

D. O. M.
Sub invocatione sanctæ Genovefæ
Lud. XV dicavit, Lud. XVIII restituit.

Il ne semble pas que Charles X se soit beaucoup occupé de Sainte-Geneviève : c'est étonnant de sa part. Toutefois ce fut sous son règne que le baron Gros termina la peinture de la coupole, qui avait été commencée sous Napoléon. En grattant la figure de Louis XVIII, qui n'en fait pas le plus bel ornement, on retrouverait facilement celle de l'empereur. Le jeune duc de Bordeaux est représenté sous les traits du petit roi de Rome, sur la poitrine duquel on a remplacé le cordon rouge de la Légion d'Honneur par le cordon bleu du Saint-Esprit ; le coussin sur lequel il est agenouillé est demeuré à la couleur verte impériale. « *Je le débaptise*, — aurait dit le baron Gros, — *mais je lui conserve son acte de naissance.* »

Arrivons à Louis-Philippe. Ah ! Messieurs le roi bourgeois fit quelque chose, lui. Par ordonnance en date du 26 août 1830, il retira le temple au culte (sans doute pour faire plaisir aux mânes de Voltaire), et fit replacer au fronton la dédicace : Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante — dont j'imagine qu'on avait dû remiser les grandes majuscules dans quelque grenier officiel. Dame ! on ne savait pas ce qui pouvait arriver le lendemain.

Le travail, je puis vous le certifier, fut fort bien fait. Les lettres d'or tiennent encore au monument : elles paraissent, cette fois-ci, avoir été solidement rivées.

Par l'ordonnance du 26 août, le nouveau roi décidait, en outre, que, conformément à sa destination primitive, le Panthéon abriterait les restes mortels des grands hommes. Inutile souci ! pas un grand homme n'entra au Panthéon tant que dura la monarchie de Juillet : le régime n'avait pu en fournir. On se contenta de placer quatre tables de bronze sur lesquelles était gravée la liste des victimes des *Trois-Glorieuses*. Ces tables furent scellées sur les piliers du dôme, le 27 juillet 1831, en présence de Louis-Philippe, qu'accompagnait une députation de tous les corps constitués. Cinq cents choristes entonnèrent *la Parisienne* et *la Marseillaise* sous les voûtes

de l'église désaffectée : la veille on avait abattu la croix qui dominait l'édifice.

Il faut être juste, Louis-Philippe fit quelque chose de plus : il confia à David d'Angers le soin de sculpter un nouveau fronton (c'était le troisième), et, ce qui n'alla pas sans quelques protestations, fit enlever du temple tous les motifs de décoration chrétiens.

MESSIEURS,

La République de 1792 a sombré ; dans les brumes de Sainte-Hélène a disparu le grand Napoléon ; Louis XVIII (c'était un malin, celui-là !) est mort dans son lit ; Charles X a pris le chemin de l'exil ; à son tour, Louis-Philippe — ne dirait-on pas du jeu de dominos des capucins — Louis-Philippe a dû quitter les Tuileries par la petite porte dérobée qui donne sur le quai.

Saluons la seconde République !

Le jeu des capucins continue ; c'est la République que bientôt le Prince-Président va escamoter dans la nuit du 2 décembre.

La seconde République ne se signale que par un projet qui, s'il eût abouti, eût fait du Panthéon une page d'histoire universelle d'une magnifique envergure.

Un artiste de grand talent, le peintre Chenavard, vint proposer au ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin un plan de décoration murale qui devait se compléter par un dallage dont tous les pavés, gravés avec un coloris noir ou rouge, auraient représenté des motifs religieux ou philosophiques.

Les cartons, terminés en 1853, furent exposés au petit Palais des Menus-Plaisirs, au faubourg Poissonnière ; ils se trouvent actuellement au musée de Lyon.

Par suite de certaines circonstances, Chenavard ne put écrire sur les murs du Panthéon les pages sublimes qu'il avait conçues ; à la suite de l'effort énorme qu'il avait fait pendant quatre années pour arriver à ce résultat négatif, et devant l'anéantissement de son œuvre, il tomba dans un profond désespoir et brisa ses pinceaux.

M. Circaud, qui a fait une très remarquable étude (encore inédite) sur les changements successifs survenus dans la décoration du Panthéon, croit probable que si Chenavard n'a pas fait la décoration du Panthéon, c'est que M. de Chennevières, alors surintendant des Beaux-Arts, savait que, suivant la méthode allemande, l'artiste aurait

fait enluminer ses compositions par des élèves. Il craignit que la main traduisît mal le cerveau.

Pour moi, je regrette profondément que Chenavard n'ait pu réaliser son projet. Nous ne verrions pas aujourd'hui les murailles intérieures du Panthéon couvertes de peintures dont le mérite n'est assurément pas à discuter, mais dont les parties diverses sont totalement dépourvues de l'unité indispensable à toute décoration d'ensemble.

La palette de Bonnat à côté de celle de Puvis de Chavannes, quel contraste ! Les fins contours de la sérénité, de la poésie, de l'idéal, ne sauraient frayer avec le trait brutal d'un réalisme vigoureux, fût-il génial !

Revenons un peu en arrière.

Pendant les journées de Juin 48, le Panthéon est envahi par les insurgés, qui y soutiennent un siège en règle contre le général Damesme, commandant de la Garde mobile.

L'ordre règne maintenant dans Paris : un peu, il est vrai, à la manière dont il régna plus tard à Varsovie. Le Prince-Président, qui a besoin de s'appuyer sur le clergé pour ceindre la couronne impériale et devenir Napoléon troisième du nom, décrète, le 6 décembre 1851, que le Panthéon sera rendu au culte catholique.

Toujours le même chassé-croisé ! Ce n'est pas fini.

Dix-huit années de feinte prospérité s'écoulent, et de nouveau le canon se fait entendre. L'empereur a traversé les rangs prussiens : il s'est rendu à l'ennemi.

Paris est investi, et l'artillerie allemande fait rage sur la capitale, dirigeant principalement son feu sur le Panthéon.

Pourquoi cette préférence ? Voici le motif :

Le 10 septembre 1870, le Gouvernement de la Défense Nationale avait pris l'arrêté suivant, qui certainement devait être connu de l'ennemi dont nombreux étaient les émissaires demeurés dans Paris : « Par ordre de M. le gouverneur de Paris, et en vertu des pouvoirs que lui donne l'état de siège, les cryptes de l'église Sainte-Geneviève seront mises à la disposition de l'artillerie pour y déposer des poudres. En conséquence, les exercices du culte seront momentanément suspendus..... »

Les projectiles prussiens s'abattirent nombreux sur Sainte-Geneviève, ou éclatèrent dans le voisinage.

Un obus de gros calibre atteignit le dôme, en détacha un moellon,

qui, frappant à son tour la coupole intérieure, la traversa au point central d'une rosace. D'autres obus tombèrent sur les charpentes et brisèrent les voûtes de la chapelle de Sainte-Geneviève.

A la guerre contre l'envahisseur succèdent maintenant les luttes fratricides de l'insurrection communaliste ; les soldats chargés de la garde des munitions sont remplacés par des gardes nationaux dévoués au Comité Central.

A la rentrée des troupes dans Paris, les degrés du Temple ruissellent du sang versé par représailles : un membre de la Commune, Millière, tombe foudroyé par douze balles versaillaises

Quinze ans après la chute du deuxième empire, le 1er juin 1885, les portes du Panthéon vont s'ouvrir toutes grandes pour recevoir la noble dépouille de Victor Hugo. Le 27 mai, deux décrets avaient paru au *Journal officiel*, ayant pour objet : l'un de retirer au culte catholique l'église Sainte-Geneviève ; l'autre d'ordonner que le corps de l'illustre poète y sera déposé.

Pendant que l'Assemblée Nationale discutait pour l'adoption de ces décrets, M. le comte Albert de Mun, au nom de l'opposition, était monté à la tribune pour s'opposer à leur prise en considération.

« Ces funérailles athées, avait-il dit, vous ne pouvez pas, sans un intolérable outrage, les conduire devant nos autels, et les abriter sous la croix. Il faudra donc que la profanation soit entière ! Demain, aujourd'hui peut-être, à l'instant où je parle, vous allez arracher de Sainte-Geneviève les autels et les tabernacles..... »

M. le comte de Mun choisissait bien mal son temps pour protester ! Ce n'est pas ce moment que des chrétiens vraiment sincères dans leur foi eussent dû choisir pour manifester leur indignation, mais bien plutôt lorsque, en 1851, le Prince-Président rendit au culte catholique un monument dont tous les attributs font un temple païen. Ce temple, leur devoir était d'en repousser l'offre. Extraordinaire idée, certes, pour des chrétiens, que de faire promener l'ostensoire à travers des ornements si étrangers à la religion. Regardez les peintures profanes des pendentifs de la coupole, œuvres de Gérard : elles représentent la Mort, la Patrie, la Gloire, la Justice. La Religion est absente ; dès le seuil de l'édifice elle a dû s'enfuir à la vue du panneau central des bas-reliefs de Nanteuil. Elle venait d'y apercevoir une Vérité dont les poussières indiscrètes ont par trop accentué ce que la pudeur oblige ordinairement de voiler.

Je vous conseille, Mesdames, lorsque vous franchirez, dans un instant, le péristyle du Panthéon, non d'imiter la RELIGION (nous tenons à votre présence parmi nous), mais de baisser les yeux si vous ne voulez pas que la rougeur vous monte au visage.

Et voilà l'objet sous lequel des chrétiens entendaient faire passer le Saint-Sacrement !

Il est assurément regrettable que Paul Bert, qui prit la peine de répondre à l'apostrophe véhémente du Comte de Mun, n'ait pas fait ce reproche ; il eût peut-être évité d'en faire un autre, injustifié celui-là, donc maladroit.

M. Paul Bert : « On les enlèvera en plein jour, tandis que vous, vous vous êtes cachés la nuit pour enlever du Panthéon les cendres de Voltaire ! »

Le samedi 18 décembre 1897, une commission composée de MM. Ernest Hamel, sénateur, Georges Berger, député, rapporteur du budget, Pascal, inspecteur général des bâtiments civils, Le Deschault, architecte du Panthéon, John Grand-Carteret, homme de lettres, et assistée de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, représentant le ministre de l'Instruction publique, et de M. Berthelot, commissaire de police du Ve arrondissement, pénétrait dans le caveau renfermant le sarcophage provisoire de Voltaire. Quelques personnes invitées accompagnaient la Commission, parmi lesquelles notre très regretté Président, M. Jules Périn, et moi.

Il s'agissait de vérifier si, suivant la croyance à peu près générale, les cendres de Voltaire et de Rousseau avaient été profanées par la Restauration.

« Moi, qui ai cent ans par l'expérience et la souffrance — disait, en 1890, Alphonse Daudet, dans son dialogue intime pour et contre Rousseau — je m'agite, je défends mon maître, et ses *Confessions*. »

Et deux ans plus tard, il écrivait à M. John Grand-Carteret : « Il ne faut pas que le XIXe siècle disparaisse sans avoir résolu ce que je considère comme la plus grosse question du siècle : où sont les cendres de Voltaire et de Rousseau ? Pour ces cendres on s'est battu ; par ces cendres, on se réconciliera peut-être. »

Questionné à ce sujet par Napoléon III, qui n'eût pas été fâché de s'occuper des deux philosophes, Camille Doucet aurait répondu : « Comment admettre, Sire, que l'on élève des monuments funéraires pour le simple plaisir de construire, puisqu'il n'y aurait rien à mettre dedans ? »

Les personnes présentes se rappelaient ces circonstances, et comme leur impatience se manifestait fièvreuse, M. Le Deschault, architecte du Panthéon, affirmait hautement que les cercueils étaient vides.

L'événement allait lui donner tort.

Le sarcophage de Voltaire soulevé, on trouva en dessous, reposant sur les dalles du caveau, un cercueil de hêtre de deux mètres de long sur cinquante centimètres de hauteur et autant de largeur. On fait sauter le couvercle, et un second cercueil de bois apparaît qui est ouvert à son tour.

Le corps de Voltaire était dans le cercueil!

Ouverts ensuite, les triples cercueils de plomb, de chêne et encore de plomb de Rousseau laissent apparaître le corps de l'auteur des *Confessions*. Il est là, tel qu'il fut couché par le marquis de Girardin, les bras croisés sur la poitrine, la tête penchée sur l'épaule gauche. On examine le crâne, car il y a une légende qui prétend que Rousseau s'est tué d'un coup de pistolet. Le crâne ne présente aucune fracture. Subsiste la légende du poison, plus difficile à élucider. La Restauration doit donc être lavée du soupçon d'avoir outrageusement profané les cendres des deux grands philosophes.

Et pourtant c'était là une croyance bien répandue.

Lisez encore Edgar Quinet : « ... La Restauration osa ouvrir les tombeaux de Voltaire et de Rousseau, en piller les restes, en remplir des sacs, les jeter au loin, dans je ne sais quel égout, près de la Seine. Représailles des sépultures royales et des spectres de Saint-Denis. Que serait-il arrivé si nous l'eussions surprise en flagrant délit, la main dans ces tombeaux? Mais avec un geste de pudeur que l'on n'aurait pas imaginé dans ses témérités, elle avait choisi la nuit pour cette œuvre de nuit. Le secret de cette victoire clandestine fut si bien gardé, qu'il n'a été révélé que de nos jours et au milieu de l'indifférence à laquelle nous sommes accoutumés. »

Voyez, Messieurs, avec quelle facilité on peut être injuste. Pardonnons toutefois l'indignation mal fondée de Quinet : elle nous a valu une belle page d'éloquence.

Nous aurons terminé quand nous vous aurons rappelé que, le 1er juillet 1894, le portail du Panthéon se couvrait une dernière fois de deuil pour recevoir le corps de Marie-François-Sadi Carnot, Président de la République, lâchement assassiné à Lyon, alors qu'il

accomplissait un des devoirs de sa charge. Ce jour-là la France entière eut les yeux tournés vers le Panthéon !

Telle est succinctement l'histoire mouvementée de ce monument si longtemps ballotté, pour ainsi dire, entre les revendications successives des partis.

Et cette incertitude de la destination du lendemain, nous en retrouvons prématurément la trace bien avant même la Révolution.

Ouvrez le *Dictionnaire des Hommes Illustres* (édition d'Anvers de 1783), et vous lirez au mot Soufflot, les vers latins prophétiques suivants :

Templum augustum ingens regina assurgit in urbe,
Urbe et patrona virgine, digna domus :
Tarda nimis pietas ! Vanos moliris honores !
Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis :
Ante Deo, in summâ quâm templum erexeris urbe,
Impietas templo tollet et urbe Deum.

Ce qui, en très mauvais vers français, imprimés à la même époque, veut dire :

Digne de la cité qui règne sur la France,
S'élève à sa patronne un édifice immense.
Piété trop tardive ! inutiles honneurs !
Avant qu'il soit fini, dans ce siècle d'horreurs,
L'athéisme, ennemi de tout pouvoir suprême,
De la ville et du temple aura chassé Dieu même.

MESDAMES, MESSIEURS.

Deux collines s'élèvent dans Paris ; l'une que couronnent, comme d'un front chauve, les pierres encore blanches d'une basilique consacrée au culte nouveau du Sacré-Cœur : c'est le turbulent Montmartre ; l'autre, que domine de toute sa hauteur le temple érigé à toutes les gloires, à tous ceux qui méritèrent la reconnaissance de la Patrie : c'est la Montagne Sainte-Geneviève, la colline qui abrite dans ses antiques flancs l'auguste et vénérable Université.

Mont pour mont, n'est-ce pas la Montagne-Sainte-Geneviève que tous nous préférons ?

PAUL VALET.

ESSAY sur l'idée de peindre la coupe du Dôme futur de la nouvelle église de Sainte-Geneviève

Le sujet que l'on pourroit peindre dans cette coupe, doit s'il est possible se référer à l'établissement de la Monarchie françoise, puisque sainte Geneviève vécut en même temps que Clovis, véritable fondateur de cette Monarchie (la mort de ce conquérant n'ayant précédé que de cinq semaines celle de la Sainte), puisque les reliques de sainte Clotilde, femme de Clovis, sont conservées dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève où se voit aussy le tombeau de Clovis, puisqu'enfin non seulement le père L'Allemand, génovéfain (dans un petit livre de piété en l'honneur de la Sainte), mais aussy M. Baillet dans sa vie des saints, adoptent la tradition qui rapporte principalement aux prières de Geneviève la conversion et le baptême de Clovis. D'après ces réflexions, il semble qu'on pourroit s'arrêter au sujet suivant, d'autant plus qu'il est perpétuellement relatif à la religion dont l'intérêt semble avoir été lié, en quelque sorte, avec l'établissement des francs dans les Gaules.

Le haut de la coupe seroit ouvert par une grande lumière partant du triangle sacré convenu pour désigner la trinité. Vers le haut de la voûte, d'un côté, sainte Geneviève, caractérisée par les attributs ordinaires, seroit en prières, les regards suppliants élevés vers le ciel et montreroit Clovis placé vis à vis d'elle au côté opposé de la voûte. Ce seroit en effet icy que ce prince formeroit un groupe avec deux autres figures seulement, l'une de saint Remy prêt à le baptiser, l'autre de Clotilde pénétrée d'une sainte joye en voyant accomplir ses vœux les plus ardents. Pour Clovis il seroit vêtu de blanc et paroîtroit déjà descendre dans une de ces larges cuves où l'on baptisoit encore par immersion. Cependant un Ange se détacheroit du haut de la voûte comme envoyé par l'éternel touché des larmes de Geneviève, et il porteroit la Sainte-Ampoule, dirigeant son vol vers Remy et marquant d'un geste à Geneviève que ses prières sont exaucées. Près de Clovis et du même côté on feroit paroître une quantité plus ou moins grande de francs tous armés, pour désigner les trois mille soldats de Clovis qui se firent baptiser à la suite de leur chef, et l'on tâcheroit de rendre l'impression que fit sur eux l'exemple de leur Prince et d'exprimer leur résolution de l'imiter aussitôt. A la suite, et du côté de sainte Geneviève se placeroit une troupe de Gaulois Romains des deux sexes, les hommes vêtus de sayes et de tuniques pour les différencier des francs. On exprimeroit la consolation de ce peuple en voyant son souverain prêt à devenir son frère par la profession du christianisme. On pourroit aisément

placer au bas et le long de la circonférence du dôme une inscription qui suffit pour expliquer tout le sujet. Elle consiste dans ces célèbres paroles prononcées part Saint Remy lorsqu'il baptisa Clovis. Les voicy telles que Grégoire de Tours nous les a conservées. Elles sont en nombre suffisant pour remplir tout le cercle du dôme.

Mitis depone colla sicamber : Adora quod incendisti, incende quod adorasti.

Cette idée pour la coupe du dôme ne va point sans ses accessoires, car il en est icy qui semblent nécessaires et pouvoir aisément se référer à la même idée. On va les expliquer après avoir jetté un coup d'œil sur la disposition future de l'église nouvelle.

Il paroît constant que la nouvelle église formera une croix grecque. On dit que le dôme centre de cette croix couvrira dans son point milieu non le maître autel suppléé par quatre autels vis à vis chaque branche de la croix, mais la châsse de sainte Geneviève élevée sur des colonnes ; et l'on croit que cette disposition ne peut être sainement critiquée sous prétexte que le Maître Autel dédié plus spécialement à la divinité doit toujours être le principal objet de tout temple des chrétiens, Car 1° la sainteté de Geneviève et ses miracles sont l'œuvre de la divinité. Ainsy c'est Dieu qu'on adore lorsqu'on honore ses saints. 2° Dans ce qu'on vient de proposer pour la coupe, on trouveroit une réponse nouvelle, car le symbole de la trinité que nous supposons représenté au point central de la coupe se trouvant par là dans le lieu le plus éminent et auquel tout se rapporte dans l'édifice, il sera aisé d'en conclure que tous les honneurs rendus dans ce temple à Geneviève ne sont, dans la vérité, que les louanges de l'éternel.

En partant de cette disposition future du centre de l'église marqué par la châsse, n'est-il pas naturel de supposer : 1° qu'on reconstruira dans la nouvelle église un tombeau pour Clovis à la place de celui qui sera détruit avec la vieille église ; 2° qu'on pourroit placer ce tombeau précisément au dessous de la châsse et comme sous la protection de la Sainte. Si cette combinaison n'a point contre elle d'objection bien solide (comme on l'espère) elle va fournir tous les accessoires à l'idée proposée pour la coupe. On ose même se flatter que dans ces accessoires se trouvera renfermée une idée qui peut plaire en ce qu'elle justifiera la dépense considérable qu'exige un édifice aussy superbe.

On suppose donc le tombeau de Clovis nouvellement construit et placé ainsy qu'on vient de le dire. Voicy comment il semble que ce monument pourroit être décoré. Sur la masse qui formeroit ce tombeau, s'élèverait une figure de la France. On verroit près d'elle une figure du temps comme abbattu et dans la posture d'un homme qui, à l'instant même, vient de se

laisser arracher un objet qu'il a disputé avec acharnement. Cet objet seroit un médaillon de bronze aussi grand qu'il seroit possible relativement à la figure qui le tiendrait, et cette figure seroit la France même qui, victorieuse à cet égard du temps, paroîtroit dans une attitude d'indignation et d'effort parce que c'est le moment où elle vient d'enlever cette proye à son adversaire.

Dans ce médaillon on verroit sous un bas-relief sculpté avec toute l'intelligence possible un ancien tombeau de Clovis, tombeau sur lequel on peut sans doute ne point gêner son imagination, car quoyque ce tombeau ne soit destiné qu'à représenter dans ce médaillon le monument anciennement érigé à Clovis dans la vieille église de Sainte-Geneviève et qui va périr avec elle ; c'est cette destruction même qui autorise à dessiner comme on voudra l'image de ce Monument. Cette image pourroit donc paroître ainsy qu'on va la décrire : 1° La masse du tombeau représenté dans le médaillon paroîtroit à moitié dégradée par le temps, surtout vers l'endroit où l'on supposeroit l'épitaphe et où l'on verroit encore distinctement une fin de ligne portant ces mots écrits en caractères usités dans le VIe siècle et avec l'ancienne orthographe.

.....CHLOVIS ROY DES FRANCS

2° Sur ce tombeau et toujours dans le médaillon seroit la figure de Clovis couchée. Cette figure ornée de ses attributs, armes, casque, etc., et partout de fleurs de lys sans nombre telles que le père de Clovis, Childéric, paroissoit déjà les porter, selon la découverte faite à Tournay (le siècle dernier) du tombeau de ce prince. Au surplus, je croirois important de mêler icy aux fleurs de lys, et d'une manière très apparente le triangle de la trinité. Au dessus de Clovis couché s'élèveroit dans le même médaillon une figure de l'église. Elle montreroit d'une main ce prince et seroit d'ailleurs dans une attitude de supplication et de crainte religieuse des jugements de Dieu, attendu la vie peu régulière à tous égards de celuy pour qui elle prie. Cependant on pourroit faire paroître le fondement des expérances qui soutiennent sa prière dans une incription qu'on pourroit faire lire le long de la circonférence du médaillon, et qui pourroit être ainsy :

(a) Il deffendait les miens contre ceux qui blasphémoient le plus auguste de vos mystères. — Au reste, je sens qu'on peut absolument parlant se passer de cette incription. Je sens aussy qu'elle est un peu longue, mais enfin si l'on en vouloit une, surtout à cause de la forme du médaillon qui appelle naturellement une légende, la ligne qu'on vient de lire, ou du moins le sens quelle exprime, conviendroit d'autant mieux qu'on va voir combien

(a) Réflexion faite depuis, cette légende dans la bouche de l'Église romaine doit être en latin.

cecy se lie non seulement avec la coupe dédiée principalement à la trinité, mais encore avec ce qui va suivre relativement à la masse inférieure du Monument de Clovis laquelle demande aussy sa décoration spéciale dans un temple aussi superbe.

Cette décoration est icy notre dernier objet et ce n'est pas assurément le moins important. En effet, il est question de rappeler icy, et en même temps d'appliquer à la religion tout ce que Clovis a fait de plus glorieux. Aussi, comme nous pensons avec tous les bons critiques depuis M. de Valois, que Clovis est le vray fondateur de la Monarchie ; comme en conséquence nous croyons que dans un monument si relatif à la France et relevé dans le XVIIIe siècle qui voit le françois devenu la langue universelle de l'Europe, ce seroit presque manquer à la patrie que de parler au nom de Louis XV la langue que parlaient les peuples vaincus par Clovis il y a 13 siècles. Nous avertissons d'avance que les inscriptions de la partie inférieure du monument vont être proposées en françois ; et il semble qu'avec de si bonnes raisons d'en user ainsi, on sera à l'abry de la critique qui pourroit naître de ce que l'inscription pour la coupe a été proposée en latin, car relativement au dôme, on feint que c'est saint Remy qui parle. Ainsi l'on a pu lui prêter que ses propres paroles prononcées par lui en latin, sa langue naturelle, et qui étoit aussy celle de tous les gaulois romains et celle de l'église d'occident. Mais sur le tombeau, c'est Louis XV et sa nation qui doivent parler à la postérité la plus reculée. Ainsy il ne résulte aucune contradiction de l'emploi des deux différents idiomes en deux places si différentes quoyqu'appartenant toutes deux à la même décoration dont il faut s'efforcer de ne faire qu'un seul ensemble. C'est toujours dans ce point de vue qu'on va poursuivre le détail de nos dernières idées.

La masse du Mauzolée seroit donc un quarré long à l'ordinaire dont les angles pourraient être ornés de mascarons et cartouches de bronze doré allégoriques et relatifs à tout l'ouvrage. Les deux faces les plus étroites du mauzolée porteroient les deux inscriptions suivantes. La première :

SOUS CE TOMBEAU REPOSE LE GRAND CLOVIS
IL DÉCÉDA DANS CETTE CAPITALE LE 26 NOVEMBRE 511

La seconde :

LOUIS XV HÉRITIER DU THRÔNE ET DE LA FOY DE SES PÈRES
A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT
AU FONDATEUR DE LA MONARCHIE
LE SEUL SOUVERAIN CATHOLIQUE DE SON SIÈCLE
icy la date.

A l'égard des deux faces plus allongées du mauzolée, elles pourroient s'orner avantageusement par deux grands bas reliefs sur bronze, l'un représentant la bataille de Poitiers où Clovis défit et tua Alaric, arien ; et dans l'exécution de ce bas relief, on verroit près de la personne de Clovis un étendart fleurdelysé mais dont la partie la plus apparente seroit remplie par le triangle de la trinité.

L'autre face du tombeau (et si l'on veut la première par égard pour l'ordre des temps) représenteroit un instant encore plus relatif à la Religion, celuy où Clovis, encore payen, se voyant prêt d'être défait à Tolbiac, élève ses yeux et son âme vers le dieu de Clotilde d'où la tradition porte qu'il reçut une nouvelle vigueur qui changea le sort de la journée et donna aux francs une victoire complette. On concevra aisément qu'il sera encore icy fort possible et convenable de supposer une sorte de Vision pareille à celle qui apparut à Constantin lors qu'il combattoit Magnence ; mais on doit sentir : 1° qu'il faut placer dans le ciel, au lieu de la croix, le triangle sacré auquel toute notre idée retentit perpétuellement ; 2° qu'il y faudra placer le triangle sans inscription car l'*in hoc signo vinces* outre qu'il est en latin, langue vraysemblablement inconnue à Clovis surtout pour lors, d'ailleurs il est absolument et uniquement relatif à Constantin ; 3° enfin, il est sensible que dans la bataille de Tolbiac, les drapeaux fleurdelysés des francs encore payens ne peuvent admettre le triangle sacré, tandis qu'au contraire il doit paroitre dans ces mêmes drapeaux déployés dans l'autre face du monument contre Alaric, arien ainsi que ses visigoths.

Qu'on daigne maintenant repasser tout le projet de ce mauzolée, il semble qu'il offre l'espoir d'une grande et noble décoration, que le groupe de la France et du Temps qui le terminera présente une action fort intelligible quoyque métaphorique, et que l'ensemble de ce monument se liera très naturellement au sujet proposé pour la coupe du dôme et servira de baze convenable à la chasse de sainte Geneviève ou si l'on veut d'ornement entre les colonnes qui porteront cette chasse.

Extrait d'un recueil manuscrit de la main de Revol, conseiller au Parlement de Paris, communiqué par M. A. Gazier, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Portail de l'église du Val-de-Grâce.

LE VAL-DE-GRACE

Les bâtiments. — La vie au couvent. — L'hôpital militaire

CONFÉRENCE

faite le 13 Mai 1902, à la Mairie du Ve arrondissement

PAR

M. Paul VALET

MESSIEURS,

Savez-vous quel temps il faisait, à Paris, sur la rive gauche de la Seine, dans la matinée du 1er novembre de l'année 1589, entre cinq et six heures du matin ? — Non ? — Je puis, si vous le désirez, satisfaire, sur ce point, votre curiosité : un brouillard épais couvrait entièrement de son voile glacial les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques. En effet, l'Histoire nous apprend que, à la faveur de ce brouillard, le roi de Navarre qui, alors, assiégeait la Capitale, surprit ces deux faubourgs, et que, exténué de fatigue, il arriva, sur les sept heures du matin, au Fief-de-Valois ou Petit-Bourbon où, s'étant étendu sur un lit de paille fraîche, il dormit environ trois heures.

Ce Fief-de-Valois qui abrite pour un instant celui qui bientôt va s'appeler Henri IV et auquel la postérité donnera le surnom — mérité celui-là — de Vert-Galant, est une ancienne dépendance de l'Hôtel du Petit-Bourbon attenant au vieux Louvre, et des fenêtres duquel, si l'on en croit une tradition très contestable, « l'infâme Charles IX » aurait arquebusé son peuple, ou du moins quelques-uns de ses sujets qui, en matière de religion, ne pensaient pas tout à fait comme lui. Il n'a peut-être pas commis cet acte abominable, mais il faut toutefois reconnaître qu'il en était fort capable.

De même que l'hôtel, la maison du Petit-Bourbon avait appartenu au connétable de Bourbon.

Louise de Savoie, mère de François Ier, jeune veuve de dix-huit ans qui supportait assez mal le veuvage, avait beaucoup aimé le connétable, mais, dans la suite, froissée de ce que celui-ci avait refusé de l'épouser, son amour s'était changé en une haine violente. A la défection de ce prince, Louise de Savoie revendiqua ses biens, prétendant qu'ils lui appartenaient par les droits du sang. Toutefois, elle ne put obtenir tout d'abord entière satisfaction : les biens du connétable furent seulement mis sous séquestre, et ce n'est qu'à la mort de ce dernier, tué, au siège de Rome, le 6 mai 1527, que cette femme cupide, autant que vindicative, se fit attribuer la succession qui comprenait la maison du Petit-Bourbon. Ayant ensuite obtenu du roi, son fils, l'autorisation d'aliéner cette succession jusqu'à concurrence de douze mille livres de rente, elle donna, en 1528, le Fief-de-Valois à Jean Chappellain, son médecin : c'était une façon assez peu banale de payer des frais de maladie avec le bien d'autrui. Ce fut de la descendance de Jean Chappellain que, en 1621, la reine Anne d'Autriche fit acheter cet immeuble, moyennant une somme de trente-six mille livres, pour y loger les Filles de la Réforme de Saint-Benoît qui, se trouvant fort mal dans leur abbaye située près le village de Bièvre-le-Châtel, à trois heures de Paris, en un lieu appelé le Val-Profond, et quelquefois aussi le Val-de-Grâce, avaient demandé à Louis XIII l'autorisation de venir s'établir à Paris. Anne d'Autriche s'était constituée leur protectrice, et, par lettres-patentes en date du quatrième jour de mars de l'an de grâce 1621, avait tenu à se porter pour fondatrice du nouveau monastère (1).

La translation se fit le 20 septembre de la même année avec tout le cérémonial qui se pratique en pareilles circonstances.

Rappelons, en passant, que c'est dans la maison des héritiers de Jean Chappellain que, quelques années auparavant, en 1611, le cardinal Pierre de Bérulle avait fondé la célèbre congrégation des Pères de l'Oratoire, qui n'y séjourna que quatre ans, s'y sentant, sans doute, trop à l'étroit.

Il est certain que la vieille maison seigneuriale était peu appropriée à l'usage d'un monastère ; aussi fut-elle bientôt abattue pour faire place aux constructions qui furent édifiées sous le nom de Val-de-Grâce de Notre-Dame de la Crèche. Le 1er juillet 1624, Anne d'Autriche posa la première pierre de l'édifice projeté. A la mort de

(1) Archives Nationales, Carton L. 1036, pièce nº 12.

Louis XIII, étant devenue régente du royaume, la reine songea à accomplir un vœu qu'elle avait fait, et, en action de grâce de la naissance d'un dauphin après vingt-deux ans d'attente, elle entreprit de faire élever l'église et de nouveaux bâtiments sur les plans donnés par François Mansard.

Le 21 février 1645, on commença les fouilles destinées à recevoir les fondations de la nouvelle église. On rencontra des terres meubles, et il fallut descendre très bas pour trouver une résistance suffisante. Les terrains qui avoisinent le Val-de-Grâce sont composés actuellement de trois étages de carrières superposées dont les plafonds, en certains endroits, sont effondrés ; tel était à peu près l'état du sol à l'époque où commencèrent les travaux. Or, on s'aperçut au bout de quelques temps que les gros murs de l'église s'affaissaient par un côté ; il fallut promptement recourir à la sonde et creuser des puits qui firent découvrir le mal auquel on remédia en fondant des piles de maçonnerie dans les cavités qu'on n'avait pas soupçonnées au-dessous des murs du bâtiment. Des sommes énormes furent englouties dans ces substructions.

Aujourd'hui encore un escalier fort curieux, situé à l'intérieur du Val-de-Grâce, donne accès dans les catacombes, ou, pour mieux dire, dans les carrières.

Le 1er avril 1645, Louis XIV, alors âgé de sept ans, posa la première pierre de l'église. Le roi se rendit au Val-de-Grâce accompagné de Philippe de France, duc d'Orléans, son frère, de deux ans plus jeune que lui ; de la marquise de Seneçay, sa gouvernante ; du duc de Saint-Simon, son premier écuyer ; du comte de Charost, capitaine des gardes ; des officiers de sa Couronne, des seigneurs de la Cour et d'un fort détachement du régiment des gardes.

Rangés sur une double haie, les mousquetaires bordaient l'ouverture des fondations ; les Suisses occupaient la tranchée sur les parois de laquelle on avait tendu de magnifiques tapisseries. Plusieurs tentes avaient été dressées pour cette imposante solennité ; huit d'entre elles étaient destinées aux religieuses, mais, par esprit d'humilité, elles préférèrent ne pas paraître à la cérémonie.

Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, précédé de ses porte-croix et porte-crosse, escorté d'un nombreux clergé, bénit la pierre et les tranchées destinées aux fondations. La musique du roi accompagnait les chœurs.

Le roi, que le duc de Saint-Simon tenait dans ses bras, passa au

milieu des gardes, suivi de la reine-mère, de Monsieur et de tous les courtisans. Arrivé à la place désignée, on lui mit entre les mains, une truelle d'argent, dont le manche était garni de velours bleu, et de très bonne grâce, il se prêta à tout ce que la régente lui dit de faire.

Une médaille commémorative d'or du poids de un marc trois onces, qui avait été gravée et frappée pour la circonstance, fut déposée dans les fondations. Il existe de cette médaille trois autres exemplaires, dont l'un, en or, se trouve au cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale ; le deuxième, en fonte de cuivre, fait partie des riches collections de la Monnaie de Paris ; quant au troisième exemplaire, on peut le voir au petit musée du Val-de-Grâce. L'avers représente Anne d'Autriche tenant dans ses bras le jeune prince ; sur le revers est gravé le portail de l'église.

Médaille déposée dans les fondations de l'église du Val-de-Grâce.

Ce n'est pas seulement par sa valeur artistique que cette médaille est précieuse, c'est surtout parce qu'elle nous montre le projet primitif de Mansard. En examinant la reproduction que je vais faire passer sous vos yeux, vous remarquerez que la façade diffère sensiblement du monument tel qu'il a été érigé : l'ordre ionique du rez-de-chaussée du péristyle a fait place à une architecture d'ordre corinthien ; les ailerons de l'étage supérieur sont concaves et se terminent en bas par des statues, tandis qu'elles sont réellement en console renversée ; les quatre angles situés à la naissance du dôme sont surmontés par des obélisques, alors que, dans l'exécution, on y trouve des lanternes à coupole.

François Mansard avait fait un remarquable plan d'ensemble du monument, mais il ne put en conduire l'édification que jusqu'à neuf pieds du sol. Rapidement il avait construit la vaste crypte et était arrivé à la hauteur du pavé du péristyle, au-dessus duquel il posa les premières assises de l'église. Mais les dépenses faites jus-

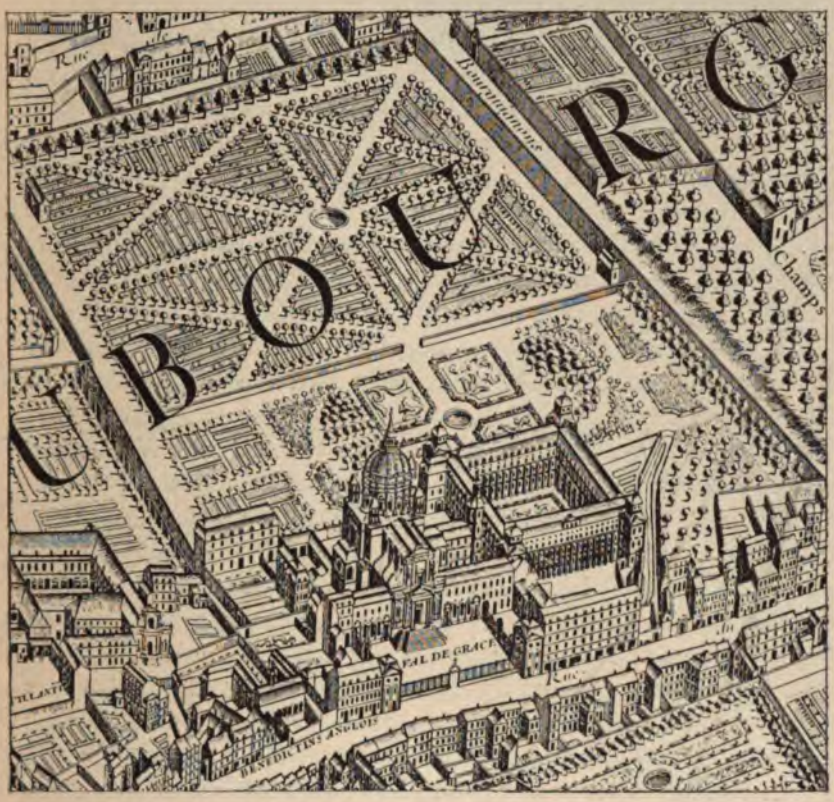

Le Val-de-Grâce d'après le plan de Bretez (dit de Turgot).

qu'alors parurent considérables à Anne d'Autriche, qui demanda à Mansard de restreindre les proportions de l'édifice qu'il avait conçu avec l'ampleur qu'il mit dans toutes ses œuvres. Son projet était d'établir une place en demi-lune sur la façade, ce qui eût permis d'en mieux juger l'aspect imposant. L'architecture des deux pavillons réunis par la grande grille d'entrée devait être continuée tout autour de la place ; une fontaine eût été érigée au milieu : évidemment le souvenir de Saint-Pierre de Rome hantait l'esprit de Man-

sard. Il ne voulut rien changer au plan primitivement adopté, et, froissé dans sa dignité d'artiste, il préféra abandonner les travaux plutôt que de les modifier en les amoindrissant.

C'est Jacques Le Mercier qui fut chargé de continuer l'œuvre commencée, ce qu'il fit en conservant, autant que possible, les dispositions générales du projet primitif de Mansard.

En 1651, les travaux sont supendus, à cause des troubles qui désolent le royaume; mais, en 1654, le calme paraissant rétabli, on se remet à l'œuvre. Le Mercier était mort depuis quelques mois, et ce fut à Le Muet, auquel on adjoignit bientôt Gabriel Le Duc, que la reine confia le soin d'achever le monument.

Pendant que ces deux éminents architectes terminent l'édifice déjà fort avancé, disons quelques mots des religieuses qui sont encore logées dans les bâtiments édifiés en 1624. Nous savons déjà qu'elles arrivent d'un monastère situé près Bièvre-le-Châtel et appelé le Val-Profond, ou le Val-de-Grâce. Quelques historiens ont fait remonter au onzième siècle, ou même à la fin du dixième siècle, la fondation de ce monastère.

Dans un curieux manuscrit, conservé aux *Archives Nationales*, relatant l'Histoire de l'Union de l'Abbaye de Saint-Corneil de Compiègne a l'Abbaye du Val-de-Grace (1657), Jean Broutel, chanoine de Verdun, s'exprime ainsi :

« Le Val-Profond était une Abbaye très ancienne, réputée de fondation royale.

« De dire précisément le temps de sa fondation, cela ne se peut ; les fondamentaux ayant été perdus par l'injure du feu, la misère des temps et la désolation des guerres, dont l'excès est venu à tel point que le monastère ayant parfois été abandonné l'espace de trente ans, sans retour, les maisons se sont trouvées tellement désolées, que l'herbe et les épines étaient non seulement dans les cloîtres, mais aussi dans les dortoirs.

« Et comme vraisemblablement les religieuses de ces temps-là avaient mis en sûreté leurs titres et papiers, il s'est rencontré que la mort des personnes qui en avaient connaissance étant arrivée pendant ces longues absences, le tout est demeuré dans l'oubli et dans la perte. »

Quant au changement de dénomination de Val-Profond en celui de N.-D. du Val-de-Grâce, voici, d'après le même auteur, à quelle occasion cela se fit.

En l'année 1512 ou 1514, les religieuses de cette abbaye se trouvèrent réduites à quatre seulement, dans un désordre qui ne se peut exprimer. Messire Etienne Poncher, évêque de Paris, ayant eu connaissance de la dissipation de cette Maison, s'avisa d'y mettre l'ordre, ce qu'il fit à l'aide des religieuses de Montmartre. Et comme, dit notre auteur, c'était là une grâce toute particulière, il changea son nom de Val-Profond en celui de N.-D. du Val-de-Grâce.

Acceptons cette explication, et ajoutons que, lorsque, en 1618, la Mère Marguerite Véni d'Arbouse, venant également de l'abbaye de Montmartre, fut nommée abbesse du Val-Profond, l'esprit religieux avait de nouveau totalement déserté le monastère.

Animée d'un zèle ardent, ayant la foi qui agit, elle sut intéresser Anne d'Autriche à ses projets de réformation. Le Val-Profond fut abandonné, et l'ancienne maison du Petit-Bourbon devint le monastère du Val-de-Grâce, ayant pour supérieure la Mère d'Arbouse et pour protectrice la reine elle-même.

L'existence que mènent maintenant les religieuses est douce, pieuse et tranquille. Parfois, cependant, l'Abbaye est en émoi : c'est qu'on vient d'apprendre que la reine Anne d'Autriche arrive au couvent pour passer auprès de ses sœurs, ses protégées, le temps des fêtes solennelles : quelquefois, même, elle se présente sans s'être fait annoncer. Elle a son oratoire dans la petite chapelle qui est à droite du maître-autel ; on peut y voir, à demi-effacés par le temps, les paysages d'Espagne qu'elle y a fait peindre et qui lui rappellent sa jeunesse Le petit salon dans lequel elle avait coutume de se reposer existe encore, et sert actuellement au Conseil de Réforme.

Anne d'Autriche toujours eut une grande prédilection pour le monastère du Val-de-Grâce, auquel elle accorda le privilège de porter les armoiries royales. On a dit qu'elle lui octroya également la singulière prérogative de conserver la première chaussure des enfants des princes du sang.

C'est inexact.

Il existe, il est vrai, aux Archives Nationales (1), une pièce où il est fait mention de quelques chaussures d'enfants de sang royal, déposées au Val-de-Grâce. C'est une copie du second volume du Cartulaire de l'Abbaye du Val-de-Grâce, page 642.

(1) Archives Nationales, Carton L 1037, pièce n° 15 (manuscrit).

INVENTAIRE de plusieurs choses qui ont été données par le Roi Louis XIV et par la Reine sa mère, Anne d'Autriche 3e du nom, fondatrice de cette abbaye.

1. *Une grande médaille d'or où est figuré le portrait du Roi et celui de la Reine d'un côté, et de l'autre le dessin de l'église du Val-de-Grâce. Elle pèse un marc troisonces, pareille à celle qui a été posée sur la première pierre enfermée dans les fondations de l'église, sous les piliers du dôme.*

2. *Une truelle et un marteau d'argent qui servirent au Roi à poser ladite pierre.*

. . . . . .

. . . . . .

10. *La chemise et les gants que le Roi Louis 14 avoit lorsqu'il fut sacré dans l'église de Reims, le 1er juin 1654, laquelle (sic) la Reine, sa mère, donna à Mme la duchesse de Vendôme pour les apporter à cette Abbaye, ce qu'elle fit le 21e desdits mois et an, avec une médaille d'or de celles qui se distribuèrent en cette cérémonie.*

11. *Les premiers souliers du Roi Louis 14, donnés par la Reine sa mère.*

12. *Autres premiers souliers de Monseigneur le Dauphin, fils du roi Louis 14, et de Marie-Thérèse d'Autriche, apportés par la Reine mère.*

13. *Les premiers souliers de Philippe-Charles d'Orléans, Duc de Valois, fils aîné de Philippe de France, frère unique du Roi, Duc d'Orléans, et de Mme Henriette Anne d'Angleterre.*

Je me refuse à voir un privilège dans le dépôt de ces trois paires de chaussures apportées par la reine, simplement à titre de chers souvenirs, conjointement avec une chemise, une paire de gants et d'autres menus objets.

Et où pouvait-elle mieux confier ces précieuses reliques de famille qu'en ce monastère qu'elle s'était complu à faire somptueusement édifier, objet de l'admiration des contemporains, ainsi que le constate un sonnet de l'époque que j'ai retrouvé aux *Archives Nationales* parmi des papiers provenant de l'Abbaye du Val-de-Grâce.

Pour la Reine-Mère. Sur le Val-de-Grâce.

SONNET (1).

Du temps impitoyable et de qui le ravage
Partout a renversé jusques aux fondements
Les superbes sommets des plus hauts Bâtiments,
Un siècle plus heureux enfin venge l'outrage.

Il en fait un Trophée, il en fait un Hommage
A ce Temple où de l'Art sont tous les Agréments,
Et l'illustre débris de ces vieux monuments
Semble servir de base à ce pompeux ouvrage.

Cette grande Cité, que cent peuples divers
Viennent voir chaque jour des bouts de l'Univers,
N'en peut trop admirer la Beauté sans pareille.

Mais bien qu'il soit comblé de charmes inouis,
Doit-on s'en étonner? la Mère de Louis
Pouvait-elle manquer de faire une merveille?

Ancheman.

En 1662, sur les sollicitations de la supérieure, la reine demanda au roi, son fils, et obtint de lui que l'Abbaye servît de sépulture aux cœurs des princes et des princesses de la famille royale.

(1) *Archives Nationales*, imprimé in-folio. L. 1036, n° 28.

Anne d'Autriche eût désiré rendre son dernier soupir au Val-de-Grâce, au milieu de ses sœurs d'affection ; elle s'y fit même transporter quand elle sentit sa fin prochaine, mais l'étiquette, qui conteste à une reine le droit d'expirer où il lui plait, exigea son retour au Louvre. Contrainte de s'incliner devant la volonté de la Cour, elle dit aux Religieuses qui entouraient sa litière : « Mes Mères, je ne mérite pas de mourir parmi vous; mais, si vous n'avez pas mon corps, vous aurez du moins mon cœur. » Elle mourut le 20 janvier 1666. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, et, selon son expresse volonté, son cœur fut déposé au Val-de-Grâce.

Vous entendrez, peut-être avec intérêt, deux pièces de vers que j'ai trouvées également aux Archives Nationales, dans le fonds provenant de l'Abbaye du Val-de-Grâce. Ces vers, par leur facture naïve, semblent bien indiquer qu'ils sont éclos du cerveau d'un poète en cornette.

SONNET sur le cœur de la Reine Anne d'Autriche déposé au Val-de-Grâce (1).

Tandis que l'Univers dans le deuil est plongé
Que ton cœur est content, heureuse Marguerite! (2)
Par le sacré dépôt dont ta maison hérite,
Lorsque ce Cœur Royal près du tien est logé.

L'honneur de Saint Denis n'en est pas outragé
Et nous ne croyons pas que le Ciel s'en irrite;
Anne ainsi l'a voulu, ravalant son mérite,
Et l'amour de son Cœur s'y trouvait engagé.

France, approuve ce choix; il est fait à propos;
Ce grand Cœur n'eut jamais d'autre lieu de repos,
Vif et mort, constamment il se trouve en sa place.

Vivant il fut comblé de grâce et de vertu,
Et, la mort le poussant comme un cèdre abattu,
Pouvait-il mieux tomber que dans un Val-de-Grâce?

(1) Archives Nationales. Carton L. 1036, nº 30 (pièce manuscrite.)
(2) La Mère Marguerite d'Arbouse, réformatrice et première abbesse du Val-de-Grâce, à Paris.

CAPRICE

sur la dépositiou du dit cœur au Val-de-Grâce (1).

Marguerite et Saint Denis
D'esprit au Ciel fort unis
*Sur le Cœur d'*Anne d'Autriche
Si grand, si saint et si riche,
Ça bas ont un différend
Où Denis cède et se rend :
L'Amour est pour Marguerite
Et prétend qu'elle en hérite;
Et pour Saint Denis, la Mort
Soutient que l'Amour a tort ;
Mais Marguerite s'emporte,
Sa cause étant la plus forte,
L'Amour doit être vainqueur
Puisque l'Amour est tout cœur,
Et que, prodigue à l'extrême,
Il donne jusqu'à lui-même
Où la Mort de bout en bout
Sans rien donner ôte tout.

A la mort d'Anne d'Autriche, Louis XIV fit don au monastère du Val-de-Grâce des reliques et reliquaires qui se trouvaient au château du Louvre, dans l'oratoire de sa mère. Ces reliques, reliquaires et autres pièces d'orfèvrerie furent portés à l'abbaye, le 13 février 1666, par le sieur de Belloc, garde de l'oratoire de la reine. Ces différents objets avaient été estimés à la somme de 53.314 livres par Jean Pittan, marchand orfèvre-joaillier et par Claude Bellin, son confrère.

La même année qui vit la mort de la fondatrice du Val-de-Grâce, vit aussi celle de son premier architecte.

François Mansard fut enterré dans le cimetière Saint-Paul, qui fut désaffecté pendant la Révolution, et — coïncidence étrange! comme les ossements provenant de ce cimetière ont été transportés aux Catacombes, il se trouve que le grand architecte repose mainte-

(1) Archives Nationales, L. 1036, n° 30 (pièce manuscrite.)

nant dans ces mêmes carrières qui, lors des premières assises de l'église, lui donnèrent tant d'ennui, et furent cause, par les grandes dépenses que leur rencontre occasionna, qu'il fut privé de la gloire d'achever le monument.

Quelques auteurs placent en l'année 1674 un événement que j'ai peine à croire exact. Fuyant son royal amant, la duchesse de La Vallière serait venue demander au monastère du Val-de-Grâce un asile tutélaire. Pendant trois jours on l'aurait cachée dans un confessionnal qui existe encore, et qu'on ne manque pas de montrer aux visiteurs comme objet de grande curiosité, dans la chapelle dite actuellement de Saint-Benoît.

Aucun document ne confirme ce fait. Il y a certainement confusion avec sa double fuite au couvent de Sainte-Marie de Chaillot, la première fois le 24 février 1662 (elle n'avait pas encore dix-huit ans), la seconde, vers le 11 ou 12 février 1671 ; mais je ne crois pas que les religieuses du Val-de-Grâce eurent jamais à protéger la belle duchesse contre les entreprises du roi, qui, d'ailleurs, ne la retenait plus : elle avait cessé de plaire !

Il est plus que probable que La Vallière se rendit directement aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, sans faire un stage incompréhensible de trois jours au Val-de-Grâce.

Rien donc ne trouble le calme qui règne dans le monastère : aux jours qui se passent dans la méditation et la prière, succèdent d'autres jours qui, également, s'écoulent dans les mêmes pieux exercices, et seule la mort vient parfois rompre la monotonie, non dépourvue de grandeur, de la vie que mènent les religieuses bénédictines.

Par le Rituel particulier à l'usage de l'Abbaye du Val-de-Grâce, nous pouvons encore aujourd'hui assister aux imposantes cérémonies qui se pratiquaient aux approches et lors de la mort d'une religieuse.

Prévenue par l'Abbesse, la sœur infirmière a fait la toilette de l'agonisante ; des fleurs ont été répandues sur le linceul qui recouvre le lit, pendant de tous côtés ; on a brûlé des aromates, et l'autel a été paré d'ornements blancs.

Cependant, averti par la grosse cloche qui a tinté vingt fois, le prêtre se présente à la porte conventuelle, où une partie de la communauté l'attend. Précédé de la porte-croix, d'une religieuse tenant un bâton surmonté d'une lanterne, et d'une autre religieuse munie

d'une clochette que lugubrement elle agite, le cortège s'engage dans les couloirs du monastère qui, pour la circonstance, ont été parsemés de fleurs.

Le prêtre pénètre dans l'infirmerie, accompagné de religieuses au nombre de vingt ayant chacune en main un cierge de cire blanche.

Pax hic domui, a dit le prêtre en entrant, et l'assistant ainsi que les religieuses ont répondu : *Et omnibus habitantibus in ea.*

Le ministre de Dieu a rempli les devoirs de ses fonctions sacrées; il a béni, il a absous ; puis, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, il s'est éloigné.

A la Mort maintenant d'achever son œuvre, assistée par les religieuses qui entourent le lit de la moribonde.

Voici quelles sont, dans toute la sublimité de leur sainte horreur, les dernières lignes du *Rituel* concernant les devoirs à rendre aux agonisantes ; je les lis textuellement :

« Quand la malade rendra les derniers soupirs, il faudra lui faire dire (s'il ce peut) sinon lui crier à l'oreille JESU, JESU, JESU. »

Aussitôt le décès survenu, avancé peut-être par l'épouvante de son annonce, les cloches du monastère tintent trois coups, l'une après l'autre, en commençant par la plus petite ; la même sonnerie recommence une deuxième fois, puis les cloches sonnent en branle toutes ensemble.

Dans le même ordre on procède à une seconde sonnerie, d'abord partielle, puis générale.

Quelques heures après, les sœurs infirmières font la toilette de la défunte pour l'ensevelissement.

La face et les mains préalablement lavées, revêtu de la sergette blanche, de la robe noire, de la ceinture, du scapulaire, du grand habit, de la guimpe et du voile, le corps est mis en bière ; entre les mains jointes de la défunte on a placé un crucifix, un livre de la Règle, le texte des vœux qu'elle a prononcés et un chapelet, puis le cercueil posé sur des tréteaux est recouvert d'un drap de serge noire.

L'heure des obsèques est arrivée. A trois reprises, la grosse cloche du monastère a teinté son funèbre glas. Solennellement le corps de la défunte est porté, à découvert, dans le chœur intérieur de l'église, où il est placé sur une estrade de trois pieds de hauteur autour de laquelle brûlent six cierges si le service est fait pour une simple religieuse, et huit si c'est pour une abbesse.

L'office des morts achevé, le corps de la défunte est conduit au lieu de la sépulture, soit dans les caveaux, sous le chœur intérieur de l'église, soit dans les allées du cloître, mais en quelque lieu qu'on le dépose on aura eu soin que la face soit tournée vers le grand autel.

Le cercueil de bois blanc a été dépouillé de son drap noir, les oreillers qui soutiennent la tête de la défunte ont été enlevés ; le livre de la Règle ainsi que le crucifix ont été retirés de ses mains et remplacés par une petite croix de bois ; la Révérende Mère Abbesse a couvert le visage d'un linge blanc. Les fossoyeurs clouent la bière et la descendent dans la fosse, et sur celle-ci refermée, pour sceller la morte dans l'éternité, on place une pierre d'environ un pied et demi en carré, où sera gravé :

Cy gist N. N. de S. Religieuse du Chœur Professe de l'Ordre de nostre Bien-heureux Pere Saint Benoist, laquelle ayant receu l'habit de Religion en cette abbaye Royalle de Notre-Dame du Val de Grace après l'année de son Novitiat y a fait sa profession le... du mois et an... aagée de...

Elle y est décédée le... du mois et an... aagée de... ans... mois.. jours.

PRIEZ POUR SON AME.

La cérémonie est terminée.

Alors, durant trente jours, une petite croix est mise, au réfectoire, à la place laissée vacante par la défunte, et la part de nourriture qui lui revenait est, à son intention, donnée aux pauvres, afin qu'ils prient pour le repos de son âme.

Mais laissons de côté ces images trop funèbres !

Quelquefois la voix d'un grand orateur chrétien retentit sous les voûtes de l'église : Bossuet s'y fit entendre en l'année 1657 ; l'abbé de Drubec y prononça, le 19 janvier 1667, par ordre et en présence de MONSIEUR, l'éloge de Anne d'Autriche ; le 24 novembre 1683, Fléchier, alors abbé de Saint-Séverin, y exalta les vertus de feue Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre ; le Père Mascaron prêcha également au Val-de-Grâce. C'étaient là jours de fête pour le couvent !

Le 20 janvier 1676, c'est-à-dire dix ans exactement après la mort de Anne d'Autriche, les cœurs des princes et des princesses, qui jusque-là avaient été déposés, au Val-de-Grâce, dans une chapelle provisoire, furent transportés, par ordre du roi, dans la chapelle

Sainte-Anne aménagée spécialement pour les recevoir. La chapelle était entièrement tendue de noir ; sur les tentures on avait posé trois lés de velours d'où se détachaient les écussons aux armes de France et d'Autriche. Un catafalque recouvert d'un poêle de velours croisé de moire et d'argent, avait été dressé sur une estrade élevée de trois marches ; un dais, bordé de crépines d'argent et rehaussé d'écusson, se dressait au-dessus du tombeau sur lequel fut placé le cœur de Anne d'Autriche. Le caveau, au sous-sol de la chapelle, avait été aménagé de petites logettes ou *layettes* garnies en dedans de velours noir pour les cœurs des princes adultes, et de satin blanc pour ceux des jeunes princes ou princesses. Ces cœurs, embaumés, étaient renfermés chacun dans une double boîte de plomb et de vermeil. On les déposa dans les *layettes* sur des coussins de velours noir ou de moire d'argent, suivant le cas.

Cette décoration funèbre subsista jusqu'à la Révolution.

L'année 1686 est marquée par la visite au monastère de dom Claude Boistard, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui établit de sages règlements destinés à régir la vie intérieure du couvent.

Voici quelques articles de ces Règlements :

« Elles (les religieuses) aimeront le silence et la retraite, évitant les parloirs comme l'écueil de l'innocence, et n'iront point tant que faire se pourra le dimanche, ni durant le temps de l'office divin et oraison. Elle n'affecteront point plutôt une assistante qu'une autre, et elles éviteront au parloir les entretiens curieux des choses du monde et ne rapporteront point à la Communauté les nouvelles qu'elles y auront apprises, conformément à la Sainte-Règle.

«..... Elles ne parleront point de défauts des autres, ne feront point de rapport qui puisse intéresser la charité et marqueront égalité d'affection, se mettant indifféremment en récréation avec les premières qui se présentent. Il leur est expressément défendu de parler et s'entretenir entre elles des élections de visiteur, abbesse, réception de filles, que lorsqu'elles en seront interpellées au Chapitre, mais imploreront au fond de leur cœur les lumières du Saint-Esprit pour donner dans le temps leurs suffrages avec un saint détachement de leur propre intérêt... (1) »

(1) *Archives Nationales*, L. 770, liasse 202 (manuscrit).

Nous verrons, dans un instant, que les Règlements donnés par dom Boistard ne furent pas toujours, dans la suite, fidèlement observés.

Il nous faut maintenant arriver en l'année 1720 pour rencontrer un fait digne d'être rapporté : le 9 juin, le trop fameux cardinal Dubois fut sacré archevêque de Cambrai dans l'église du Val-de-Grâce, en présence du Régent, par le cardinal de Rohan ; nous avons le regret de voir Massillon au nombre des prélats assistants. Cette cérémonie donna lieu à un incident curieux : l'ambassadeur d'Angleterre ayant manifesté le désir d'assister à la consécration, on fut fort embarrassé pour lui donner satisfaction, car, étant hérétique, l'entrée de l'église lui était interdite. Comme il est heureusement avec le ciel des accommodements, on usa d'un biais en le plaçant dans une des tribunes dorées qui se trouvent en avant du chœur, et que, préalablement, on avait grillagée pour l'isoler des fidèles.

Dans la mémorable querelle entre les molinistes et les jansénistes, les religieuses du Val-de-Grâce prirent parti pour ces derniers. Après la dispersion si odieuse de leurs sœurs de Port-Royal, nous les voyons hériter de l'esprit de ces saintes filles et refuser, mais plus timidement, de reconnaître la bulle *Unigenitus* et de signer le formulaire d'adhésion.

Voici ce qu'on lit dans la *Vie de Monsieur de Pâris, diacre* (Bruxelles, 1731), et chacun sait en quelle vénération était tenue la mémoire du bienheureux diacre par beaucoup de jansénistes :

« Monsieur le cardinal de Noailles (1) a fait connaître en bien d'autres occasions, de quel respect il est rempli pour un S. diacre qu'il avait vu naître et se former comme sous sa main. Se trouvant un jour dans le jardin du Val-de-Grâce, tout près du mur mitoyen à la maison qu'avait occupée M. de Pâris, il se mit à genoux, et y fit mettre les religieuses qui étaient avec lui pour invoquer le Saint, dont la présence avait sanctifié ce lieu. »

Vers 1730, les religieuses du Val-de-Grâce avaient choisi pour chapelain messire Jacques Boulanger, prêtre du diocèse de Paris, et ancien cathéchiste de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Ce vénérable prêtre était en même temps confesseur des pension-

(1) Le cardinal de Noailles était alors favorable aux jansénistes, dont il devait abandonner, plus tard, la cause, moins par conviction que par la faiblesse de son esprit indécis et sans caractère.

naires du Calvaire du Luxembourg et de plusieurs religieuses de ce couvent, entre autres de la mère Sainte-Clotilde Loisel sur qui s'opéra en 1733 un miracle dû à l'intercession du diacre Pâris.

Être le confesseur d'une religieuse miraculée était alors un crime d'État. Ce prêtre fut interdit, et, pour éviter une lettre de cachet, fut obligé de se cacher, et de prendre des habits laïcs (1).

Bien des années se passent. Le croirait-on ? Sous Louis XVI, alors que la querelle semble être, sinon oubliée, du moins apaisée, les religieuses du Val-de-Grâce refusent encore de se soumettre à la bulle. Pour vaincre une si longue résistance, les molinistes obtiennent du ministre Maurepas que défense leur sera faite d'avoir des novices : c'était tuer l'Ordre dans sa source vive. Et cette interdiction dura de 1777 à 1783.

En 1780, l'archevêque de Paris oppose son veto à la réélection de leur directeur spirituel, qui était le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le vénérable Cochin, fondateur de l'hôpital qui porte ce nom.

Il y avait alors au Val-de-Grâce une dame noble admise à titre de pensionnaire : c'était la comtesse d'Harcourt, veuve du lieutenant général des armées du roi.

Mariée, une première fois, en 1733, à Briçonnet, marquis des Requins, et devenue veuve, en 1740, elle s'était remariée, deux années plus tard, à Henri Claude, comte d'Harcourt, qui, à son tour, mourut le 3 décembre 1769.

Je ne sais si le premier mari avait laissé dans le cœur de la jeune veuve de bien vifs regrets ; si l'on considère la promptitude avec laquelle se fit le second mariage, il n'y paraît guère. Toutefois, à la mort de son second mari, la douleur de Mme d'Harcourt se manifesta avec une telle intensité, son affliction fut si profonde et demeura si constante, que sa fidélité à la mémoire de son époux la fit surnommer *la nouvelle Artémise*. Et, en effet, nouvelle Artémise, elle fit élever aux cendres du comte d'Harcourt le magnifique mausolée qu'on voit à Notre-Dame de Paris, et qui est l'une des plus belles œuvres du sculpteur Pigalle. Le lieutenant-général y est représenté sortant à demi du tombeau ; la femme qui lui tend les bras est la comtesse elle-même.

Nous avons sous les yeux la lettre originale que, à la date du

(1) *Nouvelles Ecclésiastiques* ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus (du 5 décembre 1780).

10 février 1780, cette dame adressait à Le Paige, avocat au Parlement de Paris et bailli du Temple (1).

« *Vous connaissez, monsieur, tout l'intérêt que je prends au Val-de-Grâce et la tendre amitié que j'ai pour la respectable abbesse qui est à la tête de cette maison. Vous vous rappelez qu'elle y est depuis 27 ans et enfin qu'elle ne peut plus être continuée, le dernier triennat est fini, et que les Constitutions obligent de mettre un intervalle, ce qui est très facheux pour cette maison qui n'a point de sujet capable de la remplacer, ce qui peut avoir de grandes conséquences dans ce moment. En conséquence, je vous confie, monsieur, que j'ai dit au ministre qu'il serait très utile que l'abbesse restât en place, et on a donné un ordre du roi avec la promesse que l'on m'a donnée que cela ne tirerait point à conséquence pour la suite. L'exemple des hospitalières du faubourg Saint-Marceau m'a déterminée à désirer cet ordre. Une partie de la communauté en est contente, mais deux religieuses qui cabalaient pour être abbesses, — et qui en sont très indignes — sont au désespoir. Elles consultent et font toutes sortes de manœuvres. J'ai grand besoin de vous voir, monsieur, et suis dans l'impossibilité d'aller vous chercher parce que depuis 4 mois je suis mourante et ne quitte pas mon lit ou ma chaise longue. S'il vous était possible, monsieur, de me venir voir demain au Val-de-Grâce et de me mander le moment où cela vous serait moins incommode, je vous enverrais une voiture. Mon abbesse et moi avons bien des choses à vous consulter et vous me rendriez le plus grand service, et je vous en aurais une sensible obligation. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.*

« *Desmarrais, Comtesse d'Havcourt.*

« *Je vous demande, monsieur, le plus grand secret.* »

Quel était donc l'objet de la préoccupation de la comtesse d'Harcourt ?

Une lettre adressée à Le Paige par la femme de charge de Madame d'Harcourt, peu de temps après la mort de cette dernière, va nous l'apprendre.

(1) Cette lettre, ainsi que les documents qui suivent font partie des archives de M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne.

« *Monsieur,*

« *J'ai été témoin dans le temps de toute la reconnaissance de Mme l'abbese du Val-de-Grâce pour vous ; elle me charge aujourd'hui, Monsieur, de vous faire tous ses remercîments, et vous faire part qu'après beaucoup d'instances et de prières M. le curé de Saint-Jacques est rendu à leurs désirs, et est continué leur supérieur. Mr l'archevêque, à qui Mme l'abbesse a écrit, a fait un peu attendre sa réponse, mais enfin elle est arrivée, et son consentement pour toutes les autres choses dont j'ai eu l'honneur de vous parler de sa part. Elle suit vos conseils, persuadée que vous ne lui en donnez aucun qui ne soit pesé au poids du sanctuaire ; elle me charge après tous ses remercîments de tous ses sincères compliments.*

« *Permettez, Monsieur, que je profite de cette heureuse occasion pour vous assurer du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être,*

« *Monsieur,*

« *votre très humble et très obéissante servante.*
« *Muller*

« *Ancienne femme à Madame la comtesse d'Harcourt.*

« *Au Val-de-Grâce, le 2 août* 1780. »

Le Paige prit soin d'annexer à ces deux lettres la note suivante, qui les complète :

« *L'archevêque en approuvant enfin l'élection du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas pour supérieur, ne le fit que par une lettre à ce curé, où il y mettait pour condition qu'il presserait ces religieuses de déclarer leur soumission de cœur et d'esprit à la Bulle comme à un jugement dogmatique. Le curé s'est contenté d'en faire une lecture secrète à l'abbesse.* »

La comtesse d'Harcourt était décédée le 2 mai 1780.

L'année précédente, le 22 février 1779, elle avait fait un testament auquel elle ajouta, sous la date du 23 mars de la même année, un très curieux codicille dont nous vous donnerons lecture.

La lettre de Mme d'Harcourt nous a appris que d'indignes religieuses intriguaient en vue de la succession de leur abbesse, la Mère du Quesnoy. Il était désirable que celle-ci, qui était très âgée (elle avait alors près de quatre-vingt-trois ans), restât le plus longtemps possible à la tête de la communauté. Sans doute elle devait être la dernière supérieure janséniste du Val-de-Grâce ; sa vie était dès lors précieuse pour la cause.

Voici le codicille du testament de la comtesse d'Harcourt :

« *Je donne à Madame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce, 1.300 livres de pension sous la condition expresse que la Maison du Val-de-Grâce lui donnera tous les jours à son dîner soit un poulet rôti ou en fricassée, ou une poularde, ou un lapin ou perdrix, ou morceau de veau, ou mouton rôti, alternativement, qui soit bien tendre, et que le tout soit pris et cuit chez un rôtisseur, afin qu'il soit bon et cuit à propos, ce qui ne peut être dans un couvent.*

« *J'entre dans ces détails parce que je connais l'état de mauvaise santé où est Madame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce, et que je sais que je donne en même temps une marque d'amitié à toute la maison du Val-de-Grâce en leur* (sic) *donnant les moyens de contribuer, autant qu'il est possible, à la conservation de Madame du Quesnoy, présentement leur abbesse, dont elles connaissent tout le prix, qu'elles vénèrent et respectent et dont elles ne peuvent envisager la perte qu'avec la plus vive douleur. J'ai vu tous ces sentiments gravés dans tous les cœurs, et j'ai souvent été la dépositaire de leurs tendres et cruelles inquiétudes.*

« *Plus je donne et lègue à la susdite dame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce,* 600 *bouteilles de vin rouge de Bourgogne qui seront prises dans les meilleurs vins de ma cave ; et si, au jour de mon décès, il ne s'en trouvait pas la quantité que je lui donne, je veux que mes donataires, que j'ai nommés dans mon testament en fassent venir de Bourgogne ce qu'il faudra pour suppléer à ce qui ne se trouverait pas dans ma cave, et que ce soit du bon vin, et qu'il soit vieux. Je prie Madame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce, de vouloir bien recevoir ces petits dons comme une marque de ma tendre amitié pour elle. J'exige de son amitié de remplir exactement ces conditions, que le désir énorme que j'ai de la conserver et de l'empêcher de tomber en*

des extrémités cruelles me font lui imposer. Elle manquerait à ma mémoire si elle s'y refusait. Elle connaît toute ma vénération et mon respect pour elle; je la remercie de tous les soins qu'elle m'a donnés, de la tendre pitié qu'elle a donnée de mes cruelles douleurs. Dieu, dans sa miséricorde, s'est servi d'elle pour me secourir. Je la supplie de se souvenir de moi aux pieds de J.-C. et de demander par lui à Dieu d'avoir pitié de moi dans son infinie miséricorde.

« Et j'ai signé mon présent codicille en mon hôtel à Paris, ce 23 mars 1779.

« M. M. Th. Des Marrais, Comtesse d'Harcourt. »

Malgré, et peut-être même à cause du régime trop substantiel auquel elle fut dès lors soumise, l'abbesse ne tarda pas à suivre dans la tombe son amie la comtesse d'Harcourt. Elle mourut le 20 janvier 1781, âgée de 84 ans et 10 mois, après soixante-huit ans et deux mois de profession religieuse.

Ainsi que l'avait bien prévu la comtesse d'Harcourt, la Mère du Quesnoy fut la dernière abbesse janséniste du Val-de-Grâce.

Suivant la coutume, la Supérieure qui lui succéda eut à faire le panégyrique de l'abbesse qui l'avait précédée : c'était, sans doute, une des religieuses qui avait cabalé contre la Mère du Quesnoy. Dans cet éloge funèbre, nous relevons, avec peine, cette phrase qui s'efforce d'être méchante :

Appelée par la Providence à l'état religieux, elle fit profession à l'Abbaye de l'Estrées, Ordre de Citaux. A peine eut-elle quitté le voile blanc (celui des novices), que dans un âge où, loin d'être en état de conduire, on a besoin d'être soi-même conduit, la faveur et les sollicitations parvinrent à la placer à la tête de cette même abbaye.

Et plus loin, à propos de l'expiration du triennat qui inspirait une si grande crainte à la comtesse d'Harcourt :

Que la durée de ces derniers triennaux ne pût-elle s'arrêter dans sa course, ou plutôt se perpétuer ! Il arriva, malgré nos désirs et trop promptement pour notre bonheur, ce terme marqué à sa supériorité par nos Constitutions, et au-delà duquel il ne nous était plus permis de la proroger. Au moment où chacune de nous tremblait de lui succéder, et où personne n'eût pu se déterminer à se soumettre à une élection, sans l'espérance de ne gouverner que sous son inspection et par ses conseils, des ordres suprêmes nous enjoignirent de suspendre l'élection à laquelle nous étions

prêtes de procéder ; et à elle, de continuer ses fonctions d'abbesse jusqu'à nouvel ordre. Le motif de ces ordres, qui n'avaient d'autre but que de prolonger notre bonheur, ne nous eût inspiré que la plus vive reconnaissance et la joie la plus pure, s'ils n'eussent en même temps semblé porter une espèce d'atteinte à nos Constitutions, et à la Règle de la Triennalité, le plus bel apanage de notre établissement, et l'un des bienfaits les plus précieux de notre Auguste Fondatrice. Nous eûmes la douleur d'être forcées de porter aux pieds du Trône nos humbles représentations. Elles sont consignées dans nos Archives ; et elles seront pour celles qui nous succéderont le témoignage le plus authentique de notre respect, de notre vénération et de notre attachement pour notre illustre abbesse.

Tout le fiel dont parle le poète semble avoir été, à longs flots, déversé dans cet éloge !

Les compétitions à la succession éventuelle de la Mère du Quesnoy avaient déjà porté leurs fruits néfastes du vivant même de la vénérable abbesse.

Au cours de la visite régulière que l'abbé Cochin fit, du 30 novembre au 10 décembre 1779, à l'Abbaye Royale du Val-de-Grâce, conformément aux Constitutions de ce monastère, il eut à relever certaines défaillances qui l'obligèrent à édicter des ordonnances dont voici quelques clauses :

. . . . . .

ARTICLE QUATRIÈME

Étant informé que quelques-unes des religieuses, contre le vœu de pauvreté et de désapropriation, se permettent de déposer hors du monastère quelque pécule qui leur aurait été donné pour leur usage ou pour être employé à de bonnes œuvres, nous interdisons par toute l'autorité qui nous est confiée une pratique si opposée au véritable esprit monastique ; obligeons celles qui en seraient coupables à en faire leur déclaration en secret à la Révérende mère abbesse, et ordonnons qu'à l'avenir, tout argent reçu des mains de parents, ou étrangers, soit remis dans le dépôt de la Communauté, pour être, par la permission de la mère abbesse, employé aux destinations qu'elle aura jugées convenables.

. . . . . .

L'ARTICLE SIXIÈME fait défense de sortir quoi que ce soit du monastère sans l'autorisation expresse de la Révérende mère abbesse.

L'ARTICLE SEPTIÈME réglemente l'usage du parloir, dont on fait abus tant avec les parents qu'avec les étrangers.

. . . . . .

ARTICLE DIXIÈME

Nous désirons qu'on se soumette exactement à la loi qui défend de nourrir des oiseaux dans l'intérieur du monastère, et nous représentons que cet amusement, tout innocent qu'il est en lui-même, peut nuir, ou à l'attention qu'exige la prière, et à l'assiduité que demandent les différentes obédiences. Et si des raisons de condescendance, d'indulgence et de charité nous portent à tolérer ces abus à certains égards, elles ne nous dispensent pas, ces raisons, de mettre à cette tolérance les bornes les plus étroites. Ainsi nous défendons, à plus forte raison, les cabanes où on en rassemble plusieurs, et surtout nous interdisons la liberté qu'on s'est donnée quelquefois d'en faire avec les personnes du dehors une espèce de trafic.

. . . . . .

Laissons maintenant les religieuses du Val-de-Grâce tout à leurs regrets de ne plus pouvoir assister, — oh ! bien innocemment — aux amoureux ébats de leurs oiseaux, en la volière, et, avant que la Révolution vienne les disperser, rendons-nous dans leur église pour en admirer la splendeur.

Elevée en action de grâce pour la naissance inespérée de Louis XIV, l'église du Val-de-Grâce devait tout naturellement être placée sous l'invocation de Jésus nouveau-né ; c'est ce qu'indique l'inscription de la frise du premier ordre :

IESV NASCENTI VIRGINIQ. MATRI.

Au-dessus de seize marches s'élève le grand portail ; six colonnes supportent le portique, dont quatre isolées et deux engagées dans le mur ; le fronton qui couronne la façade repose sur quatre colonnes d'ordre composite rentrées dans le gros œuvre. Le tympan était autrefois orné d'un bas-relief ; la Révolution y substitua les symboles de la Liberté et de l'Égalité, qui disparurent, en 1817, pour faire place au cadran soutenu par deux figures d'anges qui s'y trouvent à présent.

En pénétrant sous les voûtes de l'église, dont les motifs de décora-

tion semblent se refléter sur la mosaïque du dallage du sol, on est tout d'abord saisi d'admiration en présence de la richesse et de la profusion des ornements de sculpture, chefs-d'œuvre dus aux ciseaux de Michel et de François Anguier, Thomas Regnaudin, Philippe Buyster et Pierre Sarrazin ; cependant on éprouve bientôt un certain malaise qui provient de la profusion même des ornements, qui ne laissent aucune surface plane où l'œil puisse, un instant, se reposer.

Le maître-autel a été élevé d'après les dessins de Gabriel Le Duc. Sous un baldaquin supporté par six colonnes de marbre de Barbançon orné de bronze, se voit aujourd'hui un groupe représentant Jésus nouveau-né, la Vierge Mère et Saint-Joseph, d'après François Anguier : ce n'est qu'une réplique. L'original, enlevé sous la Révolution pour être placé au Palais des Beaux-Arts, est allé, depuis, enrichir l'église Saint-Roch à Paris. La restauration de ce magnifique autel a été entreprise, en 1870, par ordre de l'empereur Napoléon III, sous la direction de M. Ruprich-Robert.

Au temps de la splendeur du monastère, cet autel recevait, les jours de fête solennelle, un ostensoir d'or scintillant sous l'éclat des pierres précieuses, soutenu par un ange dont la robe était bordée de diamants.

A gauche du chœur, dans la chapelle Saint-Benoit, vous pourrez admirer un tableau représentant ce saint dans l'attitude de la prière. Dans une savante « Etude sur les Champaigne » publiée, en 1892, par la librairie de l'Art, M. Augustin Gazier, professeur à la Sorbonne, attribue à Philippe cette toile d'une facture tout à fait remarquable, et qui est bien dans la manière de ce maître.

A gauche, également, se trouve la chapelle autrefois dédiée à sainte Anne, et actuellement placée sous l'invocation de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Maurice. Maintenant que cette chapelle est dépouillée de tout ornement, nous ne reviendrons pas sur la description que nous en avons donnée alors qu'elle servait de sépulture aux cœurs des princes de la famille royale ; nous dirons seulement, puisque c'est là un fait qui se rattache directement à cette partie de l'église, que, en 1793, les quarante-cinq cœurs qui y étaient déposés furent profanés. Les restes dispersés au vent, les boîtes de vermeil allèrent à la Monnaie pour être fondues. Aujourd'hui les layettes sont vides, à l'exception de deux : dans l'une d'elles on a placé le cœur du célèbre chirurgien Larrey, mort à Paris en 1842 ; dans l'autre se trouve, dans une mince enveloppe de plomb, le cœur

d'une Anglaise. Sur le métal, un nom a été gravé à la pointe : *Mary Damby*. On ignore à quelle époque et à quel propos le cœur de cette Anglaise a reçu asile dans ce caveau jadis royal. Peut-être Mary Damby était-elle une pensionnaire ou même une religieuse du couvent des bénédictines anglaises de la rue des Anglaises ; ce n'est là toutefois qu'une supposition qu'aucun document précis ne vient appuyer.

Si nous passons maintenant à droite du chœur, nous sommes vivement frappés à la vue des superbes grilles de fer forgé qui ferment toutes les chapelles, et qui nous rappellent que nous nous trouvons dans une église de bénédictines cloîtrées : les motifs de décoration de l'encadrement de pierre de ces grilles (arcs-doubleaux biais) représentent les divers symboles mystiques du sacrifice de la messe.

Derrière le maître-autel est la chapelle du Saint-Sacrement. La fresque peinte sur la voûte en cul-de-four, au-dessus du petit autel, est de Jean-Baptiste de Champaigne et non de Philippe, comme on l'a dit par erreur : elle représente le Christ offrant la sainte hostie à l'adoration des anges qui l'entourent.

Nous ne quitterons pas l'église du Val-de-Grâce sans avoir longuement admiré la voûte du dôme. Les ornements des quatre arcs qui soutiennent ce dôme sont de François Anguier, né à Eu en 1686, artiste auquel nous devons également les sculptures de la porte Saint-Denis.

La voûte a été peinte à fresque par Pierre Mignard. Dans cette remarquable composition où se confondent une foule de personnages du catholicisme, on distingue principalement la Sainte Trinité et Anne d'Autriche soutenue par sainte Anne : la reine présente la maquette de l'église qu'elle a fait élever.

On a reproché à Mignard un emprunt trop servile à l'École italienne, et on a fait remarquer, avec raison, que son Saint Michel est presque la copie de celui de Raphaël. Le peintre a commis, de plus, quelques fautes de dessin, comme pour saint Benoit, dont il a démesurément exagéré les proportions. Ce sont là méprises bien excusables dans une œuvre si colossale, qui ne comprend pas moins de deux cent figures : il ne convient donc pas de critiquer outre mesure.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler que Molière, dans un poème intitulé : *La Gloire du Val-de-Grâce*, fit l'éloge de cette célèbre composition.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à pénétrer dans les jardins, d'où nous pourrons, à l'aise, contempler les belles proportions du dôme nouveau. Le dôme que nous voyons aujourd'hui ne date que de l'année 1865, époque à laquelle il a été entièrement refait, plus simple qu'autrefois, mais rendu incombustible par l'emploi de fermes en fer.

Pendant le siège de Paris, le dôme du Val-de-Grâce, qui pourtant avait arboré le drapeau de la convention de Genève, fut le point de mire de l'artillerie prussienne : soixante-douze projectiles tombèrent sur les bâtiments, où ils portèrent l'incendie ; d'autres s'abattirent nombreux dans les jardins ; un obus vint frapper la lanterne et brisa la cloche qu'elle abritait.

Le général Trochu fait alors transporter au Val-de-Grâce les blessés prisonniers, informant en même temps Bismark de sa décision. Dès lors le monument est épargné.

Les religieuses que nous avons abandonnées à l'approche de la Révolution, ou du moins celles qui leur eussent succédé, auraient été bien effrayées, les douces colombes, par tous ces coups de canon, mais il y avait alors quatre-vingts ans que la tourmente révolutionnaire les avait dispersées.

A la fermeture du monastère, en 1790, la communauté ne comptait plus que seize religieuses de chœur, deux novices et cinq sœurs converses. Le Val-de Grâce est alors converti en Magasin central des Hôpitaux militaires. Un décret du 31 juillet 1793 autorise le ministre de la guerre à faire servir la maison nationale du Val-de-Grâce à l'usage d'un hôpital militaire. D'après un autre projet, il est question d'y établir un hôpital pour recevoir les femmes en couches et les enfants abandonnés (20 messidor an III — 9 juillet 1795) ; puis un décret du 10 vendémiaire de la même année (2 octobre 1795) affecte le Val-de-Grâce à un hôpital pour la légion de police. Et les malades de la légion de police ne vont pas plus au Val-de-Grâce que n'y étaient allées les femmes en couches, et c'est seulement fin octobre 1795, ou dans les premiers jours du mois de novembre, qu'on y transporte les malades militaires soignés jusqu'alors au Gros-Caillou.

L'École de Santé militaire, créée par la Convention nationale, par décret du 14 frimaire an III (23 novembre 1794), y est installée le 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Un arrêté du 23 nivôse an X (13 janvier 1802) ordonne que

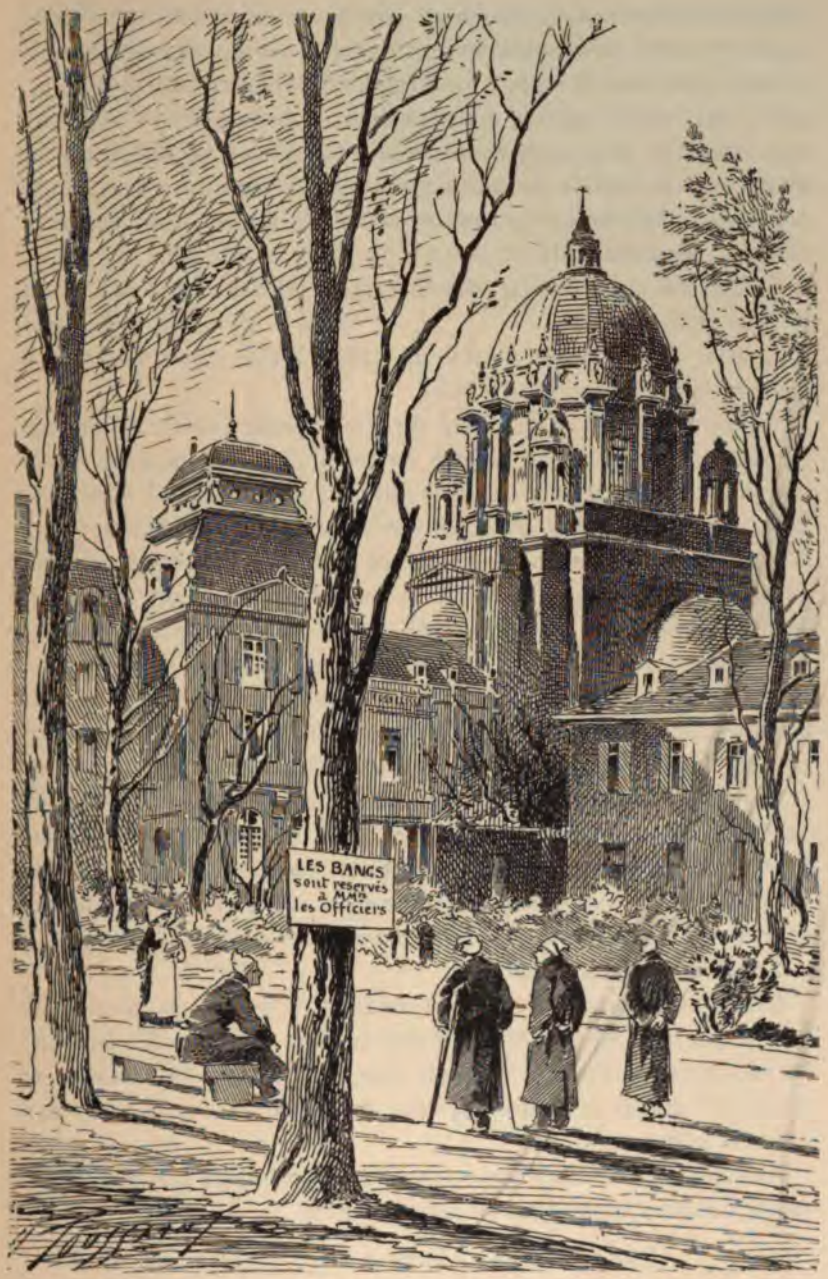
LES BANCS
sont reservés
à MM.
les Officiers

l'hôpital militaire de Saint-Denis sera transféré au Val-de-Grâce ; mais cet arrêté est rapporté par celui du 13 ventôse du même an X (4 mars 1802), sur le rapport du ministre de la Guerre, qui fait remarquer aux Consuls que la journée d'un malade, à Paris, coûterait 7 centimes de plus qu'à Saint-Denis. Considérez que le premier arrêté avait été rendu sur un rapport du même ministre, qui faisait alors valoir l'économie qui pouvait résulter de la fusion des deux services administratifs.

Enfin, l'Empire affecte définitivement le Val-de-Grâce à un hôpital militaire.

Charles X, réparant l'oubli de Louis XVIII, rend l'église au culte catholique le 16 avril 1826.

Aujourd'hui, le Val-de-Grâce, dont la superficie totale est de sept hectares 54 ares, est en même temps hôpital militaire et École d'application du service de santé militaire (décrets du 13 novembre 1852, du 12 juin 1856, du 22 novembre 1887 et du 25 février 1889). Le service médical est assuré par sept professeurs titulaires et sept professeurs agrégés; la direction est composée d'un directeur, médecin-inspecteur ayant rang de général de brigade; d'un sous-directeur; d'un adjoint à la direction, et de trois surveillants, médecins-majors de deuxième classe. L'administration comprend, en outre, un bibliothécaire-conservateur des collections et un officier comptable de première classe, trésorier de l'École.

Les constructions affectées aux malades s'élèvent au milieu de vastes jardins ; elles renferment sept cents lits, hélas! presque toujours occupés. Les soins sont donnés aux malades par 22 religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, et l'on compte environ cent cinquante infirmiers ; un aumônier militaire assure les secours de la religion aux malades qui les réclament.

Les convalescents auxquels le médecin a permis la sortie des salles, peuvent librement se promener dans les allées des jardins ; là, sans autre distinction de grade que le képi pour les officiers, se coudoient gradés et soldats, revêtus de la longue capote en usage dans les hôpitaux.

Autrefois, les officiers usaient, seuls, d'un privilège que leur conféraient des pancartes apposées dans le jardin :

LES BANCS SONT RÉSERVÉS AUX OFFICIERS.

Depuis, une administration paternelle a compris qu'il était pré-

férable de multiplier le nombre des bancs, dont l'accès est maintenant indistinctement permis à tous les malades.

Ainsi, réunis dans la fraternité de la souffrance noblement endurée, officiers et soldats errent sous ces mêmes allées qui, jadis, virent les religieuses bénédictines empressées auprès de leur illustre protectrice. Ces allées, qui entendirent le murmure de saintes oraisons, sont, aujourd'hui, foulées par le pas lourd des soldats; et le contraste est moins grand qu'il ne semble tout d'abord : souffrir, surtout souffrir au service de la Patrie, n'est-ce pas encore là une des belles formes de la prière ?

PAUL VALET.

IIe PARTIE

DOCUMENTS

(NOTICES — NOTES — MÉMOIRES — INVENTAIRES, ETC.)

LES DIVINITÉS PAIENNES

SUR LA RIVE GAUCHE DE L'ANCIENNE LUTÈCE

I

LEURS CULTES
EMPLACEMENT DE LEURS TEMPLES OU AUTELS
IMAGES OU ATTRIBUTS DE CES DIVINITÉS AVEC L'INDICATION DES FOUILLES QUI LES ONT RÉVÉLÉS

Dans toutes les contrées des anciennes Gaules, on trouve des témoins immuables de la conquête des Romains. Ce peuple célèbre a empreint partout son caractère ; partout on reconnaît des vestiges de ses mœurs, de ses institutions et de ses arts.

Les Grecs, dira-t-on, furent leurs maîtres. — Qu'importe. — Ce sont les Romains qui ont entrepris et exécuté ces immenses aqueducs, ces thermes, ces vastes amphithéâtres, ces temples, ces autels, ces tombeaux, ces grands chemins, dont les restes, après dix-sept siècles, illustrent notre Capitale.

Paris, d'après Strabon, eut pour origine deux groupes d'habitations qui, en se réunissant, formèrent *la cité des Parisis*.

Cet auteur indique que, le long du fleuve de Seine, sont les Parisiens possédant l'île située dans le fleuve, et la ville de Lucotèce que d'anciens diplômes mentionnent comme comprenant, non seulement *les Mons Lucotitius et Cetardus*, mais s'étendant jusque

et sur l'emplacement où s'éleva plus tard l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Dix ans avant Jésus-Christ, quand Drusus érigea dans Lyon un temple à Rome et à Auguste, dieux tutélaires de la Gaule, les statues des soixante cités gauloises figurèrent devant l'autel, et, parmi elles, *Lutetia civitas Parisiorum*.

A l'aspect des superbes ruines qui sont encore debout sur la rive gauche de l'ancienne *cité des Parisis*, on ne peut s'empêcher d'un profond sentiment d'admiration à l'égard de nos vainqueurs, dont le courage et la patience égalaient le goût et le génie.

Que de richesses renferme le sein des mers ! s'écrie-t-on, contemplant non seulement les merveilles que s'est plu d'y amonceler la nature, mais constatant encore le recel de tant de naufrages passés.

On en pourrait dire autant des trésors enfouis dans le sein de la terre et que recouvre la surface de la montagne Sainte-Geneviève et ses abords (Mons Lucotitius et Mons Cetardus).

Les terrassements exécutés dans le vieux Paris ont certainement fourni aux spécialistes et aux chercheurs l'heureuse occasion de reconquérir nombre d'œuvres d'art et de souvenirs de monuments antiques.

Les travaux d'ensemble, au point de vue archéologique, datent surtout de ces derniers siècles. C'est à cette extension des recherches archéologiques que l'on doit de pouvoir reconstituer de nos jours l'histoire locale de l'antiquité au moyen de précieux matériaux souvent emportés par les tombereaux.

Et quelles satisfactions pour l'explorateur quand il sauve une épave du vieux temps qui enrichira l'avenir d'une découverte inattendue !

Ces satisfactions de l'explorateur, nous les connaissons, et nous pouvons dire que, sous nos patientes recherches, le sol de notre vieille Lutèce a, pendant de longues années, révélé pour le plan et l'histoire du vieux Paris de nombreux documents dont l'étude est doublement intéressante.

Je me permettrai de dire que, travaillant après, et au milieu de tant d'autres, j'ai pu réunir personnellement, en vingt-cinq années, une collection de plus de quatre mille objets antiques et du moyen âge provenant des fouilles opérées sur la montagne Sainte-Geneviève et ses abords.

Et que sommes-nous, pris individuellement, dans le ressort si restreint de notre action personnelle, comparativement à la grandeur de la tâche à accomplir et toujours inachevée !

Aussi combien va être courte ma modeste notice dans laquelle je vais parler, en recherchant sa source et en suivant sa trace, du culte païen sur la rive gauche de l'ancienne Lutèce.

Passant rapidement sur l'histoire de ces cultes, en Orient, en Grèce, en Italie et en Gaule, je préciserai moins sommairement en arrivant à Lutèce, où il me sera donné de signaler l'emplacement des temples, des autels, et de montrer les souvenirs du paganisme que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir recueillir.

Ce sont de petites idoles représentant les dieux ou leurs attributs.

Ces monuments, qui intéressent si vivement la science, ont traversé les siècles, bravant heureusement tant de causes de destruction.

II

JUPITER

Jupiter ou Zeus, le dieu suprême, n'a eu primitivement, en Grèce, ni temples ni images.

« Au sommet des montagnes, nous dit Decharme dans la *Mythologie de la Grèce antique*, un tertre en terre ou un autel taillé dans le roc suffisaient à honorer le dieu du ciel dont l'azur sans fin s'étendait au-dessus de la tête de ses adorateurs qui, sur ces libres cimes, se sentaient plus près de lui. »

Le premier artiste connu qui ait représenté Jupiter est le Spartiate Dontos ; c'est vers le sixième siècle avant notre ère qu'il sculpta l'image de ce dieu dans le cèdre avec des incrustations d'or.

Mais arrivons à Phidias, dont le Jupiter olympien fut à la fois son chef-d'œuvre et celui de l'art grec tout entier. On considérait comme un malheur de n'être entré, avant de mourir, dans le grand temple d'Olympie pour contempler cette admirable statue devant laquelle on restait saisi, comme en présence d'une révélation sensible de la divinité.

Le culte qu'on rendait à Jupiter sous le nom de Zeus olympien était répandu partout en Grèce où il datait d'une antiquité très reculée. Son sanctuaire le plus célèbre était celui de Dodone, où on croyait entendre sa voix dans le murmure d'un chêne sacré dont les puissants rameaux, agités au souffle du vent, annonçaient par leurs bruissements la volonté du dieu qu'on venait consulter. On sait que l'arbre consacré à Jupiter était le chêne, antique tradition que nous rencontrons en Italie et qui existait aussi chez les Celtes et chez les Gaulois.

En Afrique, le maître de l'Olympe était vénéré sous le nom de Jupiter Ammon. Cette épithète lui avait été donnée par Bacchus, qui, sur le point de mourir de soif dans les vastes déserts de la Lybie, implora son secours. Il lui apparut transformé en bélier qui, de sa tête frappant la terre, fit jaillir aussitôt une source d'eau. Bacchus reconnaissant lui consacra un temple où le dieu suprême fut adoré avec le surnom d'*Ammon*, qui en grec signifie : sable, arène.

Une des plus importantes lois de Jupiter est celle du serment. Cette institution, divine entre toutes, était un des rares obstacles opposés à la violence à une époque où la violence aurait triomphé seule si elle n'avait été arrêtée dans son cours par la crainte d'une divinité protectrice et vengeresse du droit. Ce qui a fait dire à Hésiode : « Ce dieu a donné aux hommes la justice qui est de beaucoup le premier des biens. »

Pline déclare expressément que le plus ancien culte de Jupiter dans le Latium était celui qui se pratiquait sur le mont Cœlius dans une forêt de chênes : c'était, dit-il, une autre Dodone.

Suivant Varron, Verrius et d'autres chercheurs, le mot de Jupiter est un composé ; la racine de la première syllabe Jov ou Jû, se retrouve dans les vieux mots Diovis ou Jovis. Elle signifie la clarté du jour, la sérénité du ciel et elle a servi généralement à désigner le dieu suprême.

Preller, dans *les Dieux de l'ancienne Rome*, regarde comme certain que Jupiter n'était pas adoré seulement en Italie, mais partout où il avait un culte, comme le dieu des hauteurs, du ciel, comme la source la plus élevée de toute révélation, comme le principe de tout ordre, de toute victoire, de tout salut ; mais seulement, ajoute-t-il, la conception primitive s'est modifiée par mille influences locales.

Quand César pénétra dans la Gaule, nos pères avaient déjà plu-

sieurs dieux. Il en compta jusqu'à cinq auxquels nécessairement il donna des noms latins : Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Neptune.

Mais suivant le père Dom Martin, « il n'a disserté sur ces choses que d'après ce qui se disait vulgairement, et il ne faut pas attendre de lui de grande lumière sur la religion qu'il n'entendait peut-être pas ou du moins dont il s'embarrassait fort peu, son fait étant la guerre et d'en bien parler ».

On sait que sous l'influence de la civilisation romaine les Gaulois ont commencé à représenter leurs divinités par la sculpture, mais l'art de nos ancêtres était d'une extrême grossièreté. Les monuments religieux de la Gaule romaine, qu'il est souvent difficile d'expliquer, montrent un curieux mélange des types mythologiques indigène avec ceux de la mythologie classique.

On ne peut s'appuyer sur plusieurs passages de Pline, de Strabon, de Tacite et de beaucoup d'autres pour prouver que les Gaulois étaient très avancés dans les arts, que leur commerce était florissant avant qu'ils eussent eu des relations avec les Romains. Nous nous contenterons de rappeler que la plupart des auteurs sont postérieurs à la conquête des Gaules et qu'ils ont peint les Gaulois tels qu'ils étaient au temps où ils écrivaient. Mais on ferait de vains efforts pour se procurer des notions positives et bien claires sur les mœurs et l'histoire des Gaulois avant la conquête des Gaules par les Romains. Tous les archéologues conviennent que les Celtes antiques sont le moins connu des peuples ; tous se sont réunis à croire que dans les temps très éloignés ce peuple était à peu près barbare, ce qui du reste est assez bien prouvé par l'état dans lequel le trouvèrent les Romains lorsqu'ils vinrent le soumettre.

Jupiter était, chez les Romains, sous le nom de Serenus, le dieu de la gaîté, et, comme dit poétiquement Ennius, quand il rit, tout le ciel rit avec lui. Il était aussi le dieu de la pluie, le dieu qui féconde : *imbricitor pluvius*, *pluvialis almus*, *frugifer*, et les laboureurs célébraient en son honneur, à l'automne et au printemps, un festin arrosé de nombreuses libations.

Le jour du repos était le jeudi (1), consacré à Jupiter. Mais un édit

(1) Si nous ne comptons plus comme les Romains, par calendes, nones et ides, c'est que nous avons adopté, avec le christianisme, la semaine de sept jours, en souvenir de la création du monde.

de Constantin (6 mars 321) ordonna qu'on célébrerait à l'avenir le jour du soleil (*solis dies*), le dimanche, dans tout l'empire romain et que les juges et le peuple des villes cesseraient leurs occupations. Le travail des campagnes resterait facultatif. Il fallut bien longtemps avant de détruire le repos du jeudi que les écoliers seuls ont officiellement coutume d'observer.

Auguste avait élevé au Capitole un temple tout nouveau, à Jupiter Tonnant, sur les ruines de l'ancien temple de Jupiter O. M. qui, après quatre cents ans d'existence, avait été dévoré par les flammes le 5 juillet 83 avant Jésus-Christ.

Consumé par un nouvel incendie, ce temple, à peine relevé par Vespasien, fut encore la proie du feu sous Titus. Domitien le rétablit et ses monnaies nous apprennent qu'il en termina la construction en l'an 82.

Les empereurs ne quittaient jamais Rome sans une visite au Capitole pour faire des vœux solennels à Jupiter, et, à leur retour, leur première démarche, avant même de rentrer au palais impérial, était l'ascension du Capitole, afin de rendre à ce dieu l'hommage d'une pieuse et fervente vénération.

Après la conquête, Jupiter n'a fait que prendre en Gaule la place, le rang et les honneurs décernés à Esus qui, suivant Raynaud dans *l'Esprit de la Gaule*, représentait chez nos pères la Providence, et les Romains, ajoute cet auteur, en persécutant le druidisme comme ils devaient bientôt persécuter le christianisme, ne tardèrent pas à apercevoir qu'il y avait là devant eux un autre dieu que ceux de leur vain Panthéon, père, comme leur Jupiter, des hommes et des dieux, mais incorporel et éternel.

Ce fut sous le règne de Tibère, d'après Dom Martin, que les Gaulois reconnurent le Jupiter romain. Ils le regardèrent alors, aussi bien que les autres nations, comme le père et le souverain des dieux

Cependant, nous avons conservé les étymologies du monde païen dans l'appellation des jours :

Lundi, le jour de la lune : *lunæ dies*.
Mardi, le jour de Mars, *Martis dies*.
Mercredi, le jour de Mercure.
Jeudi, le jour de Jupiter.
Vendredi, le jour de Vénus.
Samedi, le jour du Sabbat, *Sabatti dies*, c'est-à-dire repos.
Dimanche, le premier jour de la semaine, le jour du soleil, *solis dies*, *dies dominica*.

et des hommes et ils lui attribuèrent l'empire des cieux. Ce sont les propres termes de César, qui confond et qui prend Jupiter pour Esus ou, pour mieux dire, qui explique Esus par Jupiter.

En Gaule, comme en Grèce et comme en Italie, le chêne, emblème de la force, formait le symbole spécial du maître de l'Olympe et cet arbre sacré était tellement caractéristique de Jupiter qu'on ne peut douter qu'Esus n'ait fini par s'identifier avec Jupiter. Maxime de Tyr le constate ainsi : « Les Celtes, dit-il, adorent Jupiter, mais le Jupiter celtique est un grand chêne. »

Nos pères, sous l'influence de leurs vainqueurs, soit par imitation, soit par déférence, soit peut-être même par la force, ne manquèrent pas de représenter cette divinité sous une forme romaine.

Le culte de Jupiter, très bon, très grand, honoré de ces deux épithètes inséparables qui caractérisent sa nature, a laissé en Gaule plusieurs monuments. De nombreux autels qui lui furent consacrés nous sont parvenus ; ils annoncent un commencement de civilisation puisqu'ils sont revêtus de bas-reliefs et d'inscriptions.

Les autels en pierre de Saint-Leu érigés à Jupiter, sous le règne de Tibère et trouvés à Paris, nous donnent, « d'après Dom Martin », la plus ancienne figure de Jupiter gaulois.

Ces monuments, chargés de bas-reliefs et d'inscriptions au nombre de six, forment cinq autels dont un seul complet est composé de deux parties l'une sur l'autre. Ce fut dans le courant du mois de mars 1711 qu'en fouillant dans l'église de Notre-Dame pour l'établissement d'un caveau propre à la sépulture des archevêques de Paris, l'on trouva, à 2 mètres en terre, ce monument qui servait de base à un mur mesurant environ un mètre d'épaisseur. Piganiol prétend que l'église de Paris fut reconstruite sous Childebert Ier, à la place d'un temple dédié à Jupiter. On sait que ce roi franc publia en 554 un édit par lequel il ordonnait la destruction des idoles et la démolition de tous les temples érigés au paganisme. Félibien, dans son *Histoire de Paris* (t. I, p. 129), dit : « Ces six pierres (1) enclavées dans le petit mur sont de la nature des pierres tendres de Saint-Leu ; certainement, elles n'étaient pas là dans leur place ; elles avaient servi de piédestal à quelque statue ou à quelque autel ou autre monument dressé du temps que les Parisiens étaient encore idolâtres. »

(1) Ces six pierres sont conservées au musée de Cluny.

Sur le premier autel, Jupiter est représenté debout ; la partie gauche du corps est couverte d'une draperie largement traitée. Il tient la foudre de la main droite, tandis que la gauche s'appuie sur une pique sans fer ; l'aigle est à ses pieds.

Au-dessus de la tête est gravé : IOVIS.

Lenoir, par une note insérée dans sa description des monuments de sculpture, raconte qu'un fanatique, fâché de trouver dans ce monument un témoignage de l'idolâtrie de nos ancêtres, s'est permis d'ajouter un trait au bas de la première lettre de Iovis, qui est l'I consonne, et d'en faire une L, pour substituer le mot LOVIS à la place de IOVIS et faire croire, par cette supercherie absurde, que le monument avait été érigé à un des rois de France ; il avait accompagné cette sottise d'un grand commentaire.

Sur la face du deuxième autel, on lit l'inscription suivante :

TIB. CAESARE
AVG. IOVI OPTVMO
MAXSVMO MO
NAVTAE PARISIACI
PVBLICE POSIERV
NT ;

« Sous Tibère, César, Auguste, les bateliers parisiens ont élevé cet autel aux frais de leur corporation à Jupiter très bon, très grand. »

Les monuments, nous dit Dom Martin, dans la *Religion des Gaulois*, sur lesquels se trouve gravé IOVIS, ne remontent pas plus haut que le siècle de Tibère, et aucune raison convaincante ne force à croire que le culte de ce dieu ait été reçu par nos pères beaucoup plus tôt. Le mot IOVIS, loin de le démontrer, justifie le contraire, car tant s'en faut que ce soit un terme romain comme on pourrait se l'imaginer ; il est certain que ce n'est qu'un mot celte avec une inflexion latine. En effet, JOU était le nom véritable pur et légitime que Jupiter avait dans les Gaules. Ce mot subsiste dans toutes les provinces de France : Di-jou ou Dir-jou, dans la petite Bretagne répond au Dies jovis des latins et au jeudi des Français.

J'ai été assez heureux de recueillir dans les fouilles du sol parisien quelques images de Jupiter.

Buste de JUPITER PLUVIUS

Ce bronze provient des fouilles pratiquées rue Saint-Jacques, n° 42, en juin 1891.

Il a 0m,05 de haut et sa conservation est parfaite.

Le visage de Jupiter est empreint d'une sérénité calme et majestueuse qui appartient, comme trait caractéristique, à la physionomie du souverain des dieux. La grandeur des yeux, l'élévation du front, l'ampleur de la chevelure et de la barbe, qui tombent en mèches ondulées, sont des marques bien prononcées et des indices propres à faire reconnaître le *Jupiter Pluvius*.

Tête et torse de JUPITER

Ce bronze, qui a 0m,06 de hauteur, a été mis au jours dans les fouilles exécutées en août 1894 pour la construction d'un égout, rue des Carmes, en face le n° 11 *bis*.

Jupiter est représenté debout et nu. Son visage est barbu, et une abondante chevelure retombe sur ses épaules.

Il est profondément regrettable que cette statuette soit amputée des deux bras, de la jambe droite et que la jambe gauche soit cassée au-dessus du genoux. Le modelé des parties qui nous restent accuse l'art de la belle époque romaine.

Buste de JUPITER

Les travaux de terrassements opérés en avril 1899, au milieu des jardins de la Maternité (ancienne abbaye de Port-Royal), pour la construction de nouveaux pavillons d'accouchement, m'ont permis de recueillir ce bronze.

Il représente Jupiter barbu dont la tête, abondamment chevelue, est munie, à son sommet, d'un anneau de suspension.

Cette statuette, qui mesure 6 centimètres de hauteur, est recouverte d'une belle patine ; elle a dû servir de poids pour une balance romaine.

L'endroit de cette découverte se trouve situé sur l'emplacement d'un ancien cimetière gallo-romain de l'époque païenne et en bordure de la voie qui allait de Lutèce à Genabum (Orléans).

AIGLE. — Attribut de JUPITER

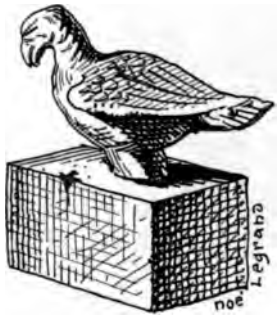

Ce bronze, qui a 3 centimètres de hauteur, provient des fouilles exécutées, en juillet 1889, rue Daubenton, nº 26.

Souvent, au pied de Jupiter, comme nous l'avons vu dans sa représentation sur l'autel trouvé sous le chœur de Notre-Dame, est l'aigle, le roi des oiseaux : celui qui plane le plus haut de l'azur céleste, celui qui semble s'élancer jusqu'à la source de la lumière que ses regards fixent sans être éblouis.

On sait que l'aigle surmontait le sceptre du Jupiter olympien de Phidias.

III

MITHRAS

Les Perses, dit Strabon (t. XV, p. 732), honorent le soleil, qu'ils appellent Mithras.

Un éminent orientaliste, prématurément enlevé à la science, M. P. Windischmann, a montré dans un mémoire spécial le véritable caractère de ce dieu, qui finit par personnifier la religion des Perses tout entière.

C'est d'une grotte située au sommet d'une montagne, nous dit ce savant, que Mithras fit sa première apparition, par allusion au phénomène qui nous montre tous les jours le soleil levant éclairant

d'abord de ses feux la cime des monts. Bientôt la légende populaire, rapporte Élisée, historien arménien, transforma cette montagne en une femme qui donna naissance au dieu des Perses.

L'historien Duris, cité par Athénée, parle de fêtes importantes et mystérieuses célébrées en son honneur. Le jour où l'on sacrifiait à cette divinité, dit-il, il n'y avait que le grand roi qui pût s'enivrer et se livrer aux plaisirs de la danse, interdits au contraire, ce même jour, à tous ses sujets. On lui dédia, le 16 de chaque mois, et le septième mois du vieux calendrier perse indiquait son nom.

Le culte de Mithras, avant de venir en Grèce et à Rome, avait passé des Perses en Cappadoce, où Strabon assure avoir vu un grand nombre de ses prêtres.

Au dire de Plutarque, dans sa *Vie de Pompée*, les mystères de ce dieu furent portés en occident par des pirates ciliciens, fait qui remonte à l'an 68 avant notre ère ; ils y obtinrent un prodigieux succès et comptèrent des milliers d'adeptes.

Nous lisons dans *les Croyances et Légendes de l'antiquité*, de M. Amaury, que tout en conservant son caractère exotique, Mithras avait pris place dans le panthéon gréco-latin ou pour mieux dire dans ce panthéon cosmopolite devenu la religion de l'empire aux derniers siècles du paganisme.

Les Romains, plutôt par politique que par foi religieuse, adoptèrent ce dieu perse comme ils avaient adopté ceux des autres nations et il n'est pas douteux qu'ils virent dans Mithras le symbole du soleil comme le confirme l'épigraphe suivante écrite sur le ventre d'un taureau sculpté en bas-relief de la villa Borghèse : *Deo soli, invicto Mithrae* : « Au dieu soleil, à l'invincible Mithras. »

Dans sa nouvelle patrie, le nouveau dieu fut représenté sous l'emblème d'un jeune homme, coiffé d'un bonnet phrygien, armé d'un poignard et prêt à l'enfoncer ou l'enfonçant dans la gorge d'un taureau couché à ses pieds. On lui consacra des temples où s'accomplirent pendant plus de deux siècles d'étranges mystères et d'affreux sacrifices, qui ne cessèrent, affirme le philosophe Eubolus, dans son *Histoire du dieu Mithras* que sous le règne d'Adrien.

Porphyre (de *Antr. Nymph..*, c. VI, p. 7), examinant pourquoi Mithras est représenté sur un taureau, nous en donne l'explication suivante : parce que Mithras, de même que le taureau, est un démiurge et un maître de la génération.

De l'Italie, ce culte se répandit dans l'Europe entière et, sous la

dynastie des Antonins, ses mystères pénétrèrent en Gaule, où les druides tenaient depuis longtemps le taureau en grande vénération.

Pline comparait la religion des Gaulois à celle des Perses ; il semble, disait-il, que ces nations se fussent, des deux extrémités du monde, communiqué leurs croyances.

Plutarque nous donne une preuve authentique du culte de nos ancêtres pour le taureau, quand il raconte que, sous le Consulat de Marius, une armée considérable, composée d'Ambrons, de Teutons et de Cimbres, après avoir passé l'Adige pour forcer Rome, proposèrent une honnête capitulation aux Romains qui avaient défendu le fort et ils jurèrent, par leur taureau d'airain, d'observer les conditions du traité. Après leur défaite, le consul Catulus fit porter ce taureau dans sa maison comme une glorieuse dépouille.

Grégoire de Tours dit aussi, en parlant des dieux des Gaulois, qu'ils érigèrent, en divinités, les forêts, les eaux, les oiseaux et particulièrement le taureau, dont ils portaient la figure dans leurs enseignes.

Ce culte du Taureau, emblème du soleil, était si général dans nos contrées qu'on trouve partout de petits taureaux de bronze. Le père Dom Martin prétend même que les Gaulois ne prêtaient leur grand serment que sur ces petites idoles d'airain.

Sur une des faces de l'autel à Jupiter, trouvé à Paris, sous le chœur de Notre-Dame, est représenté en bas-relief un taureau debout dans une espèce de bois, d'où s'élèvent des arbres de part et d'autre. Ce dieu pour toute suite n'a que trois oiseaux, l'un est sur sa tête, un autre sur le milieu de son corps et le troisième est sur sa croupe.

On lit au-dessous l'inscription suivante :

TARVOS TRIGARANVS

qui signifie : le taureau à trois grues.

Les Gaulois considéraient les grues comme contribuant à leur faire remporter la victoire et décidant du sort des armes en leur faveur.

L'arc de triomphe d'Orange fait foi qu'ils portaient trois grues dans leurs signes militaires, quelquefois une seulement. M. de Peiresse en a remarqué aussi sur leurs boucliers.

Rien ne marque mieux, dit Dom Martin, l'admiration que les Gaulois avaient pour les grues que le soin qu'ils mettaient à les imiter.

Au rapport des naturalistes, les grues, comme oiseaux de passage, s'assemblent pour se porter vers un climat plus chaud et mettent en pièces la grue qui arrive la dernière au rendez-vous; aussi les Gaulois s'assemblaient pour les intérêts de l'État, et il en coûtait toujours la vie à celui qui venait le dernier.

Les Gaulois observaient religieusement plusieurs fêtes. Au solstice d'hiver, époque de notre Noël, ils faisaient des feux sur les montagnes en l'honneur de Belenus (soleil), et de ceux qu'ils allumaient au solstice d'été, en juin, est venu l'origine de nos feux de la Saint-Jean. Nous rappellerons que cette dernière coutume a été pratiquée à Paris en place de Grève jusqu'à la Révolution.

Au 1er novembre, notre fête des morts, leur dieu Teutatès (Mercure) procédait au jugement des trépassés et conduisait les uns dans les enfers et les autres aux champs-élysées.

A l'époque des moissons, les druides faisaient des processions dans les campagnes pour obtenir d'abondantes moissons. C'est l'origine des Rogations, instituées en 474 par l'évêque saint Mamert.

Mais la plus célèbre de toutes les fêtes de nos ancêtres et qui s'est perpétuée à travers les siècles, c'est la cueillette du gui. Elle se faisait en grande pompe au commencement de l'année, dans la sixième heure de la nuit après le solstice d'hiver.

Cette date correspond au 1er janvier, à notre jour de l'an, et on échangeait des étrennes.

Les Gaulois célébraient le 1er janvier, la fête de Mithras, par des festins, des danses, des libations, des chants et toutes les débauches que produisaient l'amour et le vin. Ils se déguisaient ce jour-là en bœuf, en taureau et surtout en veau ; ils se couvraient de la peau de ces bêtes et se coiffaient de leurs têtes.

Cette coutume se prolongea jusqu'au Ve siècle de notre ère; à cette époque, saint Césaire ainsi que les pères de l'Église s'opposèrent à ces dérèglements et le concile d'Auxerre les condamna publiquement.

Un proverbe dont l'origine remonte à cette fête a traversé les siècles, nous le traduisons par l'expression familière. « Il a fait le veau » en parlant d'un homme qui a passé son temps en ripaille, et bombances.

Pline nous raconte que le gui était regardé par les Gaulois comme un antidote contre tous les poisons et qu'ils le considéraient aussi comme donnant la fécondité à tous les animaux, autrement dit qu'il était la prospérité des troupeaux. Si ce végétal corrigeait la stérilité

chez tous les animaux, il est évident que l'homme ne pouvait en être excepté et par conséquent les époux sans enfants devaient invoquer sa puissance.

Ce même auteur ajoute qu'au moment de cueillir le gui les druides sacrifiaient deux taureaux blancs et célébraient un banquet sacré au milieu duquel les convives buvaient solennellement l'eau de gui de chêne. Cette eau a figuré jusque dans ces derniers temps sur les formulaires de nos pharmaciens, et la superstition populaire a conservé bien longtemps ce médicament ou plutôt cette panacée qui avait pris naissance dans la liturgie druidique.

Quant au taureau, nous dit Reynaud, « dans l'esprit de la Gaule », on connaît assez son importance dans la religion de Zoroastre. En même temps que ce symbole constitue un des traits les plus caractéristiques de cette religion, il est aussi un de ses rapports extérieurs les plus apparents avec la religion druidique. Si différents que fussent le taureau mithriaque et le taureau trigaranos, leur origine était la même et cette lointaine liaison de la Perse et de la Gaule n'a peut-être pas été sans influence sur le développement que prit, pendant quelques temps, le culte de Mithras chez nos pères, parallèlement au christianisme. Quoi qu'il en soit, si les druides, comme le choix des victimes qu'ils offraient dans cette occasion en fait foi, concevaient une certaine relation entre le taureau mystique et le végétal sacré, il en était de même des mages. Le taureau, et l'on peut s'en tenir à ce seul trait, était pour eux le principe de la plante de vie.

Un grand nombre de monuments mithriaques, bas-reliefs ou inscriptions, ont été découverts dans nos contrées et sont maintenant conservés dans nos musées.

Nous nous permettrons, aujourd'hui, de parler de ceux qui ont été trouvés dans ou sur le sol parisien.

Sauval raconte qu'on déterra, en 1630, au faubourg Saint-Jacques, dans l'enclos des Carmélites, en construisant la fontaine du couvent, quelques restes d'un cercueil et un bas-relief de deux pieds de haut où l'on voyait un sacrificateur debout et à ses pieds un taureau prêt à être immolé.

Ce bas-relief devait, il y a lieu de le supposer, être placé dans le temple de Mercure, situé non loin du lieu de sa mise au jour.

Apollon, Mercure et le Soleil, symbolisant selon Macrobe tous les trois le même dieu, nous pouvons conjecturer que nos pères firent, dans un sanctuaire commun, partager les honneurs divins à Mer-

cure et à Mithras. En effet, Mercure représentait le Soleil aussi bien que Mithras, mais ce dernier était comme lui voleur de bœufs, qualité qui, aux yeux des Perses, faisait un de ses principaux mérites.

Dulaure nous dit que les auteurs qui ont écrit sur Paris n'ont pas fait attention à ce passage remarquable. Sauval lui-même ne se doutait pas qu'il décrivait un monument curieux du culte de Mithras, dieu-soleil des anciens Perses.

La figure que Sauval nomme un sacrificateur est celle de Mithras

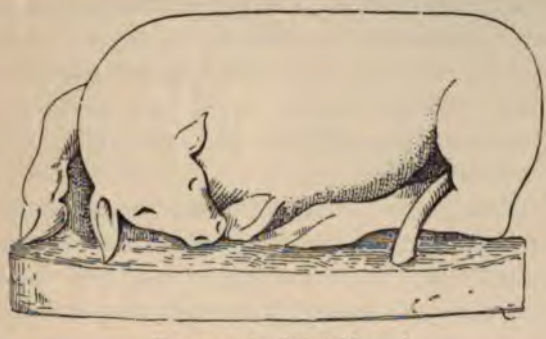

Taureau de Saint-Marcel.

lui-même qui triomphe du taureau équinoxial ; elle est un des emblèmes du jour qui, au printemps, sort victorieux des ténèbres de l'hiver.

Quoique ce culte, comme l'avoue Tertullien, ait eu certains rapports avec le christianisme, ses initiations mystérieuses frappèrent vivement, nous dit Amaury, dans les *Croyances et Légendes de l'antiquité*, les premiers chrétiens et elles furent pour eux un objet d'horreur ; ils les accusèrent de recourir à des sacrifices humains.

On sait déjà, par les anciens, continue l'auteur précité, que les Perses offraient de nombreux sacrifices à Mithras. Ces cérémonies, qui étaient entourées de formes étranges pour les Grecs et les Latins, n'en avaient que plus de puissance à leurs yeux. Elles furent abolies par Adrien, comme nous l'avons déjà dit. L'empereur Julien s'efforça de les remettre en honneur, et voilà qui l'a fait accuser d'avoir immolé des victimes humaines.

Lorsqu'en 1806 on démolit l'église de Saint-Marcel, qui était située sur l'emplacement actuel de la rue Michel-Peter (1), on recueillit un

(1) La rue Michel-Peter est située dans le XIIIe arrondissement ; elle relie la rue de la Reine-Blanche au boulevard Saint-Marcel.

bloc de pierre de Saint-Leu de 1 m. 03 de long encastré dans un des angles du clocher. Une de ses faces présente en demi-relief, grossièrement sculpté, un taureau s'abattant.

Suivant une tradition populaire, cette pierre fut placée en ce lieu par la confrérie des bouchers de Paris, pour conserver le souvenir d'un fait attribué à saint Marcel et symboliser ainsi sa vertu miraculeuse.

Un bœuf échappé, dit-on, des boucheries parcourait les rues de Paris et y répandait l'effroi et la mort. Les Parisiens vinrent alors implorer l'assistance de saint Marcel, qui, revêtu de ses habits pontificaux, s'approcha de l'animal furieux ; celui-ci s'apaisa aussitôt et vint se coucher à ses pieds.

D'autres conjectures ont été émises sur ce monument aujourd'hui conservé au musée de Cluny.

M. Lenoir pense que ce bœuf couché est un des signes du zodiaque et que ce serait l'image du printemps que l'on aurait voulu figurer par le signe du taureau. Les anciens le représentaient assez ordinairement couché et dans la posture que l'on a donnée à celui-ci.

Suivant Hygin, il se lève et se couche à contre-sens ou en sens opposé à celui vers lequel il tourne la tête.

Il est aussi dans la position du bœuf de Cadmus, qui, en se couchant, marque l'endroit où devait être bâtie la ville de Thèbes. Ce monument vraiment solaire, qui ornait l'église Saint-Marcel et qui était ajusté sur un des côtés de la tour qui servait de clocher, a été retiré d'un édifice beaucoup plus ancien.

L'abbé Lebœuf, qui a considéré ce taureau comme un objet sacré du paganisme, nous assure qu'avant l'année 811, époque à laquelle remonte la construction de cette église, il existait, sur son emplacement, une chapelle fort ancienne dans laquelle se réunissaient les premiers chrétiens pour y célébrer les saint mystères.

Dulaure exprime ainsi sa pensée sur le monument qui nous occupe :

« Jamais, dit-il, dans le zodiaque le taureau n'est représenté couché ; « ce quadrupède est étendu à terre comme il l'est dans le bas-relief « de Saint-Marcel. Je présume donc que ce bas-relief était la partie « inférieure d'un des monuments du dieu soleil Mithras, monuments « dont plusieurs existent en France. On en voit deux dans les salles « des antiques du Louvre. Un pareil monument de Mithras a été « découvert dans l'emplacement de Notre-Dame-des-Champs. »

D'après le principe que toujours dans le même lieu un culte succédait à un autre, que sur la souche d'une ancienne religion était entrée une religion nouvelle et, d'après la découverte de ce monument étranger au culte chrétien, Dulaure croit, et je partage son opinion, qu'on pourrait en déduire que là, sur le versant septentrional du mons Cetardus, en bordure de la grande voie romaine de Lutèce à Lugdunum (Lyon), s'élevait un temple du paganisme. C'était probablement celui de Mithras, auquel ont succédé d'abord la chapelle dont parle l'abbé Lebœuf et plus tard l'église Saint-Marcel.

Les fouilles parisiennes m'ont permis de recueillir quelques monuments se rapportant au culte mithriaque. Ce sont :

1° Trois taureaux semblables, croyons-nous, à ceux auxquels le père Dom Martin fait allusion lorsqu'il nous dit que les Gaulois prêtaient leur grand serment sur des petites idoles d'airain ;

2° Deux chevaux en bronze et une monnaie gauloise silvanecte. Le cheval était consacré au soleil, non seulement chez les Perses, mais encore chez tous les peuples qui avaient reçu d'eux la connaissance des mystères de Mithras. Comme cet animal répond à une constellation composée de quatre étoiles situées hors du zodiaque dans l'hémisphère septentrional, il ne pouvait manquer d'avoir un rang honorable dans le culte que l'on rendait à Mithras. Nous ferons remarquer que cette constellation est souvent représentée sur le revers des monnaies gauloises où sont figurés un cheval accompagné d'une ou plusieurs étoiles.

Taureau.

Ce bronze, qui a 6 centimètres de hauteur et 8 centimètres de longueur, provient des fouilles pratiquées, en avril 1889, dans la cour du n° 132 de la rue Mouffetard, en face l'église Saint-Médard.

L'animal est représenté en « galette » massive et grossièrement aplatie, comme on sait que sont d'ordinaire les figures des époques les plus reculées.

Il est haut sur jambes, mais, fait caractéristique, les jambes antérieures ne sont pas séparées l'une de l'autre, non plus que les postérieures.

Une protubérance frontale indique les cornes. Les yeux, les oreilles, les naseaux, ni la queue ne sont marqués.

Une légère rainure tient lieu de bouche.

Vue de profil, cette figure paraît la représentation assez exacte d'un veau.

Taureau.

Ce bronze, que j'ai trouvé dans les terrassements exécutés rue des Arènes, en septembre 1892, mesure 6 centimètres de longueur et 4 centimètres de hauteur.

C'est un fragment important d'une statuette de taureau.

Les pattes sont brisées, les moignons postérieurs sont les plus longs.

De la queue n'apparaît plus que la base ; cet appendice devait se retourner, et son extrémité venir affleurer à la hanche gauche, où on peut voir sa trace.

L'animal a la tête dressée et légèrement tournée vers la gauche. Sur de courtes oreilles pointent de petites cornes aiguës. Le front est large, le mufle délicat, les yeux indiqués en relief, les fanons dessinés à larges plis.

L'aspect général de la figure dénote une entente déjà remarquable de l'anatomie animale.

Taureau.

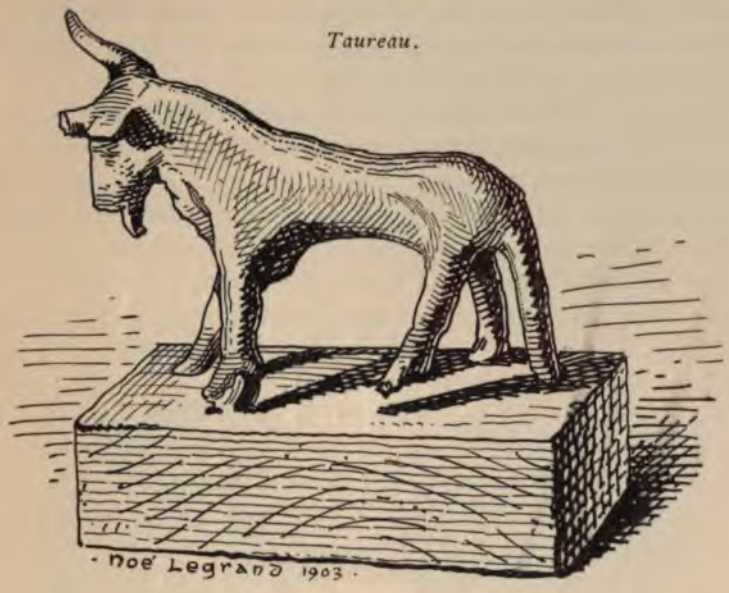

Ce bronze, qui accuse 3 centimètres de hauteur et 6 centimètres de longueur, provient des fouilles opérées en janvier 1900, rue Laromiguière, n° 7, pour la construction d'un branchement d'égoût.

Il représente un jeune taureau en marche, la queue lourde étant pendante, la langue sortie.

Les cornes, auxquelles se rattachent les oreilles, sont vigoureusement figurées et presque horizontales ; celle de gauche a son extrémité brisée.

Le modelé est sommaire et la tête particulièrement fruste. Mais la silhouette avec ses flancs maigres est tout à fait caractéristique.

Cheval.

J'ai recueilli ce bronze dans les fouilles faites, en avril 1896, rue Denfert-Rochereau, n° 57, sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain de l'époque païenne.

Il était placé près de la sépulture d'un jeune enfant dont les ossements, bien conservés, gisaient dans un fragment de la panse d'une grande amphore en terre rouge brique.

La longueur de ce bronze est de 7 centimètres ; sa hauteur accuse 5 centimètres.

Il est solidement campé sur quatre piliers sans prétention à l'anatomie. D'un poitrail carré sort une tête quasi sans cou ; des pierres ont sans doute animé les orbites. Des stries longitudinales marquent naïvement les plis de l'encolure ; les embryons des oreilles sont surmontés d'une crinière droite ; la queue est absente. Le corps de l'animal est creux, façonné par une lame de métal recourbée sans paroi du ventre ; il est recouvert d'une belle patine verte.

Cheval.

J'ai trouvé ce bronze rue Zacharie, dans les fouilles faites pour l'égout, en août 1898. Non loin de lui je recueillis une hache en silex poli de 0 m. 10 de longueur.

Ce cheval, qui a 8 centimètres de long et 6 centimètres de hauteur, est d'un aspect archaïque ; il est mieux dessiné que le précédent,

plus élégant si l'on ose dire. La tête est dégagée du corps, les oreilles mieux formées et d'un mouvement plus vivant. Mais les yeux, la bouche et le nez ne sont pas même indiqués. L'animal est également immobile sur des pattes sans art. La queue, tronquée par accident, laisse voir une prétention à l'élégance. Les crins forment une crête régulière. Le corps est massif. Le fourreau du sexe s'allonge sous le ventre. Les proportions de ce simulacre sont assez justes, quoique la tête et le cou demandassent un corps plus important.

Monnaie gauloise en potin.

J'ai découvert cette monnaie en mars 1899, rue du faubourg Saint-Jacques, n° 28, dans les fouilles exécutées au milieu des Jardins de la Maternité (ancienne abbaye de Port-Royal), sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain de l'époque païenne.

Avers. Tête de femme à droite, les cheveux ceints d'un diadème, terminé par un croissant à la partie supérieure, et des épis ou un feuillage à la partie inférieure ; vis-à-vis le symbole S ou un dauphin grossier ; plus deux fleurons imités de ceux d'Emporium. Double filet au pourtour.

Revers. Cheval galopant à gauche. Au-dessus S ; au-dessous un croissant, les cornes tournées en haut et trois globules. Un grenetis, plus un filet enveloppent le tout.

Diamètre, 18 millimètres.

(1) Monnaie décrite par Mionnet. *Supplément.* Médailles de la Gaule, n° 301.

IV

BACCHUS

Le culte de Bacchus, venu de l'Orient, descendit en Grèce par le Nord et se répandit ensuite chez les Romains, où il fut accueilli avec enthousiasme. Il prit faveur dans les Gaules, et les autels qui lui étaient dédiés furent à Lutèce, tout autant qu'à Rome, entourés de fervents adorateurs.

Ce culte particulier, dont les Parisis honoraient le dieu des vendanges, peut s'expliquer en raison même des vignobles qui, grâce à l'initiative des empereurs romains, avaient couvert les terres environnantes, et assuraient aux collines du Parisis une merveilleuse fécondité; ils formèrent plus tard les nombreux clos qui s'étageaient sur les versants de la butte de Sainte-Geneviève.

L'empereur Julien, dans son *Misopogon*, tout en louant l'excellent vin produit par ces vignobles, raconte que les Parisis n'usaient des dons de Bacchus que dans l'espérance d'avoir de nombreux enfants.

Dans l'été de 1751, on découvrit, à 3 mètres de profondeur, dans les fouilles faites pour la construction de l'écurie d'une maison située rue Vivienne, un bas-relief antique représentant Bacchus couché près d'Ariane.

En l'année 1880, sur la montagne Sainte-Geneviève, au n° 18 de la rue des Fossés-Saint-Jacques (parmi les déblais de toute sorte accumulés par les siècles pour combler les fossés du vieux Paris), dans les démolitions nécessitées par l'établissement de la nouvelle imprimerie de M. de Soye, était exumée une statue antique de Bacchus.

Elle représente Bacchus appuyé sur un pilier carré, dont le chapiteau est orné de feuilles de vigne et de grappes de raisin entrelacées. Le dieu est bien tel que nous le représente l'antiquité païenne, un adolescent, à la figure arrondie, joufflu, sans barbe, aux cheveux bouclés, couronné de lierre, dont on reconnaît aisément les grappes ou corymbes, et surtout les tiges grêles et flexible. Il est nu, le pallium rejeté en arrière : un pan, légèrement fixé sur le haut de l'épaule droite, descend le long du corps, derrière le bras, et se déroule

en plis flottants, gracieusement ramenés sur la cuisse droite et sur la jambe un peu relevée ; un autre pan se déploie avec autant de grâce sur l'épaule gauche, l'avant-bras et autour du coude. Le bras

replié manque ainsi que la main, qui devait porter un thyrse. La main droite manque également. Les yeux, le nez, la bouche, ont beaucoup souffert. Le corps tout entier, le cou, la poitrine, l'abdomen et le ventre sont d'un bon dessin et d'une exécution qui dénote du

savoir-faire. L'artiste a exécuté les détails avec beaucoup de soin et il a d'autant plus de mérite que son talent avait à lutter contre une matière difficile à sculpter. L'ensemble des formes s'affirme ainsi par un certain modelé, et le mouvement des draperies par une élégante disposition que n'ont pu détruire ni les ravages du temps ni les vicissitudes sans nombre subies par la statue. Les pieds étaient nus et posaient sur un socle carré, qui tenait lieu de base au pilier, de piédestal à la statue.

Le pilier avec le chapiteau et le socle mesure 1 m. 05 de hauteur, il a 28 centimètres dans sa plus grande largeur. La statue est haute de 65 centimètres et large de 25 centimètres d'une épaule à l'autre.

Ce curieux monument, qui appartient, croyons-nous, au IIIe siècle, est conservé au Musée de Cluny.

Au mois de septembre 1895, j'avais la bonne fortune de recueillir une statuette en bronze de Bacchus enfant.

Cette statuette du dieu des vendanges fut trouvée dans les travaux de terrassements pratiqués rue Amyot, n° 8 *bis*, en vue de l'édification d'un bâtiment de rapport.

A une profondeur de 2 m. 40 en contre-bas du trottoir, dans un terrain de remblai et au milieu d'antiquités gallo-romaines (vases, coupes, meules, poids, tuiles et monnaies moyen bronze à l'effigie d'Auguste, de Tibère, de Néron et de Vespasien), les ouvriers mirent à jour cette charmante œuvre antique.

Elle mesure 0 m. 06 de hauteur, et la patine verte qui la recouvre est d'une belle conservation.

Statuette de BACCHUS enfant.

Cette statuette représente Bacchus enfant, assis, s'appuyant sur la jambe gauche, la jambe droite est légèrement allongée. Le jeune dieu

tient élevée dans sa main droite une grappe de raisin. La pose est parfaite et les formes bien arrondies sont admirablement modelées. Le visage, empreint d'un malicieux sourire, semble déjà exprimer les vapeurs du jus de la treille.

L'ensemble de cette statuette accuse une science profonde d'anatomie et démontre également à quel degré de perfection atteignait l'art du fondeur aux temps gallo-romains.

En m'appuyant sur l'étude des divers objets que j'ai rencontrés dans ces fouilles, et notamment sur les impériales romaines citées plus haut, je crois pouvoir attribuer ce bronze au IIe siècle de notre ère.

Cette découverte, faite dans le sol parisien, est très précieuse par le mérite de l'exécution d'art ; mais elle est surtout d'un grand intérêt archéologique. Elle augmente les documents, assez rares encore, que nous possédons sur le culte du dieu de la vigne chez les Parisis, à l'époque de la domination romaine.

La trouvaille que je signale présente cet intérêt particulier qu'elle a été faite sur un point du mons Lucotitius, peu distant de celui où, en l'année 1880, avait été trouvée la statue antique de Bacchus, dont nous venons de parler.

Le rapprochement que nous pouvons faire de notre statuette avec la statue de la même divinité païenne, en donnant plus de consistance aux conjectures, fait prendre le caractère d'une incontestable vérité à l'établissement du culte de Bacchus à Lutèce.

Les restes d'un autel trouvé sur le mons Lucotitius permettent de supposer qu'ils pourraient provenir des ruines du temple de Bacchus, qui avait été édifié sur le penchant septentrional de cette colline et en bordure de la voie romaine allant de Lutèce jusqu'à Genabum (rue Saint-Jacques).

C'est sur l'emplacement de ce monument, occupé plus tard par l'église Saint-Benoît, que s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de la nouvelle Sorbonne.

On sait que l'église Saint-Benoît fut, avec Saint-Etienne-des-Grès et Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes, une des stations de l'apôtre saint Denis à Lutèce ; elle portait le vocable de Saint-Bach, avant d'être consacrée à la Sainte-Trinité ; et, comme les deux autres, elle était entourée de vignobles. L'abbé Lebœuf admet que la petite église dédiée à saint Bach avait été élevée sur un oratoire souterrain que l'on disait de la Trinité, parce que saint Denis avait commencé à l'invoquer en ce lieu.

Après quelques siècles ce même lieu fut occupé par les moines de Saint-Benoit et sa destination changea peu, car les Bénédictins ont souvent mérité la qualification de zélés sectateurs de Bacchus. Mais, tout récemment, une dernière vicissitude était réservée au territoire consacré à ce dieu. En l'année 1832 on y éleva un théâtre. Thalie vint s'établir sur les domaines du Bacchus païen, du Bacchus saint et de l'anachorète Benoît, cet ennemi intrépide des idoles, qui renversa de sa main un temple d'Apollon. Subsidiairement, Vénus s'y est attirée, pendant ces derniers temps, plus d'un adorateur sur les traces des gentilles actrices.

Le culte de Bacchus, dit Dulaure, ne pouvait exister qu'avec des vignes ; elles étaient peu nombreuses avant Domitien. Cet empereur les fit toutes arracher. Deux siècles après, en 281 de notre ère, l'empereur Probus permit aux Parisis d'en replanter. Ce dut être cinq ou six ans après cette permission, vers les années 286 ou 287, lorsque les vignes purent donner des fruits abondants, que le culte de Bacchus dut commencer à être mis en vigueur. C'est aussi à la même époque, en l'an 287, que Tillemont, dans son *Histoire ecclésiastique*, Dom Rivet, dans son *Histoire littéraire de France*, et plusieurs autorités aussi distinguées, placent le commencement du culte de saint Denis dans la Gaule. Nous lisons dans la légende de saint Denis que les principaux objets du culte de saint Denis étaient, en l'abbaye qui porte son nom, un tombeau et une tête, l'un et l'autre richement enchâssés. Au temple de Delphes, les principaux objets du culte de Dionysios étaient aussi un tombeau et une tête.

Dans l'un et l'autre lieu, le saint et le dieu avaient été martyrisés pour avoir tenté d'établir un culte nouveau. Le saint fut décapité par les païens pour avoir essayé d'introduire une nouvelle religion dans la Gaule ; le dieu fut décapité par les Titans pour avoir tenté d'établir un nouveau culte. La tête du saint fut précieusement conservée ; celle du dieu fut recueillie par Minerve, qui la porta à Jupiter.

Dans l'une des armoires du trésor de l'abbaye de Saint-Denis se trouvait un précieux vase d'agate orientale, l'une des plus rares que possède la France. Ce vase, qu'on a transféré dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, représente, en bas-reliefs, tous les objets nécessaires aux fêtes et aux mystères de Bacchus. Parmi ces objets on voit, posée sur un cippe, la tête de *Bacchus* cé-

phalen et, entre le cippe et cette tête, la peau de panthère qui est un des attributs de ce dieu.

Nous ferons remarquer que saint Denis évangélisa, plutôt par ses disciples que par lui-même, la partie nord de Lutèce, ainsi qu'en témoigne saint Eugène, martyrisé à Diogilum (Deuil), dont le corps, retrouvé dans le lac de ce bourg, a imposé son nom à la localité moderne d'Enghien, entourée de coteaux sur lesquels on cultivait également la vigne, et où cette culture se fait encore avec plus ou moins de succès.

En 1703, un savant, passant dans ces cantons vignobles le jour de Saint-Denis, remarqua que ceux qui entraient dans le pressoir employaient un vocabulaire de circonstance et faisaient une génuflexion devant une statuette de Bacchus, assis sur un tonneau, en souvenir de l'ancien culte de Dionysios, qui avait persisté plus tard dans ces contrées.

Au commencement de ce siècle, l'Orléanais, pays vignoble, avait aussi conservé quelques restes de ces superstitieuses cérémonies.

Près de Paris, au village de Vitry, on célébrait, depuis un temps immémorial, les fêtes de Bacchus le 7 octobre de chaque année. Un comité, composé de 7 vignerons nommés les 7 buveurs ou les 7 bons compagnons, présidait les cérémonies bachiques Un faubourg de Vitry, situé du côté de la capitale, porte encore de nos jours le nom de faubourg de Bacchus. De semblables célébrations et dans différentes localités doivent certainement avoir une signification et fournir un enseignement. Sans doute, il ne suffit pas qu'un usage soit traditionnellement pratiqué et qu'il nous paraisse grotesque pour être païen.

En sa qualité d'ancien dieu-soleil et à cause des 7 planètes, des 7 jours de la semaine, Bacchus devait être traité comme les dieux ses pareils, et le nombre 7 devait être spécialement affecté aux cérémonies de son culte. Dans plusieurs bas-reliefs et autres monuments antiques, et notamment sur la belle patère d'or trouvée à Rennes en 1774, et conservée au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, on voit le dieu avec 6 compagnons et formant le septième.

Cependant, si les Parisis rendaient à Bacchus les honneurs divins, les 7 et 9 octobre, on pourrait révoquer en doute la date de la mort des deux saints Denis et Bach, dont l'église avait fixé la solennité à ces jours. Il ne serait pas alors tout à fait improbable que les chré-

tiens eussent placé leur fête à l'époque des vendanges, pour faire oublier ces fêtes bachiques, les dionysiaques des païens. On sait que les Grecs appelaient Bacchus (Διονυσος) : Denis en est la forme vulgaire, comme Bach est celle de Bacchus.

Nous pouvons donc conjecturer que l'institution des fêtes de ces deux saints a eu pour but d'effacer peu à peu, en changeant les objets, les rites religieux du paganisme sur le mons Lucotitius.

V

PHALLUS

Les phallus, qui paraissent indécents à la plupart des modernes, ne l'étaient point dans l'antiquité. Leur vue n'éveillait aucune idée obscène et on les vénérait au contraire comme des objets les plus sacrés d'un culte adressé à une divinité, qui, présidant à la reproduction de l'espèce, pouvait favoriser le développement de la population.

S'il faut en croire Diodore, Plutarque, Pausanias, Origène, saint Jérôme et quelques écrivains modernes, le culte rendu au phallus se rattache à l'histoire d'Osiris, car, d'après Hérodote, les Egyptiens et les Grecs célébraient la fête de cette divinité.

Ce culte passa chez les Romains, où il fut en grande vénération (pompa phalli).

Saint Augustin assure que dans plusieurs villes d'Italie on portait le phallus en triomphe dans les processions publiques, qu'on chantait en son honneur des cantiques et qu'il était solennellement couronné par la plus grave matrone.

Dans ces processions étyphalliques les prêtres (phallophores), portaient en évidence un énorme phallus en cuir rouge attaché sur leurs hanches avec des courroies.

On attribuait aux phallus des vertus extraordinaires. Les femmes stériles suspendaient à leur cou de ces amulettes en bronze; les hommes en portaient pour chasser les génies malfaisants et éloigner d'eux les mauvais sorts.

Ces images furent pendant longtemps un ornement recherché par

les dames. On a retrouvé des portraits de femmes fort décemment vêtues, ayant des colliers composés d'une série de petits phallus.

Les plus grandes matrones ne rougissaient pas de porter en public ces amulettes ; c'étaient surtout les femmes stériles et celles qui enfantaient avec peine. Quelques-unes cependant ne voyaient dans l'exhibition de ces objets que des ex-voto qui présentaient autant de fois l'image de phallus que ce dieu avait satisfait à leurs désirs.

On sait que la fille d'Auguste déposait chaque matin sur l'image de Phallus autant de couronnes qu'elle lui avait offert de sacrifices pendant la nuit.

Saint Augustin dans *la Cité de Dieu* cite une coutume considérée comme très honnête et très religieuse parmi les dames romaines, d'obliger les jeunes mariées à venir s'asseoir sur la masculinité monstrueuse et surabondante de Phallus, dont le temple était élevé à Rome sur le mont Quirinal.

Plusieurs figures répandues en trois endroits différents de l'amphithéâtre des arènes de Nîmes forment une représentation diversifiée de Priape ou Phallus exposés sous les formes les plus bizarres et les plus singulières.

Sur un premier pilastre on découvre un Phallus ailé béqueté par deux oiseaux. Il est joint et fait corps avec deux autres dont l'un est sur le devant et l'autre à la queue. Celui de devant porte une sonnette ; quant à celui de derrière, un autre oiseau en tient l'extrémité sous une de ses pattes.

Sur un deuxième pilastre, paraît un triple Phallus ailé, avec des pieds semblables à ceux d'un cerf, ayant une sonnette, mais point d'oiseau. Celui de la queue est surmonté par une femme qui est debout, coiffée à la romaine et vêtue de cette sorte de robe que les Romaines appellent stosa. Elle tient de chaque main une rêne avec laquelle elle retient et conduit de la droite celui de devant, et de la gauche celui qui est à l'autre extrémité. Il paraît, enfin, sur le linteau des vomitoires du second rang, près de la porte qui tourne vers le midi, une troisième figure, qui n'est formée que de deux Priapes, l'un grand et l'autre petit, sans ailes ni pieds.

Phallus.

Figure n° 20. — J'ai recueilli cette amulette en bronze dans les fouilles exécutées, rue du Fouarre, en avril 1879, pour la construction du bâtiment actuellement occupé par la Société de l'Instruction élémentaire.

Le phallus semble sortir de la poitrine d'un satyre; son menton est barbu et la tête, couverte d'un bonnet pointu, est munie d'une bélière de suspension. On sait que les satyres étaient les compagnons fidèles du dieu Priape.

Figure n° 21. — Ce bronze, que j'ai trouvé place du Panthéon, n° 7, provient des fouilles faites en mars 1898, dans les remblais des anciens fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste.

C'est un phallus triple: l'attribut du milieu est au repos ; les deux autres sont dans un état du plus grand degré de puissance. Il est surmonté d'un anneau pour le suspendre.

Ces triples phallus n'avaient pas toujours cette représentation ; on les figurait quelquefois sous la forme d'une croix au-dessus de laquelle était fixé un anneau, ainsi qu'on le remarque dans les *Recueils des antiquités égyptiennes* de Ceylus, sur la Table isiaque.

Figure n° 23. — J'ai recueilli ce bronze dans les fouilles pratiquées rue des Ursins, 17 (île de la Cité), en octobre 1897, pour l'édification d'une école libre.

C'est un phallus simple garni de son appendice : il possède dans son milieu un anneau pour le suspendre.

J'ai fait don de cette amulette au Musée Carnavalet par l'entremise de son dévoué sous-conservateur, M. Ch. Sellier.

Figure n° 22. — J'ai trouvé ce bronze en juillet 1882, boulevard de Port-Royal, 88 bis, dans les fouilles faites pour la construction

d'un bâtiment, sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain de l'époque païenne.

Ce triple phallus se compose d'un bras dont la main est fermée, à l'exception du pouce, qui est passé entre l'index et le médium. Ce geste impudique s'appelle de nos jours faire la figue.

Ce bras, d'où semble sortir deux phallus, l'un au repos et l'autre en état de vigueur, est muni d'une bélière de suspension.

Le culte de Phallus ou de Priape ne fut point admis dans les Gaules avant la conquête des Romains. Il suivit la longue route de la civilisation et arriva jusqu'à Lutèce, où il s'établit en laissant des témoignages de la longue durée de son culte.

Une chapelle dédiée à cette divinité existait anciennement à Autun, sur la montagne du Couard.

Fibule ithyphallique en bronze de 0 m. 11 de longueur, trouvée dans les fouilles de la rue Cujas, en mai 1885.

VI

MERCURE

Hermès, célèbre philosophe égyptien, conseiller d'Isis, grand prêtre, à qui on devait l'invention des hiéroglyphes, les principes de mathématiques et la division du jour en douze heures, ayant fait la découverte d'un nouveau métal, lui donna le nom de Mercure, qui devint même le surnom de l'inventeur lorsque les Égyptiens, par reconnaissance, le rangèrent parmi les dieux sous le nom de Thot.

L'extrême volatilité du mercure et sa faculté extensible offraient, dit Le Riche, dans ses *Interprétations historiques sur la Mythologie* une image trop exacte des qualités nécessaires au courrier

du roi des dieux pour ne pas le transformer en messager et le mettre en cette qualité aux ordres de la cour céleste. Sa fluidité, éminemment pénétrante, présentait une analogie trop directe avec l'empire qu'exerce sur la nature humaine l'art oratoire, pour ne pas faire, du nouveau dieu Mercure, le dieu de l'éloquence. Au nombre des autres caractères remarquables du métal, il présente celui de frayer une multitude infinie de passages à travers les substances les plus compactes et les plus ténues. Alors Mercure présida aux chemins et on l'invoque comme le guide sur les routes et dans les carrefours. En outre, Mercure faisant naître l'idée de vigilance, devenait applicable au commerce ; il en fut le dieu, et son activité prodigieuse n'étant pas moins nécessaire aux voleurs qu'aux gardiens de troupeaux et aux cultivateurs, il fut le patron de chacun d'eux.

Enfin, la vigilance étant une qualité indispensable aux médecins, Mercure en dut être le protecteur en leur servant d'exemple. Comme d'un côté les erreurs du médecin nous envoient au tombeau, tandis que la science sagement appliquée peut quelquefois nous rappeler à la vie, ce dieu eut le privilège de conduire les âmes aux enfers et le pouvoir de les en tirer.

Après avoir reconnu les divers caractères extérieurs du corps métallique appelé mercure, et l'avoir transformé en dieu, et pour le rendre matériellement sensible, les anciens lui affectèrent des symboles qui s'accordèrent avec ses fonctions ; ses attributs distinctifs furent un bonnet (petasus) avec deux ailes à la tête, des talonnières (talaria), sortes d'ailes adaptées aux talons, et le caducée (caduceus vel virga) entouré de deux serpents qu'il tenait ordinairement à la main. Comme dieu des marchands, il fut porteur d'une bourse (marsupium).

Le culte de Mercure, d'abord pratiqué en Egypte, se répandit en Grèce et de là passa chez les Romains, qui le placèrent au rang des huit grands dieux, parmi lesquels il eut la sixième place comme présidant aux révolutions de la planète qui porte son nom.

Les négociants de Rome célébraient une fête en son honneur le 15 mai, jour auquel avait été dédié son temple dans le grand cirque. Ils lui sacrifiaient une truie pleine et prenant en main une branche de laurier, ils priaient Mercure de leur être favorable dans leur trafic et de leur pardonner, dit Ovide, leurs petites supercheries et les faux serments auxquels les entraînait l'amour du gain.

La première figue que l'on cueillait était placée devant son image,

et la prenait ensuite qui voulait, d'où le proverbe latin : *ficus ad Mercurium*, pour exprimer la proie du premier occupant ; ce qu'on désigne encore par le surnom d'*Occupo*.

On lui consacrait les langues des victimes comme emblème de l'éloquence et, par contre, on lui présentait le miel et le lait, qui symbolisaient la douceur des paroles insinuantes.

Devenu, dans ses nombreuses occupations, le protecteur des poètes et des hommes de génie, on se servait souvent de cette phrase pleine d'insinuations : *Ex quovis ligno non fit Mercurius*, pour énoncer qu'on ne peut faire un dieu de tout bois, ou que tout homme ne peut devenir un savant.

Lorsque les Romains entreprirent la conquête de la Gaule, ils trouvèrent établi chez ces peuples un culte qui put leur faire supposer l'identité de leur panthéon avec celui des Gaulois. Abusés eux-mêmes par la ressemblance de quelques attributs, ils s'imaginèrent, en effet, reconnaître les divinités de Rome dans celles qu'adoraient nos ancêtres.

César, au quatrième chapitre du sixième livre de ses *Commentaires*, au sujet des dieux qu'adoraient les Gaulois, s'exprime ainsi : « Leur divinité principale est Mercure, dont ils ont beaucoup de « simulacres ; ils en font l'inventeur de tous les arts, le dieu des « chemins et des voyages et lui attribuent la plus grande influence « sur le commerce et les bénéfices pécuniaires. »

Plutarque, dans *la Vie de César*, rapporte que de son temps les Arvernes montraient encore une épée suspendue dans leur temple qu'ils prétendaient être une dépouille prise sur César. Ce temple était probablement celui de Mercure Dumiate, situé au sommet du Puy-de-Dôme, et dont on a trouvé les ruines en construisant l'observatoire.

Nous apprenons de Pline que le célèbre Zénodore, artiste grec, avait fait en Auvergne, sous l'empire de Néron, une prodigieuse statue de ce dieu, haute de 400 pieds, à laquelle il avait travaillé dix ans et qui lui coûta 400.000 sesterces.

Tout le monde connaît le fameux trésor d'argenterie, dit de Bernay, provenant de Berthonville, près de Bernay, et conservé à Paris au cabinet des médailles. Il faisait partie du mobilier d'un temple dédié à Mercure.

Dans nos contrées la représentation du dieu Mercure a été souvent rencontrée soit dans le sol, soit comme motif d'ornement architectural.

Dom Martin (*Religion des Gaulois*) raconte que Chalon-sur-Saône et ses environs recèlent plusieurs figures et inscriptions relatives à Mercure. Un village voisin de cette ville a conservé le nom de Mercurey, et il existe tout près de là des ruines d'un temple de ce dieu dont la statue s'y trouve encore. M. Vincent, maire du petit village de Saint-Marcel-lès-Chalon, a sauvé de la destruction une pierre sculptée assez curieuse qui fut découverte dans le chœur de la cathédrale de Châlon. Elle a environ 1 m. 20 de haut sur 0 m. 85 de large et 0 m. 20 à 0 m. 25 d'épaisseur; elle représente Mercure avec la chlamyde, qui lui couvre la poitrine et retombe en arrière; il tient la bourse et le caducée ; il est entouré d'un bélier, d'un coq et d'une tortue ; au-dessus de son épaule droite est une petite figure revêtue du sagum qui représente vraisemblablement le personnage gaulois qui avait consacré ce monument au dieu du commerce. Le tout est d'un travail des plus grossiers et on voit dans la partie supérieure une inscription dont les lettres sont presque indéchiffrables. On lit cependant : « Deo Mercurio Aug. Sacro... » Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que sur le tranche de la pierre à gauche de la statue se trouve un double phallus bien prononcé et en quelque sorte mieux exprimé que le reste de la sculpture.

A Lutèce, au moment de la domination romaine, le temple de Mercure était élevé au sommet du mons Lucotitius, à la jonction de la voie de Genabum et de la voie de Sèvres et Meudon, sur le lieu occupé plus tard par l'église de Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes, devenue en 1603 l'église des Carmélites, dont la démolition fut opérée en 1790.

La chapelle souterraine de l'église des Carmélites, dit de Saint-Foix, paraît d'une grande antiquité et elle faisait partie d'un temple consacré à Mercure, Teutatès ou Pluton, élevé au milieu d'une nécropole païenne.

Cet auteur ajoute que les Romains n'ont pas enterré leurs morts dans les villes et que les lieux d'inhumation étaient ordinairement consacrés à Mercure, lequel portait l'épithète de *Redux*, comme ayant le pouvoir de ramener les âmes sur la terre.

Moreau de Montour, dans son rapport à l'Académie des Inscriptions, raconte que la statue, figurant au haut du pignon de l'église des Carmélites, était celle d'un Mercure trouvé dans quelque endroit de l'enclos et que, prise pour la représentation de Saint-Michel, elle y fut placée lorsqu'on refit l'église à neuf en 1603.

Grivaud de la Vincelle, dans ses *Fouilles du Luxembourg*, nous dit que le couvent des Carmélites, faubourg Saint-Jacques, a été bâti à la place de l'église de Notre-Dame-des-Champs et que cette dernière avait remplacé un temple dédié à Mercure. On a trouvé, continue cet auteur, dans les environs de cet ancien temple, une grande quantité d'urnes cinéraires et de tombeaux, ce qui conjecture que ce lieu servait de sépulture aux premiers habitants de Paris. Cette opinion, ajoute-t-il, s'accorde d'ailleurs avec les fonctions que les Romains attribuaient à Mercure.

On sait depuis plus de deux siècles qu'il existait au sud de Paris, le long de la rue Saint-Jacques, ancienne voie de Lutèce à Genabum (Orléans), un vaste champ funéraire, dont l'existence, constatée par maints historiens, a été confirmée par des fouilles récentes auxquelles nous-mêmes avons si souvent pris part.

En 1630, raconte Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, lorsqu'on travaillait à la fontaine des Carmélites, au faubourg Saint-Jacques, on découvrit un tombeau où se voyait gravé un licteur, haut de 4 pieds, vêtu d'un pallium et d'un habit plissé aussi long que celui des sénateurs romains. Dessus se lisaient ces lettres majuscules et bien formées:

VIBIVS HERMES EX VOTO.

Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, en parlant de l'église de Notre-Dame-des-Champs, dit que cette église, nommée, dans la suite, église des Carmélites, existait, en qualité d'oratoire, au milieu d'un vaste champ de sépultures.

L'abbé Lebœuf pense que cet oratoire était dédié à saint Michel, parce qu'on déterra, non loin de là, une statue de ce saint, qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, fut placée en 1605 sur le pignon de l'église.

Différents auteurs écrivirent que cette statue était celle d'une Cérès, d'une Isis, d'un Mercure. Enfin, il fut admis qu'elle était la représentation de saint Michel portant de la main gauche une balance pour peser les âmes symbolisées par des têtes d'enfants contenues dans un des plateaux.

Dulaure raconte qu'il a vu dans divers cimetières et même sur les cimes des églises des figures de saint Michel avec de pareils attributs et que les chrétiens donnèrent à l'archange saint Michel

une des fonctions que le dieu Mercure remplissait chez les païens: l'un et l'autre conduisaient les âmes dans le séjour des morts.

Le temple de Mercure était donc élevé au carrefour de la voie de Genabum et de Sèvres et Meudon. Les carrefours sont restés longtemps des lieux vénérés même à l'époque chrétienne. Aussi voyons-nous les évêques des temps mérovingiens s'élever avec énergie contre ces foyers de superstition du paganisme.

Nous sommes absolument de l'avis de l'abbé Cochet qui, dans sa *Normandie souterraine*, en parlant du point de jonction de la voie de Rotomagus à Meliolanum (Evreux) et à Condate (Condé), où s'élevait le temple de Mercure, pense que c'est par ce culte primitif qu'on peut expliquer la construction de plusieurs églises élevées sur des carrefours idolâtriques, à l'emplacement où étaient édifiés par les païens des temples ou des autels consacrés à ce dieu.

Ce sanctuaire de Mercure reçut les hommages des habitants de Lutèce durant plusieurs siècles, jusqu'au jour où la pioche le renversa de fond en comble. Cette destruction se rapporte vraisemblablement vers le quatrième siècle. Il y a tout lieu de supposer que ce monument ne survécut pas à l'édit de Valentinien III, qui ordonna aux magistrats de démolir les édifices religieux qui pouvaient encore demeurer debout et d'élever à leur place le symbole du christianisme. Suivant les habitudes des premiers apôtres de l'Evangile, pour ne pas trop heurter de front les idées et les coutumes des habitants, on substitua, à la divinité ancienne, un patron qui rappelât par ses attributs celui qu'il détrônait. Saint Michel était tout indiqué pour prendre possession du nouveau temple, et l'église fut placée sous le vocable de ce saint, qui a donné son nom à tout un quartier de la rive gauche de la Capitale.

On a découvert à Paris, dans l'île de la Cité et sur la rive gauche de la Seine, plusieurs représentations de Mercure.

En examinant avec attention un des bas-reliefs de l'autel de Jupiter trouvé en 1711 sous le chœur de Notre-Dame, on remarque le caducée et le pétase du dieu ; la barbe qu'on lui a donnée annonce un âge mûr et respectable. Les Gaulois donnaient à Mercure barbu le surnom de *Artaien*, qui signifiait pour eux auguste, excellent, grand.

En 1784 on déterra, à une assez grande profondeur, dans une fouille faite en face de la rue de la Barillerie, pour établir les fondations d'une partie des bâtiments du Palais de Justice, un cippe ou

autel votif quadrangulaire de 5 pieds et 10 pouces de hauteur. Sur une face, on reconnaît facilement Mercure accompagné de tous ses symboles, et sur l'autre est sculpée une femme portant un caducée, attribut qui ne paraît pouvoir s'expliquer d'une manière satisfaisante qu'en voyant, dans cette figure, la représentation de Maïa, mère de Mercure.

Sauval nous apprend qu'en 1610, époque où furent éxécutés par Solomon Desbrosses, architecte de Marie de Médicis, les travaux de fondation du palais du Luxembourg, on découvrit une statuette en bronze de Mercure, que l'auteur décrit ainsi :

« Il n'avait pas plus de 5 à 6 pouces de haut, à l'ordinaire il était nu, délibéré et un pied en l'air, ou pour marcher ou pour voler ; mais contre coutume, il n'avait pas de bonnet, les ailes lui sortaient de la tête ; et sur la paume de la main droite, il portait une bourse toute pleine. »

L'Hôtel-Dieu a fourni la découverte d'un haut bas-relief représentant Mercure de grandeur presque humaine. Le Dieu, debout, porte de la main droite une bourse, et de la gauche un caducée.

Des fouilles exécutées auprès de l'église de Saint-Germain-des-Prés ont mis à découvert un autre bas-relief représentant Mercure avec ses attributs ordinaires ; de plus, une chèvre et un oiseau sont placés à ses pieds.

Je rappellerai qu'on a découvert récemment, près du fort de Romainville, les traces d'un camp romain sur une longueur de plus de 200 mètres. On a trouvé dans les fouilles les bêches en fer qui avaient creusé le retranchement. On y a recueilli des vases et un beau buste de Mercure en bronze.

Statuette de MERCURE.

Je vais maintenant présenter les statuettes de Mercure et les attributs consacrés à ce dieu que j'ai recueillis moi-même dans les fouilles faites sur et aux abords de la Montagne Sainte-Geneviève.

J'ai trouvé cette statuette en bronze dans les travaux de terrassements exécutés en 1885, rue Cujas, pour les fondations du Lycée Louis-le-Grand.

Elle représente Mercure debout, presque nu. Sa tête, non coiffée du

pétase, est ornée de deux ailes ; le bras gauche, dont la main soutenait le caducée, est cassé au coude.

La figure du fils de Maïa, quoique sérieuse, comme il convenait au messager psychagogue, c'est-à-dire chargé de conduire les âmes aux Enfers, y exprime bien en même temps la finesse qu'on devai supposer au dieu de la ruse, de la parole insinuante et du commerce et même du vol, au patron des avocats et des marchands. Le corps est harmonieux, élancé sans être trop grand, vigoureux sans expression musculaire fortement accusée. Une courte chlamyde est légèrement jetée sur le bord de l'épaule gauche et ne cache qu'une partie du bras. De la main droite dirigée en avant, le dieu tient une bourse pleine que lui, le fin larron, le maître des fourberies, renommé pour quantité d'ingénieux larcins, n'eût pas dû se laisser prendre et qui lui a été dérobée par le Temps ; ses pieds sont sans talonnières. Il est dans une attitude gracieuse ; le poids du corps repose sur la jambe droite, et la gauche est légèrement levée.

Ce bronze, d'un travail de la belle époque romaine, a 12 centimètres de hauteur ; il est recouvert d'une belle patine et sa conservation est parfaite.

Statuette de MERCURE.

J'ai recueilli ce bronze en avril 1879, rue du Fouarre, n° 14, dans les fondations faites pour la construction du bâtiment occupé aujourd'hui par la Société de l'Instruction élémentaire.

Il représente Mercure debout, entièrement nu et coiffé du pétase sans ailes. Son corps, penché en arrière, s'incline un peu sur la jambe gauche. Le bras droit est tendu en avant, et la main qui tient la bourse est pendante. Le bras gauche, qui devait porter le caducée, est cassé au coude. Les pieds ne sont pas munis de talonnières.

Cette statuette, qui mesure 11 centimètres de hauteur, est moins bien modelée que la précédente. Ses formes, quoique un peu rudement exprimées, accusent cependant un certain savoir dans l'art du fondeur aux temps gallo-romains.

ATTRIBUTS DE MERCURE

Bélier.

J'ai trouvé ce bronze en juin 1890 dans les fouilles faites, rue du Pot-de-Fer, n° 15, pour l'édification d'un bâtiment de rapport.

Il mesure 0 m. 05 de hauteur.

Tête de bélier.

J'ai recueilli cette terre cuite dans les fouilles exécutées en septembre 1892, rue des Arènes.

Sa hauteur est de 5 centimètres.

Nous lisons dans une notice publiée en 1862 par M. Beulé, dans la *Revue archéologique*, que le célèbre Calamis fit pour les habitants de Tanagre un Mercure criophore portant un bélier sur ses épaules et que, plus tard, cette représensation fut adoptée pour l'art chrétien, qui la transforma en bon pasteur.

Cet auteur, après avoir cité deux Mercures (l'un conservé au musée de Florence, l'autre appartenant à la collection du duc de Devanshire), qui portent dans la main gauche une tête de bélier, ajoute que, quoique le bélier soit parfois consacré à d'autres divinités, ce ne sont que des exceptions, et qu'il appartient exclusivement à Mercure.

Dans son ouvrage intitulé *les Figurines Gauloises*, M. Tudot parle d'une statuette de Mercure ayant sur les genoux une peau de

bélier. Giraut de Saint-Fargeau, dans son *Dictionnaire des artistes*, met le bélier au nombre des attributs de ce dieu.

Cependant, sur un des bas-reliefs antiques trouvé à Paris, nous voyons Jupiter barbu portant sur le bras la peau d'un bélier dont la tête et les cornes sont très apparentes. On sait que le bélier est aussi dans les attributs que l'on donne à cette divinité ; ce pourrait être aussi l'emblème des espèces de victimes que l'on sacrifiait à Jupiter dans les Gaules.

Coq.

J'ai recueilli ce bronze dons les fouilles faites rue du Pot-de-Fer, n° 13, en juin 1890.

Sa hauteur est de 6 centimètres.

Coq.

J'ai trouvé cette terre cuite de couleur blanchâtre dans les fouilles exécutées en 1889, rue Royer-Collard, n° 16, pour la construction d'un bâtiment.

La vigilance que demandaient les nombreuses fonctions de Mercure fut sans doute la raison pour laquelle les anciens lui donnèrent comme symbole le Coq, qui est toujours éveillé dès l'aurore.

On sait que les Gaulois avaient pris le Coq dans leurs enseignes, et Jules César hasardait le calembour qui dans *Gallus* lui faisait lire le nom du Gallinacée qui a crête, bec et ergot et qui chante clair.

Une œuvre antique déterrée dans le sol parisien nous donne une représentation de Mercure accompagné de cet attribut.

Lorsqu'on démolit, en 1735, une des piles de l'ancien Pont-au-Change, près de l'horloge du Palais, on trouva un cippe quadrangulaire en marbre, orné de sculptures en bas-relief sur lequel est figuré Mercure, vu de face et debout, avec la tête coiffée du pétase ; il porte sur le bras gauche la chlamyde et le caducée surmonté d'un Coq.

Trident.

J'ai découvert ce bronze en mai 1885, dans les fouilles exécutées rue Cujas.

Sa hauteur est de 8 centimètres.

Mercure vola à Neptune son trident, qui, dans la main de ce dernier, symbolisait son triple pouvoir, sur la mer, les fleuves et les fontaines.

Suivant Macrobe, on accorda le trident à Mercure parce que dans la distribution que Jupiter fit des éléments il fut chargé de prendre soin des eaux. Aussi le regardait-on, dans la suite, comme l'inventeur de la Clepsydre.

VII

HERCULE

Hercule, ce grand redresseur de torts, qui délivra Prométhée, naquit des amours de Jupiter et d'Alcmène, symbolique incarnation humaine du grand maître des cieux.

Jamais culte ne fut plus répandu que celui du soleil sous le nom de ce demi-dieu. Nous le voyons chez les Indiens, chez les Phéniciens, chez les Égyptiens, chez les Grecs, chez les Romains et chez les Gaulois, jouer le même rôle et revêtu des mêmes attributs. On lui consacrait des villes, des temples, des forêts, des îles et des fontaines.

Indépendamment de ses douze grands travaux, il fait entrer en Égypte les eaux du Nil dans leur lit ; dans l'Inde, il élève lui-même des autels et dans les environs de Gadès, aujourd'hui Cadix, qu'il crut être l'extrémité de la terre, il sépara deux montagnes pour faire communiquer la Méditerranée avec l'Océan et former ainsi le détroit de Gibraltar, sur le bord duquel il posa deux colonnes destinées à fixer les limites de ses voyages.

Lucien, in *Herculo Gallico*, nous dit : les Gaulois représentant Hercule non comme un homme dans la force de l'âge mûr, mais sous les traits d'un vieillard décrépi, ridé et conservant à peine quelques cheveux blancs sur sa tête chauve. Il est revêtu d'une peau de lion et il est armé d'une massue, de l'arc et du carquois. Avec des chaînes légères d'or et d'ambre attachées à sa langue, il entraîne un peuple nombreux qui semble craindre de voir rompre des liens si fragiles.

En nous faisant connaître cette fiction des Gaulois, Lucien met en scène un druide qui lui explique ce qu'elle renferme de mystérieux. Nous autres Gaulois, dit ce philosophe, nous ne pensons pas comme vos Grecs que Mercure soit le dieu de l'éloquence, mais, selon nous, c'est Hercule, comme étant le plus fort des dieux.

Plusieurs représentations d'Hercule ont été rencontrées dans nos contrées.

Nos anciens Gaulois étaient fort curieux des statues des divinités, et on peut considérer comme un reste de leur louable curiosité cet Hercule, en pierre d'une taille aussi gigantesque, qui fut trouvé à Bourges en 1670 et qu'on ne pouvait retirer de terre à cause des grandes dépenses que celà occasionnerait.

Sur un des autels trouvé à Paris en 1710 dans les fouilles faites sous le chœur de Notre-Dame, est sculpté un bas-relief qui représente Hercule combattant l'hydre de Lerne. Le héros est dans une attitude mâle et imposante; il porte une ceinture de feuilles de chêne et sa tête est décorée d'une plante aquatique : le *nymphea*. Au-dessus se trouve gravé l'inscription *Ogmios*, nom sous lequel les Gaulois honoraient Hercule.

Le lit de la Seine, dans la traversée de Paris, a fourni une statuette en bronze de ce dieu. Il est entièrement nu, et il est représenté dans sa jeunesse. Il porte de la main droite une peau de lion qui le caractérise; le bras gauche est détruit. Cette figurine, posée sur un socle étroit en même métal orné de deux moulures horizontales et d'un cadre renforcé, est considérée comme ayant servi à la décoration d'une enseigne romaine.

Personne n'ignore que, dans l'antiquité, l'adulation déifia les hommes, soit après leur mort, soit même de leur vivant. Des empereurs ne manquèrent pas de prendre le vainqueur du monde pour en faire le symbole de leur toute-puissance et ils le comptèrent parmi les dieux de leur maison.

De nombreuses monnaies romaines que j'ai recueillies dans les fouilles du sol parisien nous montrent, sur leurs revers, ornés des attributs d'Hercule, les empereurs Trajan, Adrien, Commode et Maximien. On sait que ce dernier, qui ajouta à son nom celui du héros, défit, en 286, les paysans gaulois qui s'étaient révoltés contre la tyrannie de leurs vainqueurs. Les chefs de l'insurrection furent deux chrétiens : Salvanius Amandus et Lucius Pompanius Aelianus. Ils furent proclamés empereurs; mais comme la loi romaine interdisait aux particuliers de porter des manteaux de pourpre, insigne réservé aux Césars, les insurgés, qu'on appelait Bagaudes, coururent au Temple d'Isis et déchirèrent en deux le voile du sanctuaire pour revêtir leurs chefs.

Ils se réfugièrent ensuite dans la presqu'île formée par la Marne, à quatre kilomètres de Paris et se retranchèrent dans un château où Maximien Hercule les assiégea et, après s'en être rendu maître, il

le fit raser. Les fossés de ce château ont subsisté longtemps et ont donné leur nom à cet endroit appelés Fossés-Saint-Maur. On voyait encore à Paris, en 1508, la porte Bagaude, qui tirait sans doute son nom de la retraite de ces rebelles à laquelle elle conduisait.

Le 26 juin 1899, je découvrais, au cours des travaux de terrassements exécutés pour l'édification d'une maison, rue de Vaugirard, n° 26, à l'angle de la rue de Tournon, cette statuette d'Hercule en bronze.

Statuette d'HERCULE.

C'est à 3 m. 60 de profondeur en contre-bas d'un trottoir, dans un terrain de remblai, parmi divers objets d'époque gallo-romaine (vases en terre grisâtre, tuiles, goulots d'amphores, fragments de poteries rouges sigillées et monnaies grand bronze à l'effigie de Claude 1er et de Vespasien), que je recueillis cette figurine.

Elle est recouverte d'une belle patine et mesure 13 centimètres de hauteur ; elle représente le dieu Hercule, bien découplé, dans une attitude combative. Son corps repose sur la jambe droite et la jambe gauche, ployée en avant, est légèrement soulevée. Le bras droit, rejeté en arrière, se dresse à angle droit, et la main, élevée au niveau de l'oreille, brandit la massue absente, Le poing gauche, tendu en avant, est dans une pose de pugilat.

La tête, forte, ronde, est posée sur un cou puissant. Il a pour seul vêtement la peau du lion de Némée ; mais elle le couvre si peu qu'on pourrait presque dire qu'il est entièrement nu. Souvenir glorieux des luttes de la vie terrestre, cette dépouille, dont le masque et la crinière lui servent de coiffure et dont les pattes de devant, ramenées derrière le cou, se croisent par un nœud sur le haut de la poitrine, laisse nue toute l'épaule droite, de façon à ne pas gêner son bras droit, dont la main tenait en l'air sa redoutable massue. Le corps est nerveux et musclé ; les pectoraux sont modelés en puissantes saillies et le dos bien cambré. Le pied gauche manque.

Cet objet, précieux par son caractère artistique, présente en outre un intérêt particulier. Il a été trouvé en bordure de la voie romaine

(*via vicinalis*) de Lutèce à Vaugirard, laquelle s'embranchait, comme on sait, sur celle de Montrouge, dans la rue de la Harpe (actuellement boulevard Saint-Michel), à l'emplacement occupé jadis par la place Saint-Michel, où aboutissait la petite rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, réunie, en 1851, à la rue Monsieur-le-Prince.

Après avoir côtoyé, à gauche, le camp de la cavalerie romaine (jardin du Luxembourg), cette voie prenait, en décrivant une légère courbe, la direction de Vaugirard ; un premier tronçon en fut mis à découvert, place Saint-Michel, dans la direction de la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, en 1839, lors de la construction des égouts de cette région. Cette découverte permit alors à M. Jollois, ingénieur en chef des travaux de Paris, de reconnaître l'endroit précis où la voie de Vaugirard était reçue par la voie de Montrouge.

La découverte de cette statuette est donc d'autant plus intéressante qu'elle paraît, par le point même où elle a été faite, fournir un jalon de plus pour le tracé d'un des anciens chemins qui sillonnaient la rive gauche de l'antique Lutèce aux temps de l'occupation romaine.

En juin 1886, j'avais la bonne fortune de trouver, rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 20, dans les anciens remblais des fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste, ce bronze représentant la dépouille du lion de Némée.

Dépouille du Lion de Némée.

Cette dépouille développée mesure 17 centimètres de longueur ; elle conserve encore la forme courbe qui s'appliquait sur le bras d'une statuette d'Hercule.

VIII

APOLLON

Apollon ou Phébus, dieu du jour, de la poésie, de la musique, de l'éloquence, de la médecine, des augures, des lettres et des arts, habile à conduire les chars, à lancer les flèches, était le plus beau des dieux, comme le soleil est le plus beau des astres.

Son culte était répandu sur toute la terre, et aucune divinité n'eut autant de sanctuaires à oracles.

Le plus célèbre de ses temples, et qui passait pour une des sept merveilles du monde, se trouvait à Delphes, où rien n'égalait sa magnificence.

Ce dieu possédait sur la montagne d'Actium une statue qui dominait la mer et qui servait aux navigateurs pour diriger leurs courses. Auguste, avant de combattre Antoine, pria cette statue de lui accorder la victoire et, après la défaite de son rival, comme témoignage de reconnaissance à Apollon, il fit construire en son honneur, sur le mont Palatin, un temple embelli par toutes les ressources de l'art contemporain.

A Rome, Apollon était adoré avec tous ses attributs et dans toute l'étendue de sa puissance. Comme dieu des arts, on lui donnait les traits d'un jeune homme tenant une lyre, avec une tête rayonnante de lumière et ornée d'une chevelure longue et flottante. C'est à son imitation que les jeunes romains laissaient croître leurs cheveux.

Le colosse de Rhodes, gigantesque et merveilleuse représentation d'Apollon en airain, était placé à l'entrée du golfe. Il fut, comme on sait, renversé par un tremblement de terre.

De toutes les statues antiques qui ont échappé à la fureur des barbares ou à la destruction du temps, nous dit Winkelmann dans son *Histoire de l'art*, celle d'Apollon du Belvédère est sans contredit la plus sublime.

Conservée au musée du Vatican, elle représente le dieu à demi-nu avec une espèce de manteau sur l'épaule; il s'appuie de la main gauche sur un tronc d'arbre où s'enroule un serpent, symbole de la médecine. Il a un carquois derrière le dos et tient le bras droit étendu. Il tenait peut-être un arc de la main droite, mais la main est tombée. Les admirateurs de l'antiquité, qui ont vu cette statue et qui l'ont décrite, se sont plu à faire passer dans l'âme de leurs lecteurs l'impression du beau et du sublime que cette admirable production du ciseau grec avait faite sur eux.

Dans les Gaules, bien avant que les Romains s'en rendissent maîtres, le culte d'Apollon y était universellement établi.

Ce dieu, à qui César donne le premier rang après Mercure, n'excitait pas moins la dévotion chez les Gaulois que chez les Grecs. Il était à leurs yeux l'ange de la lumière, et nos pères le regardaient comme l'auteur de la médecine et guérissant les maladies.

Sous le nom de Belenus (soleil), ils lui élevèrent plusieurs temples.

C'est dans celui de Toulouse, le plus beau du monde, selon Eumène, que Constantin, avant d'avoir renoncé au paganisme, se rendit pour offrir des sacrifices, faire de riches présents et accomplir des actions de grâces. Il voulait ainsi payer à Apollon son tribut de reconnaissance de ce que Maximien Hercule, son beau-père, qui avait conspiré sa perte et repris la pourpre, était tombé entre ses mains.

Dom Martin (*Religion des Gaulois*) croit que l'église de la Daurade a été construite sur l'emplacement de ce temple.

Grégoire de Tours parle d'une montagne d'Auvergne appelée Mons Belenatensis; elle portait ce nom, dit cet auteur, parce que sur son sommet s'élevait un temple dédié à Apollon Belenus.

Eumène, dans son *Panégyrique de Constantin*, nous apprend que la ville d'Autun possédait un temple, consacré à cette divinité, où l'on voyait des sources d'eaux bouillantes qui punissaient les parjures.

A Paris, de nombreux souvenirs du culte d'Apollon nous ont été révélés.

Nous voyons, tout d'abord, ce dieu représenté sur un des côtés de l'autel dédié à Jupiter, provenant des fouilles exécutées sous le chœur de Notre-Dame.

En 1784, on découvrit à une assez grande profondeur, dans une fouille qui fut faite en face de la rue de la Barillerie, pour établir les fondations d'une partie des bâtiments du Palais de Justice, un cippe ou autel votif quadrangulaire de 2 mètres de hauteur. Sur une de ses faces, on voit Apollon Belenus des Gaulois, suivant Hérodien. Un carquois est posé derrière son épaule gauche et il s'appuie de ce côté sur un gouvernail ; de la main droite, il tient un poisson ; son arc est près de lui.

Ce monument est conservé à la Bibliothèque Nationale et placé au bas de l'escalier qui conduit aux salles de lecture.

En 1801 et 1803, on creusa le sol du Jardin du Luxembourg pour mettre à exécution certains projets d'embellissement. Caylus, du côté du jardin, près de l'angle oriental du palais, trouva une petite idole d'Apollon en bronze.

En 1806, dans les terrassements opérés pour établir les fondations du Palais du Luxembourg, M. Grivaud de la Vincelle recueillit une figure d'Apollon en bronze, avec une chevelure abondante et relevée au sommet de la tête ; le Dieu est nu, les bras sont étendus et on

voit dans la main gauche, qui est à demi-fermée, une rainure dans laquelle était vraisemblablement adaptée une lyre.

Parmi les statuettes qu'Albert Lenoir a publiées dans *Paris à travers les âges*, nous remarquons :

1° La représentation d'un Apollon en bronze trouvé dans la Seine; il porte sur la tête un casque d'une forme particulière; les cheveux tombent sur ses épaules. Les bras étendus en avant contribuent à donner une légère inclinaison au torse. La composition et le modelé de cette figure indiquent un art avancé;

2° Un buste de ce Dieu rencontré dans le voisinage de Paris. Cet antique représente un jeune homme, nu et sans bras, qui porte un collier d'où pend une bulle. Tous ses cheveux sont frisés, et au sommet de la tête est fixé un anneau passé dans une courte chaîne.

Ce bronze a probablement servi de poids à une balance.

Les fouilles exécutées en 1878, rue Nicole, sur l'ancien terrain occupé par les Carmélites, ont produit un petit buste en bronze d'Apollon, d'un très bon style; la tête est creuse et elle est fermée par un couvercle.

J'arrive, maintenant, à une trouvaille personnelle :

Statuette d'Apollon.

Les fouilles pratiquées en avril 1882, rue Nicole, 17, sur l'emplacement d'un ancien cimetière païen me permirent de recueillir ce bronze.

Sa hauteur est de 7 centimètres. Le dieu est debout, posé sur la jambe droite, tandis que la gauche, dont le pied manque, paraît laissée légèrement en arrière dans l'attitude d'une marche lente.

Il est entièrement nu, et sa tête est ceinte d'une abondante couronne de laurier posée presque verticalement sur une chevelure soignée.

De la main droite, il tient un objet d'une forme indécise, soit un fragment d'arc, soit un projectile.

Le bras gauche est ployé, et la main ouverte semble indiquer qu'elle tenait elle aussi un objet, peut-être une lyre.

Le modelé du corps est primitif, mais bien accusé ; le cou, trop fort, révèle encore l'inhabileté de l'artiste ou la hâte du fondeur.

IX

ISIS

Les Égyptiens avaient été d'abord fétichistes. Ils abandonnèrent le culte des choses et passèrent au polythéisme. Ils eurent bientôt tant de dieux qu'ils ne s'y retrouvèrent plus.

Mais plus tard le progrès religieux s'accentua vers une unité relative en trois personnes. Cette trinité vénérée était composée d'Osiris, le père, personnifiant le Nil fécondateur, d'Horus, le fils, le soleil en son enfance, c'est-à-dire au levant, et d'Isis, l'épouse, la terre, la nature et la mère commune de toutes choses.

Dans les écrits d'Hérodote, Diodore de Sicile et Plutarque, nous lisons que cette divinité était, selon eux, Cérès, Junon, la Lune, la Terre, Minerve, Proserpine, Cybèle, Vénus, Diane, la nature même, en un mot toutes les déesses du paganisme, et c'est ce qui lui a valu le surnom de Myrionyme ou la déesse aux mille noms.

Apulée lui a rendu un solennel hommage en décrivant ses attributions dans le livre XI de ses *Métamorphoses* : « Voici la nature, mère de toutes choses, souveraine de tous les éléments, origine des siècles, première des divinités ! C'est moi qui suis la mère des mânes, la plus ancienne habitante des cieux, l'image uniforme des dieux et des déesses. Les voûtes éclatantes du ciel, les brises salutaires de la mer, le déplorable silence des enfers reconnaissent mon pouvoir absolu. Je suis la seule divinité révérée sous plusieurs formes, sous différents noms, avec diverses cérémonies par l'univers entier. »

Sous Ptolémée, le culte d'Isis passa en Grèce et naturellement de là il se répandit en Italie. Les légions romaines l'introduisirent donc chez nous, et le grand nombre d'endroits en France qui rappellent le nom de cette divinité, les nombreux souvenirs qu'elle y a laissés ne permettent pas de douter que son nom n'était très répandu dans la Gaule.

Dom Martin, dans la *Religion des Gaulois*, rapporte trois inscriptions qui ont été trouvées, l'une en Flandre, une autre à Nîmes et la troisième à Soissons:

1°

ISIDI SACRVM
SEX. POMPEIVS. SEX. L. SYRVS
MILES. LEG. V. AUG. V. S. L. M.

2°

LVNAE. ET. ISIDI
AVG. SACR.
C. OCTAVII
PEDONIS. LIB
TROPHIMO. SEVERI
AVG. V. S.

3°

ISI
MYRIONYMAE
ET SERAPI
EXSPECTA
METIS AUG. D.
V. S L.

Les provinces, ajoute cet auteur, où les deux premières inscriptions ont été trouvées bornent presque la Gaule au nord et au midi, c'est-à-dire qu'elles sont à deux extrémités diamétralement opposées, ce qui suppose qu'il était moralement impossible que le culte d'Isis pût être porté de l'une à l'autre de ces provinces sans s'établir et se fixer dans le centre des Gaules, ce qui est en effet justifié par l'inscription de Soissons.

Avec ces inscriptions et la réflexion que je viens de faire, le moindre préjugé est un titre valable pour pouvoir avancer raisonna-

blement que les Parisiens, aussi bien que le reste des Gaulois, ont connu et adoré cette déesse.

Suivant d'antiques traditions, un temple d'Isis existait dans l'île de Melun et à Issy, près Paris, village qui tire son nom du culte que les Parisiens rendaient à cette déesse. Il reste encore dans cette petite localité une porte d'un ancien bâtiment qui a toujours passé pour avoir été un temple consacré à Isis ou une maison habitée par des prêtres.

Le chevalier de Jaucourt, dans l'*Encyclopédie*, au mot Isis, dit que : l'on ne peut douter raisonnablement qu'il n'y eût, à Paris ou dans son voisinage, un fameux temple dédié à la grande déesse des Égyptiens. Les anciennes chartes des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés qui en font mention, relatent que Clovis et Childebert, leurs fondateurs, leur ont assigné les dépouilles d'Isis et de son temple.

Le père Du Breul, dans son *Théâtre des antiquités de Paris*, 1639, ne met pas en doute que la déesse Isis n'ait été révérée à Paris, et De la Mare (*Traité de la Police*) parle du culte d'Isis pratiqué par les Parisiens comme d'un fait indiscutable.

Noël, dans son *Dictionnaire de la Mythologie*, dit qu'Isis a été regardée comme la déesse universelle, à laquelle on donnait différents noms, suivant ses divers attributs ; que son culte se répandit dans une partie des Gaules, où l'on adora cette déesse sous son véritable nom d'Isis et qu'elle eut un temple à Paris, dont les prêtres demeuraient à Issy.

Plusieurs historiens nous ont fait connaître l'endroit de Paris où ce temple fut élevé.

Nous lisons dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain* de J. Bouillart, que saint Germain, plein d'ardeur et de zèle pour l'accroissement du culte du vrai Dieu, sollicita de Childebert d'exécuter le dessein qu'il avait déjà projeté de construire une église, en l'honneur de Sainte-Croix et Saint-Vincent, qui prit plus tard le nom de Saint-Germain-des-Prés.

Le lieu qui parut le plus propre fut celui qu'on nommait alors *Locotitia*, où, selon l'opinion commune, restaient encore les anciens vestiges du temple d'Isis, situé au milieu des prés, proche la rivière de Seine, afin de faire succéder le culte du Dieu du ciel à celui des fausses divinités de la terre.

Les antiquaires, raconte Mercier dans son *Tableau de Paris*, re-

grettent beaucoup une statue de la déesse Isis qu'on avait laissé subsister à la principale porte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près à raison de son antiquité. En 1514, une bonne femme ayant pris cette figure pour celle de la Vierge Marie et étant venue y brûler une touffée de chandelles, l'abbé de Saint-Germain, dans un pieux courroux, la fit mettre en pièces afin de prévenir l'idolâtrie, et l'on mit à la place une grande croix, qui y est encore.

Cette statue, dit Dubreuil, est demeurée là jusqu'en 1514 que Messire Briçonnet, évêque de Meaux et évêque dudit monastère, la fit oster sur la remontrance que lui fit le Secrétaire frère Jean surnommé le Sage, asseurant qu'il avait trouvé une femme à genoux devant icelle idole, tenant une touffée de chandelles allumées et déplorant quelque perte qui lui estait advenue, et interrogée qu'elle faisait là, respondit que des escoliers au Pré-aux-Clercs, lui avaient donné ce conseil et dict: Allez à l'idole de Saint-Germain et vous trouverez ce qu'avez perdu. Un trivial rhapsodieux a assuré que ladite idole est encore entière, et que les moines de céans l'ont cachée, mais je puis affirmer qu'elle a été brisée et mise en pièces, l'ayant appris de quatre de nos religieux qui s'employèrent à la démolition : lesquels estoient encore vivants en 1550.

Corrozet, qui était à Paris lorsque cette idole fut abattue, écrit: « Quant à l'édifice abbatial de Saint-Germain, il ressent son antiquité ; et tient-on que jadis fut un temple dédié à Isis, qu'on raconte avoir été femme du grand Osiris ou Jupiter le Juste ; la statue de laquelle a été vue de notre temps ; elle était maigre, haute, droite et noire pour son antiquité; nue, sinon avec quelque figure de linge, enlacé autour de ses membres ; était située contre la muraille du côté septentrional, au droit où est le crucifix de l'église ; elle fut abattue sur le conseil et avis de feu Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux et abbé de Saint-Germain des-Prés, l'an 1514 et y fit mettre au lieu une croix rouge qu'on voit encore aujourd'hui. »

Regrettons, en passant, que par un zèle indiscret, quelques religieux ignorants aient brisé cette statue et nous aient ainsi privés d'admirer aujourd'hui cet intéressant ouvrage de l'antiquité.

Les prêtres d'Isis, dit Saint-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, avaient leur collège à Issy et l'église Saint-Vincent ; depuis, Saint-Germain-des-Prés fut bâtie sur les anciennes ruines de son temple.

Sauval, dans son *Histoire de Paris*, relate que le temple d'Isis était si fameux qu'il donna le nom à tout le pays. Il était, d'après

cet auteur, desservi par un collège de prêtres, qui demeuraient, comme on croit, à Issy, dans un château dont on voyait encore les ruines au commencement du siècle.

L'objet du culte allégorique d'Isis était un vaisseau qui, selon Plutarque, représentait la matière première à laquelle on rendit un culte dans l'antiquité sous le nom de cette divinité. Suivant Apulée, c'était la Nature, et ce qui confirme cette opinion, c'est que les Égyptiens donnaient le nom d'Isis aux dieux qui habitaient son temple ou plutôt le vaisseau sacré où l'on célébrait les mystères de la nature.

Le nom d'Isis a-t-il contribué à former celui de Parisii porté plus tard par les habitants de Lutèce ?

Court de Gebelin, dans son ouvrage : *Le Monde Primitif, analysé et comparé avec le monde moderne*, nous présente l'explication suivante :

L'on a fait diverses étymologies du nom de Paris, mais aucune n'a pu réunir les suffrages en sa faveur ; elles sont trop connues et trop frivoles pour les rapporter ici. Ce n'est point par la seule inspection de ce nom ou par sa décomposition arbitraire qu'on pouvait parvenir à sa vraie origine ; il fallait y joindre ses rapports avec la situation de cette ville, avec ses armoiries, avec la divinité païenne qui en était regardée comme la patronne ; tous ces objets étant ordinairement réunis chez les anciens.

Comme elle était sur un fleuve et adonnée à la navigation elle prit, continue cet auteur, pour symbole un vaisseau et pour déesse tutélaire Isis, déesse de la navigation et ce vaisseau fut le vaisseau même d'Isis, symbole de cette déesse.

Le nom de ce vaisseau, qui s'appelait Baris, tiré du primitif Bar, pour désigner une barque et tout ce qui sert à traverser les eaux, se transforma, avec la prononciation forte du nord des Gaules en Paris.

Saint-Foix, dans les *Essais historiques sur Paris*, s'exprime ainsi : Le commerce que les Parisiens faisaient par eau était très florissant ; leur ville semble avoir eu, de temps immémorial, un navire pour symbole, Isis présidait à la navigation ; on l'adorait même chez les Suèves, sous la figure d'un vaisseau. Voilà plus de raisons qu'il n'en fallait à des étymologistes pour se persuader que Parisii venait de Παρα Ἰσιδος, proche d'Isis, les langues grecque et celtique ayant été originairement la même et l'une et l'autre se servant des mêmes caractères.

Ces opinions, énoncées cependant par des auteurs recommandables sous le rapport de la science, ont subi des attaques ; elles ont été délaissées depuis qu'on a donné de Paris une étymologie, nous ne dirons pas plus certaine, mais qui a paru plus probable à beaucoup d'archéologues.

Les fouilles dans le sol de plusieurs de nos contrées ont permis de découvrir des Isis sœurs de celles qui, dans le sable du Nil, ont trouvé un linceul.

L'abbé Cochet mentionne, dans son *Répertoire archéologique de la ville de Rouen*, cinq statuettes égyptiennes en terre émaillée provenant d'un tombeau gallo-romain mis au jour près de Morlaix.

D'autres figurines en bronze d'importation égyptienne ont été trouvées à Clermont-Ferrand, à Corseul et sur d'autres points de la Gaule.

A Paris, j'ai eu la bonne fortune de recueillir moi-même deux souvenirs des pratiques du culte isiaque.

Je vais avoir la satisfaction de les présenter.

Statuette funéraire.

Cette figurine est en terre recouverte d'un émail vert très transpa-

rent. Sa hauteur accuse 7 centimètres, mais il manque la partie inférieure, qui a été anciennement cassée.

Elle faisait partie du bagage funéraire contenu dans une sépulture rencontrée dans les fouilles pratiquées en 1880, avenue des Gobelins, n° 14, sur l'emplacement d'un ancien cimetière de l'époque gallo-romaine. Elle était accompagnée d'un bol en terre rouge de Samos et d'un gobelet en verre blanc très irisé.

Statuette d'ISIS.

Ce bronze, qui a 6 centimètres de hauteur, provient des fouilles exécutées, en 1885, dans les jardins du n° 71 de la rue Cardinal-Lemoine.

Il représente, croyons-nous, Isis allaitant du sein gauche Horus, son enfant, qu'elle tient sur son bras

La déesse est debout, enveloppée dans une robe qui dessine des plis autour de son corps. Sa tête est surmontée d'une espèce de chignon que masque un voile retombant sur ses épaules.

La patine qui recouvre cette idole a beaucoup souffert et de nombreuses rugosités rendent difficile l'étude des détails de son visage, dont les yeux seuls sont accentués.

X

VÉNUS

Le culte de Vénus, qui avait pour objet d'honorer la faculté fécondante de la nature, remonte aux premières époques des religions. Il existait bien avant celui de Phallus; aussi les traditions mythologiques indiquent-elles l'antériorité de cette divinité en la faisant mère de Priape.

Quatre déités, suivant Cicéron, portèrent le nom de Vénus : la première était fille du Ciel et du Jour; la deuxième était née de Cœlus et de l'écume de mer et fut nommée Aphrodite, du mot Aphros qui signifie écume; la troisième était fille de Tyrius et de Syria et la quatrième de Jupiter et de Diane.

Bien avant Apulée, le poète Lucrèce regardait Vénus comme la première des causes. « O volupté des hommes et des dieux, lui disait-il, douce Vénus, toi qui fais lever sur la mer les signes célestes qui la rendent navigable et qui couvre la terre de fruits; c'est par toi que tout ce qui respire est engendré et voit l'éclatante lumière du soleil ; tu donnes seule des lois à la nature. »

C'est avec raison que Théocrite félicite Vénus sur la multitude de noms qu'on lui a donnée et de temples qu'on lui a élevés. Jamais déesse n'a été connue sous un plus grand nombre de rapports, et dans presque tous les lieux où elle fut en honneur, on la représenta sous la figure d'une femme jeune et resplendissante de beauté.

Née dans l'Orient, elle y était, suivant Hérodote, vénérée sous les noms de Mylitta, de Mitra, d'Alitta; elle passa de là chez les peuples occidentaux, qui la baptisèrent Uranie, et fut adorée sous ce nom en différents lieux de la Grèce.

Vénus avait non seulement un mois de l'année qui lui était consacré, mais encore le sixième jour de la semaine.

Le nombre six est selon Philon, dans son ouvrage sur la *Création du monde*, le plus fécond suivant les lois de la nature. C'est, après l'unité, le premier nombre parfait. Il est égal aux parties intégrantes dont il est composé, c'est-à-dire à un ternaire qui est sa moitié, à un

binaire qui est son tiers et à l'unité qui est la sixième partie. Ce nombre est, pour ainsi dire, mâle et femelle et composé des vertus de l'un et de l'autre sexe. Car dans les choses le nombre impair est le mâle, et le pair, la femelle. Trois est le premier nombre impair, deux, le premier nombre pair. De ces deux nombres vient six. Ce nombre était par cette raison consacré à Vénus.

Elle avait, à Athènes, un temple où les femmes venaient lui adresser des prières à l'oreille, ce qui signifiait sans doute qu'il fallait tenir secrets ces sortes de vœux.

A Corinthe, d'après Strabon, son temple était très riche ; il possédait plus de mille courtisanes que la dévotion des particuliers lui avaient consacrées. Elles attiraient dans cette ville beaucoup de richesses et d'étrangers. Les maîtres des navires y prodiguaient leurs biens ; aussi, le proverbe : « Il n'est pas donné à tout le monde de naviguer à Corinthe », était-il très répandu.

Pline nous raconte que Praxitèle avait sculpté deux statues de Vénus en marbre, l'une vêtue et l'autre nue. Comme elles étaient de même prix, il en laissa le choix aux habitants de Cos, qui donnèrent par pudeur la préférence à la première.

La seconde, vendue aux Cnidiens, était le plus bel ouvrage du monde entier et on venait de toutes parts à Cnibe pour la contempler ; Nicomède, roi de Bithynie, offrit de payer les dettes de cette ville à condition qu'on la lui céderait, mais les Cnidiens ne consentirent pas à s'en séparer. Cette Vénus, qui immortalisa leur ville, cachait en partie de la main ce que la pudeur ne permet pas de montrer.

Son temple était entièrement ouvert, afin qu'on puisse la voir de tous côtés. On assure qu'un jeune homme en fut tellement épris que, s'étant caché la nuit dans le temple, il laissa sur cette divinité des marques de sa lubricité.

Athénée nous a conservé la raison du surnom de Callipyge ou aux belles fesses donné à Vénus, dont la statue, conservée dans un temple à Syracuse, était recouverte d'une teinte obscure qui révélait les baisers que chaque jour y déposaient de fanatiques admirateurs.

Un homme de la campagne, dit l'auteur précité, avait deux filles très jolies qui, ne pouvant s'accorder sur la beauté de leurs fesses, se rendirent sur un grand chemin pour faire décider le point en litige. Vint à passer un jeune homme auquel les deux belles montrèrent leurs charmes. Il décida en faveur de l'aînée, dont il fut tel-

lement épris qu'il en tomba malade. Il raconta à son jeune frère son aventure. Celui-ci se rendit à la campagne et, après avoir examiné à son tour les charmes des deux sœurs, il devint amoureux de la cadette. Le père de ces jeunes gens les ayant en vain exhortés à se marier d'une manière plus honorable, se laissa enfin toucher et alla trouver le père des deux jeunes filles, qui consentit à les laisser épouser par ses fils. On ne les connaissait à Syracuse que sous le nom de *Belles Fesses*. Elles amassèrent de grands biens dont une forte partie fut consacrée à élever un temple où Vénus, adorée avec le surnom de Callipyge, avait une statue pour laquelle les deux sœurs avaient servi de modèle.

Le nom de Vénus, dit Preller, dans *les Dieux de l'ancienne Rome*, n'est qu'une forme entre mille qui étaient en usage pour désigner cette déesse du printemps, de la végétation, dont le culte semble avoir été, chez les Latins surtout, très répandu. A Rome, elle n'était pas seulement la déesse de l'amour, elle présidait à tous les rapports sociaux, à toutes les confraternités ; ce qui lui fit donner plus tard le nom de Concardia.

Elle y était aussi adorée sous l'épithète de Vénus Calva. Les Gaulois, après s'être emparé de la ville de Rome, faisaient le siège du Capitole ; les dames romaines donnèrent alors leurs cheveux pour en faire des cordages. Les Romains, par reconnaissance, élevèrent à Vénus Calva un temple avec une statue sous ce nom.

Mais, s'il y avait à Rome une Vénus chauve, on y voyait aussi une déesse tenant un peigne. Les dames romaines s'étant toutes fait raser la tête à cause d'une démangeaison insupportable, les peignes leur devinrent inutiles: leurs cheveux étant revenus, après un vœu fait à Vénus, elles élevèrent à cette déesse une statue tenant un peigne.

Trois vestales s'étant laissées corrompre par des chevaliers romains furent punies suivant l'usage, c'est-à-dire enterrées vivantes. Le Sénat, ayant consulté à ce sujet les livres des sibylles, fit élever un temple et une statue sous le nom de Verticardia, afin d'engager cette déesse à détourner les femmes des passions déréglées et à les porter à la pureté. Les jeunes filles, en sortant de l'enfance, lui consacraient leurs poupées.

Avec le temps, le culte de Vénus subit à Rome de sensibles modifications ; de déesse de la végétation, du printemps, des vignobles et des mers qu'elle était d'abord, elle finit par devenir exclusivement la déesse des attraits féminins et de la volupté. Les écrivains latins em-

ployèrent alors souvent son nom accompagné de ceux de Cérès et de Bacchus pour désigner le pain, le vin et l'amour : « *Sine Cerere et Baccho friget Venus*, quand on n'a ni pain ni vin, l'amour se refroidit. »

On rapporte qu'à Rome se trouvaient une statue de Mars en fer et une statue de Vénus en pierre d'aimant dans un temple où se célébrait un jour de l'année le mariage de ces deux divinités. La statue de la déesse était sur un lit de roses et dès qu'on approchait celle de Mars, Vénus l'enlevait avec violence, par la vertu de l'aimant, et l'embrassait avec la plus vive ardeur.

Les temples qu'avait à Rome cette déité étaient situés hors de la ville, selon les principes des Aruspices Étrusques. « Les temples de Vénus, est-il dit dans leurs livres, doivent être placés proche des portes et hors de la ville, afin d'ôter par l'éloignement plusieurs occasions de débauche aux jeunes gens et aux mères de famille.

Les pères de l'église, et principalement saint Augustin, se sont fortement récriés contre les indécences des cérémonies pratiquées en l'honneur de Vénus.

Le culte qu'on rend à cette déesse, dit Montesquieu, est plutôt une profanation qu'une religion. Elle a des temples où toutes les filles de la ville se prostituent en son honneur et se font une dot des profits de la dévotion. Elle en a où chaque femme mariée va une fois en sa vie se donner à celui qui la choisit, et jette dans le sanctuaire l'argent qu'elle a reçu. Il y en a d'autres où les courtisanes de tous les pays, plus honorées que les matrones, vont porter leurs offrandes. Il y en a enfin où les hommes se font eunuques et s'habillent en femmes, pour servir dans le sanctuaire, consacrant à la déesse et le sexe qu'ils n'ont plus et celui qu'ils ne peuvent pas avoir.

Sous la domination romaine, le panthéon de ces maîtres du monde s'introduisit avec leurs lois qu'ils imposèrent aux Gaulois, et lorsque Jules César s'empara de Lutèce pour la première fois, l'an de Rome 700, environ 54 ans avant notre ère, il ne fit d'autres changements à leur religion que d'abolir les sacrifices humains.

Les écrivains de l'antiquité ont laissé peu de détails sur le culte rendu par les Gaulois à leurs déités particulières, et ces auteurs ont même trop souvent confondu celles-ci avec les divinités grecques et romaines.

L'entière conquête de la Gaule répandit dans les pays soumis le système religieux des vainqueurs, et des temples furent élevés ; les

statues des dieux furent offertes aux regards et recommandées à la dévotion des peuples.

A leur arrivée dans nos contrées, les Romains consacrèrent à Vénus le port de Vendres (*portus Veneris*), et nous lisons dans les *Extraits de Strabon* que la province de Narbonne était séparée de l'Italie par le Var et de l'Espagne par le temple de Vénus Pyrenœa, lequel, bâti sur les bords de la Méditerranée, était très célèbre et très vénéré par les navigateurs.

Avant l'arrivée des Romains, tant que la religion des druides resta pure et sans mélange de pratiques étrangères, les habitants de Lutèce rendirent de solennels et sages hommages à la déesse de la Beauté. Julien, dans son *Misopogon* décrit avec enthousiasme le site de la belle petite ville gauloise. Il met bien au-dessus des mœurs d'Antioche, où il résidait précédemment, celles de Lutèce, dont les habitants ne connaissent ni l'insolence, ni l'obscénité, ni les danses lascives. S'ils rendent hommage à Vénus, c'est qu'ils considèrent cette déesse comme présidant au mariage ; s'ils adorent Bacchus et usent largement de ses dons, ce dieu est pour eux le père de la joie qui, avec Vénus, contribue à procurer une nombreuse progéniture.

Suivant l'usage établi depuis bien longtemps chez leurs vainqueurs nos pères consacrèrent à Vénus les arènes de Lutèce.

Alexandre Neckham, théologien anglais, dans son ouvrage *Laus sapientiæ divinæ*, raconte que, pendant son séjour à Paris, à la fin du douzième siècle, il a vu les traces apparentes des arènes et que l'immense plan du cirque indique l'amphithéâtre de Vénus ; de vastes ruines l'annoncent également. « La foi, dit-il, a détruit ce grand ouvrage, et la vénérable maison de Saint-Victor s'élève tout auprès. »

On sait que cette déesse, adorée sous le nom de Murcia, possédait à Rome un temple dans l'intérieur duquel se trouvait un cirque, où les jeux étaient, en son honneur, célébrés en grande pompe et les bornes autour desquelles on tournait avaient pris de cette divinité le nom de *metæ murciæ*.

Une légende en vers de saint Romain, évêque de Rouen, nous dit que le culte de Vénus existait encore dans cette ville au septième siècle et que son temple était desservi par des prêtresses qui célébraient publiquement des fêtes et des cérémonies religieuses.

Les fouilles du vieux sol parisien et les dragages de la Seine dans la traversée de Paris ont mis au jour quelques images de Vénus.

On voit, sur la seconde face de l'autel de Jupiter déterré sous le chœur de Notre-Dame, Vénus représentée par une femme nue qui n'a qu'un bout de sa robe sur le bras gauche et qui, de l'autre, semble se dévoiler.

Une statuette trouvée dans le sable de la Seine, à Paris, est une figure nue du sexe masculin, mais dont le visage et la coiffure sont d'une femme ; elle pourrait représenter, suivant l'avis émis par A. Lenoir, Hermaphrodite. Le dessin est correct, ainsi que le modèle ; elle est probablement d'origine étrangère.

Les grands dieux, croyons-nous, ont habité la colline où nous avons dressé un temple aux grands hommes de notre patrie, et le culte de Vénus a dû précéder celui de Geneviève sur l'éminence qui porte aujourd'hui son nom.

Les représentations de cette déesse que j'ai recueillies dans les fouilles faites dans les entrailles du mons Lucotitius, viennent porter des témoignages et justifier les motifs de notre croyance.

La Vénus de la Montagne Sainte-Geneviève.

J'ai trouvé cette statuette en juin 1886, rue des Fossés-St-Jacques, au n° 20, dans les fouilles pratiquées à travers les anciens remblais des fossés entourant le mur d'enceinte élevé sous Philippe-Auguste.

Ce précieux bronze, que je recueillis dans sa gangue de terre, est d'un beau style grec. Il a 15 centimètres de haut, et quoique rongé par l'humidité, il est une nouvelle preuve que les anciens surent mettre la beauté dans la petitesse.

L'attitude de ce simple et noble corps de femme rappelle celle de l'Aphrodite grecque de Cléomène, dite Vénus de Médicis. La tête est ceinte d'une couronne ou stéphané, les cheveux ondulés et massés sur la nuque. La déesse reposait sur la jambe gauche et levait légèrement le pied droit. Mais le temps l'a amputée du pied gauche, et il a fracturé la jambe droite au-dessus du jarret. Des deux mains, la gauche voile pudiquement le pubis, la droite est tendue en avant, le bras gauche à angle droit. Mais, de l'une et de l'autre, les doigts sont tombés. La tête, d'une admirable pureté, est tournée vers la droite.

Les oreilles sont percées. On sait que les anciens se plaisaient à suspendre des boucles précieuses aux oreilles des statues qui représentaient des déesses. Malheureusement, elles n'ont pas conservé ces pendantifs; mais les peintures et les médailles en offrent des formes variées.

A ce sujet, Pline, le naturaliste, nous raconte qu'il y avait dans le Panthéon de Jupiter vengeur, à Rome, une statue de Vénus remarquable par ses pendants d'oreilles qui avaient appartenu à Cléopâtre. Cette reine avait parié contre Antoine qu'elle dépenserait dans un repas dix millions de sesterces (2.250.000 francs). Elle avait à ses oreilles les deux plus belles perles qu'on eût jamais vues dans l'Orient. Elle en prit une sur la fin du repas, la fit dissoudre dans du vinaigre et l'avala. Elle allait en faire autant de l'autre, lorsque L. Plancus, juge de la gageure, prononça qu'Antoine avait perdu. On peut juger, dit Macrobe, de la grandeur de cette perle par celle qui reste. Octave s'étant emparé de l'Egypte, après la bataille d'Actium, elle fut portée à Rome et coupée en deux pour former deux pendants d'oreilles à la statue de Vénus, érigée dans le Panthéon, où la moitié d'un souper fait la parure d'une déesse.

Mais revenons à notre statuette parisienne.

La patine de cette pièce rare est vert foncé. Les légères rugosités de la surface n'en laissent pas moins la lumière dessiner les plans délicats dans leur franchise du dos et de la poitrine.

M. Jules Périn, président du Comité archéologique *la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, séduit par ce petit chef-d'œuvre,

n'hésita pas à lui donner le nom qu'il a gardé, le jour où je le produisis en Assemblée générale, réunie dans la salle des fêtes de la mairie du Panthéon, et présidée par M. Meurgé, maire du Ve arrondissement. Sous la dénomination de Vénus de la montagne Sainte-Geneviève, M. Salomon Reinach, l'érudit archéologue du Musée national de Saint-Germain, appréciant la haute valeur artistique de notre statuette, l'a reproduite dans son savant ouvrage sur *les antiquités romaines* provenant des fouilles parisiennes.

Cette figurine date, selon toute vraisemblance, des premiers siècles de notre ère, et sa conservation est bien supérieure à celle de la fameuse Vénus Callipyge, trouvée à Rome, dans les ruines de la maison d'Or et conservée au musée de Naples, dont la jambe droite, la main droite, le bras gauche (refait par Abacini) et la tête même sont modernes.

Statuette de VÉNUS.

J'ai recueilli cette Vénus en bronze, en mars 1898, place du Panthéon, nº 7, au milieu des fouilles faites dans les anciens remblais des fossés entourant le mur d'enceinte de Philippe-Auguste et sur un point peu éloigné de l'endroit où nous avons eu la bonne fortune de trouver la Vénus dont nous venons de vous entretenir.

La déesse a 10 centimètres de hauteur; elle est debout et entièrement nue. Sa tête est ceinte d'un stéphané, et les cheveux, comme il convient à la divinité de la beauté, sont rejetés en arrière; ils forment

un chignon duquel sortent deux tresses qui retombent gracieusement sur les épaules. Le bras gauche manque et la jambe gauche est cassée au-dessous du mollet.

Ce bronze, recouvert d'une belle patine verte appartient à l'époque gallo-romaine et on peut conjecturer qu'il est l'œuvre d'un artiste lutétien.

Je rappellerai que dans cette même fouille, M. le docteur Capitan a récolté plusieurs antiquités et notamment un beau buste d'une petite Vénus en bronze.

Statuette de VÉNUS ANADYOMÈNE.

J'ai trouvé cette statuette en juillet 1882, boulevard Port-Royal, 88 *bis*, dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain de l'époque païenne. Elle était placée dans une tombe et faisait partie d'un bagage funéraire, accompagnée de deux vases et d'un miroir métallique dont nous parlerons plus loin.

Cette figurine de 14 centimètres de hauteur, en terre blanchâtre, représente Vénus anadyomène, les jambes réunies ; le bras gauche allongé et soutenant une draperie enroulée autour du poignet, le bras droit est relevé, et la main exprime l'eau dont les cheveux sont imbibés.

On a longuement discuté pour démontrer le caractère de cette déesse en Gaule.

Dom Martin, dans *la Religion des Gaulois*, dit qu'elle présidait à la mort de même qu'à la vie, que les Gaulois l'honoraient sous le nom de Vénus infera et la mettait à la tête des dieux inférieurs ou infernaux ; ils conservaient son image, qu'ils faisaient enfermer avec leurs cendres dans les tombeaux qu'on leur érigeait.

Cette conjecture s'appuie sur une inscription portant :

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET MERCVRIO SACRVM

Il ne faudrait pas cependant, à mon avis, considérer ces statuettes de Vénus comme des figurines funéraires. M. Pottier a également pensé que les reproductions en terre cuite de cette déesse avaient été employées d'une façon quelconque pendant la vie avant d'être déposées dans les tombes.

Tudot, dans son savant ouvrage sur *les Figurines en terre cuite*, s'exprime ainsi : « Le type le plus répandu dans la Gaule est celui de Vénus anadyomène, et les exemplaires que l'on y retrouve en sont innombrables. » Le culte de cette divinité était dicté par un sentiment chaste et respectueux, et quand il eut été adopté dans son sens le plus pur, les Gaulois ajoutèrent aux attributions de la déesse la puissance de protéger spécialement les jeunes filles, du moins dans certaines localités.

Comme le constate saint Augustin (*Cité de Dieu*), les habitants de Lutèce mirent dans leurs laraires cette Vénus pour présider au milieu des autres divinités du paganisme. En leur pensée, elle n'avait rien de commun avec l'impudique amante du dieu Mars, ou l'épouse adultère d'Anchise. Ils ne voyaient dans cette image que la représentation de la Vénus genitrix, cette déesse fécondante qui, d'une main tordant sa chevelure, indiquait souvent de l'autre les sources de la vie et qui donnait aux mères vertueuses des enfants d'une remarquable beauté.

ATTRIBUTS DE VÉNUS

Miroir.

Comme je l'ai dit plus haut, ce miroir était placé dans une tombe à côté de la statuette de Vénus anadyomène dont nous venons de vous entretenir.

Cet objet est en bronze, et sa forme circulaire accuse un diamètre de 11 centimètres.

Le poli, quoique n'étant pas bien conservé, permet cependant de constater que l'intérieur, sur lequel sont gravés au trait deux personnages, avait été argenté.

Que signifient ces deux personnages ? Nous pensons (et ceci est une conjecture que nous hasardons) qu'ils sont la représentation des dioscures Castor et Pollux, symbolisant peut-être le crépuscule du matin et celui du soir.

Sur deux faces d'un autel trouvé dans les fouilles de Saint-Landri, et conservé au musée de Cluny, sont sculptées les figures de ces deux divinités qui, comme on le sait, étaient favorables à la navigation. L'amitié légendaire des deux frères pourrait aussi expliquer l'amour des Gaulois pour leur fable sublime.

L'abbé Cochet rapporte que sur un autel trouvé à Liffremont et conservé au musée de Rouen, Vénus tient d'une main un miroir et de l'autre une mèche de cheveux ; à ses pieds est un enfant qui lui présente un peigne.

L'image des miroirs remonte aux plus anciens temps de la Grèce ; on en fit d'abord en or, en argent et en pierre obsidienne ; on y employa ensuite le bronze poli, comme nous le dit Sénèque en se récriant sur le luxe des femmes qui, de son temps, avaient des miroirs aussi grands qu'elles-mêmes.

Le nôtre possédait un manche en métal qui permettait de le tenir à la main comme un écran ou un éventail. Par sa forme circulaire, il ressemble à ceux que les artistes de la renaissance mettaient entre les mains de la Vérité.

Dauphin.

C'est en février 1857, dans des fouilles pratiquées rue Saint-Jacques, n° 304, que je recueillis ce bronze, dont la hauteur mesure 8 centimètres.

Le Dauphin apparaît comme emblème à côté de plusieurs divinités différentes. Il est tout naturellement un attribut de Neptune, le dieu des mers, mais il se montre aussi à côté de Vénus pour rappeler que cette déesse est née de l'écume de la mer.

XI

MINERVE

Minerve est la déesse de la sagesse, des arts, des sciences et de toutes les choses nobles et élevées. Fille de Jupiter, elle sortit de son cerveau armée de pied en cap et la lance à la main. Fable allégorique qui nous marque que les sciences et les arts tirent leur origine de l'esprit divin.

Les anciens en ont reconnu plusieurs, mais toutes ces divinités se sont fondues en une seule dans la mythologie grecque, et c'est ainsi qu'Athéna, Minerve de la Grèce, est sortie victorieuse de ses rivales et parée de leurs dépouilles.

C'était dans le temple d'Athéna Polias qu'on conservait l'antique image de bois de la déesse, que l'on prétendait être tombée du ciel. Mais la plus parfaite représentation de Minerve (Pallas Athéna), due au ciseau de Phidias, ornait le Parthénon et en était la merveille.

Pausanias nous en a donné la description suivante: La déesse était debout, vêtue d'une longue tunique qui descendait jusqu'aux pieds ; sa poitrine était couverte de l'égide, dont le centre était orné de la tête de Méduse. Sur le devant du casque, on voyait un sphinx ; sur les côtés, des griffons. La main gauche portait une victoire ; la main droite tenait la lance, posée verticalement le long du corps. Aux pieds de la statue se déroulait le serpent consacré à la déesse ; sur le sol, était posé le bouclier orné de ciselures, qui représentaient à l'extérieur le combat des amazones, à l'intérieur la lutte des dieux et des géants. »

Les statues de Minerve étaient anciennement assises, dit Strabon ; c'était la manière la plus ordinaire de la figurer. Une chouette ou un dragon accompagnaient ordinairement ses images. C'est ce qui fit dire à Démosthène, envoyé en exil par le peuple d'Athènes, que Minerve se plaisait dans la compagnie de trois vilaines bêtes : la chouette, le dragon et le peuple.

En Italie, l'image de la Minerve romaine était empruntée à la Grèce, dont l'influence était venue modifier l'ancien culte rendu à cette déesse par les Étrusques et les Sabins.

A la fin du premier siècle, Domitien (81-96) se signala par une dévotion toute particulière en faveur de Minerve. Il l'avait choisie pour sa protectrice attitrée et il avait institué un collège sacerdotal chargé de la servir et de célébrer chaque année des fêtes en son honneur sur le mont Albin.

Adrien fonda à Rome un Athenæum, un établissement d'instruction sous l'invocation de cette divinité.

Gordien rétablit les jeux cycliques de la Grèce, qu'avait institués Néron, sous le nom de Neronia, et les consacra à Minerve.

Le culte de Minerve n'avait pas attendu la conquête romaine pour se répandre dans nos contrées.

Sous le nom de Belisana, nos pères, bien avant l'arrivée de leurs vainqueurs, révéraient cette divinité, qui passait dans les Gaules pour être la mère d'Apollon, ainsi que l'assurent Cicéron et Clément d'Alexandrie. Or, Apollon était connu sous le nom de Belenus, qui signifie blond, et Minerve, comme on le sait, était chez les Grecs la blonde déesse aux yeux bleus.

Les Gaulois honorèrent cette déesse parce qu'elle avait communiqué aux hommes l'invention des arts et des manufactures. Ils la figurèrent revêtue d'une simple tunique sans manches, surmontée d'une espèce de manteau, sans lance ni égide, le casque orné d'une aigrette les pieds croisés et la tête appuyée sur la main droite dans l'attitude de la méditation.

Son culte fut célèbre dans la Gaule entière, où Minerve, aussi bien à Athènes qu'à Rome, eut des temples, des autels et des statues.

M. Moreau de Montaur découvrit vers 1723, près d'Autun, une colonne dite de Cussi dont le piédestal, taillé en octogone parfait, porte, sur une de ses faces, la figure de Minerve. D'après la description que le célèbre antiquaire nous en a donnée, c'est une Minerve à la Gauloise ; le casque qu'elle porte est armé d'une aigrette ; elle est appuyée sur un tronc d'arbre et elle est revêtue d'une tunique sans manches et par-dessus laquelle flotte un grand peplum qui couvre entièrement son corps. Ses pieds sont croisés et sa tête penchée sur la main droite. Ce monument, dit l'inventeur, ne renferme rien des Minerves romaines ou grecques, pas même son égide.

En 1894, des fouilles pratiquées pour la reconstruction de l'église d'Yzeures (Indre-et-Loire) mirent au jour les restes d'un ancien temple dédié à Minerve.

M. l'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de la

Touraine, nous en a donné une savante description dans une notice où il assure que cette découverte compte parmi les plus considérables qui ont été faites en France depuis un demi-siècle.

A Lutèce, l'amour des lettres et des arts dut ajouter encore à la vénération qu'on avait pour cette déesse, que les anciens regardaient, ainsi que le dit Callimaque, comme se plaisant au fracas des armes et des chars et s'attachant à renverser les murs des forteresses, mais qu'ils représentaient comme présidant aux plus nobles études.

Nous rencontrons son image sur une des faces de l'autel de Jupiter trouvé en 1810 sous le chœur de Notre-Dame.

Dans les travaux de dragage exécutés dans la partie de la Seine qui traverse Paris, on a recueilli plusieurs statuettes en bronze représentant des divinités romaines; l'une d'elles est Minerve. La déesse est coiffée d'un casque surmonté d'une haute aigrette, porte l'égide sous un ample vêtement dont un large pli est soutenu par le bras droit. Dans chaque main elle tient un objet détruit en grande partie et qui ne peut être déterminé. La figure est placée debout sur une base formée de deux plateaux circulaires et superposés. Cette statuette, d'un bon style, ne porte pas dans son exécution un caractère particulier qui serve à en fixer l'origine. On pourrait admettre qu'elle a été apportée de Grèce ou d'Italie, si elle n'a pas été fondue à Lutèce.

Ce bronze, croyons-nous, appartient au musée Carnavalet.

Parlons maintenant de quatre statuettes de Minerve que j'ai retirées moi-même des entrailles du vieux sol parisien.

Buste de MINERVE.

Je découvris ce bronze dans les fouilles pratiquées en juillet 1882, boulevard Port-Royal, 88 *bis*, sur l'emplacement d'une ancienne nécropole païenne remontant aux premiers siècles de notre ère.

Sa hauteur est de 7 centimètres.

Le buste de la déesse est représenté avec la poitrine recouverte d'une tunique ; la tête est entourée d'une abondante chevelure qui s'échappe de son casque surmonté d'un haut cimier garni de plumes.

Cette statuette, dont une réplique figure au musée Saint-Germain, fait aujourd'hui partie de la collection d'un archéologue distingué, M. Taté, membre de la Société d'anthropologie.

Buste de MINERVE.

J'ai rencontré ce bronze dans les terrassements opérés en mai 1885, rue Cujas, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins.

Sa hauteur est de 6 centimètres.

La déesse est coiffée d'un casque à visière levée. Les traits du visage sont gracieux et les yeux sont vifs.

Le buste sans bras est sommairement indiqué ; il est recouvert d'un vêtement plissé, au-dessous de la poitrine, par une ceinture qui dessine la taille.

Cette statuette est d'une parfaite conservation.

Elle paraît avoir été adaptée à l'extrémité du manche d'un instrument tranchant.

Tête de Minerve.

Ce bronze a 5 centimètres de hauteur; il provient des fouilles faites en avril 1894, rue de l'École-Polytechnique, n° 13.

La tête de la déesse est remarquable par les yeux ronds à fleur de tête, le gauche ayant la prunelle figurée en creux et le droit la prunelle aplatie ; ce qui donne l'impression d'un visage borgne.

Le nez est fort, la bouche marquée d'une entaille, le menton puissant, les joues sont pleines.

Un lourd casque à visière levée recouvre la tête. Le cimier du casque en double la hauteur ; c'est un ornement évidé qui se dresse verticalement selon la représentation traditionelle et présente : par devant, un double angle droit rentrant, sur son sommet l'indication d'un panache, et, par derrière, en forme infléchie, une crête dentelée.

Tête de Minerve.

J'ai trouvé cette statuette dans les terrassements pratiqués en mars 1895, pour la construction d'un branchement d'égout, rue des Carmes, en face le n° 11 *bis*.

Le visage est fruste, au nez mutilé, à la bouche presque invisible,

aux yeux asymétriques, gros et rapprochés. Le casque de la déesse va du front au-dessus des oreilles, et il est surmonté d'une aigrette double, se terminant par derrière sur une sorte de disque qui supporte la tête.

Ce bronze a 3 centimètres et demi de hauteur.

XI

Déesses mères.

JUNON-LATONE

Junon, épouse de Jupiter, était la reine du ciel et de la lumière. On sait que chez les anciens la naissance de la lumière sortant des ténèbres présentait pour eux le symbole de toute naissance, allégorie qui donna à la déesse la présidence aux mariages, aux noces et aux accouchements.

Cette fonction lui valut, de la part des femmes, des invocations pressantes; elle accordait une protection particulière à celles qui étaient vertueuses, mais elle punissait sévèrement celles qui oubliaient leurs devoirs.

En Grèce, son culte avait pour centre principal la ville d'Argos, où s'élevait le plus magnifique des temples consacrés à cette divinité. Sa statue, œuvre de Polyctète, une des merveilles de l'art hellénique, était, dit Otfried Müller, l'idéale image de la matrone en pleine possession d'une beauté que le temps a formée, à laquelle rien ne peut être ajouté, mais d'une beauté inaltérable qui ne cesse de se retremper aux sources de la jeunesse.

Chez les Romains, sous le nom de Junon Lucina, la déesse des mariages et des accouchements était représentée recouverte d'un long voile avec un diadème sur la tête. De grands yeux bien fendus donnaient à ses regards toute la majesté d'une reine qui veut inspirer également l'amour et le respect.

Elle possédait à Rome un temple (1), où l'on avait coutume, à la naissance comme à la mort de chaque particulier, de porter une pièce de monnaie, moyen qui faisait connaître avec exactitude le nombre des habitants.

Varron nous raconte que les femmes lui consacraient leurs sourcils, parce que les yeux sont la lumière du corps, et que les sourcils protègent les yeux. Les jeunes filles près de se marier lui offraient leur ceinture.

Certaines impériales romaines nous montrent une Junon qui tient dans la main droite une fleur, symbole de l'espérance, et dans la main gauche un enfant au maillot.

Les Gaules ont aussi honoré Junon Lucina, dont les fonctions furent confondues avec celles attribuées à Latone, sa rivale, qui présidait, elle aussi, à l'accouchement des femmes, à l'éducation des enfants, et qui était la patronne des mères et des nourrices.

Le culte de cette déesse mère prit un développement considérable, et nous retrouvons sa trace dans toutes nos contrées. Elle avait un temple dans un bourg du comté de Bourgogne appelé Laone, nom duquel on a retranché le *t* qui faisait en latin Latona: c'est aujourd'hui Saint-Jean-de-Laone.

Sur une des faces de la colonne déterrée près d'Autun par M. de Montour, et dont nous avons déjà parlé, se trouve représentée la déesse Junon ayant à ses pieds un paon qui fait la roue. Elle est vêtue d'une tunique sans manches sur laquelle elle porte une espèce de rochet qui descend jusqu'aux genoux. Sa tête et le reste du corps sont recouverts d'un long voile, dont les extrémités ramenées en avant, donnent à l'ensemble de la figure l'aspect d'une matrone. Le sceptre en forme de haste qu'elle tient à la main gauche caractérise sa royauté.

La déesse était le plus souvent figurée par une jeune femme, assise dans un fauteuil, allaitant un ou deux enfants.

Les archéologues ont émis plusieurs opinions relativement à la

(1) Dans le temple de Junon, comme dans celui de Vénus Libitine et de la Jeunesse, Tullius fit mettre un tronc où le chef de chaque famille était obligé d'aller porter une pièce de monnaie.

Ainsi la même Divinité qui présidait à la naissance présidait, également aux funérailles, pour nous apprendre, dit Plutarque, que tout ce qui naît est périssable et que nous venons au monde pour mourir.

Autour du temple de Junon, on vendait tout ce qui était nécessaire au service des funérailles.

détermination de cette représentation : ils y ont vu successivement la Nuit, mère et nourrice du Sommeil et de la Mort; la Terre tenant la Nature et la Matière ; Latone allaitant Apollon et Diane ; Isis, Junon-Lucina, Rumina chargée d'allaiter les jeunes enfants, la mère des Gaulois ou Proserpine régnant dans les Enfers et dans le Ciel.

On a recueilli en France un grand nombre d'images de Junon et de Latone, dont quelques-unes sont conservées dans nos musées.

Celui de Saint-Germain possède un ex-voto aux déesses Junon (*Deabus Iunonibus*) venu de Ribeauvillé (Haut-Rhin).

A Paris, l'autel trouvé sous le chœur de Notre-Dame montre, sur un de ses côtés, Junon en compagnie de Mercure.

Nous remarquons au musée Carnavalet une déesse mère tenant un enfant. Cette figurine provient d'un cimetière du troisième siècle situé dans le quartier Saint-Jacques.

J'ai moi-même recueilli deux statuettes de cette déesse dans les fouilles exécutées en juin 1884, boulevard de Port-Royal, n° 125, à l'angle de la rue Denfert-Rochereau et en bordure de la voie romaine de Lutèce à Montrouge.

Les travaux de terrassements furent nécessités par la construction des pavillons d'accouchements (clinique Baudelocque) dans les jardins entourant l'ancienne abbaye de Port-Royal. On sait que sur cet emplacement (sommet du mons Lucotitius) existait une vaste nécropole païenne qui s'étendait vers la rue Nicole et se prolongeait jusqu'à la rue Saint-Jacques [voie romaine de Lutèce à Genabum (Orléans)].

C'est dans une sépulture d'enfant, et à même le sol, que nous rencontrâmes ces deux figurines, qui étaient accompagnées de deux poteries et d'une impériale à l'effigie de Domitien.

Statuette de JUNON.

Ce bronze a 9 centimètres de hauteur.

Il représente Junon debout, vêtue d'une tunique talaire, la tête ornée d'un stéphané. Un long voile couvre le derrière de la tête, les épaules, passe sur le devant du corps et se relève sur le bras gauche. L'avant-bras droit manque ; la main droite est à demi-ouverte.

L'art romain y est nettement empreint et résulte de plusieurs caractères sur lesquels on ne saurait se méprendre, comme l'ampleur du modelé, la dignité de l'attitude et la grave beauté du visage encadré par des cheveux élégamment ajustés.

Statuette de LATONE.

La hauteur de cette terre cuite est de 8 centimètres.

Elle représente une femme assise dans un fauteuil dont le dossier s'élève à la hauteur des épaules. La tête manque. Une fruste draperie recouvre les épaules et les bras à leur naissance. Chaque main soutient un enfant emmailloté dans l'attitude de l'allaitement. Une robe, indiquée par quelques plis, tombe de la figure jusqu'aux pieds.

La découverte d'une semblable statuette, provenant d'une tombe d'enfant, inspire à M. l'abbé Cochet, dans sa *Normandie souterraine*, les réflexions suivantes, qui sont si appropriées à notre trouvaille que nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire textuellement:

« Notre Latone nous paraît parfaitement placee dans un tombeau de nourrissons morts sur le sein de leur mère dans les douze premiers mois de leur existence. La pauvre nourrice qui, pendant la maladie de ces petits êtres, les avait peut-être voués à la maternité antique, voulut, en déposant dans la tombe les restes de son amour, y jeter aussi les derniers symboles de son espérance. C'est là une pensée touchante que les mères comprendront encore à travers seize siècles écoulés. Tant il est vrai que les sentiments de la nature sont les seuls durables et les seuls universels. »

Ces figurines ont pu orner la maison des vivants et faire partie d'un laraire avant d'être enfermées dans un tombeau comme ex-voto dédiés aux divinités, aux pénates et aux morts.

XII

Ces monuments, arrachés à l'oubli qui semblait à jamais peser sur eux, forment une page historique où viennent s'ajouter, aux documents déjà connus, les résultats de découvertes et de trouvailles personnelles.

Ce ne sont pas de vains objets de curiosité que nous recherchons; une plus haute pensée nous guide et justifie notre persévérance.

Nous avons été frappés, au cours de nos études, par une particula-

rité que, à notre regret, malgré le grand nombre d'auteurs cités au cours de notre travail, nous n'avons pu retrouver nulle part.

Notre beau Paris moderne a conservé la trace, et nous permet de reconstituer la physionomie des principales divinités païennes masculines et féminines. Mais est-ce bien là une lacune ou une insuffisance de recherches de notre part ? Nous avons bien retrouvé sur l'emplacement de notre ancienne Lutèce plusieurs temples consacrés à diverses divinités masculines, mais nous ne pouvons mentionner qu'un seul temple dédié à une divinité féminine, celui d'Isis. Nous nous sommes expliqué cette exception en faveur de cette divinité par ce fait, qu'elle symbolisait, sous l'épithète de *Déesse Myrionyme*, toutes les autres divinités du Paganisme.

Nous avons cru, tout d'abord, qu'il était intéressant de signaler cette observation aux chercheurs et aux archéologues.

En résumé, tant de témoignages rassemblés et comparés ensemble nous ont amené à reconnaître :

1° Que les Romains avaient introduit le culte de leurs dieux à Lutèce, non seulement celui des dieux qui avaient présidé à la fondation de Rome, mais encore celui de ceux qu'ils avaient adoptés de nations étrangères.

2° Que les Romains, à Lutèce comme à Rome, avaient élevé leurs temples directement sur les bords ou à la jonction des grands chemins, et que là, dans leurs forums comme à l'intérieur de leurs habitations, se trouvaient des objets destinés à éveiller ou à nourrir les sentiments religieux.

3° Que les Romains se mirent, à Lutèce comme dans la ville des Césars, en communication avec leurs divinités par le culte; qu'ils les associèrent à leurs entreprises et à leurs actions par l'offrande, le sacrifice et la prière, et que chaque dieu conserva ses attributs plus ou moins spéciaux.

4° Qu'à Lutèce, le christianisme, après avoir converti nos pères au dieu d'amour et de paix, implanta son culte sur les ruines du polythéisme, dont les autels, qu'il renversa, devinrent les pierres fondamentales de ses propres temples.

5° Qu'à une religion de matérialisme succéda une religion de spiritualité, lorsque le christianisme triomphant vint, en détruisant les idoles, saper les fondements du culte païen.

6° Que les chrétiens, pour assurer le succès de leurs prédications et ne pas trop heurter de front les croyances des nouveaux con-

vertis, établirent chez les Parisis, les représentations de leur culte sur l'endroit même où le paganisme célébrait les cérémonies du sien.

En attendant que la mise au jour de nouveaux fragments antiques, nous fixent sur certaines particularités demeurées dans l'ombre, il nous a paru utile de faire connaître les divers monuments révélés par nos fouilles.

Si l'explorateur éprouve quelque fatigue, de combien n'en est-il pas récompensé et quelle satisfaction n'éprouve-t-il pas en saisissant l'intention des peuples dont il étudie les dépouilles.

Aussi, malgré l'aridité d'une telle tâche, s'estime-t-il heureux lorsqu'il a pu faire partager à ses concitoyens, à ses émules, le résultat de ses travaux, qui n'ont pas pour but de fournir une solution définitive à ces questions, si difficiles et si compliquées, des cultes païens (on serait en droit de me contester toute la compétence nécessaire), mais de soumettre les conclusions qu'il a cru pouvoir se permettre d'en tirer.

En terminant, je me verrais au comble de mes vœux si, par mes communications, si par les documents exhumés du sol à la suite de mes fouilles, j'avais pu produire des éléments nouveaux d'études, susceptibles de faire avancer d'un pas l'archéologie parisienne si chère à nos cœurs.

CHARLES MAGNE.

AU MUSÉE DE CLUNY

Recherches sur le tableau catalogué sous le n° 1682

Je suis un des fervents de notre incomparable musée de Cluny ; rien pour moi n'est plus agréable qu'une visite dans les salles de ce monument où, contre l'ordinaire, le demi-jour fait si bien valoir les richesses qui y sont amassées, vestiges magnifiques d'un passé déjà lointain, indices qui attestent quels artistes merveilleux et quels habiles ouvriers d'art furent les hommes des générations précédentes.

Or, m'étant dernièrement arrêté longuement devant le double panneau réuni dans un même cadre de facture moderne, catalogué sous le n° 1682, il me parut que l'attribution d'origine de ce tableau à la cathédrale de Reims était erronée, et j'entrepris de rétablir sa véritable filiation.

Voici, d'après le livret, la description de la peinture :

« Dans le volet de droite, le roi Louis XII est à genoux, couvert de la robe fleurdelisée ; auprès de lui se tient l'archevêque Guillaume Briçonnet, entouré des pairs ecclésiastiques et laïques, et des grands

dignitaires qui lui confèrent les attributs de la royauté. La chapelle est pavée de mosaïques ; l'autel est couvert d'un riche rétable, et au-dessus de la figure du roi est appendu le dais avec l'inscription : « *ung Dieu, ung Roi, une foi.* » Dans les galeries sont groupés des écuyers sonnant des trompettes, dont les bannières sont à l'emprise du roi, le porc-épic et les L couronnés. Dans le volet de gauche, le roi David est à genoux, portant le sceptre et prêt à recevoir la couronne. Samuel est agenouillé derrière lui et tient dans les plis d'un voile la corne remplie de l'huile sacrée. La chapelle, dont le fond est garni d'un immense dais en drap d'or, est rempli d'hommes d'armes en costumes du quinzième siècle, portant sur la poitrine les attributs du saint roi, la harpe couronnée; les mêmes attributs sont brodés sur les bannières des trompettes. »

Le livret ajoute que ces volets, après avoir longtemps servi de porte à un poulailler, ont été sauvés d'une destruction imminente par M. Thieulloy, d'Arras, duquel M. du Sommerard les a acquis.

Ce dernier point renforçait considérablement ma conviction première, et me donnait une indication précieuse : il m'avait d'abord semblé que si le tableau avait été destiné à orner la cathédrale de Reims, le sacre de Louis XII eût fait le sujet principal, dans cette basilique où venaient se faire oindre les rois de France, au lieu de devenir un motif accessoire peint sur un simple volet ; maintenant le lieu de découverte probable de ces panneaux, près d'Arras, non très loin d'Amiens, m'engageait à diriger mes investigations de ce côté.

Chacun sait qu'autrefois florissait, dans la cathédrale d'Amiens, une Confrérie célèbre connue sous le vocable de N.-D.-du-Puy, qui avait orné cette basilique de quantité d'objets d'art, tableaux, sculptures et orfèvrerie; c'était là, me semblait-il, qu'il fallait poursuivre les recherches.

Il n'est pas inutile, de faire tout d'abord un court historique de cette Confrérie; je serai aussi succinct que possible.

La Confrérie de N.-D.-du-Puy fut établie à Amiens, en 1388, sans doute à l'imitation du Puy de la Conception de Notre-Dame institué dans la ville de Rouen dès 1066.

C'était une sorte d'académie dont les membres, en dehors de certaines pratiques religieuses, étaient appelés à juger, chaque année, le jour de la Chandeleur, des pièces de vers composées en l'honneur de l'Immaculée Conception, et appelées *chants royaux* : l'auteur du meilleur chant recevait une couronne d'argent.

Les maîtres de la Confrérie, élus pour une année, étaient tenus d'offrir, le jour de Noël, un tableau où devait figurer un mystère approprié à la circonstance. Ce tableau, placé dans un endroit déterminé de la cathédrale, était enlevé l'année suivante pour faire place à celui offert par le maître en exercice. Cependant, à partir de l'an 1493, on arrêta que les tableaux qui seraient présentés les années suivantes par les nouveaux maîtres resteraient dans l'église pour servir d'ornement. Plusieurs anciens maîtres s'empressent de profiter de cette décision pour rapporter leurs tableaux.

Ces tableaux portaient chacun la devise choisie par le maître, et cette devise formait le refrain obligé des *chants royaux* du concours. On y voyait presque toujours le portrait du maître du Puy qui l'avait offert, et souvent aussi les portraits des membres de sa famille et des personnages qu'il voulait honorer.

En 1517, la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, étant à Amiens, manifesta le désir de posséder les copies de ces tableaux, qui étaient, alors, au nombre de quarante-huit, et elle pria *Messieurs du corps-de-ville* de faire exécuter ce travail. Ceux-ci s'empressèrent de déférer à la volonté de la duchesse et firent faire les copies de ces quarante-huit tableaux en miniature sur vélin. Réunis en un gros recueil, on voyait d'un côté de la page la reproduction d'un tableau, et de l'autre côté de la même page le texte du *chant royal* approprié au tableau. D'après les comptes de l'Hôtel de Ville d'Amiens, ce travail et les frais de voyage des deux échevins qui furent chargés de le porter à la duchesse d'Angoulême, à Amboise, s'élevèrent à la somme de 366 livres 14 sols tournois.

Ajoutons que ces miniatures furent peintes, sans beaucoup d'exactitude, d'abord en grisaille, ou en blanc et noir, par un Amiénois nommé Jacques Platel, puis mises en couleur par un enlumineur de Paris, appelé Jean Pinchon, et disons que le manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale, catalogué aux *Manuscrits Français* sous le n° 145.

L'inexactitude de ces miniatures est prouvée par le fait que le musée de la Société des antiquaires de Picardie possède le tableau de 1499 ayant pour devise : *Arbre portant fruit d'éternelle vie*, — et que celui-ci, dans lequel on remarque le portrait du roi Louis XII, et qui est l'un de ceux que le manuscrit a la prétention de reproduire, renferme des détails qui ne se trouvent pas sur la miniature. Le recueil de la Bibliothèque Nationale ne rend donc que

très imparfaitement la reproduction des tableaux, mais il nous offre néanmoins de précieuses indications.

Les maîtres continuèrent d'offrir chaque année de nouveaux tableaux, dont un grand nombre étaient garnis de volets, souvent peints des deux côtés, qui développaient le sujet principal et représentaient quelquefois les donateurs.

Vers 1670, on a la malheureuse idée, sous prétexte qu'ils gênaient la vue, de détacher les volets et de les placer contre les murs. En 1709 on continue l'œuvre néfaste en enlevant plusieurs tableaux; puis, en 1723, une délibération du chapitre achève la dispersion des tableaux, dont une partie est détruite dans un brutal enlèvement; cinq des plus précieux échappent à la proscription générale et sont relégués dans une annexe de la cathédrale, d'autres s'en vont à diverses églises rurales du diocèse et se perdent dans la suite.

Il est assurément regrettable qu'une si belle collection ait presque entièrement disparu : si elle existait encore dans son intégrité, elle nous ferait connaître, année par année, l'état et les progrès de la peinture, depuis le milieu du quinzième siècle jusques après la seconde moitié du dix-septième, c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans.

J'avais souvent déploré l'anéantissement de la plupart des tableaux de la Confrérie de N.-D.-du-Puy et la dispersion de ceux qui avaient échappé à la destruction, souhaitant vivement que ceux-ci puissent, un jour, être réunis pour former quelques pages, même incomplètes, de notre histoire nationale de la peinture, et c'est peut-être sous l'empire de cette préoccupation qu'il me sembla reconnaître dans le tableau du musée de Cluny un des anneaux de la chaîne dont je souhaitais de voir, un jour, la reconstitution partielle.

Je savais qu'il existe à la Bibliothèque communale d'Amiens de curieux manuscrits écrits à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, par un bourgeois d'Amiens, Jean-Baptiste Pagès, marchand mercier à l'enseigne de la Ville de Rouen, qui s'était fait l'historien de sa ville natale et de la Picardie. Il était bien évident que Pagès n'avait eu garde de passer sous silence les richesses qui décoraient la cathédrale, et il n'y avait plus qu'à compulser les documents qu'il a laissés.

En effet, Pagès s'étend longuement sur les tableaux qui, de son temps, couvraient les murs et ornaient les piliers de la basilique en

telle profusion que quelques Amiénois se plaignaient de l'encombrement.

« Je scays — écrit-il — qu'il y a des personnes qui disent qu'on devrait oster les tableaux et les statues de marbre et de pierres placées autour des colonnes de notre cathédrale, alléguant pour une raison apparente que les uns et les autres estant ôtés, l'édifice paraîtroit plus clair et plus dégagé ; mais on peut leur répondre que cet incomparable temple est travaillé d'une manière si délicate que la lumière brille aisément dans tous les coins les plus retirés. »

Pagès prévoyait-il que ses compatriotes finiraient par obtenir le retrait des tableaux ? Toujours est-il qu'il prit soin de les décrire avec grand luxe de détails.

Arrivé au tableau offert en 1501, qui a pour devise : « *Sacrée ampoule à l'action royale* », il le dépeint ainsi :

« Un autre [tableau] nous représente la cérémonie du sacre de David, avec toutes les cérémonies qui accompagnèrent cette action éclatante. Les rois, les prestres et les morts estoient oints chez les Hébreux, afin que ces deux premiers se souvinssent, estant sur le throsne, que dans peu d'années ou de jours ils devoient estre oings pour être portés au tombeau.

« La cérémonie du sacre du roi David se fit lorsque ce prince, obéissant aux ordres de Dieu, s'en alla dans la ville d'Hébron pour prendre possession du royaume qu'il lui avoit donné, où de nouveau il fut oint pour roi de la tribu de Juda, pendant que les autres suivoient le parti d'Isbojeth, fils de Saül. Les gardes du roi David, vêtus de leurs habits de guerre, armés de pertuisannes et hallebardes faites à l'antique, accompagnent ce monarque. Les trompettes placées dans la galerie du lieu où se fait ce sacre, ont leurs banderolles ornées des armoiries de ce prince. Son écu est chargé (suivant la pensée du peintre) : *d'une harpe d'or au champ de gueules.* Bara marque que David portoit *d'azur à une harpe d'or cordée d'argent, à la bordure de même, diaprée de gueules, chargée d'un mothebreau de sable.*

« Sur le volet du tableau opposé à celui-ci sont peintes toutes les cérémonies du sacre de Louis XII, roi de France, fait dans l'église cathédrale de Rheims ; les douze pairs de France, tant ecclésiastiques que séculiers, vêtus de leurs habits de cérémonie, et tenant chacun quelque ornement ou symbole servant à ce sacre, y sont fort bien représentés avec les écus de leurs armes. On y remarque que le peintre

a placé à la droite de l'autel, en faisant face à la nef, six pairs ecclésiastiques, sçavoir : le premier, l'archevêque et duc de Rheims,

qui porte *d'azur semé de fleur de lys d'or et d'une croix de gueules.*

« Le deuxième, l'évêque et duc de Langres, qui porte *d'azur semé de fleurs de lys d'or à un sautoir de gueules.*

« Le quatrième, l'évêque et comte de Bauvais, qui porte *d'or à une croix de gueules cantonnée de quatre clefs de mesme, posées en pal.*

« Le cinquième, l'évêque et comte de Noyon, qui porte d'*azur semé de fleurs de lys d'or à deux crosses addossées d'argent.*

« Le sixième, l'évêque et comte de Chalons, qui porte *d'azur à une croix d'argent couronnée de quatre fleurs de lys d'or.*

« Les six pairs laïcs y sont aussi représentés avec les écus de leurs armes; on y voit que le duc de Bourgogne qui est le premier, porte *d'azur à une cottice d'or, de trois pièces bordées de gueules.*

« Palliot fait porter au duc de Bourgogne *bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules.*

« Le deuxième, le duc de Normandie, qui porte *de gueules à deux léopards d'or mis l'un sur l'autre.*

« Le troisième, le duc de Guienne, qui porte *de gueules à un léopard d'or.*

« Le quatrième, le comte de Flandres, qui porte *d'or à un lion armé et lampassé de gueules de sable.*

« Le cinquième, le comte de Tolose ou Toulouse, qui porte *de gueules à une croix d'or, clechée, vuidée et bezantée de même à chacune des trois pointes qui finissent ses quatre branches, patée en pointe de douze besans d'or aux pointes d'icelles, chargée d'une autre croix de gueules à une croix vuidée, clechée ou terminée et pommetée d'or* (1).

« On y voit aussy une partie de l'architecture intérieure de l'église métropolitaine de Rheims, dans laquelle se font ordinairement les cérémonies du sacre de nos rois.

« Dans le tableau posé au milieu de ces deux volets, dont je viens de vous parler, on voit la très sainte Vierge assise dans un throsne, tenant son cher fils Jésus, et au bas sont peints presque tous les souverains de l'Europe, vêtus de leurs habits royaux et de cérémonie, tenant chacun l'écu de leurs armes peints de ses métaux et coulleurs agréablement et délicatement représentées. Ces souverains sont placés sur une même ligne et forment presque un demi-cercle dans leur scituation, le premier qui forme le commencement de ce demi-cercle est le pape, vêtu pontificalement, accompagné de quelques cardinaux. Ce souverain pontife a sa thiarre sur la teste, environnée d'une triple couronne ornée d'un globe et d'une croix à son sommet.

« L'empereur est placé de l'autre côté de la ligne avec son écu qui porte *d'or à un aigle éployé de sable, mambré et langué et couronné de gueules.*

« Après le pape paroit le roy de France, vêtu de ses habits royaux, le sceptre à la main, ayant la couronne en teste, garnie de fleurs de lys.

(1) La désignation du sixième pair laïc est omise dans le manuscrit de Pagès.

« Le roi de Naples et de Sicile, qui estoit, autrefois, un comte d'Anjou de la maison de France, est représenté avec son écu, qui porte *d'argent semé de fleurs de lys d'or à un lambel de gueules.* »

Viennent ensuite le roi de Navarre, le roi de Castille et Léon, le roi d'Arragon, le roi de Portugal, le roi d'Angleterre, le roi d'Écosse, le roi de Suède, le roi de Danemarck, le roi de Norvège, le roi de Pologne, le roi de Hongrie, et enfin « celui de Moscovie (que l'on nomme aujourd'hui le czar, nom diminutif de César, qui veut dire empereur) qui porte *de sable à un portail ouvert, ayant deux portes ou batans et deux degrés d'or.....* »

« Ce tableau — ajoute Pagès — est un des plus curieux de notre « cathédrale; on a eu raison d'en conserver les volets (1); il fut donné « en 1501 par M. Jean le Caron de Bouillencourt, receveur des aydes; « il y est représenté avec les personnes de sa famille, et sur le der- « rière d'un des volets, on le voit encore peint de grandeur presque « comme naturelle; dans ces deux endroits sont peints deux écus de « ses armes, où il porte *d'argent au chevron de gueules, accompagné « d'un trèfle de sinople en pointe.* »

Le doute n'était plus possible, les panneaux, si bien décrits par notre bourgeois d'Amiens, sont, de toute évidence, ceux actuellement déposés au Musée de Cluny.

Il n'y avait, dès lors, plus, pour dernière confirmation, qu'à prier l'honorable directeur de ce musée, le très érudit membre de l'Institut, M. Saglio, de nous autoriser à faire décrocher le tableau pour en examiner l'envers. L'autorisation ayant été accordée, nous dûmes malheureusement constater que l'envers du panneau de gauche a été gratté, et qu'il ne présente plus que quelques traces informes de peinture; par contre, l'envers de celui de droite est entièrement rempli par une superbe *Mater dolorosa* en assez bon état de conservation.

Nous nous sommes ensuite reportés au recueil de miniatures offert par la municipalité d'Amiens à la duchesse d'Angoulême.

Nous croyons toutefois faire remarquer que de même que pour le tableau de 1499 conservé actuellement au Musée de la Société des antiquaires de Picardie, on relève certaines différences entre la description donnée par Pagès de celui de 1501 et la copie de l'Amié-

(1) Ces volets avaient été détachés du tableau, au mois de mars 1702, par ordre du chapitre, puis remis en place un mois après.

nois Jacques Plastel, qui, pour la facilité de son travail, a pris sur lui de supprimer quelques détails, entre autres les armoiries, et même plusieurs personnages.

Il demeure donc définitivement acquis que la provenance du tableau du Musée de Cluny, catalogué sous le n° 1682, doit être attribuée, non pas à la cathédrale de Reims, mais à celle d'Amiens, et nous espérons que, maintenant mieux renseigné, le rédacteur du prochain catalogue, si impatiemment attendu (le dernier remonte à l'année 1885), s'empressera de faire la rectification qui s'impose.

Pour terminer, il m'a semblé intéressant de rechercher si le donateur du tableau de 1501, Jean le Caron de Bouillencourt, receveur des aides, avait encore des descendants.

A l'aide du *Nobiliaire de Picardie* de N. de Villers, sieur de Rousseville (1717), et de *l'Indicateur nobiliaire* (1818), nos recherches ont été relativement faciles, et nous retrouvons la descendance de Jean le Caron de Bouillencourt dans la famille actuellement existante des le Caron de Chocqueuse.

Cette famille, originaire d'Amiens, en Picardie, y est fort anciennement connue; elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de Bignon, intendant de Picardie, savoir : 1° la branche des seigneurs de Chocqueuse, de Marieux et de Varennes, le 15 janvier 1704; 2° la branche des seigneurs de Louvencourt, à la même date; 3° celle des seigneurs de la Motte et d'Hauteville, le 23 février de la même année.

Ses principaux fiefs ont été : Ambreville, Boyart, Chocqueuse, Fontaine, Hauteville, Hurtevent, Louvencourt, Varennes, la Motte, Marieux, etc.

Nous n'entreprendrons pas de faire la généalogie de cette famille, qui a donné des maïeurs et de nombreux échevins à la ville d'Amiens, des magistrats au siège présidial, un conseiller d'Etat, — ce n'est pas ici le lieu ; nous nous contenterons de mentionner les derniers descendants :

Antoine-Jean-Baptiste-Augustin le Caron de Chocqueuse, maire de Marieux, né à Amiens le 6 décembre 1804, décédé à Paris le 10 mars 1877, qui épousa Augustine-Félicité d'Hanmer-Claybrooke (1), décédée au château de Marieux (Somme), le 31 août 1892, dont trois fils :

(1) Originaire d'Angleterre et de noblesse chevaleresque, les d'Hanmer-Claybrooke vinrent s'établir en France, en 1630, sous le règne de Charles Ier.

1° Antoine-Marie-Edouard le Caron de Chocqueuse, chef de nom et d'armes, né à Amiens en novembre 1835 ; sans alliance ;

2° Augustin-Marie-Paul, né à Paris le 10 avril 1839, marié à Marguerite Gigault de Bellefonds, dont un fils qui suit :

Charles-Marie-Antoine, ancien lieutenant au 67e régiment d'infanterie, officier de réserve au même régiment, né à Montreuil (Manche), le 1er août 1870 ;

3° Marie-Guillaume, né à Paris le 20 décembre 1842, marié à Joséphine Dessirier, décédée à Paris le 23 mars 1902, dont deux fils, qui suivent :

a) Marie-Marcel-Hervé, lieutenant au 54e régiment d'infanterie, né à Paris, le 9 décembre 1878 ;

b) Hervé-Serge-Marie-Raynald, élève à l'Ecole spéciale militaire, né à Levallois-Perret (Seine), le 27 avril 1881.

Après avoir rempli, avec distinction, d'importantes charges dans la magistrature et les hauts Corps de l'État, les *le Caron de Chocqueuse*, par leurs plus jeunes descendants, suivent, aujourd'hui, la carrière des armes. Je salue en eux de bons Français, des serviteurs loyaux et dévoués de la République.

Bon sang jamais ne s'appauvrit.

PAUL VALET.

L'AMPHITHÉATRE
DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE
ET LES JETONS DES DOYENS

Les richesses du vieux sol parisien sont inépuisables. En mars 1902, lors des fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Yves, boulevard Saint-Germain, à l'angle de la rue Saint-Jacques, la pioche du terrassier avait exhumé une petite médaille chargée de rouille, recueillie avec sollicitude par M. Magne, notre Secrétaire général. C'était un jeton commémoratif en cuivre, de 30 millimètres de diamètre, à l'effigie d'un doyen de l'Ancienne Faculté de médecine, reproduit dans le dessin ci-contre que nous en avons fait.

JETON DE ELIAS COL DE VILARS

A l'avers :

Dans le champ, au dedans d'un petit grenetis formant bordure, on lit l'inscription de pourtour :

ELIAS. COL. DE VILARS. INCULISN. F. M. P. DECANUS.

Au milieu : le portrait du doyen, avec face à droite. Au-dessous, se trouve le nom du graveur :

DU VIVIER.

Au revers :

Dans le champ, en légende de pourtour, entouré d'un léger grenetis formant bordure, on lit :

UT. PROSIT. ET. ORNET.

Dans le centre est figurée l'entrée principale de l'Amphithéâtre de l'Ancienne École de médecine, rue de la Bucherie. Au-dessous se trouve l'inscription :

AMPHIT. MEDIC. PARIS
REÆDIFICATUM
1744.

On sait que depuis la création des jetons, c'est-à-dire depuis l'année 1638, jusqu'en 1650 (avènement de Guy Patin au décanat), le dispositif de ces médailles était presque toujours le même. Il y avait, d'un côté, les armes du doyen ; de l'autre, l'emblème de la Faculté, trois cigognes de profil tenant un rameau d'origan sous un soleil ardent, avec la devise : *urbi et orbi salus*. Le grand original, Guy Patin eut la fantaisie de modifier ce dispositif, et la devise : *Felix qui potuit*, gravée sur son propre jeton, inaugura les changements. Ses successeurs firent donc graver leur portrait à l'avers, et, au revers, des scènes ou allégories désignant un événement qui avait marqué leur décanat.

On voit précisément représenté, dans le jeton qui nous occupe, plus qu'un jeu de mots ou un fait spécial pouvant flatter la vanité d'un Mauvillain ou d'un Fagon ; c'est un grand événement de l'histoire de la médecine : la construction du nouvel Amphithéâtre, qui permit de donner aux études chirurgicales une si salutaire extension.

Ce n'est pas que la Faculté ait été privée antérieurement d'un amphithéâtre du même genre : Riolan l'avait dotée, presque par force il est vrai, du « Théâtre anatomique » comme on l'appelait alors. Mais depuis longtemps la vétusté donnait à cet établissement l'aspect d'une bicoque, si l'on en croit Hazon, et les rôdeurs de nuit, volant le plomb des toits, avaient achevé l'œuvre de destruction. Ce misérable « Théâtre » n'était plus bon qu'à être démoli, ayant d'ailleurs fourni une splendide carrière de 124 ans de service.

Toutefois, sa reconstruction n'était pas une mince affaire ; on se heurtait à mille difficultés. Pour asseoir un grand et lourd bâtiment sur un sol aussi détrempé par les inondations de la Seine, il fallait prévoir d'immenses travaux de fouille et de substruction ; il fallait réduire le jardin botanique qui était contigu, supprimer les quelques locaux dont la location servait à grossir la caisse des Escholes, se résoudre en un mot, à des sacrifices tellement considérables qu'ils

pouvaient entraîner dans la banqueroute l'illustre corporation tout entière.

Où trouver l'argent nécessaire ?

— L'ancienne Faculté de médecine n'avait jamais eu de budget à proprement parler. Elle vivait au jour le jour, sans avoir arrêté à l'avance l'état de ses recettes et de ses débours, et dépensait parfois bien au delà de ce que produisaient les droits de scholarité et d'examen. D'autre part, il n'était guère réjouissant d'être nommé doyen en pareille occurrence, le nouveau venu devant solder de ses propres deniers les dettes, parfois considérables, contractées par le prédécesseur. La fortune des doyens était engagée de toute façon, car s'il ne se présentait pas de successeur, il arrivait que l'ancien doyen était renommé. — Qui donc assumerait la responsabilité d'une pareille entreprise ?

L'orgueil — avec l'amour de la science — devaient être pour la très salutaire Faculté les plus puissants aiguillons. Depuis un demi-siècle, en effet, ne voyait-elle pas dressé comme un défi dans la rue des Cordeliers le magnifique théâtre anatomique que la Société des Chirurgiens, sa rivale séculaire, avait à grands frais élevé en 1691... Il était temps de faire à ces outrecuidantes gens de Saint-Côme une réponse éclatante en élevant sur l'emplacement de l'amphithéâtre de Riolan un nouveau monument digne d'un tel ancêtre.

Mue par ce sentiment, l'assemblée des docteurs avait décrété dans sa séance du 13 janvier 1741, *evellendum Amphitheatrum*. Ce n'est cependant que le 13 juin suivant que fut porté le grand coup. On s'était demandé *quomodo et qua ope demoliendum ac exædificandum sit Amphitheatrum*. Mais ce jour-là, disent les *Commentaires* : « *Magna fuit inter doctores contentio super Amphitheatri demolitione et ædificatione, verum ex tribus supra vigenti collegis duodecim in ea fuerunt sententia ut Amphitheatrum dejiceretur et exædificaretur et ad ipsius ædificationem dimidia licentiarum et pars actuum retineretur.* » Ainsi donc, pour trouver de l'argent, on allait retenir la moitié des droits de licence et une portion de ceux des autres actes ! Quelle héroïque résolution ! En outre, il fallait vraiment que la savante Compagnie eût une affection bien grande pour cet emplacement pourtant si malheureux. Que voulez-vous, c'est là qu'avait été le berceau de son enseignement, c'est là qu'en dépit des inondations, des luttes séculaires contre des obstacles de tous genres, elle voulait rester. Dans la séance mémorable

du 21 avril 1643, lorsqu'il était question de transporter ailleurs ses pénates, n'avait-elle pas juré qu'elle n'abandonnerait pas le sol de ses aïeux ! Hélas, la force des choses devait un jour l'empêcher de tenir son serment.

Qu'importe, le 23 janvier 1743 le sort en est jeté : les maîtres de céans, en examinant le plan de l'amphithéâtre qu'ils adoptent, décident qu'on va placarder sur les murs de la capitale l'affiche suivante :

AMPHITHÉATRE

A REBATIR AUX ÉCOLES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE PARIS
DERRIÈRE LA BUCHERIE, DERRIÈRE LE PETIT PONT DE L'HÔTEL-DIEU

Les Doyens et Docteurs régents de la Faculté de médecine en l'Université de Paris ayant esté, l'année dernière, contraints de faire abattre leur amphithéâtre, qui, par sa vétusté, menaçait ruine prochaine, font savoir, en vertu du décret ci-dessus, que samedi prochain, 9 février 1743, à dix heures du matin, il sera procédé à l'adjudication et au rabais de la construction du dit amphithéâtre dans leurs écoles, rue de la Bucherie, près le petit Pont de l'Hôtel-Dieu, en maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, serrurerie, menuiserie, peinture et vitrerie, conjointement ou séparément, suivant le plan et devis qui seront communiqués aux entrepreneurs qui s'y trouveront.

De mandato D. D. Decani et Doctorum Facultatis medicæ parisiensis.

Publié par moi, soussigné, grand appariteur de la dite Faculté.

François-Louis BRET.

L'adjudication terminée, quatre cents ouvriers environ entrèrent en chantier. Deux ans après se dressait l'amphithéâtre que nous voyons encore aujourd'hui.....

Certes ce fut un grand jour que celui de son inauguration. Prévue longuement à l'avance, chacun avait voulu y participer. Un nouveau docteur régent, du nom de Le Camus, avait même composé une pièce de vers en l'honneur de cette grande fête et se proposait de la lire en pleine cérémonie. Mais une Commission composée de Bertrand,

Bouvard, Astruc, Procope, nommée pour examiner le poème, rendit, le 23 décembre 1743, un avis peu favorable. Elle trouva la poésie de Le Camus agréable et même brillante en plus d'un endroit (*plurimis in locis fulgeret*), mais pas encore assez travaillée, et la lui rendit, *ut ad unguem expoliretur* (1).

Le grand jour arriva : on vit enfin paraître, sur tous les murs, l'affiche suivante :

D (Dieu) *A* (aidant)

JACQUES-BENIGNE WINSLOW

DOCTEUR-RÉGENT

ET

ANCIEN PROFESSEUR

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

INTERPRÈTE DU ROY EN LANGUE TEUTONIQUE DANS SA BIBLIOTHÈQUE

DES ACADÉMIES ROÏALES DES SCIENCES DE PARIS ET DE BERLIN, PROFESSEUR

EN ANATOMIE ET EN CHIRURGIE AU JARDIN ROÏAL, etc.

Fera, pour l'inauguration du nouvel Amphithéâtre des Écoles de médecine, un cours public d'anatomie en langue françoise, et exécutera lui-même la dissection des parties du corps humain sur un cadavre masculin comme il a fait dans l'ancien Amphithéâtre.

Il commencera jeudi, 18 février 1745, à 3 heures après-midi précises

Dans l'Amphithéâtre

des

Écoles de Médecine

rue de la Bucherie, vis-à-vis le petit pont de l'Hôtel-Dieu.

Défense d'entrer avec Cannes et Épées.

Craignant que les rivalités des médecins et des chirurgiens n'entraînassent de sanglantes querelles, Guillaume de l'Épine nous apprend qu'on avait séparé leurs bancs et ceux des étudiants. Au surplus, la police veillait dans la salle. Mais nous ne saurions mieux faire, pour décrire cette cérémonie, que traduire le procès-verbal qui en a été rédigé à cette époque par le doyen lui-même dans les *Commentaires* (2) :

(1) Le poème a été publié sous ce titre : *Amphitheatrum medicinæ poemæ*. Paris, 1745, in-4.

(2) Nous remercions le Bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine, M. le docteur Hahn, de la bienveillance avec laquelle il a autorisé nos recherches

Donc, le 18 février 1745, un peu avant trois heures de l'après-midi, le grand Winslow, suivi d'une longue file de docteurs en robe, fit son entrée dans l'Amphithéâtre. On n'apercevait que des têtes ; tous les bancs étaient cachés par la masse compacte des auditeurs. Tout en haut, c'était comme une couronne de têtes surplombant les gradins inférieurs et suspendue, pour ainsi dire, en l'air. Dès l'entrée de Winslow, un léger murmure, tout empreint de respect et de joie, fit place chez tout le monde, immédiatement, à un profond silence : on eût dit une vaste solitude.

Avec cette éloquence marquée au coin de l'originalité et avec cette brève parole empreinte d'une particulière ingénuité et presque candide qu'il apporte au début de ses leçons, le célèbre anatomiste fit, si l'on peut dire, la généalogie de l'anatomie, à partir des deux illustres Riolan, et fit descendre de ces grands hommes jusqu'à lui l'enseignement des études anatomiques : Simon Pauli avait été l'élève de Riolan. Le célèbre Stenon, oncle de notre Winslow, avait assisté aux leçons du très illustre médecin Simon Pauli. — « Par eux, s'écria le vénérable vieillard, je suis le dernier neveu de Riolan ! » Puis il ajouta : « Le cœur, par des méandres infinis de vaisseaux, envoie le sang jusqu'aux extrémités du microcosme ; de même, l'Académie de médecine de Paris, qui est le cœur de toute vraie médecine, et surtout de l'anatomie, envoie dans le monde entier ses disciples, qui portent de cette Faculté aux extrémités les plus éloignées du globe, les connaissances médicales et anatomiques pour les faire revenir par leurs petits-fils vers la très salutaire Faculté de médecine de Paris comme à un centre commun. » Il termina en faisant des vœux pour que dès longtemps, l'*Alma mater*, la très salutaire Faculté de médecine, constante en ses efforts, ne cesse son rôle circulatoire.

La paix et la tranquillité ont régné depuis la rentrée jusqu'à la dernière syllabe de ce vénérable vieillard. N'était leur vêtement, on n'eût pu distinguer les élèves en chirurgie, qui étaient nombreux, des très savants élèves en médecine. Si grand est l'ascendant qu'un maître exerce sur ses disciples par sa dignité et sa vertu.

Si la paix et la tranquillité n'ont pas cessé avant, pendant et après la cérémonie, c'est, je crois, parce qu'on savait que des gardes étaient disséminés dans la foule, envoyés par le ministère public ; puisqu'on n'ignorait pas que je l'avais demandé la veille au lieutenant général de police, M. de Marville, lequel, du reste, sans qu'il en coûtât rien à la Faculté, avait reçu l'ordre d'assister à toutes les leçons du maître, Winslow, quel qu'en soit leur nombre. »

On ne put faire autrement que de rappeler ce grand jour à la postérité par une plaque de marbre sur laquelle on grava :

dans ces admirables et uniques recueils manuscrits des *Commentaires de l'Ancienne Faculté*, qui nous ont permis de donner au Bulletin de la *Montagne Sainte-Geneviève* ces renseignements inédits.

Cf. vol. XX, p. 940.

AMPHITHEATRUM

ÆTATE COLLAPSUM ÆRE SUO RESTITUERUNT MEDICI PARISIENSES
A. R. S. H. M. DCC. XLIV. Mª ELIA COL DE VILARS DECANO

Ære suo..., avec leur propre argent ! Ah, c'est l'orgueil de Riolan qui se passe de père en fils :

« Notre Eschole a été fondée et entretenue, dit celui-ci dans ses *Curieuses Recherches*, aux despens des médecins particuliers qui ont contribué pour la bastir. Elle n'a pas eu pour fondateurs, ny les rois de France, ny la ville de Paris, desquels elle n'a jamais reçeu aucune gratification en argent pour la bastir, doter et entretenir... Elle n'a rien demandé aux rois ni à la ville de Paris... »

Aussi n'est-ce pas sans fierté que Hazon a pu dire :

« La Compagnie n'a jamais été riche qu'en science... »

On peut la voir encore, cette plaque, au-dessus de la porte d'entrée de l'amphithéâtre, dans la cour, en face de la loge de la concierge.

Une autre plaque, qui a disparu, avait été également placée dans l'amphithéâtre. Elle portait :

JUSSU SALUBERRIMÆ FACULTATIS
INAUGURAVIT M. JACOBUS BENIGNUS WINSLOW.
DIE XVIII. FEB M. DCC. XLV. GUILLELMO-JOSEPHO
DE L'EPINE, PARISINO, DECANO.

Ce n'est pas tout. Une lecture des comptes de l'année 1743 nous a appris qu'une plaque de cuivre, renfermée dans une enveloppe de plomb et portant gravés les noms et les prénoms de tous les docteurs régents existant en cette année, avait été scellée par les maçons dans les fondations, à la partie gauche du monument, près de la porte et à deux pieds au-dessous du sol (1).

Enfin ! Il était donc debout cet amphithéâtre tant désiré. Sûrement, la Société des chirurgiens devait, à son tour, s'en voiler la face de dépit...

(1) Il est certain que cette plaque devra se retrouver lors des remaniements — imminents — et l'on nous permettra d'élever à cette occasion notre faible voix pour éveiller l'attention de nos édiles et des archéologues, comme aussi le représentant direct de la savante Compagnie, M. le Doyen de la Faculté de médecine.

Mais aussi que de peine, que d'argent il avait coûté à la très salutaire Faculté.

Nous avons retrouvé dans les *Commentaires* les comptes établissant les dépenses qu'occasionna cette « réédification ».

On perdrait beaucoup à n'en indiquer que le total.

Car c'est dans la lecture attentive des travaux énumérés et des sommes allouées à chaque fournisseur que nous avons fait connaissance non seulement avec l'architecte du monument, *Barbier de Blignier*, mais encore avec les sculpteurs qui ont exécuté les motifs du fronton représentant la couronne royale avec les masses et la devise de la Faculté, et au-dessous, la frise dorique portant en relief les quatre sujets emblématiques.

Aussi succinctement que possible, faisons donc une revue de ces fournisseurs : pour peu que nous soyons amateurs de vieux langage nous en serons récompensés (1 .

En octobre 1742, nous trouvons :

Bertin, materiario pro amphitheatri demolitione	33

Avant cette date, aucune indication relative à la démolition.

Après 1742 :

Expensi pro amphitheatri reædificatione.	
L'héritier, structori	27.948
Huber, sculptori... pro lamina ærea in qua insculpta sunt nomina et cognomina doctorum omnium Facultatis medicæ parisiensis tunc temporis viventium et quæ in amphitheatri januæ fundamento a parte sinistra collocata fuit.	48
Barbier de Blignier, Facultatis architecto.	2.288
Joanni Larue, fabro ferrario, pro laternæ pixide in angulo viæ vulgo « des Rats » appositæ	10
Sornet, Facultatis fabro ferrario	1.623
Lacipidis amphitheatris pro gratificatione	6
Iis qui scholas mundaverunt	3
Jacquemart, lignario fabro.	5.200
Bajot et Jacq id.	5.390
A reporter.	42.549

(1) Les dépenses portent sur trois années, 1743, 1744, 1745, et, pour plus de clarté, nous avons fait le total de chacun des articles qui se trouvent dans les trois bilans.

Report.	42.549
Du Hamel et Lange, sculptoribus	1.300
Gillet, plumbario	4.264
Hunoust, tegularum dispositori	2.292
Tourbat, pictori.	144
Pourrez, marmorum expolitori	620
Renaud, silorum chalybeatorum textori.	72
Finet, vitrorum sectori	312
Lavoine, pavimenti grisei ordinatori	102
Ministris fabri lignarii.	51
— tabularum dispositoris.	18
— plumbarii	6
Fabris lignariis tempore festo Hilariorum seu Bacchanalium pro gratificatione	18
	51.749

Mais après l'ouverture des cours, la réédification n'était sans doute pas terminée, car les comptes de 1746 et de 1747 accusent encore des dépenses faites pour cet article. Il est vrai que la mention : *pro constructione novi amphitheatri* est précédée de celle plus générale : *pro Facultatis ædibus*. Quoi qu'il en soit, la caisse de la Faculté eut encore à payer pour cette réédification une somme de 50.229 livres, qui, jointes aux 51.749 précédentes, portent le prix total à 101.978 livres (plus de 600.000 francs). Tel est le total général présenté jusqu'à cette date, dans les comptes de l'Ancienne Faculté. Et l'on peut s'y fier : le trésorier qui les a révisés a spécifié en marge, *visis quittanciis*.

Et maintenant, puisque nous y sommes, voulez-vous savoir quels étaient les honoraires du professeur Winslow ? Voyez les *Commentaires* :

Pro cursu anatomico quem dicendo et secando propria manu... peregit M. Jacobus B. Winslow in celebranda solemni recens ædificati amphitheatri medici inauguratione qui cursus extra vigenti lectiones excurrit (*Incipit* 18 *febr.* 1745) *post meridiem*, 124 livres.

Toute cette histoire, on le comprend, nous a mis en goût d'aller voir cette illustre demeure des doctes médecins d'alors, avec un vague désir d'évoquer devant ses restes maltraités la cérémonie de 1745.

La rue de l'Hôtel-Colbert, qui y conduit, est perdue dans un des quartiers les plus populaires de Paris et où l'on penserait le moins à trouver des monuments artistiques. On sait qu'elle s'appelait

autrefois rue d'Arras et avait d'ailleurs changé de nom : la corruption en *rue des Rats* ayant décidé les habitants à demander le changement, accordé par décision ministérielle du 29 décembre 1829. (Dans un Dit des rues de Paris en effet on signale cette corruption : Le poète, qui a perdu sa femme et la cherche partout, arrive

en la rue des Rats
où il a mains souris et ras...

Corruption bien naturelle au populaire, car si les historiens en indiquent une trace dans un censier de 1520, on en trouve bien d'autres dans les *Commentaires* de la Faculté, où est maintes fois mentionnée *via vulgo « des Rats »*.) Remarquez d'ailleurs que, pour justifier la nouvelle appellation, on n'a jamais pu dire que Colbert, ni même un parent du grand ministre, ait jamais habité, encore moins acheté un hôtel de cette voix publique. Mais passons — et passons-y.

Nous voici dans cette rue de la Bucherie, dont le nom vint du port aux bûches qui se trouvait près de là. A l'angle des deux rues, on aperçoit un bâtiment sombre et bizarrement flanqué de petites constructions, encombré de cheminées, de tuyaux, etc. C'est le célèbre amphithéâtre de Winslow. Et, reprenant aussitôt notre rêve commencé à la lecture des *Commentaires*, faisant abstraction de tous les voiles qui nous le dérobent, nous revoyons le « cénacle de toute vraie science » tel qu'il était alors.

Nous revoyons la grande cour d'entrée pavée de dalles, munie de ses deux bornes de hauteur différente, servant aux Docteurs à monter sur leur mule. Au fond, le bâtiment des écoles proprement dites, vaste quadrilatère de 45 pieds de long sur 30 de large. Il comprend deux étages sans compter le grenier. Au rez-de-chaussée sont les écoles inférieures, destinées au cours, aux disputes, aux thèses. Là, aucun ornement, partout des bancs, une rangée de pupitres pour les bacheliers, une autre pour les aspirants. Au fond le prétoire, avec deux chaires de hauteur différente, la plus grande pour le président de l'acte, l'autre pour le bachelier qui doit soutenir la dispute.

Au deuxième étage les écoles supérieures (aula major) où ont lieu les assemblées, les grandes réceptions et qui ne sont ouvertes qu'aux Docteurs.

Ici, c'est le luxe : de grands rideaux sont tendus aux fenêtres ;

de magnifiques tapisseries, représentant *l'Histoire de Psychée* (1) en huit tableaux achetés 1.280 livres, décorent les murs, qui sont garnis de 500 armoires destinées à recevoir les rabats, les épitoges et les bonnets des Docteurs. Au fond une magnifique cheminée supportant une grosse horloge avec deux énormes candélabres. Aux fenêtres, des vitraux peints représentant l'histoire de Jésus, de Marie, de sainte Catherine, de saint Luc, et au-dessus de la cheminée un splendide tableau du Christ en croix. — Je n'en tarirais pas s'il me fallait décrire la superbe collection des portraits décorant cette salle représentant les plus illustres docteurs décédés qui ont honoré les Écoles de la rue de la Bucherie par leur enseignement ou leurs vertus (2).

Sur le fronton du bâtiment se voit le blason de l'abbé Le Masle des Roches, grand bienfaiteur des Écoles de médecine, puis deux statues, grandeur nature, que retiennent des chaînes de fer scellées dans le mur et représentant la religion et la médecine ; au-dessous, incrustés dans la pierre, les deux médaillons de Galien et d'Hippocrate, le tout orné de guirlandes et de branchages en fer forgé décorant les battants de la porte.

Mais voici, devant nous, l'amphithéâtre proprement dit. Les fondations sont supportées par un immense et puissant pilier central en forme de palmier massif, défiant tout écroulement ; puis, les caves, louées à un Girod quelconque, aubergiste ou marchand de vins, car la Faculté, qui a dû recourir aux emprunts, fait usage de tout pour augmenter ses modestes ressources. Revenu dans la cour, on ne peut s'empêcher d'admirer cette élégante facade ornée d'un fronton que supportent deux pilastres d'ordre dorique, lequel est garni de deux statues de femmes représentant la médecine et la charité, mollement couchées sur le couronnement. Dans le tympan sont sculptés les emblèmes de la Faculté avec l'orgueilleuse inscription de la corporation sur une banderolle : URBI ET ORBI SALUS, le tout surmonté d'une couronne royale et traversé en sautoir par les deux masses de la Compagnie. La frise comprend

(1) Cf. Chéreau.

(2) La plupart de ces tableaux, qui avaient été transportés sous la Révolution à l'Ecole de santé, sont encore un des plus beaux ornements de la Faculté de médecine. Nous avons été chargés de dresser l'inventaire historique — inventaire absolument inédit — de toutes ces pièces et qui paraîtra, accompagné de plus de deux cent cinquante reproductions photographiques que nous avons faites.

cinq triglyphes, et ses quatre métopes représentent le coq, emblème de la vigilance ; le pélican, emblème du dévouement ; la cigogne, emblème de la sécurité, et la salamandre, emblème de l'incorruptibilité. Sous l'architrave est ouverte une fenêtre ovale décorée de belles sculptures : des branches d'oliviers et, sur un cartouche, des serpents entrelacés. Un œil-de-bœut semblable est ouvert sur la rue « des Rats », éclairant l'intérieur du bâtiment. Le dôme, supporté par un acrotère, est percé de huit grandes lucarnes et porte, à son faîte, un campanile, muni d'une girouette.

J'entre dans la grande salle. Outre les deux fenêtres et les lucarnes, deux ouvertures ont été pratiquées, donnant, l'une, sur la rue de la Bucherie, l'autre sur le jardin botanique, et répandent dans la salle une abondante clarté. Le diamètre de cette salle est de 9 m. 10, et, du sol à la lanterne, la distance est de 16 m. 61. Des bancs, faisant le tour de la salle et engagés dans les deux ouvertures, donnent place à plus de 180 élèves. Ils sont séparés par une balustrade en fer de la chaire du professeur, qui est au centre même de l'amphithéâtre, devant une grande table servant à faire les démonstrations sur le cadavre.

Huit colonnes d'ordre dorique se dressent autour de l'amphithéâtre, et dans les intervalles on a ménagé quatre niches destinées à recevoir de belles statues de grandeur naturelle. Les bustes des principaux maîtres de la médecine et de la chirurgie sont placés tout autour sur des consoles, présentés à la vénération des étudiants.

La frise comprend 40 triglyphes avec 32 métopes semblables à celles du dehors. Enfin une galerie circulaire, ornée d'une balustrade en fer, fait le tour de l'amphithéâtre. Les personnes étrangères à la médecine y arrivent par un petit escalier ménagé de façon à leur éviter de traverser la salle, pour ne pas froisser la dignité des Docteurs.

C'est donc là qu'écoutaient, attentifs, chirurgiens et philiatres, en février 1745, *quasi pendentes in aere*, le discours du très vénérable Winslow ; et, tandis que je me représentais l'effet de son auguste parole au milieu d'un silence si grand qu'on eût dit *vastam solitudinem*, voici qu'un épouvantable garçon laitier, lancé au grand galop de sa machine infernale, me culbutant, avait subitement fait évanouir mes rêveries.

Je n'avais plus devant moi que les restes désolés de ce temple autrefois somptueux de la science anatomique.

A moitié caché par les masures qui l'englobent, l'amphithéâtre de Winslow, dressant son dôme au-dessus des toits environnants, semble étouffer sous la pression. Déchu de sa gloire passée, alors qu'il hébergeait tous les savants du monde, pouvant à peine contenir dans ses murs la foule des chirurgiens et des docteurs-régents, il est maintenant déserté, triste et comme humilié d'avoir servi de maison publique. D'innombrables tuyaux de cheminée l'assaillent et le noircissent ; les affiches multicolores, mais indifférentes, du commerce ont remplacé sur la facade l'annonce sensationnelle des anciens cours ; des oripeaux pendent à ses murs décrépis comme pour clamer sa déchéance ; ses armes, enfin, ses blasons sont pris d'assaut par un misérable escalier... En dépit de toutes ces offenses, il garde le caractère pittoresque des anciens monuments, cet aspect sympathique des ruines célèbres. Nous n'avons pu résister au plaisir d'en fixer, pour notre Bulletin, l'image actuelle, dans toute son exactitude.

C'est donc bien à tort, comme on le voit, qu'en 1877 déjà avait été prédite sa prochaine disparition (1). Il est aujourd'hui acheté par la Ville, pour le repos des mânes irritées de Riolan attendant avec patience qu'on s'occupe de lui, ce qui, sans doute, ne saurait tarder. Débarrassé des cheminées, des oripeaux, des constructions parasites de tout genre, il renaîtra bientôt, sinon dans un square fleuri, trop coûteux à créer, du moins dans une atmosphère purifiée, digne enfin de recevoir, comme autrefois sur ses murs, les images illustres des Fernel et des Riolan.

Noé LEGRAND.

(1) Corlieu, p. 12.

Nota : Le jeton de Elias Col de Vilars a été offert par M. Magne pour être joint à la magnifique collection de jetons des Doyens que possède la Faculté de médecine.

QUELQUES MOTS

SUR LE QUARTIER DE MARAT

Trouvailles faites sur l'emplacement des démolitions

Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'histoire de ces maisons qui sont tombées, au commencement de l'année, sous la pioche des démolisseurs. C'était, comme on le sait, le quartier de Marat, plein de l'animation révolutionnaire et où le terrible camard fut lui-même assassiné. C'est en face du coin de la rue Dupuytren, représentée sur cette image — prise au moment même où chaque coup de pioche réduisait en poussière des pans entiers de ces vieux murs — que s'élevait la maison avec la tourelle dite « de Marat ». Au rez-de-chaussée, cachée par la palissade de planches, se trouvait la boutique de l'épicier où « le monstre » allait acheter du papier pour écrire ses harangues — et aussi pour courtiser, dit-on, la jeune fille du commerçant. A peu de distance fut déposée sa dépouille mortelle en 1793. Rappelons, à cette occasion, ce passage du rapport de la Commune.

« Après le discours de Dufourmy, Varlet a terminé... « Citoyens, dit-il, *lorsque Marat, décrété d'accusation, revenait en triomphe aux Jacobins après avoir couvert de honte ses calomniateurs, à peine entré dans la salle, des enfants lui présentèrent des couronnes. — Elles ne sont faites, dit Marat en les refusant, que pour les morts illustres et qui ont bien mérité de la patrie! — Citoyens, a repris Varlet, Marat n'est plus, Marat a bien mérité de la patrie, et je dépose la couronne sur le front de Marat.* » Il a été inhumé à l'endroit même où, rassemblant le peuple autour de lui, il lui lisait ses feuilles et faisait passer dans tous les cœurs le patriotisme qui l'enflammait. »

Quelques années après cette cérémonie, le corps de Marat était exhumé, puis jeté dans l'égout de la rue Montmartre.

Anciennes maisons du quartier Marat.

Après sa mort, la rue de l'*Ecole-de-Médecine* s'appela quelque temps *rue Marat*.

Mais, antérieurement, sur l'initiative même de l'École, elle avait dû également changer son nom de rue de l'École-de-Santé. Dans les comptes rendus des assemblées des professeurs de la Faculté, de l'an I, nous avons en effet trouvé à la date du 29 floréal, la mention suivante : « On arrête que, conformément à la Constitution, à ces mots : *École de Santé* placés sur le chef-lieu de l'École, on substituera ceux-ci : *École de Médecine* et qu'on changera le nom de *rue de l'École-de-Santé* en *rue de l'École-de-Médecine.* » A la date du 29 messidor, la mention : « Lettre du Ministre de l'Intérieur qui approuve les changements proposés par l'École dans les inscriptions sur les monuments qui dépendent d'elle et qui l'autorise à mettre sur le frontispice au lieu de... » etc. Enfin, à la date du 19 thermidor, la mention : « Lettre du Ministre de l'Intérieur relativement aux ordres donnés par le bureau central du canton de Paris, pour faire changer l'inscription de la rue et de la place de l'École-de-Santé, en substituant le mot de *Médecine* à celui de *Santé.* »

Quant à la rue Dupuytren, ouverte à la fin du dix-septième siècle, en prolongement de la rue du *Paon*, elle prit le nom de *Touraine* en raison de l'hôtel de Tours, situé dans la rue du Paon. On ajouta plus tard à ce nom la qualification de Saint-Germain pour distinguer la rue dont il s'agit de celle de Touraine au Marais.

C'est en vertu d'un décret du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, du 9 avril 1851, que la rue de *Touraine, Saint-Germain* a reçu le nom de *rue Dupuytren*.

Sa longueur était en 1855 de 58 mètres, aujourd'hui elle n'est donc plus, du côté des numéros impairs — que de 52 mètres 50.

Lors des fouilles qui furent faites sur cet emplacement, M. Magne trouva une grosse et fort belle bague en argent, garnie d'une pierre

précieuse, du style Louis XIII, que nous avons dessinée ci-contre ; un jeton — également reproduit — à l'effigie de Louis XIII et une

lampe en terre émaillée ancienne, très intéressante en ce qu'elle est munie de trois becs, disposition peu usitée à cette époque.

Pour notre part, vers la même époque nous avons recueilli dans le même quartier, mais un peu plus loin, quelque lampes de

terre ou poteries et un fragment de sculpture fort ancien, qui devait faire partie de l'ornementation d'une église. C'est, comme on peut en juger par la reproduction que nous en avons faite — un petit bonhomme décoratif, un ange du Moyen Age vraisemblablement, d'un style naïf et charmant par son ingénuité même ; il est sculpté dans la pierre parmi des rinceaux.

Lorque nous l'avons retiré de la terre humide où il se trouvait, à 2 m. 50 de profondeur environ (Rue Danton), il était encore recouvert d'or (1).

Noé LEGRAND.

(1) Offert au musée de « la Montagne Sainte-Geneviève ».

LE MASQUE MORTUAIRE

DE LA

MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD

Lorsque la mère Angélique mourut à Port-Royal de Paris, le 6 août 1661, ses religieuses qui la chérissaient voulurent conserver le souvenir de ses traits vénérés. Non contentes de suspendre aux murs de leur chapitre ou de leur réfectoire l'un des beaux portraits que leur offrit alors Philippe de Champaigne, elles eurent l'idée de faire mouler en cire ce visage de morte, dont l'expression leur avait paru si saisissante. Et ce moulage, on l'ajusta de telle façon qu'il pût donner à toutes la consolation de contempler à loisir un buste de la grande abbesse dormant son dernier sommeil.

De 1661 à 1668, le masque mortuaire de la mère Angélique demeura au monastère de Paris, et bien souvent sans doute, lorsque la persécution trop violente risquait d'abattre les courages, les religieuses prisonnières allaient prier devant l'image de leur sainte mère. Lors de la séparation juridique des deux monastères de Paris et des Champs, on laissa aux dissidentes les restes d'Angélique Arnauld, qui reposaient, — qui reposent encore, — sous les dalles de leur église; mais on emporta comme une précieuse relique le moulage de 1661, placé dans une sorte de caisse en chêne avec une porte vitrée munie d'un rideau, et cette « représentation » fut placée dans la salle du chapitre, vis-à-vis du célèbre ex-voto de Philippe de Champaigne, qui est aujourd'hui au musée du Louvre. Une des curieuses gravures qui furent exécutées en 1710 par Madeleine Hortemels ou par Mlle de Boulogne, celle qui a pour titre : *Cérémonie du jeudi*

saint dans le Chapitre de Port-Royal-des-Champs, donne à cet égard les indications les plus précises.

Vinrent les mauvais jours de 1709; toutes les religieuses furent enlevées et incarcérées dans diverses communautés; puis le monastère et l'église furent rasés. Les tableaux précieux, les objets de valeur, on les empila sur des voitures, et Mme de Chateaurenaud, abbesse de Port-Royal de Paris, les garda ou les distribua selon sa fantaisie. Quant au moulage de la mère Angélique, il échappa on ne sait trop comment à la destruction, et, grâce aux documents originaux que l'on conserve aujourd'hui à Magny-les-Hameaux, il est possible de faire son histoire et de noter pour ainsi dire année par année ses diverses pérégrinations. Voici en effet ce qu'on peut lire sur un vieux papier jauni et en partie déchiré :

« Ce visage en cire et cette forme de buste ainsi arrangé vient de Port-Royal-des-Champs. On a lieu de croire que le visage est de la façon de la mère Angélique de Saint-Jean, et que l'habillement est fait d'habits de la révérende mère Marie-Angélique, abbesse et réformatrice, que ce visage représente. Le tout, avec la boëte, a été remis lors de la destruction à Mlle Letourneur, a passé à Mlle Le Vasseur, a été remis à Mlle Le Vasseur, nièce de la précédente, à M. Belin, enfin à Mlle Branché en l'année 1775, en foi de quoi elle a signé :

Marie-Philipe Branché. »

Qu'étaient ces divers détenteurs du précieux moulage? Il ne m'a pas été possible de le savoir au juste: ni les *Nécrologes* si complets de Cerveau, ni les *Tables des Nouvelles ecclésiastiques* ne mentionnent Mlle Le Tourneur ou M. Belin. L'une des demoiselles Le Vasseur pourrait être la sœur d'un bénédictin « ami de la vérité, » dont les *Nouvelles ecclésiastiques* rapportent la mort en 1752; et, enfin, les demoiselles Branché, car elles étaient deux sœurs, Marie et Marie-Philippe, ont eu un moment de célébrité : on leur refusa publiquement la communion, disent les *Nouvelles*, parce qu'elles ne représentaient pas un billet de confession en 1752. Elles habitaient alors Joigny, dans le diocèse de Sens, et il est probable qu'elles y emportèrent la relique qui leur avait été léguée en 1775 par M. Belin.

Autre pérégrination en 1782 : le moulage fut alors transporté en Normandie, comme le prouve la note ci-jointe, écrite sur du joli

Masque mortuaire de la Mère Angélique Arnauld.

papier glacé orné de fleurs comme l'était alors le papier à lettres des femmes. Je la transcris avec son orthographe :

« Jai reçu aujourdhui seize octobre mille sept cent quatre vingt deux, de Mlle Branché, ce buste de la révérende mère Angélique, et je l'ay placée dans la chapelle ou tribune de ma communauté, à l'effet d'être vénérée, et d'attirer sur elle les bénédictions du Seigneur ; et dans le dessein de m'obtenir par l'intercession de cette illustre reformatrice son esprit de foy et de charité.

Sœur Jeanne Desmontiers de Mérinville, abbesse de l'Etrées. »

La jolie feuille n'étant qu'à moitié remplie, sœur Jeanne a utilisé le reste de la manière suivante :

Portrait des vertus de la mère Marie-Angélique Arnauld :

Cette âme humble envers tous, à soi mesme sévère,
Eut dans son Zèle ardent des Entrailles de mère,
Et son Cœur Bienfaisant s'Étendit en tous lieux.
Dans les biens, dans les maux, son tout fut son Dieu même;
Et sa foy s'abîmant dans cet objet suprême
Voulut vivre ici-bas, comme on vit dans les Cieux.

Il faut maintenant nous demander pourquoi cette abbaye de l'Etrées, située dans le département de l'Eure, à 7 kilomètres de Dreux, fut choisie en 1782 pour conserver ainsi la plus précieuse des reliques de Port-Royal. Grâce à l'obligeance d'un propriétaire de Nonancourt, M. Perron, grâce à M. Paul Valet, qui a complété les renseignements recueillis sur place, il est aisé d'expliquer l'énigme. L'abbaye de l'Etrées, qui comptait une vingtaine de religieuses au dix-huitième siècle, avait reçu à titre de pensionnaire, à la fin de 1716 ou dans les premiers jours de 1717, la mère de Sainte-Gertrude Sufflet du Valois, une des religieuses de Port-Royal enlevées en 1709, une de celles qui témoignèrent jusqu'à la fin la plus grande intrépidité, — la plus désolante obstination, — si l'on en croyait les jésuites. Transportée d'abord chez les Filles-Dieu de Chartres, elle y fut cruellement persécutée durant trois ans ; puis on la transféra chez les Ursulines de Mantes, qui, malgré leurs préventions, lui témoignèrent le plus profond respect. Enfin, rendue à la participation des sacre-

ments sans rétractation d'aucune sorte, elle vécut cinq ans avec les religieuses de l'Etrées. « Elle y fut, dit René Cerveau dans son *Petit Nécrologe* (IV,73), la bonne odeur de Jésus-Christ et l'édification des religieuses, qu'elle aida à entrer dans la connaissance et l'amour de la vérité. » Elle y mourut saintement, après avoir été administrée sans difficulté par le chapelain, le 7 novembre 1722; elle avait alors 67 ans.

C'est de l'Etrées que Mme Duquesnoy sortit pour devenir, d'abbesse qu'elle était, simple novice, puis religieuse professe, puis abbesse du Val-de-Grâce, où elle mourut octogénaire en 1781 (1). Cette petite abbaye du diocèse d'Évreux méritait donc de recevoir en dépôt le moulage que lui confia Marie-Philippe Branché: c'était une sorte de petit Port-Royal comme il s'en est constitué plusieurs au XVIIIe siècle.

Dix ans plus tard, en 1792, la destruction de tous les ordres monastiques dispersa les religieuses de l'Etrées, et le souvenir mortuaire de la mère Angélique reprit le chemin de Paris. En voici la preuve tirée du papier jauni dont il a été question ci-dessus :

« J'ai reçue de Mme de Mérinville, Notre Abbesse, ce pretieux depot a notre sortie de lettrée en 1792, pour la société en laquelle je suis en 1814 avec Mlle Favre et Vacherot, Membres de notre ditte maison,en foi de quoi Nous avons signées.

Margueritte Louise MARCHANT, religieuse.
Sœur Marie Catherine FAVRE.
Sœur E. VACHEROT. »

Nouvelle transmission en 1816, constatée par le billet suivant, écrit sur le même papier :

« Nous soussignées remettons à Mlle Félix, amie et Bienfaictrices de la maison de labbaye de lettrés cette Relique qui nous avoit été donné et la prions de la faire remettre apres elle a celle qui resteroient de la maison a paris ce 9 avril 1816 sœur M. C. Favre, sœur E. G. Vacherot. »

Ici s'arrêtent les indications relatives aux anciennes religieuses de

(1) Voir dans le *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, tome III, page 76, l'intéressant article que M. Paul Valet a consacré à Mme Duquesnoy et à sa protectrice la comtesse d'Harcourt.

l'Etrées ; ces bonnes filles finirent par disparaître les unes après les autres, et le moulage de la mère Angélique risqua fort de disparaître avec la dernière d'entre elles. C'est le hasard, un hasard providentiel, qui le sauva de la destruction en 1832. L'appartement qu'avait habité Mlle Félix fut occupé par l'illustre Locré, ancien secrétaire général du Conseil d'Etat, qui fut toujours animé du plus pur esprit de Port-Royal. Son fils Guillaume Locré, né en 1810 et mort en 1893, m'a raconté plusieurs fois l'heureuse trouvaille qu'il avait faite en cherchant au fond d'une vieille armoire, et voici le certificat qu'il a cru devoir donner plus tard pour qu'il fût joint aux autres authentiques :

« La présente relique a été trouvée par moi, soussigné, en 1832, au fond d'une obscure et profonde armoire d'un appartement occupé par mon père, rue des Tournelles n° 58, à cette époque, et qui avait été précédemment habité par Mlle Félix. Mon père en a fait hommage à M. Silvy, alors propriétaire de Port-Royal.

[baron] Locré,
Secrétaire de section au Conseil d'État. »

A dater de ce moment l'histoire du précieux moulage devient toute simple, et elle n'offre plus la moindre difficulté. Il fut emporté par M. Silvy à Port-Royal des Champs et placé par lui, non pas dans l'oratoire-musée qu'il fit construire sur les ruines de l'église, mais dans sa chambre, située non loin du colombier, dans une maison fort confortable qui s'élève sur l'emplacement de l'ancien moulin. Dès 1835, M. Silvy en avait assuré la conservation par ce petit billet, le dernier que nous ayons à transcrire :

« Ce buste et sa boëte doit être remis après ma mort aux sœurs de Magny.

Ce 25 aoust 1835.

Silvy (1). »

M. Silvy mourut à Port-Royal en 1847, et ses dernières volontés furent exécutées ponctuellement ; on remit la relique et sa « boëte »

(1) Tous ces papiers, conservés à Magny et placés dans la boîte même qui renferme le buste, ont été communiqués jadis à feu M. Hérard, architecte. Il les a publiés, mais d'une manière peu correcte et sans faire connaître leur origine, dans une intéressante plaquette sur Port-Royal-des-Champs. Dernière édition, 1881.

aux religieuses de l'ordre de Sainte-Marthe, fondé en 1713 et solennellement autorisé par Napoléon en 1810. Ces hospitalières, qui desservaient alors presque tous les hôpitaux de Paris, l'École polytechnique, les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand et plusieurs autres établissements, avaient à Magny-les-Hameaux, à 4 kilomètres de Port-Royal, une école et un dispensaire. C'est là que les quatre dernières sœurs de Sainte-Marthe, pensionnées par l'Assistance publique, achèvent paisiblement leur course ; c'est chez elles que l'on peut voir, à côté d'un magnifique portrait de Duvergier de Hauranne en costume d'abbé de Saint-Cyran, la précieuse relique dont on vient de lire les pérégrinations. Après elles, le moulage prendra place dans le musée déjà si riche de Port-Royal-des-Champs, et l'on voudrait espérer qu'il y demeurera sans être exposé à de nouvelles vicissitudes.

A. GAZIER

LES

FEUILLANTINES DE PARIS

(1622-1792)

Dans un livre manuscrit à tranche rouge recouvert en parchemin, avec patte sur laquelle sont encore fixées les lanières servant à le tenir fermé, une religieuse du couvent des Feuillantines du faubourg Saint-Jacques de Paris(1) a relaté les événements principaux arrivés à ce monastère.

Plusieurs d'entre eux se rattachent directement à l'histoire de Paris, d'autres n'indiquent que des choses communes à toutes les maisons religieuses ; il semble donc utile de mettre en lumière les premiers, qui donnent des renseignements très intéressants, pour notre ville, sur un établissement religieux important de l'un de ses anciens faubourgs.

Ce livre, qui contient 149 pages écrites, commence par les faits ayant trait à la fondation du monastère en 1622, et au voyage, de Paris à Toulouse, des personnages chargés d'aller chercher les religieuses désignées pour l'organisation, au faubourg Saint-Jacques, de la nouvelle maison, et se termine le 24 septembre 1792, jour où les religieuses ont été chassées de leur communauté ; il débute ainsi :

(1) L'entrée du couvent était au n° 12 du cul de sac des Feuillantines, aujourd'hui rue des Feuillantines.

Abrégé des choses remarquables arrivées à l'établissement de ce monastère.

La reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, écrivit de Paris le neuf mai 1622 au chapitre général de cette congrégation assemblé au monastère de Notre-Dame de Pignerole pour établir un monastère de Feuillantines à Paris ; ledit chapitre y ayant consenti, le roi accorda la permission de l'établissement et des lettres d'amortissement pour le terrain de cette maison et son enclos, au mois de septembre de la même année. Pour l'exécution du décret du chapitre général à ce sujet, le Révérendissime Père Général envoya au R. P. Provincial d'Aquitaine et à celui de France la commission d'aller quérir six religieuses au monastère de Sainte-Scholastique de Toulouse pour commencer l'établissement du susdit monastère à Paris.

Le Père Général par la susdite commission avait élu pour supérieure la R. Mère Domne Marguerite de Sainte-Marie de Rosni. Le Père provincial de France ayant reçu cette commission, Mme Anne Gobelin, veuve de Messire Charles Destournel, chevalier seigneur de Plainville, conseiller du roi, gouverneur de Corbie et capitaine de la première des quatre compagnies des gardes du corps de Sa Majesté, demeurant à Paris, en son hôtel rue et paroisse Saint-Paul, fit offre de se rendre fondatrice dudit monastère, et ayant avec le Père provincial trouvé une maison située au faubourg Saint-Jacques, propre pour les loger, laquelle maison les Pères du monastère de Saint-Bernard avaient acquise l'année précédente et y avaient érigé une chapelle en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, Mme de Plainville promit de l'acheter pour les susdites religieuses, et de leur donner un revenu suffisant pour les y nourrir et entretenir.

Le Père provincial de France donna avis de toutes ces choses au Père provincial de Guyenne, afin qu'il se transportât à Toulouse, pour mettre en exécution avec lui le décret du chapitre général, selon la commission que le Père général leur avait envoyée à tous deux. Puis le susdit Père provincial de France, accompagné de Dom Jean de Saint-Paul, religieux de la même congrégation, de monsieur Dallié, maître des requêtes, et de son fils, de Madame Gaineau (1),

(1) Madame Guéneau.

fondatrice du monastère de Saint-Etienne au Plessis-Picquet, et de Madame de La Haie, qui, par leur affection pour notre congrégation, s'offrirent à faire ce long et pénible voyage de bon cœur, pour aller quérir les susdites religieuses au monastère de Sainte-Scolastique à Toulouse, et les conduire avec tout honneur et modestie à Paris. Ils partirent tous ensemble en carrosse, de Paris, le treizième jour de septembre de la même année mil six cent vingt-deux, avec un passe-port du roi dont voici la teneur :

De par le Roi,

A tous lieutenants-généraux gouverneurs des provinces et villes, baillis-sénéchaux ou leurs lieutenants, chefs et conducteurs des gens de guerre tant de cheval que de pied, de quelque langue et nations qu'ils soient, maires, jurats, capitouls, consuls et échevins, capitaines des forteresses, gardes des ponts, portes, ports, passages de ses villes et rivières, et à tous qui, les présentes verront, salut.

Suivant le pouvoir à nous donné par le roi, monseigneur, nous vous mandons et enjoignons que vous ayez à laisser librement passer et séjourner en vos villes, détroits, pouvoirs et juridictions, le Révérend Père Dom Jean de Saint-Martial, provincial des Feuillans en France, et son compagnon, et le sieur Dallié, notre maître des requêtes, avec son fils, les dames Gaineau et de La Haie, leurs serviteurs et servantes, s'en allant à Toulouse pour, du dit Toulouse, par le commandement du Roi, mon dit seigneur et le nôtre, prendre et amener au dit Paris, six religieuses feuillantines sans permettre qu'il leur soit fait, mis, ni baillé aucun d'estourbier ni empêchement ; mais tout aide, confort et assistance, et faire un service très agréable au Roi, mon dit seigneur, et à nous. Donné à Paris, le 16 *août* 1622. *Anne.*

Par le Roi, la Reine tenant le conseil de Sa Majesté au dit Paris, présente.

De Loménie.

Le susdit Père provincial passant par la ville de Poitiers prit le corps de la révérende Mère Domne Antoinette de Sainte-Scolastique, religieuse de notre congrégation, professe du monastère de Sainte-Scolastique de Toulouse, dite au siècle Mme la marquise de Belle-Isle, princesse de la maison d'Orléans, qui était décédée en la sus-

dite ville de Poitiers, le 25e jour d'avril 1618, en un monastère qu'elle faisait ériger pour les religieuses de notre congrégation, le corps de laquelle le susdit Dom Jean de Saint-Martial, qui était supérieur du monastère de Saint-Bernard, de notre congrégation, en la dite ville de Poitiers, lors de son décès, avait été mis en dépôt en la chapelle du dit monastère, en attendant la commodité de le faire transférer au susdit monastère de Sainte-Scolastique, selon que la susdite Révérende Mère lui avait témoigné le désirer, peu auparavant son décès. Il prit donc ce précieux dépôt et le rendit aux Révérendes Mères du susdit monastère de Sainte-Scolastique qui le reçurent avec une très-grande joie, le 9 d'octobre, qui fut le jour qu'il arriva heureusement, avec toute sa compagnie, en la ville de Toulouse, où peu après son arrivée, il donna à la révérende Mère Domne Marguerite de Sainte-Marie, religieuse professe du susdit monastère de Sainte-Scolastique, de notre congrégation, la comission du Révérendissime Père général de la teneur qui s'en suit :

Nous, frère Jean de Saint-François, supérieur général de la congrégation de Notre-Dame de Feuillans, ordre de Citeaux, à notre très chère sœur en Jésus-Christ, domne Marguerite de Sainte-Marie, religieuse professe du monastère de Sainte-Scolastique, de la même congrégation, salut et dilection en Notre-Seigneur, comme ainsi soit, que par le décret du chapitre général de notre congrégation tenu en notre monastère de Pigneroles en Piémont, au mois de juin de la présente année, il eut été ordonné qu'à l'instance et pieuse réquisition de la sérénissime Anne d'Autriche, très-chrétienne reine de France et de Navarre, il serait établi et fondé en la ville de Paris un monastère de religieuses feuillantines de notre congrégation, dont, à présent, il n'y a qu'un seul monastère qui est celui de Sainte-Scolastique en la ville de Toulouse. A cette occasion, nous, à qui d'office appartient l'exécution d'un si louable dessein et religieuse entreprise, aurons trouvé bon, avec le conseil de nos assistans, de faire élection de votre personne pour donner commencement à cette fondation comme de celle dont nous connaissons le zèle, observances régulières et autres bonnes qualités nécessaires pour cette fin; et pour ce faire, nous vous commandons, en vertu de Sainte obéissance, que vous ayez à sortir du monastère de Sainte-Scolastique, lieu de votre profession et résidence, pour entreprendre cette bonne œuvre, vous acheminer et transporter en la ville de

Paris, lorsque vous en serez requise par les Révérends Pères provinciaux d'Aquitaine et de France, auxquels nous avons commis l'exécution de cette affaire, et, pour vous accompagner et assister en cette bonne entreprise, vous preniez cinq autres de nos très-chères sœurs religieuses professes du même monastère de Sainte-Scolastique de Toulouse, telles qu'avec l'avis et conseil des susdits Révérends Pères provinciaux, vous choisirez plus propres à ce dessein, et de ce nous vous donnons plein pouvoir et autorité et aux susdites sœurs qui seront par vous élues et choisies, nous commandons, en vertu de Sainte obéissance, qu'elles aient aussi à sortir de leur susdit monastère pour vous accompagner et s'acheminer avec vous en ladite ville de Paris, leur commandant, en vertu de Sainte-obéissance, de vous tenir et reconnaître pour leur supérieure et de vous (1) *toute obéissance tant au spirituel qu'au temporel selon la règle de Saint-Benoît et vos constitutions, vous enjoignant à toutes, en vertu de Sainte obéissance, de prendre le chemin le plus droit et plus commode que faire se pourra, sans ancuns retardements sur les chemins, sinon pour cause de maladie ou telle autre nécessité inévitable qui pourront subvenir et, quand vous serez arrivés à Paris, vous ayez à entrer, sans aucun divertissement, dans la maison qui vous sera préparée pour y vivre en clôture et demeurer sous l'obéissance du Révérend père provincial de France de notre congrégation selon vos constitutions. Si prions en notre Seigneur les révérendissimes évêques, prélats et autres ordinaires des lieux par où il vous conviendra de passer qu'ils vous prêtent toute faveur et assistance et exercent envers vous tous offices de charité vous permettant de participer aux sacrements de l'église comme que nous leur attestons n'être liées d'aucune censure ecclésiastique, mais bonnes et saintes religieuses. En foi de quoi nous avons écrit et signé les présentes et scellées du sceau de notre office en notre monastère de Notre-Dame de la Consolate, à Turin, le* 30 *juillet* 1622.

Frère Jean de Saint-François, supérieur susdit.

En suite de ce, le révérend Père provincial de France et la susdite mère domne Marguerite de Sainte-Marie, prieure, ayant reçu lettres du Révérend Père provincial d'Aquitaine par lesquelles il leur donnait avis que, ne pouvant alors se trouver en personne à Toulouse pour faire avec eux le choix des susdites cinq religieuses comme le

(1) Un mot manque sur le manuscrit.

portait la commission du révérendissime Père général, il leur donnait plein pouvoir et autorité de choisir celles qu'ils jugeraient les plus propres et qu'il confirmait. Ils firent choix des cinq religieuses suivantes, à savoir : domne Marie-Madeleine de Saint-Jean, domne Blanche de Sainte-Agnès, domne Marie de Saint-Benoît, domne Jeanne de Saint-Jérôme et domne Catherine de Toussaints, toutes religieuses professes du susdit monastère de Sainte-Scolastique et afin d'obtenir le consentement de l'ordinaire pour les pouvoir faire sortir du susdit monastère et les mener à Paris, le Père provincial présenta une requête à MM. les Vicaires généraux de Mgr le Cardinal de La Vallette, archevêque de Toulouse, et des lettres dudit sieur cardinal, par lesquelles il leur faisait entendre sa volonté là-dessus qui était qu'ils accordassent au susdit révérend Père provincial ce qu'il leur demanderait.

Le révérend Père provincial ayant obtenu le consentement de l'ordinaire écrivit au révérend Père dom Pierre de Saint-Hilaire, procureur général de notre congrégation à Rome, pour obtenir de notre Saint-Père le pape Grégoire XV l'approbation et confirmation du nouveau monastère de Paris et la permission de transférer les six religieuses du monastère de Sainte-Scolastique de Toulouse au monastère, de Notre-Dame de Charité de Paris, ce que Sa Sainteté accordant donna charge à l'Illustrissime et Révérendissime cardinal Santi, doyen du Sacré Collège des cardinaux, d'en avertir les Illustrissimes et révérendissimes cardinaux de La Vallette et de Sourdis, ce qu'il fit en leur écrivant.

Le dix-septième jour d'octobre de la même année, toutes choses étant prêtes pour le voyage, les six religieuses ayant pris la bénédiction au chœur, prosternées à terre, selon la coutume de notre ordre, et reçu la sainte communion avec toutes les autres religieuses du monastère, de la main du révérend Père provincial, après la messe du Saint-Esprit, qu'il célébra pour recommander à Dieu le succès du voyage, elles dirent adieu à toutes les sœurs et, après s'être recommandées aux prières mutuelles les unes des autres et les avoir embrassées, elles prirent congé non sans ressentiment de part et d'autre de cette séparation, qui était de corps et non de cœurs ni de volontés, que le pur amour de Dieu devait tenir unis et liés à jamais comme elles se le promirent réciproquement. Puis toutes les sœurs les conduisirent en corps à la porte du monastère, où le révérend Père provincial les attendait avec la compagnie qui reçut les six religieuses

et les mena devant l'autel de leur église où repose le Très-Saint-Sacrement pour faire leur prière et, après avoir dit la collecte pour les voyageurs, elles montèrent en carrosse et partirent de Toulouse avec la compagnie qui les était venue quérir de Paris et arrivèrent le même soir à l'abbaye de Notre-Dame de Charité de Feuillans, qui est la mère et le chef de notre congrégation, où elles furent reçues et traitées avec toutes sortes de charité et d'humanité par le révérend Père abbé et tous les religieux de cette abbaye. Elles en partirent le lendemain après avoir entendu la sainte messe, y avoir communié et baisé humblement le cœur du très révérend Père en Dieu dom Jean de Saint Benoît de la Barrière, d'heureuse mémoire, abbé de ladite abbaye de Feuillans et instituteur de notre congrégation, qui décéda à Rome, le 25 d'avril, l'année du grand jubilé 1600, dans le monastère de Saint-Bernard, aux Thermes de Dioclétien, de notre congrégation, où son corps repose, lequel cœur fut apporté à Feuillans peu après son trépas et où il est gardé en toute révérence, dans la sacristie, enchassé dans un cœur d'argent. De là elles s'acheminèrent vers la chapelle de Notre-Dame de Garraison, au diocèse d'Auch, près les monts Pyrénées, célèbre pour le grand nombre de miracles qui s'y opèrent tous les jours, où ils firent tous leurs dévotions. Puis, ayant traversé la Gascogne, ils arrivèrent à Bordeaux quelques jours après, où le révérend Père prieur et les religieuses du monastère de Saint-Antoine de notre congrégation eurent soin de les faire traiter et loger avec toutes sortes d'offices de charité. »

. . . . . .

De Bordeaux, la petite compagnie se dirige sur Poitiers, où elle apprend que Mme de Plainville qui, désirait être fondatrice du monastère à Paris, venait au-devant d'elle et les attendait à Tours.

En effet, en cette dernière ville, elles rencontrèrent leur future protectrice, ainsi que sa sœur, Mme la Présidente L'Escalopier, et en leur société elle se rendirent à Chartres, où l'on séjourna deux jours.

« Reprenant leur route, les voyageurs se séparent en deux bandes, trois ou quatre lieues avant d'arriver à Paris, les uns continuant directement pour faire préparer la maison qui devait recevoir les religieuses, les autres allant se reposer au monastère de Saint Etienne, au Plessis-Picquet, en attendant le moment d'y faire leur entrée.

. . . . . .

Au bout de cinq jours que les religieuses eurent séjourné au

Plessis, le 28 du mois de novembre, madame de Plainville, leur fondatrice, Mme la présidente Gobelin, sa belle-sœur, et plusieurs autres dames et demoiselles de qualité, ses proches parentes, les y allèrent chercher pour les amener à Paris et les mettre en possession de la maison et monastère qu'elles leur avaient fait préparer.

Elles en partirent en carrosse sur le midi, accompagnées du révérend père provincial et du père prieur de Saint-Etienne du Plessis, et arrivèrent à Paris sur les deux heures, et mirent pied à terre dans la cour des religieuses carmélites de Notre-Dame-des-Champs. Elles y trouvèrent le père prieur de Saint-Bernard, suivi de trente religieux de son monastère, qui leur fit une petite harangue pour témoigner la joie qu'ils avaient tous de leur heureuse arrivée en cette ville et de leur établissement, dont on se promettait de très grands biens pour l'avancement spirituel de beaucoup d'âmes, et remerciant Dieu, qui les avait si heureusement conduites pour donner commencement à une si sainte entreprise, le père prieur leur ayant présenté à chacune une petite croix de bois toute simple, ils entrèrent tous ensemble dans l'église des Carmélites pour y faire leur prière, laquelle étant finie, les religieuses s'approchèrent de la grille du chœur où la mère prieure des Carmélites les attendait accompagnée d'une grande partie de ses religieuses. ».

Après échange de compliments et politesses, les Feuillantines prennent congé des Carmélites pour se rendre à leur nouvelle maison.

« La procession fut ordonnée pour aller conduire les religieuses à leur monastère de Notre-Dame de Charité, en la manière qui suit : devant tous marchait un religieux portant l'eau bénite et aspergeant les lieux et les chemins par où la procession devait passer ; suivait un autre frère, qui portait la croix, et, après lui, les trente religieux distingués en deux rangs que le père provincial et le père prieur terminaient.

Après eux venaient les six religieuses.

La mère prieure était conduite par Mme la duchesse de Mercœur, domne Magdeleine de Saint-Jean par Mlle de Longueville, domne Blanche de Sainte-Agnès par Mme la marquise de Maignelay, domne Marie de Saint-Benoist par Mme la marquise de Mortemart, domne Jeanne de Saint-Jérome par Mme de Plainville, et domne Catherine de Toussaint par Mme la présidente L'Escalopier, les religieuses tenant les croix que le père prieur leur avait données. »

Suivent les cérémonies liturgiques et les visites de la maison constituant les formalités de la prise de possession du monastère.

« Quelque temps après leur arrivée dans cette ville, elles commencèrent à recevoir des postulantes ; la première de toutes fut la sœur Anne de Sainte-Marie, dite au siècle la demoiselle de la Halle, qui fut reçue et entra le vingt-sept décembre, jour de Saint-Jean l'évangéliste.

Peu de temps après elles en reçurent cinq autres pour faire un nombre suffisant pour chanter l'office divin. On leur donna pour maîtresse des novices domne Magdeleine de Saint-Jean, qui fut en même temps nommée sous-prieure du monastère.

Six mois après leur établissement, elle passèrent contrat avec Madame de Plainville, par lequel elle se rendit leur fondatrice et leur donna vingt-sept mille livres pour faire l'acquisition de la maison et enclos de leur monastère, et deux mille livres de rente perpétuelle pour le fonder.

Elles passèrent aussi contrat avec le père provincial qui, en vertu de la commission que lui avait donnée le père général, leur fit cession et transport de la dite maison acquise pour la congrégation par le chapitre du monastère de Saint-Bernard, à Paris.

La dite maison contenait plusieurs corps de logis peu considérables, mais qui, dans les cours et jardins, avait un terrain considérable, contenant environ sept arpents, comme il paraît par plusieurs procédures entre MM. de Sainte-Geneviève et Saint-Marcel au sujet de la seigneurie et qui fut partagée entre eux, chaque église ayant eu 2.100 fr. pour son indemnité et quinze deniers de cens chacune. Il est porté dans les acquisitions qu'il y a droit de tour d'échelle au long des murs du dit héritage, droit à deux étaux de boucherie et jeux de paume. Tout ce terrain aboutissait à quatre rues : au couchant, à la rue Saint-Jacques ; au midi, à la rue des Marionettes, qui est à présent la ruelle qui nous sépare du Val-de-Grâce ; au levant, à la rue des Vignes, entre les filles de la Miséricorde, dites autrefois la Santé, et le jardin des Feuillantines ; au nord, à la rue du Paradis, dite autrefois Coupe-Gorge, séparant les Ursulines des Feuillantines et partagée, par la suite entre elles après bien des procédures. Les autres maisons acquises depuis comme celle de l'Image-Saint-Martin, en deux parties, en 1681, 16.000 l. ; du Petit-Ecu en 1678, 3.600 l. ; des Grosses-Patenottes en 1677, 6.000 l. ; de la Grâce-de-Dieu en 1667, 3.300 l., étaient sur la rue Saint-Jacques. On a

abattu celle du Petit-Ecu et celle des Grosses-Patenottes pour faire la grande entrée d'aujourd'hui. La maison acquise de M. Roussel, qui était occupée par les petites pensionnaires, donnait sur la rue du Paradis ; tout le terrain qui s'étend le long de cette rue est de la censive de Sainte-Geneviève, et celui qui est le long de la rue des Marionettes est de l'église de Saint-Marcel. La dite maison de la Tête-Noire contenant les maisons louées par le passé aux sieurs de Noisy, Léveque, Soffrai et Parmentier, dont elles font partie. Le grand corps de logis de Mme Guénégaud, avec partie de son jardin, qu'elle tenait des religieuses, et tout le terrain qui s'étend jusqu'au bout du jardin, mur de la grotte, étaient de cette acquisition ; et ce fut de la maison de M. de Noisy, où l'on fit dans la grande salle une chapelle, et qu'on accommoda les autres endroits pour y vivre régulièrement ; et toutes choses étant prêtes on fit venir les six religieuses de Toulouse comme il est marqué ci-devant.

Les places et les fondements du nouveau monastère faits le 17 septembre 1625, le cardinal Barberin, neveu et légat du Pape en France, ayant célébré la sainte messe et donné la communion à toutes les religieuses, vint au nouveau bâtiment et y posa la première pierre. Trois jours après, il se fit un fontis qui abattit la muraille du petit jardin ; il y avait auprès une table de pierre très grande qui tomba dans le fontis et qu'on ne put retrouver malgré toutes les recherches qu'on en a faites. Cet accident arriva sur les deux heures après minuit. On a rendu grâce à Dieu de ce que personne n'avait péri, nombre de religieuses ayant passé une partie de la récréation, à cet endroit, la veille et les jours précédents. On fut indécis si l'on bâtirait à cet endroit et l'on visita les carrières tant dessous le vieux bâtiment que sous la place du nouveau. Ayant fait tirer des plans justes par des experts, on trouva sous l'un et l'autre plusieurs endroits fort dangereux et qui menaçaient ruine, particulièrement sous le vieux où habitaient les religieuses ; on croyait même n'avoir pas le temps de bâtir des piliers de maçonnerie pour le soutenir, qui néanmoins furent faits en diligence, mais les ouvriers ont assuré qu'ils avaient vu la terre s'affaisser plusieurs fois et qu'ils avaient manqué de périr.

On travailla ensuite aux endroits les plus dangereux, sous le nouveau bâtiment particulièrement, à une seule cloche très grande, qu'il a fallu vider, et faire un mur depuis le fond de la carrière jusqu'à la surface de la terre, avec une dépense excessive et un conti-

nuel péril des ouvriers, par la quantité de terre et de pierres qui y tombaient, ce qui est arrivé plusieurs fois des fêtes qu'il n'y avait point d'ouvriers ; mais leurs outils, échelles et échafauds se trouvèrent brisés et perdus ; les fondations ont été près d'un an à faire.

Le 2 juillet 1626, jour de la fête de la visitation de Notre-Dame, on a commencé sur terre le bâtiment du nouveau monastère, dont la première pierre fut posée quelques jours avant par Monsieur le maréchal de Bassompierre. L'année suivante, la nuit du samedi-saint au jour de Pâques, les ouvriers qui travaillaient à la susdite cloche s'étant retirés le samedi au soir, le fontis s'enfonça jusqu'au fond de la carrière, où tous les échafauds, cordages, échelles et ustensiles furent ensevelis dans les terres et y sont encore, sans qu'on croit les pouvoir jamais retrouver ; car y eut-il eu cinq cents ouvriers, ils auraient tous été étouffés, et tous les jours les religieuses, les ouvriers et les charrois passaient par cet endroit ; on loua et admira la divine providence, et on reconnut, par cet événement, que les mesures des experts avaient été justement prises.

En 1627, le 22 juin, décéda madame de Plainville, fondatrice de ce monastère, auquel elle laissa deux tentures de tapisserie, l'une représentant l'histoire de Judith, que nos mères ont vendu en 1646 pour la somme de 1.800 l., l'autre des bouquets en feuillage sur un fond blanc, et tous les tableaux de dévotion qu'elle avait.

Le 23, son corps fut apporté dans un carrosse, sur les 8 heures du soir, dans ce monastère, qui fut posé dans le sanctuaire de l'église ; il était embaumé, mis dans un cercueil de plomb, et dessus un poêle de velours noir avec quatre cierges.....

. . . . . .

L'an de grâce 1631, le 28 d'août, jour de la fête de Saint-Augustin, les religieuses feuillantines demeurant au faubourg Saint-Jacques-lès-Paris, entrèrent solennellement en leur nouveau monastère quoiqu'il ne fût pas, pour lors, parfaitement achevé.

. . . . . .

Les religieuses étant dans leur nouveau bâtiment, les bénédictins anglais prirent à bail leur ancienne maison pour 800 livres et y ont demeuré environ dix ans après quoi on l'a fait accommoder pour des séculiers.

Remarque :

La maison de la Tête-Noire fut acquise pour nos pères, en 1621, par M. Lemoine, curé de Sainte-Opportune, de M. Bunault et de sa

fille mineure. Cette maison consistait en une entrée et porte cochère, une grande cour, puits mitoyen, deux corps d'hôtel sur le derrière appliqués à une cave voûtée, salle, cuisine, chambres, greniers, deux escaliers dans la dite grande cour, trois grandes écuries, un grenier au-dessous, lieu d'aisance, un petit jardin derrière avec deux buchers et une petite cour, trois autres corps de logis consistant chacun en boutique, allée, cour, cave, salle, chambres sur chambres, greniers au-dessus, grande cour, lieu d'aisance, étable, les dits quatre corps d'hôtel et maisons joignant l'un à l'autre couverts de tuiles, et assis en la dite grande rue du faubourg Saint-Jacques. Item cinq jardins, tous clos de murs, étant derrière les susdites maisons, en l'un desquels, plus proche de la rue, il y a une butte en plateforme bordée d'arbres à l'entour, et un cabinet au-dessus où il y a une étable et un grand puits fait en baignoire, un petit logis pour le jardinier appliqué à une salle, une chambre, un grenier au-dessus et une cave contre la dite butte. En un autre des cinq jardins, il y a aussi une maison ayant son issue par la rue des Marionnettes consistant en deux berceaux de caves, salle basse, et grenier au-dessus, deux étables, porte charretière. Item une autre maison sur la dite rue des Marionnettes ayant aussi deux berceaux de caves, salle, grenier au-dessus, deux petites cours, une étable de chevaux et une porte charretière, le tout couvert en tuile, façon de Flandre, et les cinq dits jardins joignant les uns aux autres, plantés d'arbres fruitiers de toutes espèces, trois puits dans trois des jardins. Item le droit de tenir étal de boucher aux maisons donnant sur la rue Saint-Jacques et droit de jeu de paume sur la rue des Marionnettes; voilà en quoi consistait la maison et dépendances de la Tête-Noire dont notre monastère fait la plus grande partie, le reste loué au dehors. Il paraît que le grand puits en baignoire, dont il est parlé ci-dessus, était celui qui est dans la cour du monastère et que la butte en était proche. Il est écrit dans un livre de recettes que nos mères, en octobre 1660, ont employé à acheter du blé 1.000 livres, qu'elles avaient reçues de M. de Bertilhac, trésorier de la reine, pour une portion de terre de notre jardin qu'elles avaient vendue et cédée aux religieuses du Val-de-Grâce pour accomplir leur clos; si elles ont été payées selon le prix des terres de ce temps, cette pièce pouvait être d'environ deux arpents et demi, ce qui a dû beaucoup diminuer notre jardin.

Dépense générale de tout le bâtiment :

	Droits seigneuriaux.		
1622	Achat de la place	27.000 l.	
1622	Réparations faites par nos pères .	18.400 .	
1626	Un demi-arpent de terre acheté des Ursulines, ce qui fait partie de la ruelle derrière la grotte, et partie en dedans	175 .	
	Amortissement de cette terre. . .	29 .	3 s. 4 d.
	Jouissance pendant 17 ans et demi.	7 .	13 . 4
	Maçon	176.825 .	2 s. 8 d.
	Charpentier	47.018 .	
	Menuisier	7.763 .	11 s.
	Couvreur	9.273 .	
	Serrurier	7.862 .	
	Plombier	2.228 .	9 s. 6 d.
	Paveur	1.896 .	
	Vitrier	1.862 .	7 .
	Peintre	2.862 .	2 .
	Carrelage	2.759 .	8 . 6
	Parterre du préau	487 .	1 .
		306.268 l.	8 s.
	Plus d'autres frais	3.004 .	4 . 2 .
	Total	309.272 l.	12 s. 2 d.

ce qui monterait aujourd'hui à plus du double, sur quoi le roi Louis XIII a donné en différents paiements depuis 1625, jusqu'en 1642, la somme de 45.289 livres à la sollicitation de monsieur des Noyers, conseiller d'état et frère des domnes Sublet des Noyers, des six religieuses de Toulouse.

En 1647, M. le comte d'Orval, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, s'était offert de nous faire continuer à perpétuité, par la même reine, les 3.000 livres dont le roi nous gratifiait annuellement depuis longtemps ; il y a lieu de croire que nos mères ne l'ont pas refusé, mais que ce seigneur n'a pu l'obtenir pour nous.

Acquisitions de plusieurs maisons :

	En 1675 une partie de la maison de l'Image-de-Saint-Martin . .	2.600 l.
	En 1680 la 2e partie	13.000 l.

L'amortissement des 2 parties . .	2.266 l.	
La jouissance pendant 23 ans, sans avoir payé l'amortissement . .	336 l.	2 s. 4 d.
Total de cette maison	18.202 l.	2 s. 4 d.

C'est la maison attenant à la porte d'entrée de la rue et celle de la ruelle louée à Mlle de Ballerois qui en faisait les derrières, ainsi que le logement du portier.

En 1676, celle de l'Anon-Bridé, aujourd'hui la Grâce-de-Dieu. .	7.000 l.	
Amortissement	1.166 .	10 s. 4 d.
Jouissance pendant 12 ans . . .	127 .	15
Total de cette maison.	8.294 l.	5 s. 4 d.
En 1677, celle des Grosses-Patenottes	6.000 l.	
Amortissement	1.000 .	
Jouissance pendant 12 ans . . .	167 .	18 s.
En 1679, celle du Petit-Écu. . .	3.600 .	
Amortissement	600 .	
Jouissance pendant 10 ans . . .	80 .	
Total de ces deux maisons . . .	11.447 l.	18 s. .

qui furent abattues en 1688 pour faire la ruelle qui forme l'entrée de la maison au dehors.

En 1682, la maison de Roussel .	7.000 l.	
Amortissement	1.166 .	13 s. 4 d.
Jouissance pendant 7 ans . . .	115 .	
	8.281 l.	13 s. 4 d.
400 pieds d'arbres et le berceau de fer dans un des jardins. . . .	3.000 .	
Total de cette maison. . . .	11.281 l.	13 s. 4 d.

qui était le logement des petites pensionnaires, anciennement, avec deux petits jardins d'un demi-arpent, la basse-cour et une partie de ruelle.

Cette maison a été abattue vers 1738.

En 1698, on a fait bâtir les parloirs et les appartements au-dessus qui ont coûté environ	15.000 l.

En 1688, on a fait faire la ruelle d'entrée, les tuyaux des fontaines avec quelques réparations à la maison de l'Image-Saint-Martin. ce qui a monté à la somme de .	13.807 l.	7 s.	4 d.
En 1688, on a fait bâtir la grande maison dans la cour d'entrée, qui a coûté.	42.173 l.	14 s.	8 d.
L'amortissement.	4.400		
La jouissance pendant 4 ans et demi	270		
Total de cette maison.	46.843 l.	14 s.	8 d.
En 1752 on a fait le bâtiment de la herse, qui a coûté.	15.346 l.	1 s.	
En 1714 on a bâti le trou du service dans le grand jardin.			
En 1767 on a construit un clocher neuf sur le chœur qui a coûté .	3.250 l.		

L'ancien était au bout du grenier au blé sur le jardin proche l'ancien chœur de nos mères, comme on verra à l'article de la nouvelle église.

Récapitulation des bâtiments et acquisitions.

Grand bâtiment.	288.272 l.	12 s.	4 d.
Eglise et chœur neufs.	210.000 l.		
En 1772. Changement des officines	17.000		
Les autres bâtiments	115.688	9 s.	
Amortissements.	15.735		
Acquisitions des maisons compris celle de la Tête-Noire	57.000		
Total.	703.695 l.	12 s.	4 d.

Toutes ces sommes ensemble font celle de sept cent trois mille six cent-quatre-vingt-quinze livres douze sols quatre deniers, sans les augmentations et réparations faites depuis, qui n'ont pas moins été qu'à moitié de cette somme. Ainsi les dits bâtiments peuvent être évalués à onze cent vingt mille livres, environ le quart de ce que le monastère a reçu depuis son établissement, sans comprendre ce que

les dames pensionnaires ont pu faire dans leurs appartements, à leurs frais.

1770. Celui qu'occupe aujourd'hui mademoiselle Du Theil a été bâti en 1636 pour madame la marquise de Mirebeau, et la chambre sur piloti en 1728. Il y a apparence que cette dame a été la première pensionnaire en chambre.

Remarques particulières :

La première en classe a été mademoiselle de Crussol, en 1652.

En la même année le roi fit don, à ce monastère, d'un moulin à bras pour moudre le blé qui sortait de l'enclos de Saint-Martin-des-Champs; en 1657 nos mères l'ont vendu 250 livres.

En 1629 Mme de Roquelaure, abbesse de l'abbaye du monastère (sic), a pris notre habit sous le nom de Sainte-Catherine-de-Jésus, mais elle n'a pas resté, non plus que Mme d'Epinay de Saint-Luc, abbesse d'Estival, même année. L'une et l'autre ont fait du bien à notre maison. Il a fallu, pour les recevoir, une permission de Rome.

En 1649 l'évêque de Memphis a donné les ordres sacrés de prêtrise, les 4 mineures et la tonsure dans notre église.

En 1652, temps des guerres civiles, nos mères en ont beaucoup souffert, tant par les peines que causent ces calamités, que parce qu'elles n'étaient point payées de leurs rentes et loyers de leurs maisons. En l'année 1633 est morte Mme Henriette de Boisac, comtesse de Beaugency, marquise de Verneuil, qui fut apportée à notre monastère pour y être enterrée dans le cloître de Saint-Benoît; elle y a laissé 3.000 livres, les ornements et l'argenterie de la chapelle.

En 1666, le père général dom Come de Saint-Michel (nommé évêque de Lombez en 1672) ordonna le changement de notre ancienne coiffure à celle que nous avons aujourd'hui.

En 1669, la divine Providence ayant touché le cœur d'une personne de piété (Mlle Macquart, en religion domne Catherine de Saint-Augustin) et l'ayant incitée à nous donner une somme d'argent considérable pour la construction d'une église et d'un chœur dont nous avions un très grand besoin, et nos supérieurs nous permettant de l'employer à un si pieux dessein, pour cet effet le révérendissime père général dom Cosme de Saint-Michel envoya un ordre à dom Louis de Saint-Bernard de se rendre à Paris en notre monastère pour en dresser le plan. Il vint exprès de Tours pour ce sujet, et à la prière du père général et de la communauté, il fit un

Portail de l'église des Feuillantines du faubourg Saint-Jacques

fort beau dessin de l'église et du chœur qui a été reçu, approuvé et agréé, non seulement des supérieurs et de la communauté, mais encore des architectes les plus expérimentés de Paris, qui l'ont vu et examiné ; après quoi les supérieurs et la communauté désirant qu'on y travaillât au plus tôt, dom Louis de Saint-Bernard donna ses ordres pour faire avoir de la chaux et fit faire les trous et les bassins pour l'éteindre. Le 19 août de la même année, veille de la fête de Saint-Bernard, qui fut le jour que l'on commença à travailler dans la basse-cour qui est vis-à-vis la porte de trappe, et au long de la muraille qui sépare la cour où est le grand puits proche une porte cochère qui est bouchée avec des moellons, on amena dix muids de chaux et on employa douze hommes tant pour tirer l'eau nuit et jour que pour la détremper. Le 21 avril 1670, le révérendissime père général dom Cosme de Saint-Michel, abbé de Feuillants, a fait la bénédiction de la première pierre de notre église avec toutes les cérémonies requises, et elle fut posée en l'honneur du Saint-Enfant-Jésus, domne Catherine de Saint-Augustin Macquard, notre chère fondatrice l'ayant désiré ainsi, et pour satisfaire à sa dévotion et à celle de toute la communauté, dom Louis de Saint-Bernard, architecte du bâtiment, prit le premier enfant qui entra ce jour-là, dans le monastère, comme celui que la Providence lui avait envoyé; il se nomme Barthelemy-François Delaroche, fils d'un soldat des gardes; ses père et mère sont extrêmement pauvres, mais gens d'honneur et de vertu, au rapport de tous leurs voisins ; on l'habilla.

Le 30 octobre 1672, le révérend père provincial de France, dom Jean de Saint-Benoît fit la bénédiction de notre nouvelle église, bâtie par la charité de domne Catherine de Saint-Augustin, qui s'en était rendue la fondatrice, domne Claude de Sainte-Marie étant prieure. Il y chanta la grand messe pour la première fois, la dédiant à l'honneur de la très sainte Vierge, mère de Dieu, sous le titre de Notre-Dame de Charité.....

Nos mères n'ayant pas pu faire le clocher, l'ancien, qui était au-dessus du cloître, proche leur ancien chœur, menaçant ruine, en 1767 les supérieurs permirent qu'on en construisît un neuf et qu'on le transférât sur l'avant-chœur, proche la place où nos mères avaient eu dessein de le faire, l'ancien se trouvant trop éloigné de l'église ; ce qu'il a coûté est à l'article des bâtiments. La première cloche pèse 280 livres, la seconde 193 livres ; elles ont été fondues pour la première en 1624, la seconde en 1637 et la troisième en 1762 ;

elles furent bénites dans le chœur, par le révérend père provincial dom Jean de Saint-Simon. La première se nomme Jeanne-Simone, et la seconde Marie-Raphaël, du nom de la mère prieure de ce temps.

Détail des dépenses faites pour l'église et pour le chœur. Nos révérends pères ayant bien voulu conduire le bâtiment eux-mêmes, une partie des pierres et du moellon, la chaux, la grue, les cordages, tous les ustensiles de maçonnerie et journées des ouvriers ont monté à la somme de cent quarante-deux mille sept cent neuf livres 7 sols. . . . . 142.709 l. 7 s.

Le charpentier	15.672	
Le menuisier	13.820	
Serrurier	11.339	5
Sculpteur	9.084	
Couvreur	4.444	14
Paveur	3.876	18
Ebéniste pour le tabernacle	2.833	
Fondeur des figures du tabernacle	960	
Dorure du tabernacle	700	
Dorure des 12 croix et branches	332	
Autres dorures	240	
Peintre	681	10
Plombier	2.322	10
Tableau du maître-autel	600	
Rideau de taffetas pour ce tableau	84	
La Sainte Vierge et Saint Joseph dans le chœur	450	
Cinq bénitiers, 2 de marbre	31	
82 aulnes de serge de Mouy pour les rideaux du chœur	162	10
Leur façon compris les chassis de la grande grille, en toile noire	86	16
Frottage du chœur, 1re fois	33	
Vitres de l'église et du chœur	600	
Total	211.062 l.	10 s.

(Chappier 201 livres en 1687.)

La dépense de cet édifice aurait monté beaucoup plus haut, si la plus forte partie de la pierre et du moellon n'eût pas été tirée de nos carrières.

Il faut aussi remarquer que le parquet du chœur, non plus que toutes les armoires des deux sacristies ne sont point compris dans les mémoires ; il y a apparence que ça été des bienfaits. Les 86 chaises du chœur et toute la boiserie autour du même chœur ont monté à 8.800 livres, les 5.020 livres restant du mémoire du menuisier est la somme à quoi ont monté les planchers, portes et croisées de l'avant-chœur et de la grande tribune ; les planchers, portes et croisées des cellules du dortoir du saint-sacrement ; les portes et croisées des deux sacristies et des deux chambres au-dessus ; des portes et croisées du grand et du petit escalier, donnant dans la galerie des anges ; le cimetière et son passage ; porte de l'église, 900 livres ; tambour, 200 livres ; marche-pied de l'autel, 500 livres.

Au serrurier la grande grille du chœur seule a coûté 3.000 livres, celle du sanctuaire 1.800 livres. Au sculpteur, chaque figure de pierre (il y en a 16) dedans et hors l'église a coûté 300 livres ; la pierre du maître-autel portant neuf pieds et demi de long 107 livres ; le pavé de l'église et des chapelles, 1.822 livres ; le perron de l'église, 400 livres. On peut voir à quoi a monté le reste de la sculpture de l'église ainsi que la serrurerie ci-devant.

Le tableau du maître-autel a été fait par M. Cuxac, peintre du roi, sur celui de Raphaël qui est dans le cabinet du roi :

Décoration des chapelles.

Celle de la Vierge :

Menuisier, compris 4 toises de parquet 115 livres. .	1.221 l.	14 s.
Peintre.	1.106	
Serrurier	500	
La figure de la Sainte Vierge	220	
Lampe d'argent pesant 3 marcs.	157	10
Epitaphe	80	
Total	3.284 l.	24 s.

Celle de la Conception en dedans :

Charpentier	242 l.	
Menuisier.	202	10 s.
Peintre	200	
Doreur.	144	
A reporter. . . .	788 l.	10 s.

Report.	788 l.	10 s.	
Couvreur	104	10	
Serrurier	29	10	
Vitrier	22		
Quatre toises de parquet	115		
	1.059 l.	10 s.	

Celle de l'Enfant Jésus dans l'église, menuisier et sculpteur :

Le lambris	350 l.	
Deux têtes de chérubins et arche d'alliance . . .	90	
L'Enfant Jésus dans une gloire avec les têtes des chérubins	220 l.	
La Sainte Vierge et Saint Joseph.	150	
Saint Joachim et Sainte Anne.	400	
Serrurier.	95	
Total. . . .	1.305 l.	
En 1687. Les trois chapelles ensemble.	5.649 l.	14 s.

La loterie :

Le bâtiment de l'église ayant beaucoup obéré la maison, en juin 1713, le roi Louis XIIII a accordé à nos mères, en faveur de Monsieur Biet, premier apothicaire du roi, beau-frère des domnes Anne de Saint-Bernard et Marie de Saint-Athanase Juillet, quinze pour cent du bénéfice de deux mois de la loterie, qui a monté à la somme de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante livres quatre sols . . . . . 98.250 l. 4 s.

Emploi de ce bénéfice :

Les frais de la loterie.	16.074 l.		
Dettes acquittées	50.461 l.	8 s.	4 d.
Réparations dans la maison	9.144	2	6
Pertes de la loterie.	1.050	12	
Du surplus, acquisition de deux contrats sur les actes des notaires : le 1er de.	12.000		
Le 2e de	11.072		
Nos mères y ayant ajouté	1.352		
Il est écrit qu'elles ont retiré net du bénéfice de la loterie	88.135 l.		
A reporter.	88.135 l.		

Report. . . .	88.135 l.
En 1625. Le roi Louis XIII nous a gratifiés d'environ.	46.000
Ces deux sommes ensemble font celle de . .	134.135 l.

Voilà tous les bienfaits de la cour pour notre maison ; du reste, nos mères l'ont faite elles-mêmes telle que nous la possédons aujourd'hui. Il est écrit qu'en 1626, la reine-mère fit don à nos mères d'un arpent de pierre, apparemment pour le bâtiment ; il n'est point marqué à quel endroit c'était. Il y a lieu de croire que cette princesse nous a fait venir, à la sollicitation de madame de Plainville, qui avait le pieux dessein de fonder un monastère de Feuillantines à Paris. La reine nous a beaucoup protégées pour former notre établissement, mais il est à présumer que si elle nous eut fait venir, de son propre mouvement, elle aurait fondé notre maison et n'aurait pas passé plus de deux cents fois devant notre porte, pour aller au Val-de-Grâce, sans nous avoir honoré une seule fois de sa présence ; elle n'a pas même défrayé nos mères de leur voyage, puisqu'il leur en a coûté 900 livres, pour venir de Toulouse à Paris.

En 1695, le bâtiment de l'église ayant beaucoup obéré la maison et au point qu'on devait 104.057 livres, les créanciers pressant très fort pour être payés, sans vouloir donner du temps, poursuivant rigoureusement et faisant beaucoup de frais en différentes juridictions, ce qui allait à la ruine entière de la maison, nos mères eurent recours à l'autorité du roi pour qu'il plût à Sa Majesté de nommer des commissaires devant lesquels elles offraient de donner un état de leurs biens et revenus et de convenir de tous les moyens que seraient jugés par les dits commissaires les plus convenables et les plus prompts pour le paiement de leurs créanciers. Le roi eut la bonté de leur accorder plusieurs arrêts dans son conseil d'état, l'un desquels faisait défense aux créanciers de faire aucunes poursuites ailleurs que par devant MM. Daguesseau, Bignon et de Marillac, conseillers d'état, commissaires pour nos affaires. Un autre arrêt a nommé pour syndic de nos créanciers M. Doublet, à qui la maison devait, et M. Maillard, secrétaire du roi, qui prenait les intérêts des religieuses de la Visitation-Saint-Jacques, à qui nous devions aussi. M. Moufle, notaire, fut nommé pour recevoir pendant six mois les deux tiers du revenu pour payer les créanciers, et l'autre tiers resta à la maison

pour en payer les charges et réparations et pour la subsistance de cent six personnes, les religieuses au nombre de soixante-cinq du chœur et treize sœurs converses ; par un autre arrêt elles furent rendues libres de recevoir elles-mêmes leurs revenus pendant trois ans, à condition de payer à leurs créanciers, de six mois en six mois, une demie année de leurs arrérages, et qu'elles seront tenues de se justifier aux syndics des dits créanciers de l'emploi du surplus de leurs revenus, et du dit surplus faire les réparations de leur maison, payer les charges de police et autres. Il y a apparence que pour lors nos mères ne vivaient que de casuel et des bienfaits de leurs amis, car le tiers de leur revenu annuel n'était que de 4.500 livres ; depuis 1695 jusqu'en 1705, elles ont acquitté, par leur économie, 45.000 livres et sans la bonté du roi à leur égard, qui a arrêté la poursuite des créanciers, elles auraient été obligées de sortir de leur monastère et d'aller vivre où elles auraient pu. Il y a apparence qu'elles n'ont pu se remettre entièrement de leurs mauvaises affaires qu'en 1713, que le roi leur donna une nouvelle marque de sa bonté, en leur accordant le bénéfice de deux mois de la loterie comme il est marqué plus haut.

Frais de la dédicace de notre église :

200 d'imprimés	16 l.	
Les carrosses	13	5 s.
Repas	400	
Diner des pères aux anges	100	
Pain	64	10
Carrosses des pères	19	
Aux domestiques de l'évêque	105	
A un officier et six gardes de la Ville pour le jour de l'octave	30	10
Total de ce qui est écrit.	790 l.	5 s.

En 1723, le roi Louis XV, visitant les monastères de ce quartier, vint à la grille de notre chœur où toute la communauté était assemblée. La mère prieure, dame Magdeleine de Saint-Léonar, complimenta sa Majesté, et Mlles Mercier, filles de sa nourrice, qui étaient pensionnaires ici, furent admises à l'honneur de lui baiser la main.

. . . . . .

Lorsque les Feuillantines achetèrent le terrain de la Tête-Noire, il y avait entre cette maison et les Ursulines une ruelle fort étroite ;

— à des endroits elle n'avait que six pieds, et les voitures n'y pouvaient pas passer — on la nommait rue de Paradis, parce qu'elle était entre deux couvents. Le public s'en faisait un passage pour aller au faubourg Saint-Marcel où elle aboutissait d'un côté, et de l'autre à la rue Saint-Jacques, ce qui occasionnait beaucoup de désordres ; les jours et les nuits, il s'y commettait des meurtres et des vols, et toutes sortes de crimes ; on y apportait aussi toutes les immondices du quartier, elle était de 260 toises de longueur.

Les Feuillantines, s'en trouvant fort incommodées et n'étant pas en sûreté, ayant vu plusieurs fois des soldats monter sur leur mur pour descendre dans leur maison, présentèrent, conjointement avec les Ursulines, une requête à Messieurs les trésoriers de France, en 1646, pour demander la fermeture de cette ruelle ; en 1660, elles obtinrent un ordre du roi, que la dite ruelle serait fermée par une porte à chaque bout, faite aux frais des deux communautés, et qu'elles seraient ouvertes le matin et fermées le soir pour ne pas priver le public de ce passage, et une sentence de Messieurs les baillys du palais contre les bouchers du faubourg Saint-Jacques qui y apportaient toutes leurs tripailles. Cet ordre du roi ne faisant pas cesser les désordres, les Feuillantines, les Ursulines et les propriétaires des maisons voisines présentèrent une nouvelle requête à Messieurs les trésoriers de France, comme grands voyers ; il y eut plusieurs descentes du Châtelet, et sur les procès-verbaux de Messieurs les trésoriers, la rue de Paradis, qu'on nommait aussi coupe-gorge, fut entièrement fermée en 1680, par un nouvel ordre du roi et lettres patentes scellées du grand sceau de cire jaune, données en novembre de la même année et enregistrées au parlement le 8 mars 1681, malgré les oppositions du public. Les originaux des lettres patentes et autres lettres qui regardent cette ruelle sont restés entre les mains des Feuillantines. Par l'ordonnance de Messieurs les trésoriers de France, il fut fait un alignement de la dite ruelle, et elle fut partagée entre les Feuillantines et les Ursulines, et M. Roussel, dont la maison était au bout de cette ruelle, du côté de la rue Saint-Jacques. Messieurs de Sainte-Geneviève en amortirent le fonds au profit des deux communautés, moyennant 20 sols de rente par an.

En 1682, les Feuillantines firent acquisition de la maison du sieur Roussel, qui consistait en cinq petits corps de logis se joignant l'un à l'autre, deux petites cours, un petit jardin et un autre jardin d'un demi-arpent où il y avait un autre petit corps de logis et un berceau

de fer, qu'on a transféré dans le grand jardin en 1755, lorsque Mme la marquise de Vernejou a fait bâtir en partie, à la place de ce berceau, le petit corps de logis appliqué au mur du jardin de la grande maison, dans l'avant-cour du dehors.

. . . . . .

En 1691, le Val-de-Grâce, les Bénédictins anglais, les Feuillantines, les Ursulines, la Providence, les Orphelines, étant informés qu'il se passait dans la rue des Marionnettes les mêmes désordres qu'autrefois dans la rue de Paradis, présentèrent leurs suppliques pour demander que la dite rue fût fermée ; elles en obtinrent la permission, comme il paraît par les pièces qui sont dans le chartier du Val-de-Grâce. Cette maison est dépositaire des lettres patentes du roi enregistrées en parlement le 26 juillet 1691 pour la clôture de la dite rue, et une permission donnée à M. d'Argenson de faire une porte sur la dite rue.

En 1761, les habitants du faubourg Saint-Jacques demandèrent l'ouverture de la dite rue ; toutes les susdites communautés, jugeant justement qu'il n'y avait pas moins d'inconvénients à présent que par le passé, et que leurs maisons ne seraient plus en sûreté, présentèrent une nouvelle supplique à Monsieur le lieutenant de police, pour empêcher que cette rue ne devienne publique ; vraisemblablement on l'a obtenu. Ce papier est avec les pièces de la rue de Paradis.

Depuis l'année 1624 jusqu'en 1659, nos mères ont reçu soixante religieuses du chœur, pour lesquelles elles ont reçu 309.000 livres et cinq places de fondation. Depuis 1624 jusqu'en 1700, ce qui fait 76 ans, il y a eu 143 professions, et depuis 1700 jusqu'en 1784, ce qui fait 84 ans, il y en a eu 55, ce qui fait 204 cédules, compris les 6 de Toulouse.

Nos mères ont payé un droit au curé de la paroisse de 8 livres par an, comme occupant des lieux sur cette paroisse, jusqu'en 1640 ; elles ne l'ont plus payé par la raison que nos pères n'en payaient point.

. . . . . .

En 1779, le grand puits de la cour du monastère a été refait à neuf ; il a coûté 1.842 livres.

Notre jardin a 101 toises de long sur 70 de large du côté du grand bâtiment, et 50 du côté de la grotte. La première cour du dehors a 35 toises de long sur 4 de large.

En 1774, l'on a fait rebâtir la maison de la première cour du dehors, à main droite ; elle a coûté en total 23.000 livres.

En 1783, l'on a changé le timbre de l'horloge, le nouveau pèse 286 livres, celui de la demi-heure pèse 70 livres, les deux de la galerie pèsent 30 livres, ce qui fait 386 livres de métal à 43 sols la livre.

. . . . . .

Il y a aussi dans la chapelle de la Conception un reliquaire, à bord noir, où il y a de la pierre du même autel sur lequel saint Jean l'Évangéliste écrivit l'Apocalypse. Cette pierre a été livrée et taillée des propres mains de l'évêque de Samos, abbé de la grotte de Saint-Jean, dans l'île de Pathmos. Il y a aussi un billet du même saint ; l'authentique est scellé du sceau du même évêque.

. . . . . .

Le manuscrit se termine par la liste des prieures depuis l'origine du monastère jusqu'au 24 septembre 1792, date de l'expulsion des religieuses.

Ensuite viennent les noms des 208 religieuses qui ont fait partie du monastère depuis sa fondation, c'est-à-dire les 204 professes dont il est parlé plus haut, et 3 converses, et 1 novice.

Nous n'avons pas indiqué non plus, à partir de la mort de Mme de Plainville, arrivée, comme on l'a vu, le 22 juin 1627, certains passages de ce manuscrit, tels que fondations de messes, saluts, prières pour anniversaires, cérémonies pour la dédicace de l'église, liste de bienfaiteurs de la communauté, décès de personnes amies de la maison, dépenses relatives à diverses réparations des bâtiments, etc., etc., qui ne présentent qu'un intérêt secondaire n'ayant rapport qu'à des faits tenant à l'existence de tous les établissements religieux.

F. MABILLE,
Architecte.

BIBLIOGRAPHIE

Calendrier d'un bourgeois du quartier Latin (de janvier 1872 au 31 décembre 1887).

Dans les deux premiers tomes du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève* nous avons rendu compte de divers travaux de M. Henri Dabot, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, sur les petits et grands événements du quartier latin. C'étaient d'abord : *la Lettre d'un lycéen et d'un étudiant* de 1847 à 1854, puis *les Souvenirs d'un bourgeois du quartier Latin* de 1854 à 1869, enfin *les Griffonnages d'un bourgeois du quartier Latin* pendant les années 1869, 1870 et 1872.

M. Dabot publie aujourd'hui (janvier 1903) une suite à ses notes journalières *le Calendrier d'un bourgeois du quartier Latin* (janvier 1872 au 31 décembre 1887). C'est une nouvelle mine féconde pour l'histoire de la montagne Sainte-Geneviève pendant 15 ans. Les détails archéologiques ont un grand attrait pour l'auteur. Voici quelques extraits qui pourront intéresser nos lecteurs :

1er *avril* 1872. — On vient de démolir, en partie, les affreuses baraques qui déshonoraient la place triangulaire de Saint-Etienne-du-Mont et tout à coup a surgi par derrière une curieuse tour en bois qui probablement servait de cage d'escalier au collège de Fortet, fondé, rue des Sept-Voies, par Pierre Fortet, chanoine de Notre-Dame. En 1578, Watin, prêtre du diocèse de Noyon, principal de ce collège, y fonda à son tour deux bourses pour les enfants du village de Curlu, son pays natal. Ce village, près Péronne, faisait également partie du diocèse de Noyon.

Cette tour gothique, très élégante, quoique très simple, est surmontée par un grand carré plus large que la tour elle-même. On m'apprend que ce grand carré est connu sous le nom de chambre de Calvin. C'est là où,

suivant la tradition, résidait Calvin, hérésiarque en herbe, quand le collège fut entouré par les envoyés de l'Université pour s'emparer de lui. Prévenu à temps, il s'enfuit et s'esquiva du collège, puis de Paris, sous les habits d'un pauvre ouvrier. Calvin, probablement, résidait dans le collège de Fortet parce que le principal Watin était son compatriote picard.

6 *janvier* 1873. — On dit que l'ex-Empereur a subi l'opération de la pierre avant-hier samedi.

10. — L'ex-Empereur est mort hier jeudi à Londres.

13. — L'autopsie du corps de l'ex-Empereur a révélé la présence dans la vessie d'un calcul ayant la forme et le volume d'un œuf de petit oiseau. On ne parle ici que de pierres, de calculs, etc., cela me donne la chair de poule et me fait frissonner tout le corps.

C'est dans notre quartier, au cimetière de Saint-Séverin, aujourd'hui jardin de M. le curé Castelnau qu'eut lieu (très probablement par Ambroise Paré) la première opération de la pierre, sur un franc-archer de Meudon (1). Cet archer avait été condamné à être pendu « pour occasion de larrecins en l'église de Meudon ». Le roi lui promit la vie s'il voulait se laisser faire l'opération de la pierre dont il avait été très molesté pendant sa vie. Il y consentit. L'opération se fit grâce à une incision pratiquée dans les parois abdominales et réussit parfaitement.

29 *septembre* 1873. — Au nord du quartier Latin, en fouillant les terrains dépendant de la Maternité, on a découvert de très anciens cercueils dans lesquels se trouvaient des jouets d'enfants, en pierre blanche fort légère. L'un de ces jouets *lutéciens* consiste en un canard se prélassant sur une coquille. Dans la partie antérieure de cette coquille est pratiqué un trou, probablement pour y passer un fil et permettre aux petits gallo-romains de la faire naviguer.

15 *février* 1875. — Vers 1867, en faisant des fouilles, pour un égout, dans le lycée Henri-IV, on trouva un véritable trésor de médailles et de pièces de monnaie en or. Ces pièces sont surtout importantes à cause des personnages représentés. Récemment la Ville, pour en permettre l'étude, a fait remettre les douze plus précieuses au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale. On y remarque surtout des monnaies à l'effigie de Plotine, femme de Trajan, et des deux Faustine, l'une femme d'Antonin et l'autre femme de Marc Aurèle. Ces monnaies valent environ trois cents francs pièce. Plotine était une bonne et chaste matrone. Mais les deux Faustine ne valaient pas mieux l'une que l'autre. Le vertueux Antonin, le pieux, et le non moins vertueux Marc Aurèle n'eurent vraiment pas de chance. Ils en prirent leur parti et furent chacun le modèle des maris. Ils

(1) Cette opération, alors fort redoutable, fut faite par le célèbre chirurgien Colot.

P. V.

leur accordèrent même à toutes deux après leur mort les honneurs divins, très heureux sans doute de pouvoir enfin les colloquer aux Dieux.

— Bonne nouvelle. Aujourd'hui s'ouvre à la mairie du VIe arrondissement une enquête pour le prolongement du boulevard Saint-Germain à partir de la rue Hautefeuille.

5 *mai* 1876. — En passant vers Cujas, je remarque des fouilles assez considérables nécessitées par la nouvelle bibliothèque de l'école de Droit. A cet endroit s'élevait autrefois l'église de Saint-Étienne-des-Grès. La base d'un pilier se voit encore devant la boutique du treillageur Michau, tout à fait le voisin des fouilles.

23 *décembre* 1876. — On vient de me dire qu'au bas de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, tout à fait au bas, des ouvriers, en ouvrant une tranchée, ont récemment mis à jour un four en brique à côté duquel se rencontrèrent de très variés spécimens de poteries romaines. Il y a vingt-cinq ans environ, on trouva toute une fabrique de poteries romaines en creusant les fondations de nouvelles maisons rues Soufflot et Gay-Lussac. Je me rappelle fort bien cette découverte, qui attira l'attention des quelques archéologues du temps. C'était juste à l'endroit où s'élevaient, avant leur démolition, certains chétifs immeubles de la rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel qui enserraient l'hôtel seigneurial connu sous le nom d'hôtel Marie-Stuart.

25 *juillet* 1877. — L'Hôtel-Dieu devant être démoli, le corps de M. de Monthyon, qui reposait près de sa statue, dans le grand vestibule de l'hôpital, vient d'être transporté à Saint-Julien-le-Pauvre. Cette vieille et admirable basilique romane est une dépendance de l'Hôtel-Dieu, située de l'autre côté du petit bras de la Seine, non loin de la rue Saint-Jacques.

29 *mai* 1878. — Un bon point, même deux bons points au Conseil municipal : il vient de faire acheter les vieilles constructions et le jardin d'un couvent qui recouvre la portion des Arènes, non encore explorée, c'est-à-dire la portion orientale. Si au commencement de 1870 le Conseil municipal de l'Empire eût agi ainsi, Paris possèderait, dans presque toute son ampleur, un superbe monument romain.

26 *mai* 1879. — On vient de découvrir les superbes fresques (1) exécutées par M. Maillot dans la chapelle de Sainte-Geneviève, au Panthéon. On y voit une curieuse procession de Parisiens et Parisiennes de jadis, accompagnant les reliques de sainte Geneviève dans les rues de Paris ; cette procession eut lieu afin de faire cesser une terrible inondation qui,

(1) Ce ne sont pas de véritables fresques, mais des peintures à la cire sur le mur même. Toutes les autres peintures du Panthéon ont été marouflées sur les murs à décorer.

en 1496, couvrait sur une grande largeur tous les bords de la Seine, dans son trajet à travers Paris.

M. Maillot a déterré son sujet dans une lettre d'Erasme, lettre écrite en latin. Félicitations à M. Maillot pour sa peinture et son érudition.

18 *juin* 1878. — En 1873, quand la Ville de Paris fit creuser, à deux pas de la rue Saint-Jacques, les fondations du marché de Port-Royal, M. Vacquer, architecte municipal, chargé de la surveillance des fouilles, trouva un cimetière gallo-romain. Les tombes fouillées donnèrent une ample moisson d'objets anciens, notamment ce joujou de petit parisien dont on a tant parlé : *un canard se prélassant dans un bateau de pierre très tendre et pouvant aller sur l'eau.* Le propriétaire voisin, M. Léon Loudain, eut récemment l'idée de fouiller à son tour dans son terrain, rue Nicole. Il mit au jour beaucoup de poussières humaines avec une foule de bracelets, d'épingles, de biberons en verre, de semelles de cuir encore percées de clous, de minuscules pièces de monnaies mises dans la bouche des morts pour payer le passage à Caron.

Ces fouilles émotionnent beaucoup les habitants de la rive gauche qui vont faire de nombreuses visites à l'antique nécropole de la rue Nicole.

5 *juillet* 1878. — M. Loudain a donné aux savants du quartier le régal d'une ouverture de tombe. En disant *régal*, j'emploie un mot bien impropre, car à peine la tombe était-elle ouverte qu'une odeur infecte se répandit dans l'air. Le squelette trouvé avait auprès de lui une foule de vases remplis de nauséabonds résidus de nourriture.

Ce cimetière de la rue Nicole est gallo-romain et non mérovingien comme ceux trouvés dans le voisinage de Saint-Germain-des-Prés et de l'École polytechnique.

15 *septembre* 1879. — Au coin des rues Soufflot et Victor-Cousin, sur la façade d'une maison occupée par la librairie Marescq, on a fixé une plaque de marbre où se trouve gravée l'inscription suivante : « Sur cet emplacement était situé le parloir aux bourgeois. Le préfet de la Seine, déférant au vœu des conseillers municipaux, a fait placer cette inscription au lieu où siégèrent leurs prédécesseurs jusqu'au milieu du quatorzième siècle. »

16 *avril* 1880. — Hier, près de trois cents enfants traversaient le boulevard et la place Saint-Michel, descendaient la rue de l'Hirondelle et s'engouffraient sous une porte cochère qui s'ouvre au n° 8 de la rue Gît-le-Cœur. Cette porte cochère est celle d'un grand immeuble dans lequel pendant la Révolution s'imprimaient les décrets de la Constituante. C'est là que s'installe l'école des Frères, expulsés de la rue Saint-Jacques.

12 *janvier* 1882. — Sur le versant de la montagne Sainte-Geneviève, près du Jardin des Plantes, on a trouvé un magnifique sarcophage de plâtre gallo-romain, dans lequel apparut un squelette tout entier.

30 *mars* 1882. — On a découvert dans les fouillis d'une maison n° 6, rue du Val-de-Grâce, une plaque de marbre blanc qui a dû pendant longtemps être attachée à l'angle de cette maison. Le roi Louis XV défendait de bâtir plus loin. La défense s'étendait jusqu'au plus prochain village.

26 *mai* 1803. — La *Semaine Religieuse*, dont les bureaux se trouvent au coin de la rue d'Ulm et de la place du Panthéon, est beaucoup trop à l'étroit. M. de Soye, le propriétaire, pour loger son imprimerie, fait construire une maison, rue de l'Estrapade, sur les anciens terrains de la grande institution Hallays-Dabot.

En faisant des fouilles on a trouvé une jolie statuette de Bacchus, que M. de Soye s'est empressé d'offrir au musée de Cluny.

22 *octobre* 1885. — Enormes fouilles dans la rue Antoine Dubois, qui grimpe le long de l'Ecole pratique. Quand, en 1846, je suis arrivé à Paris, cette rue s'appelait rue de l'*Observance*, parce que le couvent des Cordeliers, dont elle longeait autrefois la façade, était de la Grande Observance de Saint-François d'Assise. Ces fouilles sont dirigées par un homme très érudit, agent de la Ville, M. Vacquer. Il a mis au jour beaucoup de pierres tombales qui pavaient une galerie de l'ancien cloître. De leurs sandales les moines foulaient les restes de leurs frères, religieux et membres du tiers-ordre ou familiers du couvent. M. Vacquer a trouvé des épitaphes de cordonniers, dont l'un était Jehan Thibaut, cordonnier de Henri III, roy de France et de *Polongne*, puis celles, chose bien plus intéressante, d'un chirurgien et d'un infirmier, les premiers arrivés, sans conteste, dans l'Ecole pratique.

15 *octobre* 1884. — On répare la tour de Clovis, qu'on eut un instant la pensée de démolir, parce qu'elle est en très mauvais état. Les fondations sont du sixième siècle. Elle était l'annexe de l'antique église de Saint-Pierre et Saint-Paul que fit construire Clovis, et dans laquelle il fut enterré, ainsi que Sainte-Geneviève. Ce vieux sanctuaire fut détruit sous le premier Empire, à cause de sa grande vétusté. C'était même déjà pour le remplacer que Louis XV fit élever par Soufflot la superbe église de Sainte-Geneviève, appelée aujourd'hui le Panthéon.

6 *janvier* 1885. — En novembre dernier, le très érudit père Salmon, libraire-éditeur, 11, rue de Savoie, a publié des *Souvenirs historiques*, relatifs aux rues que doit faire disparaître la reconstruction de la Sorbonne, notamment celle des Cordiers. Voici ce qu'il en dit : « La rue des Cordiers, qui va disparaître totalement, fut ouverte au commencement du treizième siècle. Elle commençait au n° 144 de la rue Saint-Jacques et aboutissait à la rue de Cluny, aujourd'hui rue Victor-Cousin.

« Cette rue *des Cordiers*, dont l'industrie d'autrefois est révélée par son nom, a compté, au numéro 19, l'hôtel de Saint-Quentin, célèbre par le séjour qu'y firent Gresset, Mably, Condillac et Jean-Jacques Rousseau.

C'est dans cette maison que le citoyen de Genève y connut la servante Thérèse Levasseur, dont l'existence allait être inséparable de la sienne.

« L'hôtel de *Saint-Quentin*, au numéro 19, était adossé aux jardins et aux bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. »

M. Salmon dit en outre ceci à propos de la rue Cujas: « Le n° 10 de cette rue, occupé par le grand hôtel Cujas, est l'ancien réfectoire des *Jacobins*. La voûte ogivale de cette ancienne salle se termine à l'entresol. »

Enfin, dans sa plaquette qui vaut son pesant d'or, M. Salmon, à propos de l'immeuble rue Saint-Jacques, n° 140, également destiné à être démoli, écrit encore ceci :

« Cette maison, connue sous le nom de la maison de la Rose, est située juste en face la chapelle de l'ancien collège des Jésuites (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand); c'est là que fut publiée la première édition parisienne du roman de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, le *Rômant de la Rose*. »

Ernest Tarbouriech, *la Cité future*, essai d'une utopie scientifique. In-12. Paris, Stock, 1902.

Notre collègue Tarbouriech a publié, il y a un an déjà, un ouvrage très suggestif où il nous retrace un tableau de la société collectiviste telle qu'elle se réalisera dans plusieurs siècles, si ses observations sur le temps présent sont justes, si ses conjectures sur l'avenir ne sont pas seulement des rêves d'un esprit généreux. Ce serait sortir du cadre de nos travaux et provoquer des discussions de nature à compromettre notre bonne entente que d'analyser les développements détaillés qu'il consacre à la consommation, à la production, à l'équilibre de l'une et de l'autre. Mais nous pouvons attirer l'attention de nos collègues sur les pages où M. Tarbouriech, se rappelant qu'il est membre de notre société, s'efforce de prévoir (p. 141 et suiv.) ce que sera dans l'ère nouvelle le Paris que nous admirons dans le présent, dont nous reconstituons patiemment le passé. « La révolution sociale, dit-il, ne fera que continuer hardiment, en la poussant à ses dernières conséquences, la politique édilitaire de l'état bourgeois ; n'ayant plus à payer, comme lui, aux propriétaires et aux commerçants de lourdes indemnités, on ne se contentera pas de percer des rues à travers les vieux quartiers, on détruira méthodiquement toutes les maisons malsaines. Sur l'emplacement on réservera des squares, lorsqu'on ne pourra utiliser à cet effet les jardins

des hôtels privés, et les maisons nouvelles n'auront plus les six ou sept étages aujourd'hui tolérés, mais seulement deux ou trois. Il est évident, en effet, que les règlements, sur les hauteurs des constructions ne sont pas assez sévères, n'étant plus conformes aux règles que les ingénieurs salubristes ont formulées d'après le résultat des observations scientifiques. C'est ainsi qu'ils ne tiennent pas compte de la différence, si évidente cependant, entre les rues méridiennes et les rues équatoriales quant à la pénétration du soleil en hiver. Il faudra donc écrêter les maisons donnant sur les rues étroites, en même temps qu'on les débarrassera des causes d'insalubrité, écuries, remises ateliers...» Mais il est des quartiers du centre de Paris «dont la pioche ne devra pas laisser debout une seule pierre. La maladie et la mort y suintent à travers les pores de ces moellons pourris depuis des siècles par le surpeuplement, la misère et le vice». Mais notre auteur n'oublie pas qu'il faut « concilier avec la satisfaction due aux besoins du présent un respect non pas aveugle, mais intelligent du passé ». La police édilitaire saura mieux que celle de l'heure présente tirer parti de tout ce qui présentera un intérêt réel au point de vue historique ou artistique. « Les églises, conservées comme monuments historiques, seront isolées au milieu des jardins. Quant aux hôtels et aux maisons méritant d'être conservés, ils seront de même isolés ou compris dans des constructions nouvelles, avec lesquelles on les raccordera du mieux qu'il sera possible, par exemple en leur construisant des ailes du même style ou une façade sur les côtés par où ils s'adossaient à des maisons voisines. S'il est impossible de les conserver comme ils sont, on pourra les rebâtir entièrement en bonne place, ou tout au moins recueillir les détails d'ornementation intéressants en les employant dans des bâtiments nouveaux, qui conserveront ainsi le souvenir des choses disparues ; on pourra même grouper dans des rues historiques un choix judicieux de façades conservées ou rapportées. »

Comment seront constitués les nouveaux quartiers ? M. Tarbouriech indique pour quelles raisons les rues pourront être diminuées en nombre et se réduire aux voies de circulation générale. « Ces voies parcourues par les moyens de transport, métropolitains ou trains entoureront de grands quadrilatères d'une étendue d'une dizaine d'hectares (500 m. et 200 m.) que j'appellerais carrés, reprenant une vieille expression française (carré Marigny, par exemple) qui se retrouve dans certaines dénominations locales, et qui nous est reve-

nue d'Angleterre sous la forme de square. Chacun de ces carrés, qui rappelleront les béguinages flamands, constituera un grand parc, accessible du dehors par des passages coupant les bâtiments en bordure de la voie publique. A ces bâtiments s'en ajouteront d'autres répandus dans l'intérieur et orientés de la façon la plus convenable à raison du climat, c'est, à Paris, la direction nord-sud. Ces constructions dont, pour éviter la monotonie, la façade pourra être agréablement variée, artistement décorée, comprendront, en principe, un rez-de-chaussée élevé de un mètre à deux mètres au-dessus du sol et deux ou trois étages, avec, suivant l'orientation, une ou deux rangées de logements d'importance diverse, et desservis par des escaliers et monte-charges répartis convenablement. Ces escaliers seront réunis, entre eux, aux portes de sorties et au centre du carré ou se trouveront en des constructions plus belles, les services généraux, par des portiques ou des galeries, suivant les cas, extérieures ou intérieures, au niveau du sol, ou en souterrain (comme celles de l'hôpital Boucicaut par exemple), qui permettront à tous les habitants du quartier d'aller à l'abri des intempéries, au cercle, à la salle des réunions, à l'économat ou à l'école ; des vagonnets électriques roulant le long de ces galeries assureront le service de distribution à domicile. Le grand charme de ces quartiers sera dans leurs parcs. Les jardins que les municipalités modernes entretiennent déjà à grands frais seront ainsi étroitement réunis aux habitations ; et on pourra s'y promener « comme chez soi » en tenue d'intérieur sans avoir besoin pour s'y rendre de traverser les rues encombrées par la circulation, cela est important pour les enfants qui ne pourront, sans raisons plausibles, franchir les grilles ; n'ayant pas besoin de sortir pour aller à l'école ou « faire des commissions », ils ne prendront pas ces habitudes de vagabondage qui ont de si graves conséquences. Ils resteront pendant leurs jeux soumis à une incessante surveillance, bien que jouissant de la liberté compatible avec leur âge... Quel admirable cadre enfin ces ombrages et ces parterres offriront aux fêtes familiales de jour et de nuit.

« Ce tableau n'est pas de pure imagination. Il m'est suggéré par deux paysages délicieux de Paris : le parc Monceau, où peuvent venir rêver au clair de lune, dans un décor de Watteau, les heureux occupants des hôtels construits en bordure, et l'admirable avenue de l'Observatoire, avec sa double rangée de marronniers touffus et son beau parterre de gazon et de fleurs relevé de place en place par la

blancheur des statues, le granit poli des colonnes et terminée par un des chefs-d'œuvre de la sculpture contemporaine, la fontaine de Carpeaux. Il est sur cette avenue des hôtels à un ou deux étages, qui dans leur simplicité de bon goût me paraissent le type de l'habitation d'hommes jouissant d'une aisance sans faste, et ainsi seront dans la Cité Future tous les prolétaires écrasés aujourd'hui par le poids du capitalisme. »

M. Tarbouriech estime que les utopies sont utiles pour déterminer, par la vision nette du but à atteindre, la politique qui doit nous y conduire. Ses conjectures sur les grandes villes de l'an 2000 sont intéressantes pour ceux qui pensent que, dans les actuelles Sociétés d'archéologie et d'art, doit s'élaborer entre hommes également soucieux d'assurer à tous et à chacun le bien-être moderne et de conserver à notre sensibilité artistique les sourires du passé, une police édilitaire aussi éloignée de la faiblesse routinière envers les tares de nos vieilles cités que du stupide vandalisme qui déshonore tant d'ingénieurs.

PAUL VALET.

ESSAI

D'UNE BIBLIOGRAPHIE

DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET DE SES ABORDS

(V^e^ et XIIIe arrondissements)

Ce répertoire n'a pas la prétention — son titre l'indique — de représenter une bibliographie complète de la montagne Sainte-Geneviève et de ses abords. A part quelques renseignements recueillis un peu partout, c'est le dépouillement des publications qui pouvaient fournir les travaux relatifs à notre sujet, savoir :

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, mémoires et bulletins ;

La Société des antiquaires de France, annuaire, mémoires et bulletins ;

La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, mémoires, bulletins et documents, notamment les « Bibliographies » de M. Vidier ;

Le Bulletin monumental ;

L'Ami des monuments et des arts et la Société des amis des monuments parisiens ;

Le Comité de la montagne Sainte-Geneviève et ses abords, bulletin, y compris le tome III ;

Enfin le catalogue de la Bibliothèque nationale, Histoire de France, tome VIII, Paris, dans la section des localités.

Quelques mots sur la disposition de notre travail. En voici les divisions, dans chacune desquelles les articles sont classés par ordre alphabétique d'auteurs :

SECTION I. Publications dont quelques parties concernent la montagne Sainte-Geneviève et ses abords.

I. a. — Bibliographie.

I. b. — Publications générales.

SECTION II. Publications concernant spécialement la montagne Sainte-Geneviève et ses abords :

II. a. Publications spéciales concernant les thermes de Julien, le musée de Cluny et le théâtre romain.

II. b. — Les arènes de Paris.

II. c. — Les questions historiques, topographiques et légendaires.

II. d. — Les antiquités diverses et les fouilles.

II. e. — Les monuments. Les objets d'art.

II. f. — Les inscriptions, médailles, noms des rues.

II. g. — La biographie.

Nous devons remercier particulièrement M. Charles Magne, qui a bien voulu nous ouvrir ses dossiers relatifs à la montagne Sainte-Geneviève.

Le quatrième volume du *Bulletin* de notre Société contiendra un supplément à cet essai, afin de combler les principales lacunes et de mettre à jour ce premier répertoire.

Paris, octobre 1903.

CH.-ÉM. RUELLE,
Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

ABRÉVIATIONS

A. C. Académie celtique.
Ac. Académie.
Ann. Annuaire.
B. Bulletin.
C. V. P. Commission municipale du vieux Paris.
M. Mémoires.
M. S. G. Comité de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.
P. V. Procès-verbaux.
S. A. F. Société des Antiquaires de France.
S. H. P. Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
S. M. P. Société des amis des monuments parisiens.
Soc. Société.

SECTION I

PUBLICATIONS DONT QUELQUES PARTIES CONCERNENT LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS

I. a. BIBLIOGRAPHIE

1. **Brunet** (Charles). Bibliographie parisienne inachevée, restée inédite, continuée par Jules Cousin. (*S. H. P.*, B., 1879, p. 161.)
2. **Delalain** (Paul). Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du Cercle de la librairie. 2e éd. Paris, Cercle de la librairie, de l'imprimerie, etc. 1892.

2 *bis*. **Denis** (Ferdinand), **Pinçon** (P.) et de **Martonne**. Nouveau manuel de bibliographie universelle. Paris, Roret, 1857, in-8. (Voir l'article PARIS.)

3. **Dufour** (l'abbé Valentin). Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789. Paris, Laporte, 1882, in-8, VIII, 537 p., 4 pl.
4. **Duplessis** (Georges). Collection de dessins sur Paris. (*S. H. P.*, M., XVII, 1890, p. 145-216.
5. **Girault** (Eusèbe), de Saint-Fargeau. Bibliographie historique et topographique de la ville de Paris, ou catalogue de tous les ouvrages imprimés en français, relatifs à l'histoire de Paris, depuis le XVe siècle jusqu'au mois de novembre 1846. Paris, chez l'auteur, 1847, 47 p.
6. **Lacombe** (Paul). Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802). Paris, ..., 1884, in-8. (Extr. du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, II, 1884, p. 1-97.)
7. **Lorenz** (Otto). Catalogue général de la librairie française (1840-1890). Paris, chez l'auteur. (Voir aux tables générales l'art. PARIS.)
8. **Normand** (Ch.). Essai de bibliographie du premier théâtre et des arènes de Paris. (*S. M. P.*, B., X, 1896, p. 121-127.)
9. **Périn** (Jules), signé J. P. Chronique bibliographique de la « Montagne Sainte-Geneviève et ses abords ». (*M. S. G.*, B., I, p. 261-269.)
10. **Ruelle** (Ch.-Émile). Bibliographie générale des Gaules. Paris, Firmin Didot, etc. 1880-1886, in-8. (Voir, département de la Seine, ville de Paris.)
11. **Tourneux** (Maurice). Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Paris, impr. nouvelle, 1890 et 1893, 2 vol. gr. in-8.
12. **Tuetey** (Alexandre). Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. I. Paris, impr. nouv., 1890.
13. **Vidier** (A.). Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-

France pour l'année 1896; — pour 1897; — pour 1898; — pour 1899. (*S. H. P.*, B., 1898, p. 47-84; p. 189-246; — 1899, p. 176-232; — 1900, p. 181-252.)

14. * Chronique bibliographique. (*M. S. G.*, B., II, p. 504-511.) Dépouillé dans le présent travail.

N. B. — La plupart des ouvrages mentionnés dans les publications de cette section ne figurent pas généralement dans notre bibliographie.

I. b. PUBLICATIONS

DONT UNE PARTIE SEULEMENT CONCERNE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS

15. **Aucourt** (comte d'). Les anciens hôtels de Paris. Nouv. éd., Paris, Champion, 1890, in-12, 159 p., 1 pl. lithographiée.

16. **Béraud** (A.) et **Dufey** (P.). Dictionnaire historique de Paris. 1832.

17. **Berty** (A.), **Tisserand** (L.-M.) et **Platon** (Cam.). Topographie historique du vieux Paris, 1887-1897, 4 vol. in-4. (*Hist. générale de Paris.*)

18. **Bonamy** (Pierre-Nicolas). Mémoire sur les aqueducs de Paris (lu en 1744). [*Mém. de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, t. XVIII, 1753 (hist.), p. 266-273.]

19. — Mémoire sur le mur de Philippe-Auguste. (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXII, 1763, p. 800.)

20. **Bonfons** (Nicolas et Pierre). Voir Corrozet (Gilles).

21. **Bonnardot** (Alfred). Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris. Paris, Dumoulin, 1852, in-4.

22. — Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, suivies de recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes. Paris, Dumoulin, 1852.

23. — Appendice aux Études archéologiques sur les anciens plans de Paris et aux Dissertations sur les enceintes de Paris. Paris, Champion, 1878, in-4. Planches.

24. **Bournon** (Fernand). Paris : histoire, monuments, administration. Environs de Paris. Armand Colin, 1888, gr. in-8, v-385 p., 9 fig., 13 plans.

25. — Rues de Paris ; dénominations modifiées (Chronique de l'année 1899). (*S. H. P.*, B., 1899, p. 173.)

26. — Paris-Atlas. Texte par Fernand Bournon. Paris, Larousse, 1900, in-4.

27. — Additions et rectifications à l'Histoire de la ville et du diocèse de Paris, de l'abbé Lebeuf. (Paris et ancienne banlieue.) Paris, Champion, 1903, in-8.

28. **Brice** (dom Germain). Description nouvelle de la ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable. Paris, 1685, 2 vol. in-12; 1 plan, nombr. pl.

29. **Brièle** (L.), éditeur. Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris. Paris, impr. nat., 1881, vol. in-4.

30. **Budinsky** (Alexander). Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter. Berlin, Hertz, 1876, in-8, IX-234 p. (Détails sur les collèges étrangers.)

31. **Bullet** et **Blondel**. Plan de Paris, 1676.

32. **Callet** (A.). Les voies romaines

de Lutèce. (*Le Parisien de Paris*, 1898, n° 83.)

33. **Carra de Vaux**. Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce, *oppidum Parisiorum*. Siège de Paris. Amiens, Delattre, 1876, in-8, 21 p. (Extr. de l'*Investigateur*, sept.-oct. 1876.)

34. **Caylus** (Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de). Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises. Paris, Tilliard, 1752-1767, 7 vol. in-4.

Le 7e vol. (supplément) a été publié, 2 ans après la mort de l'auteur, par de Bombarde. Le t. 1er a été réimprimé en 1761.

. **Champeaux** (A. de). Les monuments de Paris. Laurens, bibliothèque d'art, 1888, in-8, 300 p., 46 grav.

36. **Corrozet** (Gilles). La fleur des antiquitez de la noble et triomphante v. et cité de Paris. Paris, G. Corrozet, 1532, p. in-8. Réimpression de cette 1re éd. par le bibliophile Jacob. Paris, Wilhem ; Daffis, 1875, in-16, XXI-169 p. — Autres éd. : 1533, 1534. (impr. Denis Jannot ; libr. Pierre Sergent et Jehan Longis); 1535, 1543, 1550 : Les Antiq., histoire, et singularitez de Paris, cap. du roy. de Fr. Paris, G. Corrozet. — Ed. s. d. — 1561 : Les Antiq., chroniques et singularitez de Paris, v. cap. du roy. de Fr. avec les fondations et bastiments des lieux : les sépulchres et épitaphes des princes, princesses et autres personnes illustres ; corrigées et augmentées, pour la seconde édition, par G. Corrozet, Parisien. Paris, Gilles Corrozet, 1561, pet. in-8. — Autre éd. (posthume): Paris, veuve Jean Bonfons (s. d., mais vers 1571), in-16. — Les Antiq., hist., chroniques et singularitez de... Paris... Auteur en partie, Gilles Corrozet, mais beaucoup plus augmentées par N. B. (Nic. Bonfons). Paris, 1576, in-16 (aussi 1577). — Les Fastes, antiq. et choses plus remarquables de la ville de Paris, labeur de curieuses et diligentes recherches, divisé en 4 livres (continué jusqu'en 1595), par Pierre Bonfons. Paris, Nic. et Pierre Bonfons (1605, aussi 1606), pet. in-8, grav.

La dernière éd. du livre de Corrozet, remanié et augmenté par N. et P. Bonfons, est celle de Paris, P. Bonfons, 1608, pet. in-8.

— Ed. 1532, p. p. le bibliophile Jacob (Paul Lacroix). Paris, Wilhem, 1875, in-16, XXI-169 p.

37. **Cousin** (Jules). De la nomenclature des rues de Paris (1877), p. par Paul Lacombe. (*S. H. P.*, M., XXVI, 1899, p. 1-24.)

38. **Coyecque** (Ernest). Paris au Salon de 1899. (*S. H. P.*, B. 1899, p. 130 et suiv.)

Relevé des tableaux exécutés sur le vu des monuments, classés par arrondissement.

39. **Crevier** (J.-B.-Louis). Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en l'année 1600. Paris, Desaint et Saillant, 1761, 7 vol. in-12.

40. **Delalain** (Paul). Etude sur le libraire parisien du XIIIe au XVe siècle d'après les documents publiés dans le *Cartulaire* de l'Université de Paris. Paris, Delalain, 1891, in-8.

41. — L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813. Paris, Delalain, 1899, in-8, LX-366 p.

42. **Drumont** (Edouard). Monvieux

Paris. Paris, 1893 (avec 100 dessins de G. Coindre).

43. **Du Breul** (Jacques), *alias* du Breuil. Théâtre des antiquitez de Paris, etc. Paris, 1612, in-4.

Pour les autres éditions, voir Ruelle, *Bibliographie générale des Gaules*, p. 929.

44. **Dulaure** (Jacques-Antoine). Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours. Paris, 1821-1822, 7 vol. in-8.

— 2e éd. considérablement augmentée. Paris, Guillaume, 1823-24, 10 vol., fig., atlas, in-4. Histoire de Paris et de ses monuments. Nouv. éd. refondue et complétée jusqu'à nos jours, par Le Batissier. Paris, Furne, 1845. Histoire physique de Paris, etc., annotée et continuée jusqu'à nos jours, par Camille Leynadier. Paris, Dufour, Mulat et Boulanger, 1853-1856, 8 vol. gr. in-8. Autre éd. Paris, Philippart, 1862, 5 vol.

45. **Du Pradel** (A.). Le livre commode des adresses de Paris pour 1691 ; — pour 1692. Réimprimé et annoté par Ed. Fournier (*Biblioth. elzévirienne*), 1878, 2 vol.

46. **Félibien** (dom Michel). Histoire de la vie de Paris, composée par D. Félibien, revue et mise au jour par D. Guy-Alexis Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol. fig.

Les tomes III, IV, V sont de Lobineau.

47. **Fournier** (Édouard). Chroniques et légendes des rues de Paris. Paris, 1893.

48. **Franklin** (Alfred). Étude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit Plan de tapisserie. Paris, 1869.

49. — Estat, noms et nombre de toutes les rues de Paris en 1636, etc. Paris, Willem, 1874, in-8, 173 p.

50. — Les anciens plans de Paris. Notices historiques et topographiques, plans sur bois et plan de 1569, gravé sur cuivre. Paris, Willem, 1880, 2 vol. gr. in-8.

51. — La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits. Paris, Plon, 1887-1901, 29 vol. in-12.

52. **Gaulle** (Jules de). Nouvelle histoire de Paris et de ses environs, avec des notes et une introduction par Ch. Nodier. Paris, Pourrat, 1839-1842. 5 vol. fig.

53. **Géraud** (H.). Paris sous Philippe le Bel, ... d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée aux habitants de Paris en 1292. (*Documents inédits sur l'hist. de France.*) Paris, 1837, in-4.

54. **Girault, de Saint-Fargeau.** Les quarante-huit quartiers de Paris. Paris, 1850.

55. **Gomboust.** Plan de Paris, 1650.

56. **Gourdon de Genouillac** (L.). Paris à travers les siècles ; histoire nationale de Paris et des Parisiens, etc. Paris, Roy, 1879, in-4.

57. **Guiffrey** (Jules). Les manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe siècle. (*S. H. P.*, M, XVIII, 1891, p. 43-292.)

58. **Guilhermy** (baron F. de). Itinéraire archéologique de Paris. Paris, Bance, 1861, in-12. 15 grav. sur acier ; 22 vignettes d'après les dessins de Ch. Fichot.

59. — Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle. Ancien diocèse de Paris. (*Doc. inédits sur l'hist. de Fr.*) Paris, 1875-1877, in-4, 4 vol.

60. **Guillot.** Le Dit des rues de Paris (poème). Publié par l'abbé Lebeuf, *Hist. de la vie et du dioc. de Paris*, t. II, et par E. Mareuse Paris. (Voir Aug. Longnon, *S. H. P.*, B., 1878, p. 136 ss.)

61. **Halmagrand.** Origines de l'Université. Paris, 1845, in-8. (Voir notamment les IIe et IIIe parties.)

62. **Hernandez** (Philippe). * Description de la généralité de Paris contenant l'état ecclésiastique et civil de cette généralité, le pouillé des diocèses de Paris, Sens, Meaux, Beauvais et Senlis, les noms des seigneurs des terres et autres détails, etc. Paris, Moreau, 1759.

63. **Hoffbauer** (F.). Paris à travers les âges, aspects successifs des monuments et des quartiers historiques, fidèlement restitués d'après les documents authentiques. Texte par Ed. Fournier, A. Bonnardot, P. Lacroix, J. Cousin, A. Franklin, V. Dufour, etc. Paris, Didot, 1876, in-fol.

64. — Paris à travers les siècles. Paris, 1885.

65. **Houssaye** (Henri). Le premier siège de Paris, an 52 avant l'ère chrétienne. Paris, Vaton, 1876, in-12, 97 p.

66. **Hurtault** et **Magny.** Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs. Paris, 1779.

67. **Husson** (Armand). Étude sur les hôpitaux de Paris, considérés sous le rapport de leur construction. Paris, 1862, in-4.

68. **Jaillot** (J.-B. Renou de Chevigné, dit). Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris depuis les commencements connus jusqu'à présent, avec le plan de chaque quartier. Paris, Le Boucher, 1782, 20 cahiers in-8, plans. Voir le 16e quartier (place Maubert), le 17e (Saint-Benoît) et le 18e (Saint-André-des-Arts).

69. **Jollois** (Jean-Baptiste-Prosper). Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris contenant la découverte d'un cimetière gallo-romain sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, dans l'impasse Tivoli, et des recherches sur les voies romaines qui aboutissaient à Lutèce; suivi d'un résumé statistique et accompagné d'observations nouvelles sur les antiquités trouvées en divers temps et en différents lieux dans Paris (avec 23 pl.). — (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr. et b.-l.*, 2e s., t. Ier, 1843, p. 1.)

70. **Lacombe** (Paul). Les noms des rues de Paris sous la Révolution. Nantes, impr. Forest et Grimaud, 1886, in-8.

71. **La Gournerie** (Eugène de). Histoire de Paris et de ses monuments. 5e éd., Tours, Mame, 1830, int., 400 p.

72. **Lamarre** (N. de la). * Lutèce, premier plan de Paris tiré de César, de Strabon, de l'empereur Julien, d'Ammien Marcellin. 1705, in-fol.

(Dans le tome Ier de son Traité de la police.)

Consulter, pour la bibliographie des plans de Paris et de l'Ile-de-France, le *Bull. de la Soc. de l'histoire de Paris*, 1875, p. 118 (note de Léopold Pannier), p. 136 (note du baron Jérôme Pichon), p. 141 (catalogue d'Aug. Longnon), 1880, p. 117 (note de Mareuse sur les « plans de Paris »).

73. **Lazare** (F. et L). Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris. Paris, 1844, in-4.

74. **Lebeuf** (l'abbé Jean). Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Paris, 1754-1758, 15 vol. in-12.

75. — Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Nouvelle édition, précédée d'une introduction, annotée et continuée par Hippolyte Cocheris. Paris, 1863-1870, 4 vol. in-8. Additions par F. Bournon (voir ce nom n°s 24 et ss.).

76. — Dissertations sur l'histoire écclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France. Paris, 1739-1743, 3 vol. in-12.

77. **Lefeuve**. Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III. Paris, 1860-1873, in-8, 5 gros volumes.

78. **Legrand** (J.-G.) et **Landon** (C.-P.). Description de Paris et de ses édifices. Paris, 1809.

79. **Le Maire**. Paris ancien et nouveau. Paris, 1686, vol.

80. **Lenoir** (Alexandre). Revue des principaux monuments des différents siècles réunis dans le Musée des monuments français, considérés particulièrement sous le rapport de l'histoire et des progrès de l'art en France. (*Acad. celtique*, M. IV, 1819, p. 5-13.)

81. **Lenoir** (Albert). Statistique monumentale de Paris (atlas gr. in-fol.), cartes, plans et dessins. (Dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, 3e série, archéologie.) — Explication des planches. Paris, 1867, in-4.

81 *bis*. **Lobineau** (Dom. Al.) Voir Félibien (n° 46).

82. **Longnon** (Auguste). Catalogue des cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés au palais des Tuileries à l'occasion du Congrès international des sciences géographiques de 1875. (*S. H. P.*, B., 1875, p. 141-157.)

83. **Magne** (Ch.). Les divinités païennes sur la rive gauche de l'ancienne Lutèce. (*M. S. G.*, B., III, p. 90-170,) 39 dessins.

84. **Malingre** (Claude). Les antiquités de la ville de Paris. Paris, 1640.

85. **Ménorval** (E. de). Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours. 1re partie. Paris, F. Didot, 1889, in-8. 2e partie, 1892.

86. **Millin** (Aubin-Louis). Antiquités nationales, ou recueil de monuments pour servir à l'histoire de l'Empire français, etc. Paris, 1791, 5 vol. in-4.

87. **Mowat** (Robert). Remarques sur les inscriptions antiques de Paris avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise. Paris, Champion, 1883, in-8, 100 p.

88. **Normand** (Charles). Nouvel itinéraire-guide artistique et archéologique de Paris, publié sous le patronage de la Société des amis des monuments parisiens, t. I, Paris, bureaux de l'Ami des mon. par. (1892), p. in-8.

89. **Pannier** (Léopold). Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés dans la galerie mazarine de la Bibliothèque nationale. (*S. H. P.*, B., 1875, p. 118-127.)

90. **Perrot**. Dictionnaire de voierie. Paris, 1782, in-4.

91. **Piganiol de la Force**. Description de la ville de Paris et de ses environs. Paris, 1765, 10 vol. in-12.

92. **Ramond du Pouget**. Notice sur les anciennes enceintes de la ville de Paris. 1818 et 1826, in-8.

93. **Raunié** (Émile). Épitaphier du vieux Paris (histoire générale de

Paris). Paris, Impr. nat., 1893, 3 vol. in-4.

94. **Reinach** (Salomon). Les antiquités romaines provenant des fouilles parisiennes (*R. arch.*, *passim*.)

95. **Renouard** (Philippe). Imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVIe siècle, leurs adresses, etc. Paris, Claudin, 1898, in-18 jésus, XVI-483 p.

96. — Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, recueillis aux Archives nationales et au dép. des mss. de la Bibl. nat. (*S. H. P.*, Doc., t. XIII, 1901.)

97. **Robida** (A.). Paris de siècle en siècle. Paris, Librairie illustrée, 1896, in-4, 250 dessins.

98. **Sauval** (Henri). Histoire et recherches des antiquités de Paris. Paris, 1724, 3 vol. in-fol., nouveaux titres. Ibid., 1733 et 1750, avec les noms de Ch. Moette et Jacques Chardon.

Ouvrage posthume, complété et publié par Claude-Bernard Rousseau.

99. **Simond** (Charles), directeur de la publication. Paris de 1800 à 1900, d'après les estampes et les mémoires du temps. Paris, Plon, 1902, 3 vol. in-4. Env. 4.000 grav.

100. **Tanon** (L.) Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris, suivie des registres inédits de Saint-Maur-des-Fossés, de Sainte-Geneviève, etc. Paris, Larose, 1883. C. r. par P. V. (Viollet), *S. H. P.*, B., 1883, p. 183.

101. **Thiéry**. Almanach du Voyageur à Paris. 1785, 1786.

102. **Vacquer** (Théodore). Mention des matériaux acquis, après sa mort, par la ville de Paris, sur la topographie de cette ville à l'époque romaine. (*Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 1er déc. 1899.)

103. **Van Buchel**. Voir l'article suivant.

104. **Van Langeraad** (L.-A.) et **A. Vidier**, éditeurs. Description de Paris par Arnold van Buchel, d'Utrecht (1585-1586). [Passages relatifs à la région parisienne.] (*S. H. P.*, M., XXVI, 1899, p. 59-193.) 4 pl. (aucune ne concerne la *M. S. G.*).

105. **Wallon** (Henri). Interpellation adressée au ministre de l'Intérieur à la séance du Sénat du 24 juillet 1890 sur quelques arrêtés du préfet de la Seine relatifs à la dénomination des rues de Paris. Paris, impr. du *Journ. officiel*, 1890, in-8, 38 p.

106. **Divers**. Principaux plans de Paris, 1734. Plan dit de Turgot, dressé par Louis Bretey, en 20 feuilles.

107. — Histoire générale de Paris. Impr. nationale. Mention des parties intéressant les Ve et XIIIe arrondissements (*M. S. G.*, B., I, p. 261-262.)

108. — Sous la direction de Ch. Normand. Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens. Paris, 98, rue de Miromesnil, t. I-V.

109. * Les curiosités de Paris, de Versailles, etc. Paris, 1716.

110. * Dictionnaire historique des rues et des monuments de

Paris, par J. A. L. Paris, Leleux, 1838, in-8.

111. * L'Estat, noms et nombre de toutes les rues de Paris (1636). Manuscrit de la Bibliothèque nationale, p. p. Alfred Franklin. Paris, L. Willem, 1873.

112. * Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449, p. p. Alexandre Tuetey, pour la Société de l'histore de Paris et de l'Ile-de-France. Paris, 1881.

113. * Liste des monuments historiques classés du département de la Seine (*C. V. P.*, P. v-1898, n° 3. L'Ami des monuments, XII, p. 176-177.)

114. * L'élection de Paris, état par ordre alphabétique des villes, bourgs, paroisses, hameaux et écarts, situés dans l'étendue de l'élection de Paris. In-4, 1733.

115. * Pouillé de Paris.

116. * Les rues et les églises de la ville de Paris avec la despense qui se fait par chascun jour. Sur l'imprimé de Jehan Trepperel. Réimpr. Paris, Baillieu, 1867.

117. * La taille de Paris sous Philippe le Bel. Voir Géraud. (n° 53).

Voir le Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France, t. VIII, p. 452-539.

SECTION II

PUBLICATIONS CONCERNANT SPÉCIALEMENT LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS

II. a. THERMES DE JULIEN

HÔTEL ET MUSÉE DE CLUNY

118. **Brice** (dom G.). Le palais des Thermes, ou Thermes de Julien. (Descr. de Paris.) Voir n° 28.

119. **Caylus** (comte de). Les Thermes de Julien. (*Rec. d'antiquités*, t. II, 1756, p. 372.) Voir n° 34.

120. **Chenu** (J.). * Description du palais des Thermes, rue de la Harpe, n° 63. 1832, in-8.

121. **Du Sommerard** (Alexandre). * Notice sur l'hôtel de Cluny et sur le palais des Thermes, avec des notes sur la culture des arts principalement dans les XVe et XVIe siècles. Paris, 1834.

Ouvrage revu et terminé par Edmond du Sommerard, fils de l'auteur. (Voir ce nom.)

Cet ouvrage a été reproduit avec des augmentations et forme le 1er vol. de l'article suivant.

122. — Les arts au moyen âge en ce qui concerne principalement le palais romain de Paris, l'hôtel de Cluny, issu de ces ruines, et les objets d'arts de la collection classée dans cet hôtel. Paris, Techener, 1839-46, 4 v. in-8 et atlas pet. in-fol.

123. **Du Sommerard** (Edmond). Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, exposés au Musée des Thermes, et de l'hôtel de Cluny. Paris, Hôtel de Cluny, 1803, in-8, XXIXV, 702 p.

124. **Jullian** (Camille). Le palais de Julien à Paris. (C. r. des séances de l'Acad. des inscr. et b.-l., 1902, p. 14-17.) (L'auteur croit que ce

. palais était dans la Cité, et non aux Thermes dits de Julien.)

125. **Legrand** (Marc). Les Thermes de Julien, poésie. (*M. S. G.*, B., II, p. 118-119.)

126. **Lenoir** (Alexandre). Le palais des Thermes. 1833, in-8.

127. **Lenoir** (Albert). Le Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Documents sur la création du musée d'antiquités nationales suivant le projet exposé au Louvre en 1833, sous le n° 1546, par Alex. Lenoir, de l'Institut. Paris, Chamerot, 1883, in-8, 84 p.

128. **Le Roux de Lincy**. Recherches sur les propriétaires et les habitants du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny (aujourd'hui Musée des monuments français) dans l'intervalle des années 1218 à 1600. (*S. A. F.*, M. XVIII, 1846, p. 23-62.) (Pages 59-62 : Note bibliographique sur le palais des Thermes et l'hôtel de Cluny.)

129. **Normand** (Charles). Essai d'une chronologie de l'histoire de l'Hôtel de Cluny. (*S. M. P.*, B., II, 1886-1887, p. 139-145.)

130. — L'Hôtel de Cluny. Paris, A. Lévy, 1886, in-4, 30 eaux-fortes et héliograv.

131. — Hôtel de Cluny. Découverte de sculptures de la chapelle et description des caves de l'hôtel de Cluny. (*S. M. P.*, B., II, 1888, p. 35-40.) 2 plans. (Extr. de l'ouvrage suivant.)

132. — Cadran solaire de 1674 de l'hôtel de Cluny à Paris. (L'Ami des mon., XII, p. 349-352.) Planches.

133. **Pelet** (A.). Essai sur le palais des Thermes à Paris et les Thermes de Julien reproduits en relief. (*Mém. de l'Acad. du Gard*, à Nîmes, 1840, p. 13 et p. 42-64.)

134. * (Signé D. C.). Galerie annexée au Palais des Thermes de Paris. (*Bull. monumental*, XXX, 1864, p. 851.)

135. * Notice historique sur les Thermes et l'hôtel de Cluny. Paris, Belin-Leprieur, 1841, in-12. 122 p.

136. * Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, exposés au musée. Paris, à l'hôtel de Cluny, 1847, in-8.

II. b. LES ARÈNES

LE THÉATRE ROMAIN

137. **Alizon** (Aimé d'). Les Arènes romaines de la rue Monge. Discussion sans mélange d'archéologie, à propos d'une souscription nationale pour leur rachat Lacroix et Verboeckoven, 1870, 15 p.

138. **Amécourt** (René d'). Rapport [lu en 1870] sur les arènes de la rue Monge. (*P. V. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. IV, 1873, p. 373-78.)

139. **Audierne** (l'abbé). Lettre sur les Arènes de Paris. (*Annales de la Soc. d'Agr.*, etc., *de la Dordogne*, t. XXXI, 1870, p. 399.)

140. **Chalarieu** (Louis de). Les fouilles des arènes de Paris. Paris, impr. Walder, 1870, 15 p.

141. **Chéreau** (Achille). Allez visiter les arènes de la rue Monge. (*Union médicale*, 1870, n° 65, 2 juin.)

142. **Claretie** (Léo). Bords de Seine. (A propos des Arènes de Paris.) (*La Journée* n° 5, 21 avril 1902.)

143. **Delabrousse** (Lucien) Les Arènes de Paris. (Dans *Paris de 1800 à 1900*, t. III, p. 275-276.)

144. **Delisle** (Léopold). Les Arènes de Paris. (*S. A. F.*, B., 1858, p. 152-156.) Nombreux extraits du poème d'Alexandre Neckam (1157-1217) mentionnant les arènes.

145. **Deloche** (Maximin). Question de conservation des arènes de la rue Monge. (*Acad. des inscr. et b.-l.*, c. r. de l'année 1883, p. 200-203.)

146. — État des travaux de déblaiement. (*Ibid.*, séance du 31 juillet 1886.)

147. — Découverte de 5 squelettes. (*Ibid.*, séance du 16 avril 1886.) État des travaux. (*Ibid.* 8 juin 1888.)

148. **Desnoyers** (Jules). Sur l'amphithéâtre romain de Paris. (*Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 22 avril 1870.)

149. **Du Seigneur** (Maurice). Fouilles des arènes. Rapports. (*Bull. municipal officiel de la ville de Paris*, 3 fév. 1884, 15 nov. 1885, 11 avril 1886.)

150. — Les arènes de Lutèce. Paris, Bureaux de la *Construction moderne*, 1886, in-8, 3 pl.

151. **Duvernois** (H.). Aux arènes de Lutèce. Le nouveau théâtre populaire. (*La Presse*, 14 juin 1902.)

152. **Ferrand** (St.). Les arènes de la rue Monge et les mortiers rom. Paris, A. Morel, 1870, in-18.

153. **Frollo** (Jean) (Pseudonyme). Les arènes de Paris. (*Le Petit Parisien*, 4 août 1899.)

A propos du projet du théâtre populaire aux Arènes.

154. **Hugo** (Léopold) et Aug. **Longnon**. Renseignements sur les arènes de la rue Monge. (*S. H. P.*, B., 1878, p. 80.)

155. **Huillard-Bréholles**. Les arènes de Paris. (*S. A. F.*, B., 1858, p. 167.)

156. **Laurière** (G. de). Quelques mots sur la découverte des arènes ou amphith. gallo-rom. de Paris. (*Bulletin mon.*, t. XXXVI, 1870, p. 324-333.)

157. **Lefebvre** (Ch.). Les squelettes des arènes de Paris, par un descendant du gallo-romain Ch. Faber. Paris, Dentu, juin 1870, 13 p.

158. **Longpérier** (Adrien de). Les pierres écrites des arènes de Lutèce. (*Journal des Savants*, 1873.) T. à p. in-4 16 p.

159. **Lutécien** (Pseudonyme). Aux arènes de Lutèce. (*Le Figaro*, 31 juillet 1895.)

160. **Magne** (Ch.). * Les arènes de Lutèce. (*Echo du Ve arrondissement*, juin 1886.)

161. **Mareuse** (Edgar). Les arènes de la rue Monge. (*S. H. P.*, B., p. 80-83.)

162. **Martin** (Henri). L'amphithéâtre romain de Paris. (Article du *Siècle* reproduit *R. arch.*, 1870, I, p. 349-351.)

163. **Meyer** (Paul). Un nouveau texte sur les arènes de Paris. (*S. H. P.*, B., 1885, p. 99-100.)

Extr. d'un mém. publié dans la *Romania*, t. XIV.

164. **Normand** (Ch.). Les dernières trouvailles. Le Théâtre du Paris gallo-romain sous le Lycée Saint-Louis, vis-à-vis l'église de la Sorbonne. (*L'Ami des mon.*, XIII, p. 357-359.)

165. — Mention de la lecture sur l'amphithéâtre gallo-romain de la rue Monge. (*Acad. des Inscr. et b.-l.*, séance du 26 janvier et du 9 février 1894.)

166. — Les nouvelles antiquités gallo-romaines de Paris. Les arènes et le premier théâtre parisien. (Mém. lu à l'Acad. des inscr. et b.-l. les 26 janvier et 9 février 1894, (*Bulletin de la Soc. des amis des*

mon. parisiens, t. X, p. 107-127, planches.)

167. — Les arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien. (*S. M. P.*, B., VIII, 1894, IX, 1895, p. 22-51, 77-120; t. X, p. 107-127.) T. à p. intitulé : Nouvelles antiquités gallo-romaines de Paris... Les arènes de Lutèce, etc. Paris, s. d. (1897), chez l'auteur, in-8, 198 p. 1 atlas. (Voir ce nom dans la section I. a., nos 129 et ss.)

168. **Pichon** (baron Jérôme). Motion en faveur des arènes de Paris. (*S. H. P.*, B., 1883, p. 35.)

169. **Ponton d'Amécourt** (vicomte) et **A. Héron de Villefosse**. Les arènes de Paris. Paris, 1870. (Extr. du *Bull. de la Soc. française de numismatique.*)

170. **Proth** (Mario). Les arènes de Lutèce et la réunion des sociétés départementales. (*S. M. P.*, B., n°2, 1886.) Article du *Mot d'ordre*, reproduit par la *Rev. archéol.*

171. **Renier** (Léon). Communication sur la découverte de l'amphithéâtre romain de Paris. (*Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 8 avril 1870.)

Autre communication (séance du 1er déc. 1882).

172. **Robert** (Charles). Rapport sur les fouilles de l'emplacement de l'amphithéâtre de la rue Monge [dirigées par Th. Vacquer]. (*C. r. de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, séances du 30 mars, 24 mai et 15 juin 1883.) Cp. celle du 29 oct. 1886.

173. **Ruprich-Robert**. Les arènes de Lutèce. Conférence à la session de 1873 du congrès des architectes français. Paris, Ducher, 1875, gr. in-8, 39 p., 3 pl., 1 dessin. (Extr. des *Annales de la Soc. centr. des architectes*, t. I, 1874.)

174 **Vacquer** (Théodore), directeur des fouilles sur l'emplacement des arènes. Voir Ch. Robert.

174 *bis*. Mention de son « Journal des Arènes ». (*S. H. P.*, B., 1883, p. 35.)

175. **Villain** (Georges) et divers. Première constatation matérielle des vestiges d'un théâtre gallo-romain situés sous le lycée Saint-Louis. (*C. V. P.*, P.-V., 1er mars 1900, p. 82-84.)

176. **Vos** (Luc de). Un projet de représentation aux arènes de Lutèce [Présenté par MM. Marc Legrand et Pierre Corneille]. (*Panthéon-Luxembourg*, 1er févr. 1902.)

177. **Divers**. L'Académie des Inscriptions et les arènes. (Voir *C. r.* de cette académie, séances des 21 et 30 mars 1883, 31 juil. 1885.)

178. * Sur le clos des arènes à Paris. (*Mém. de l'Acad. royale des Inscr.*, Hist., t. XIV, 1743, p. 272.)

179. * Atlas de la Société des antiquaires de France, et renseignements communiqués concernant les arènes de la rue Monge. (*S. A. F.*, B., 1870, p. 111, 113, 115, 121, 122, 126, 127, 131, 132, 144, 158 ; 1878, p. 138 ; 1883, p. 131, 147, 150, 161.)

180. * Les arènes de Paris. (*C. r. de la Soc. franç. de numismatique et d'archéologie*, t. II, 1870, p. 432 et 436.)

181. * Les arènes de Paris. Paris, impr. Pougin, 1870, in-8, 32 p.

182. * Opinion de la province sur la question des arènes gallo-romaines de Paris. Paris, impr. Pougin, 1870, in-8, 24 p.

183. * Pétition relative aux ruines d'amphithéâtre romain découv. à Paris. (*Annales de la Soc. d'agr.*, etc., *de la Loire*, t. XIV, 1870, p. 89 et 90.)

184. * Travaux de la Commission des arènes. Réunion du 9 octobre 1883. (*Le Soleil*, 12 oct. Art. reproduit *R. archéol.*, 1883, II, p. 258-260.)

185. * Les arènes de Paris (état des travaux). (*B. monumental*, XILX, 1883, p. 569-570.)

186. * Les arènes de Paris. (*Le Temps*, 6 mai 1883 ; art. reproduit *R. archéol.*, 1883, I, p. 354-356.)

187. * Visite des arènes par la Société des amis des monuments et les délégués des Sociétés savantes, le 10 avril 1885. (C. r. dans le *Mot d'ordre* reproduit *R. archéol.*, 1885, I, p. 330-332.)

188. * Les arènes de Lutèce devant l'Académie des Inscr. (*L'Éclair*, févr. [?] 1894.)

189. * Projet d'une fête populaire aux arènes gallo-rom. (*L'Éclair.*)

A propos de la conférence faite par Ch. Normand dans et sur les arènes.

190. * Le vieux Paris et le premier théâtre des Parisiens. (*L'Éclair*, 5 févr. 1900.)

191. * Une médaille à déterminer [médaille trouvée dans les arènes de Lutèce]. (*L'Intermédiaire des chercheurs*, etc., XXXVIII, col. 59-60.)

Voir aussi sur les arènes, dans la section II. e, Promenades-causeries (n° 480).

II. c. Questions historiques et topographiques

192. **Augé de Lassus** (Lucien). Paris qui s'en va, conférence faite à la Société [des amis des monuments parisiens] avec accompagnement de projections à la lumière oxhydrique. (*S. M. P.*, B., III, 1889, p. 30-41.)

193. **Bellanger** (l'abbé Jean-Claude). Offices propres de l'église paroissiale érigée à Paris sous le titre de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Église, avec une préface historique, l'ordinaire de la messe et des additions. Paris, de l'édition de Ch.-J.-F. Ballard, 1755, chez Aug. Martin Lottin l'aîné, 1768, in-12, 360 p.

194. **Capitan** (docteur). Étude du sous-sol de Paris, boulev. Bonne-Nouvelle, rue de Provence et près des bords de la Seine, rue Dante. (*C. V. P.*, P. V., 12 juin 1902, p. 154-157.)

195. **Cardé** (prince de) et le docteur J. **Roubinovitch**. Contribution à l'étude de l'état mental de jansénistes convulsionnistes (reproduction d'un manuscrit relatant le « Songe de M. Pâris, conseiller ». (*Bull. de la Soc. d'hist. de la médecine*, I, 1902, p. 53-63.) 1 fac-simile.

196. **Carra de Vaux** (baron). Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce, oppidum Parisiorum ; siège de Paris. 1877.

197. **Carré de Montgeron** (Louis-Basile). La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelans, démontrée contre M. l'archevêque de Sens, 1837. (Voir *M. S. G.*, B., II, p. 417.)

198. **Chatelain** (Émile). Notes sur quelques tavernes fréquentées par l'Université de Paris aux XIVe et XVe siècles. (*S. H. P.*, B., 1898, p. 87-109.)

199. **Coyecque** (Ernest). Cinq librairies parisiennes sous François Ier (1521-1529). (*S. H. P.*, M., XXI, 1894, p. 53-136.) (Librairies situées sur la rive gauche.)

200. **Dabot** (Henri). Lettres d'un

lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854; 1892.

201. — Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier latin pendant les années 1869, 1870 et 1881. 1re éd. 1895. 2e éd. Péronne, Créty, 1897, in-8.

202. — Souvenirs et impressions d'un bourgeois du Quartier latin, de mai 1854 à mai 1869. Péronne, impr. P. Quentin, 1899, in-12, VI-301 p.

202 *bis*. — Calendrier d'un bourgeois du Quartier latin (de janvier 1872 au 31 décembre 1887.) 1903. [Analyse et extraits.]

203. **Desjardins** (E.). La borne milliaire de Paris. Voir II. f. n° 483.

204. — La borne milliaire de Paris. Conférence au congrès annuel des architectes de France, 12e session, 1884. (Extr. du *Bull. de la Soc. centr. des architectes.*)

205. **Doré** (P.) fils. Notice administrative, historique et municipale sur le XIIIe arr. de la ville de Paris, suivie de considérations sur la rivière de Bièvre, etc. Paris, Dalmont et Dunod, 1860, in-8, 1 plan.

206. **Faudet** (l'abbé) et L. **de Mas-Latrie**. Notice historique sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, ses monuments et établissements anciens et modernes, suivie des offices propres à l'usage de la même paroisse. Paris, sacristie de Saint-Étienne-du-Mont, 1840. (Voir, sur le vitrail de Saint-Étienne-du-Mont, *S. A. F.*, M., XXXIX, 1876, p. 78.)

207. **Gaudefroy** (Maurice). Borne limitative de l'ancien Paris découverte rue du Val-de-Grâce. (*S. H. P.*, B., 1882, p. 98.)

208. **Hoüet** (Nicolas). Ample discours de ce qui est nouvellement survenu à fauxbourg Saint-Marcel, etc. Paris, impr. J. Donnys, 1579, in-8. Pièce.

Voir d'autres pièces sur ce sujet. Bibl. nat., catal. de l'hist. de France, t. VIII, p. 493.

209. **Huysmans** (J.-K.). Le quartier Saint-Séverin. (*Écho de Paris*, 20 avril 1898.) (Extrait étendu *M. S. G.*, B., II, p. 477-480.)

210. — Les vieux quartiers de Paris. La Bièvre. Paris, Genonceaux, 1890, in-8, 45 p., 23 dessins.

211. **Kellogg** (Louise-Phelps). Mémoire d'une étudiante américaine sur la translation des restes de Voltaire au Panthéon le 11 juillet 1791. (*La Révolution française*, XXXVII, p. 271-277.)

212. **Laloy** (H.), docteur. Les miracles du cimetière Saint-Médard, d'après un portrait du diacre Pâris. (*S. H. P.*, B., 1876, p. 138-148.)

213. **Lasteyrie** (Robert de). Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris [rive gauche] en 1366. (*S. H. P.*, M., IV, 1877, p. 270-301.)

214. **Luchaire** (Ach.). Une correspondance inédite des abbés de Saint-Victor sous Louis VII. (*Acad. des sc. mor. et pol.* C. r., CLII, p. 547-569.)

215. — Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris ... Les recueils épistolaires de l'abbaye de Saint-Victor. Paris, Alcan, 1899, in-8, 175 p.

216. **Mabille** (F.). Les Feuillantines de Paris (1622-1792). [Extrait d'un document.] (*M. S. G.*, B., III, p. 207-231.)

217. **Magne** (Charles). Les voies romaines de l'antique Lutèce (sur la rive gauche) avec indication de leur direction dans Paris, leur

mode de construction sur le point exploré et les antiquités recueillies en bordure et à proximité. (*M. S. G.*, B., I, p. 56-115.) 7 pl. 3 plans, dessins. — Annexes, p. 116-119.

218. — Voies romaines aboutissant à l'antique Lutèce. (*Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1898, p. 61-62.)

219. **Mar** (Léopold). Les abbés de Sainte-Geneviève seigneurs d'Auteuil. (*Bull. de la Soc. histor. d'Auteuil et de Passy*, 1898, p. 44-47.)

220. **Napoléon III**. Histoire de Jules César. Paris, Plon, 1865-1866. 2 vol., 1 atlas.

(Bataille entre Labiénus et les Parisiens.)

221. **Narbey** (l'abbé C.). Quel est le texte de la vie authentique de Sainte-Geneviève ? Étude critique suivie de la vie authentique et de la traduction. Paris, Poussielgue, 1884, in-8, 88 p. (Extr. du *Bull. d'hist. et d'archéol. du diocèse de Paris*, avril 1884.)

222. **Omont** (Henri). Essai sur les débuts de la typographie grecque de Paris. (*S. H. P.*, M., XVIII, 1891, p. 1-72.)

223. **Périn** (Jules). La montagne Sainte-Geneviève à travers les âges. (*M. S. G.*, B., I, p. 42-55.)

224. — Le mur d'enceinte de Paris, dit de Philippe Auguste (de la porte Saint-Victor à la porte Saint-Michel). Murs, portes, tours, fossés, dessins. (*M. S. G.*, B. I, p. 82-97.)

225. — Signé J. P. au nom du Comité de la *M. S. G.* Topographie historique de la *M. S. G.* et de ses abords (V^e^ et XIIIe arrondissements). (*M. S. G.*, B., I, p. 208-232.) 2 dessins et 2 plans.

226. — Signé : J. P. Échos de la montagne Sainte-Geneviève et ses abords. [Glanures.] (*M. S. G.*, B., I, p. 253-260.)

227. — A la porte Saint-Jacques, le 13 avril 1436. Réduction de Paris sous l'autorité de Charles VII et expulsion des Anglais. Michel de Lallier et autres bourgeois de Paris. Le connétable comte de Richemont. (*M. S. G.*, B., II, p. 330-342.)

228. — Signé J. P. Topographie historique de la montagne Sainte-Geneviève et de ses abords. Le sol de Paris. (*M. S. G.*, B., I, p. 435-436.)

229. — Signé J. P. Échos de la montagne Sainte-Geneviève. (*M. S. G.*, B., II, p. 450-503.)

230. **Philippe** (Jules). Origines de l'imprimerie à Paris, d'après des documents inédits. Paris, Charavay frères, 1885, in-4, VII-233 p.

231. **Picquenard** (Ch.). La Société du Panthéon et le parti patriote à Paris, de brumaire à ventôse an IV. (*La Révolution française*, XXXIII, p. 318-348.)

232. **Quicherat** (Jules). Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens. (*S. A. F.*, M. 3e s., t. Ier, 1852, p. 384. et ss.) — T. à p.

233. — L'opinion de M. de Saulcy sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens. (*R. archéol.*, t. XV, 1858, p. 101-108.)

234. — Documents relatifs à la Bièvre. (*S. A. F.*, B., 1874, p. 38-40.) Cp. *Mém. de l'ancienne Acad. des inscr. et b.-l.*, XIV, p. 267.

235. **Ruble** (baron de). L'arrestation de Jean de Hans et le tumulte de Saint-Médard (déc. 1561). (*S. H. P.*, B., 1886, p. 85-94.)

236. **Saulcy** (Louis-Félicien-Joseph Caignart de). La première bataille de Paris. (Extr. de la *Revue contemporaine*). Paris, 1857.)

237. — L'opinion de M. Quicherat, etc. (*Revue archéol.*, t. XV, 1858-59, p. 228-241.)

Voir, sur cette question, *C. r. des séances de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, 1857, p. 300 et suiv.; 1858, p. 16 et suiv.

238. **Sébillot** (Paul). Légendes et traditions de la *M. S. G.*, I. Le diable sur la montagne Sainte-Geneviève et ses abords. (*M. S. G.*, B., I, p. 245-252.) 2 dessins.

239. **Sellier** (Ch.) et divers. Vestiges d'une ancienne enceinte de Paris existant dans le lycée Saint-Louis. (*C. V. P.*, P. V., 1er mars 1900, p. 84-85.)

240. — Fragment du mur d'enceinte de Philippe-Auguste rencontré rue des Chantiers. (*C. V. P.*, P. V., 27 juin 1901, p. 120.)

241. **Toulouze** (Eug). Un témoin des âges antiques à Lutèce; découverte d'une voierie romaine, 1re fouille. (*Rev. arch.*, 1890, 1er sem., p. 351-377.) 36 fig.

242. **Valet** (Paul). Le diacre Pâris et les convulsionnaires de Saint-Médard. Le jansénisme et Port-Royal. Le masque de Pascal (*M. S. G.*, B., II, p. 343-420). 3 pl., 1 plan, 2 dessins.

243. **Divers**. La montagne Sainte-Geneviève dans les anciens auteurs [Cl. Le Petit, François Colletet, Berthod]. (*M. S. G.*, B., II, p. 431-434.)

244. * Cartulaire de Sainte-Geneviève (1243). Bibliothèque Ste Geneviève, mss. 356 et 623.

245. * Chronologie historique de MM. les curés de Saint-Benoît, depuis 1181 jusqu'en 1752, etc. Paris, 1752, in-8, avec 8 portraits.

246. * Description de la reconstitution du « Vieux Paris » à l'Exposition universelle de 1900. (*L'Ami des monuments*, XIII, p. 214-218, 292-308.) Planches.

247. * Inondation du faubourg Saint-Marcel le 8 (ou 9) avril 1579. (Voir le catal. de la Bibl. nat., Hist. de France, t. VIII, p. 493.)

248. * Discours véritable et déplorable de la cheute des Ponts au Change et Saint-Michel arrivée à Paris le 20 janvier [1616], etc. Ensemble de deux maisons et demy aux fauxbourgs Saint-Marcel, etc. Lyon, J. Gautherin, 1616, p. in-4. (P. p. J. Cousin, *S. H. P.*, B., 1879, p. 146-149.)

249. * Les faubourgs Saint-Michel, Saint-Victor et Saint-Marcel. (*M. S. G.*, B., I, p. 189-193.)

250. Mémoire sur l'origine du nom des rue et porte d'Enfer, par M. P. D. M., de l'Acad. des sc. de Châlons-sur-Marne, etc., s. l. n. d., in-12. Pièce.

251. * Saint-Marcel à travers les âges. Plan des champs de sépultures. (*M. S. G.*, B., II, entre les pages 124 et 125.) 1 plan, par E. Toulouze.

252. * Saint-Marcel en 1550, d'après un plan de l'époque. (*M. S. G.*, B., II, entre les pages 126 et 127.) 1 plan, par E. Toulouze.

253. * Un miracle à Paris [abbaye de Sainte-Geneviève] en 1725. (Document p. p. P. V.) (*S. H. P.*, B., 1875, p. 177-180.)

254. * Voie d'Ivry. Sa direction dans Paris.

(Épreuve communiquée par M. Ch. Magne.)

II. d. ANTIQUITÉS DIVERSES

FOUILLES

255. **Bernard** (l'abbé Eug.). Découverte d'une statue de Bacchus dans la rue des Fossés-Saint-

Jacques [n° 187]. Paris, E. de Soye et fils, 1883, in-8, 39 p. avec 1 héliogravure.

256. **Cagnat** (René). Aqueduc romain près du Collège de France. (*Acad. des Inscr. et b.-l.*, séance du 20 avril 1894.)

257. **Capitan** (D.). Jetons et monnaies des époques romaine, byzantine et du moyen âge, trouvées dans une fouille, place du Panthéon. (*S. A. F.*, B., 1898, p. 254.)

258. — **Capitan** et **d'Ault du Mesnil**. Fouilles de la place du Petit-Pont. (*C. V. P.*, P. V., 7 oct. 1898, p. 25-26.) Planches.

259. **Delisle** (Léopold). Mention de substructions romaines dans un document de 1366. Discussion. (*S. A. F.*, B., 1867, p. 176-178.)

260. **Dufour** (l'abbé Valentin). Les charniers des églises de Paris. I : Le charnier de Saint-Séverin. (*Bul. du Comité d'hist. et d'arch. du diocèse de Paris*, II. T. à p. Paris, Laporte, in-8, 46 p. 1884, p. 301 et suiv.). — II : Saint-Etienne-du-Mont. — III : Saint-Benoît. (1 vol., p. 418 et suiv.)

261. **Duprez** (Charles). Rapport relatif aux fouilles à faire dans le lycée Saint-Louis. (*C. V. P.*, P. V., 19 juillet 1900, p. 156-157.)

262. **Gilbert**. Rapport sur les statues du moyen âge découvertes à Paris, rue de la Santé, en décembre 1839, fait par une Commission composée de MM. de Lavillegille, de Longpérier et Gilbert, rapporteur. (*S. A. F.*, M. XV, 1840, p. 364-369,) 1 pl.

263. **Grivaud de la Vincelle** (Claude-Madeleine). Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du Palais du Sénat. Paris, 1807, in-4. Atlas in-folio de 40 planches.

264. **Jorand** (J.-B.-J.). Notice archéol. sur un autel à Esus (dans la Cité, à Paris), 1823, in-8. (*S. A. F.*, M. IV, 1823, p. 500.)

265. **Lambeau** (Lucien). Rapport sur deux caves anciennes sises rue Laplace n° 18. (*C. V. P.*, P. V., 1899, p. 351-352.)

266. **Landau**. Un coin de Paris. Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole. Paris, Didier, 1878, 31 p.

267. **Lasteyrie** (Robert de). Notice sur un cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole. (*R. archéol.* 1878, I, p. 370-383. — *S. H. P.*, B., 1878, p. 100-111.)

268. **Legrand** (Marc). La Borne, poésie. (*M. S. G.*, II, p. 117-118).

269. — La Vénus de la montagne Sainte-Geneviève. (*Le Parisien de Paris*, 1898, n° 91.)

270. — Antiquités parisiennes. Les découvertes de M. Charles Magne et « la Montagne Sainte-Geneviève ». (*Le Magasin pittor.*, 1899, p. 347-349.)

271. **Legrand** (Noé). Quelques mots sur le quartier de Marat. Trouvailles faites sur l'emplacement des démolitions. (*M. S. G.*, B., III, p. 196-200.) 5 dessins.

272. **Leguay** (Louis). Découverte d'une lampe antique sur l'emplacement du théâtre de Cluny. (*S. H. P.*, B., 1878, p. 25.)

273. **Lenoir** (Alexandre). Monument celtique découvert à Paris en 1806. [Paroisse Saint-Marcel.] (*Acad. celtique*, M., I, 1807, p. 137-143.)

274. **Lenoir** (Albert). Rapport sur les découvertes de murs d'enceinte et de fortification faites en 1849 rue Soufflot et sur le couvent des Jacobins. (*Bull. des Comités historiques*, I, 1852-1853, p. 413.)

275. **Longpérier** (Adrien de).

Fouilles dans les terrains du cloître Saint-Marcel. (*Rev. archéol.*, 1873, II, p. 191-193.)

Cp. les *comptes rendus de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 20 oct. 1871. — Séance du 5 sept. 1873. — Séance du 27 avril 1877.

276. — Fouilles pratiquées sur l'emplacement du cloître Saint-Marcel. (*C. r. de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, n. s. t. VII, 1871, p. 378.)

277. — Stèle antique trouvée dans les jardins de l'abbaye de Port-Royal-en-Ville. (*Rev. archéol.*, 1873, II, p. 259-262.) 1 dessin.

Cp. *C. r. de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 3 oct. 1873.

278. **Magne** (Charles). Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste. (*Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1897, p. LX-LXI, 139-145.)

279. — Répertoire archéologique, disposé par rues, des objets antiques (époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne), recueillis dans les fouilles du Ve arrondissement par M. Charles Magne, secrétaire général de « la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords ». (*M. S. G.*, B., I, p. 56-81.) 2 planches et 4 plans.

Toutes les antiquités décrites dans ce RÉPERTOIRE par l'inventeur font partie de sa collection particulière.

280. — Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste (angle de la rue Clovis et de la rue du Cardinal-Lemoine). (*M. S. G.*, B., I., p. 98-105.)

281. — La céramique parisienne du XIIIe siècle. (*Le Parisien de Paris*, 1898, n° 91.)

282. — La céramique parisienne du XIIIe siècle. Les poteries funéraires et les poteries à usage domestique (découverte d'un vase unique). (*M. S. G.*, B., I, p. 106.) 2 pl.

283. — Le culte de Bacchus au « Mons Lucotitius ». Statue et statuette de Bacchus enfant. (*M. S. G.*, B., I, p. 109-115.) 1 dessin.

284. — Cimetières gallo-romains et mérovingiens (Avenue des Gobelins et rue Descartes) explorés en 1898. (*M. S. G.*, B., II, p. 120-124.) 1 dessin de torques.

285. **Martin-Ginouviez** (F.). Les fouilles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. (*La Chronique médicale*, 1899, p. 784-785.)

286. **Mazard**. Tessons gallo-romains trouvés rue Nicole. (S. *A. F.*, B., 1878, p. 113-115).

287. **Moreau de Mautour** (P.-B.). Observations sur des monuments d'antiquité trouvés dans l'église cathédrale de Paris, par M. D. M. M. Paris, P. Clot, 1711, in-4.

288. **Mowat** (Robert). Substructions découvertes rue du Cardinal-Lemoine. (*S. A. F.*, B., 1885, p. 192.)

289. **Nicard** (Pol.). Vitrail du « Pressoir mystique » à Saint-Etienne-du-Mont. (*S. A. F.*, B., 1882, p. 312-314.)

290. **Noviant.** Lettre au sujet d'un fragment de mur de l'enceinte de Philippe-Auguste situé rue d'Arras n° 9. (*C. V. P.* P. V. n° 3, p. 6.)

291. **Quicherat** (Jules). Autel de Diane, dans l'église de Ste-Geneviève. (*S. A. F.*, B., 1860, p. 50-51.)

292. — Compte rendu des fouilles exécutées rue Nicole. (*S. A. F.*, B., 1878, p. 105-107). — 2 inscr. latines. (*Ibid.*, 1878, p. 105-106.)

293. — Les vestiges romains de la rive gauche de la Seine à Paris

(1882). (Dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire.* Paris, 1885, p. 464.)

294. **Roman** (Joseph). Sceau du collège d'Harcourt. (*S. A. F.*, B., 1877, p. 48-49.) 1 dessin.

295. **Sellier** (Ch.). Rapport sur les fouilles exécutées pendant le mois d'octobre [1898]. Ancienne galerie de dérivation de la Bièvre. Vestiges du pont d'accès de la Porte Saint-Bernard, etc. (*C. V. P.*, P. V., 10 nov. 1898, p. 23-25.)

Voir aussi les nº 6 et 9.

296. — Rapport sur les fouilles exécutées pour la modification des égouts de la rive gauche, par suite du prolongement du chemin de fer d'Orléans. (*C. V. P.*, P. V., 5 mai 1898, p. 17-21.) 1 grand plan.

297. — Fouilles du chemin de fer d'Orléans entre le pont de la Tournelle et le pont Saint-Michel. (*C. V. P.*, P. V., 4 mai 1899, p. 165-168.)

Voir les nombreux rapports de Ch. Sellier sur les fouilles dans Paris (P. V. de la *Commission du Vieux-Paris*, notamment les rapports lus les 7 oct. et 10 nov. 1898, 1er juin et 12 oct. 1899; 18 janvier, 21 mars, 5 avril 1900; 10 oct. 1901 et 16 janvier 1902.

298. **Thédenat** (Henri). Masque trouvé rue Nicole. (*S. A. F.*, B., 1885, p. 237-298.)

299. — Sur deux masques d'enfants de l'époque romaine trouvés à Lyon et à Paris [rue Nicole]. (*Bull. monumental*, LII, 1886, p. 121-142.)

300. **Toulouze** (Eug.). Notes sur diverses sépultures romaines découvertes au quartier Saint-Marcel, à Paris. (*Rev. archéol.*, 1881, I, p. 14-17.)

301. — Découverte d'autres sarcophages mérovingiens dans le quartier Sainte-Geneviève. (Même *Revue*, 1881, II, p. 124.)

302. — Fouilles à Paris, quartier Saint-Marcel. Notice descriptive sur une trousse de médecin. (*Rev. archéol.*, 1882, I, p. 1-6.)

303. — Une fouille rue Valette. Puits à potiers romains; sépultures mérovingiennes. (Art. de *La Ville de Paris*, reproduit dans la *Rev. archéol.*, 1882, I, p. 117-121.)

304. — Épaves de Lutèce. Fouilles d'une maison sise au nº 11, place du Panthéon. (*C. V. P.*, P. V. 10 nov. 1898, p. 7-9.)

305. — Mes fouilles au quartier St-Marcel (actuellement quartier de la Salpêtrière). (*M. S. G.*, B., II, p. 125-221.) 9 pl., 54 dessins.

306. — Mes fouilles sur l'emplacement de l'Ecole de médecine. (*M. S. G.*, B., II, p. 222-264.) 82 dessins.

307. — Un champ de sépultures de l'époque païenne, découvert sous l'hôtel de Condé (méreaux, monnaies; une voierie gallo-romaine du IIIe siècle; sépultures païennes des Ier et IIe siècles). (*M. S. G.*, B., II, p. 265-297.) 42 dessins.

308. **Vacquer** (Théodore). Fouilles dans l'ancien cimetière Saint-Marcel. (*S. H. P.*, B., 1874, p. 23.)

309. — Fouilles de l'Ecole de droit. (*S. H. P.*, B., 1893, p. 35.)

310. **Valet** (Paul). Une collection de tableaux ignorée. Découverte (présumée) d'un « Raphaël » [avenue des Gobelins, nº 46]. (*M. S. G.*, B., I, p. 270-275.) 2 pl.

311. **Vauvillé** (Octave). Découverte d'antiquités place Saint-André-des-Arts et rue de la Harpe. (*S. A. F.*, B., 1898, p. 202-204.)

312. — Découverte de poteries anciennes sur le boulevard Saint-Michel, etc. (*Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, 4e série, IX, p. 134-136, p. 432-433.)

313. * Tombeaux et vases décou-

verts rue des Écoles, le 16 janv. 1857. (*Le Siècle*, 17 janv. 1857.)

Découverte mentionnée dans le *Bull. monumental*, XXV, 1859, p. 120.

314. * Vue cavalière de Paris, prise des hauteurs des Gobelins. Peinture sur toile, fin du XVIIe siècle (avec une longue légende se rapportant à l'an 1358). (*S. H. P.*, B., 1876, p. 100.)

II. e. MONUMENTS

OBJETS D'ART

315. **Augé de Lassus**. Une cave du moyen âge à la Sorbonne. (*S. M. P.*, B., IX, 1895, p. 20-21.)

316. **Bapst** (Germain). La châsse de sainte Geneviève. (*S. H. P.*, B., 1885, p. 113-114.)

317. — Le lampadaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, 1740 [Documents]. (*S. H. P.*, B., 1887, p. 135-148.) 2 dessins.

318. **Bernard-Maillard**. Une visite aux Gobelins. La tapisserie. Paris, Maillard, 1889, in-12, 20 p.

319. **Bertrand de Beuvron** (abbé H. de). Notice sur le monastère du Val-de-Grâce. 3e éd. Paris, Josse, 1874, in-8, 36 p.

320. **Bonnardot** (François). Le Collège de France. Fondation par Ramus d'une chaire au Collège de France. Testament de Ramus (*M. S. G.*, B., I, p. 163-167.)

321. **Bonnefoy** (l'abbé). Une visite à l'église paroissiale Sainte-Geneviève (Panthéon). Paris, impr. De Soye, 1879, in-18, 63 p.

322. **Bouet** (G.). Le collège de Lisieux (à propos de sa démolition). (*Bull. monumental*, XXVIII, 1862, p. 286-288.)

323. **Bougy** (Alfred de) et **Pinçon** (P.). Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, 1847, in-8.

324. **Bouillet** (abbé A.). Les églises paroissiales de Paris, n° 4, Saint-Étienne-du-Mont. Paris, 1897, in-8.

325. **Bouquet** (H.-L.). L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis. Notes et documents pour la plupart inédits avec 1 dessin de Rochegron et plus de 70 vignettes, etc. Paris, Delalain frères, 1891, in-8, XV, 735 p.

326. **Bournon** (Fernand). Chronique parisienne de Pierre Driart, chambrier de Saint-Victor (1522-1535). (*S. H. P.*, M., XXII, 1895, p. 67-178.)

327. **Brièle**. Collection (par divers) de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, t. II, 1883 : Délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu de l'année 1768 à la fin de l'année 1791 (par Brièle), t. III, 1884 : Comptes de l'Hôtel-Dieu de 1536 à 1581 (par le même), t. IV, 1, 1885 : Mêmes comptes terminés en 1599.

328. **Bruté** (Jean). * Chronologie historique de MM. les curés de Saint-Benoît depuis 1181 jusqu'en 1752, etc. Paris, Desprez, 1752, in-12.

329. **Cain** (Georges) et divers. Communication relative à un pavillon du XVIIIe siècle situé ruelle des Gobelins [n° 9]. (*C. V. P.*, P. V., 8 février 1900, p. 59-60.)

330. **Callet** (A.). Les abbayes, monastères ou communautés. Les Feuillantines. (*M. S. G.*, B., II, p. 298-303.) 1 pl.

331. — Monuments et richesses d'art de la montagne Sainte-Geneviève. La mairie du XIIe arrondissement (depuis, V^e arrondissement), Rue Saint-Jacques. (*M. S. G.*, B., II, p. 429.)

332. **Carot** (Henri). Rapport sur les vitraux des églises Saint-Séverin et Saint-Médard. (*C. V. P.*, P. V., 1, 7 avril 1898, p. 4.)

— Vitraux de Saint-Étienne-du-Mont. (*Ibid.*, 5 mai 1898, p. 3-6.)

333. **Carrier** (Henriette). Origines de la Maternité de Paris. Les maîtresses sages-femmes et l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu (1378-1796). Paris, Steinheil, 1888, in-8, XVIII-272 p.

334. **Chapotin** (le R. P.). Le dernier prieur du dernier couvent, 1734-1806 [le couvent de Saint-Jacques]. Paris, A. Picard, 1893.

335. **Chatelain** (Émile). Le livre ou cartulaire de la nation d'Angleterre ou d'Allemagne dans l'ancienne Université de Paris (*S. H. P.*, M., XVIII, 1891, p. 73-100.)

336. **Chavanon** (J.). Comptes du collège du Mans à Paris [quartier Saint-Jacques]. (*S. H. P.*, B., 1898, p. 110-113).

337. — Comptes du collège du Mans, 1585-1588. (*La Province du Maine*, 1899, p. 75, 103, 138, 168, 298, 390).

338. **Claudin** (A.). Les origines de l'imprimerie à Paris. La première presse de la Sorbonne. (*Bull. du bibliophile*, 1898, p. 469, 548, 574 ; 1899, p. 22-36.)

339. **Cocheris** (Hippolyte). L'ancienne chapelle du collège de Cluny. (*S. A. F.*, B., 1860, p. 124-125.)

340. **Cochin** (Augustin). L'hôpital Cochin. La laïcisation (1780-1885). Discussions, plaidoiries, etc. avec une notice sur l'abbé J.-D.-M. Cochin. Dunkerque, impr. Baudelet, 1890, in-8, XXVIII-205 p., 1 portrait.

341. **Corlieu** (docteur A.). Les bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine, rue de la Bûcherie. (*S. H. P.*, B., 1899, p. 151-162). 1 pl.

342. **Cornu** (docteur Georges). A l'hôpital il y a deux siècles. L'Hôtel-Dieu, les compagnons chirurgiens et externes. Paris, Delmas, 1897, in-8, 56 p.

343. **Couret** (Comte A.). Sur deux registres manuscrits provenant de l'ancienne archiconfrérie parisienne du Saint-Sépulcre de Jérusalem (établie dans l'ancienne église des Cordeliers). (*S. A. F.*, B., 1901, p. 319-320.)

344. — Histoire de la prison politique de Ste-Pélagie. Paris, 1899, in-8.

345. **Coyecque** (Ernest). Notice d'un cartulaire du collège d'Harcourt à Paris, conservé dans la bibliothèque de Chartres [n° 595 ; ancien 662]. (*S. H. P.*, B., 1889, p. 121-123.)

346. — Inventaire de la sacristie de l'Hôtel-Dieu de Paris (1254). (*S. H. P.*, B., 1891, p. 130-132.)

347. — La Réforme de l'Hôtel-Dieu de Paris au XVIe siècle. (*S. H. P.*, B., 1899, p. 94-96.) [Document.]

348. — L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge. Histoire et documents. Paris, Champion, 1891 et 1899. 2 vol. in-8. (*S. H. P.*, documents, t. VIII en 2 parties.)

349. **Delisle** (Léopold). Note sur un censier de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, de l'année 1276. (*S. H. P.*, B., 1896, p. 35-39.) 2 pl.

350. — Un des fondateurs de la Sorbonne : Hugo episcopus Aprensis. (*S. H. P.*, B., 1898, p. 159-163.) D'après le *Journal des Savants*, 1898, p. 309-317.

351. — Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les an-

nées 1505-1533, etc. Paris, Ch. Klincksieck, 1899, in-4, 98 p. (Not. et extr. des manuscrits.)

352. **Demachy**. Pose de la première pierre de l'église de Sainte-Geneviève, le 6 septembre 1764. (Dessin lavé, mentionné dans *S. H. P.*, B., 1876, p. 116.)

353. **Denifle** (H.) et **Châtelain** (Em.). Chartularium Universitatis Parisiensis sub auspiciis Concilii generalis facultatum Parisiensium ... Collegit H. Denifle, auxiliante Æmilio Chatelain... Paris, Delalain frères, 1889-1897. 4 vol. in-4.

354. **Denis** (Théophile). Le Musée des sourds-muets. Galerie historique et artistique de l'institution nationale des sourds-muets de Paris. Paris, 58, rue Saint-André-des-Arts, 1891, in-8, 8 p.

355. **Doublet** (le P. Jacques). Histoire sacrée du glorieux protomartyr saint Etienne... contenant ... l'invention de ses saintes reliques et les translations d'icelles de la très ancienne église de Saint-Etienne-des-Grecs, etc. Paris, P. de Bresche, 1648, in-8.

356. **Douët d'Arcq**. Emeute de l'Université de Paris en 1493. (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. V, 1843-44, p. 479 et suiv.)

357. **Du Boulay**. Historia Universitatis Parisiensis. Paris, 1665-1673, 6 vol. in-folio.

358. **Dufour** (l'a.). Les charniers des églises de Paris : St-Etienne et St-Benoît. Paris, 1884.

359. **Du Molinet** (le P. Claude). Le cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Paris, Ant. Dezailler, 1692, in-fol. Portrait et planches.

360. **Du Seigneur** (Maurice). Les frontons du Panthéon. Rapport au sujet de certains restes de l'église Sainte-Geneviève et de sculptures ornant autrefois le Panthéon. (*S. M. P.*, B., II, 1886-87, p. 42-47.) 1 dessin.

361. **Féret** (l'abbé). La vieille Sorbonne, sa fondation et son organisation au moyen âge. (*Bull. du Comité d'hist. et d'arch. du diocèse de Paris*, II, 1884, p. 98-118.)

362. — La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne, t. I : XVIe siècle. Phases historiques. Paris, A. Picard, in-8, VIII-463 p.

363. — L'Université de Paris et les Jésuites dans la seconde moitié du XVIe siècle. (*Rev. des questions histor.*, LXV, p. 455-497.)

364. **Fortin** et **Tesson**. Communication relative à deux pierres funéraires provenant de l'Abbaye de Port-Royal et existant dans la maison d'accouchement, 119, boulevard de Port-Royal. (*C. V. P.*, P. V., 13 avril 1899, p. 116-119.)

365. **Fosseyeux** (R.). Le collège du cardinal Lemoine (1302-1743). (Université de Paris, diplôme d'ét. sup. Position des mém. 1877, p. 27-32.)

366. **Franklin** (Alfred). La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, etc., d'après des documents inédits, 2e éd. corr. et augm. Paris, Willem, 1875, in-8, XIV-279 p., 1 plan.

367. **Gannal** (Dr F.). Une page de l'histoire de l'Hôtel-Dieu. (*S. H. P.*, B., 1892, p. 60-62.)

368. **Goujet** (Claude-Pierre). Mémoire historique et littéraire du Collège royal de France. 1758, 3 vol. in-12.

369. **Grente** (l'abbé J.). Une paroisse de Paris sous l'ancien régime : Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1566-1793). Paris-Auteuil, impr.

D. Fontaine, 1897, in-12, 3 feuillets et III-250 p., 1 pl.

370. — Notice historique sur les reliques de saint Magloire et autres saints provenant de l'abbaye de Saint-Magloire et conservés actuellement dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Paris, Champion, 1898, in-16, 36 p.

371. **Guiffrey** (Jules). Germain Pilon, menuisier, auteur de la chaire de Saint-Étienne-du-Mont, 1651 [moins les sculptures]. (*S. H. P.*, B., 1883, p. 46-52.)

372. — Note sur la maison dite de la Reine Blanche. (*C. V. P.*, P. V., 2 juin 1898, p. 27-28.) 1 pl.

373. **Guillier** (Octave). Histoire de l'hôpital Notre-Dame-de-Pitié de Paris (1612-1882). Paris, impr. Chamerot, 1882, in-4, VIII-79 p.

374. **Hallays** (André). Rapport sur une visite faite rue Saint-Jacques n° 269, dans l'ancien monastère des Bénédictins anglais. (*C. V. P.*, P. V., 10 avril 1902, p. 89-90.) — Rapport relatif au pavillon de Julienne. (*Ibid.*, p. 90-91.) 1 pl.

375. **Hamy** (E.-T.). Les derniers jours du Jardin du Roi et la fondation du Muséum d'histoire naturelle. Paris, 1893, gr. in-4.

376. — Les débuts de l'anthropologie et de l'anatomie humaine au Jardin des Plantes, etc. Paris, Masson, 1894, in-8. (Discours.)

377. — Le Muséum d'histoire naturelle il y a un siècle ; description de cet établissement, d'après des peintures inédites de J.-B. Hilair (1794), publiée avec 10 pl. phototyp. Paris, E. Leroux [1896], in-4 oblong.

378. **Jean de Thoulouse** (le P.). Abrégé de la fondation de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, etc. Paris, 1640, 2 vol. in-fol.

379. **Jourdain** (Charles). Histoire de l'Université de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Delalain, 1862, 2 vol. in-fol.

380. — Index chronologicus, etc. (Table des documents). *Ibid.*, 1866, in-fol.

381. — Le collège du cardinal Lemoine. (*S. H. P.*, M., III, 1876, p. 43-81.)

382. — La taxe des logements dans l'Université de Paris. (*S.H.P.*, M., IV, 1877, p. 140-153.)

383. **Lacaille** (Henri). Étude sur le collège de Reims à Paris (*Travaux de l'Acad. de Reims*, LIV, p. 1-182.)

384. **Lacordaire** (A.-L.). État civil des tapissiers des Gobelins au XVIIe et au XVIIIe siècle. (*Nouv. arch. de l'art français*, 1897, p. 1-60.)

385. **Lambeau** (Lucien). Rapport sur les caves ogivales de la rue Valette, n° 13 (ancien collège Fortet). (*C. V. P.*, P. V., 6 juillet 1899, p. 223-225.)

386. **Lamouroux** (Georges). La Bibliothèque de Sainte-Geneviève-du-Mont. — L'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève (?-1850). (*M. S. G.*, B., II, p. 421-428.) (Extrait de l'*Almanach du Bibliophile*, 1898.)

387. **Launoy** (l'abbé Jean de). Joannis Launoii, Regii Navarræ Gymnasii historia. Paris, 1677, in-4.

Pour la bibliographie du collège de Navarre, voir *M. S. G.*, B., I, p. 149, et Lebeuf, *Hist. de Paris*, éd. Cocheris, t. II, p. 673-676.

388. **Lebrun** (A.). L'église de Saint-Julien-le-Pauvre, d'après les historiens et des documents inédits tirés des archives de l'Assistance publique, etc. Paris, impr. Levé, 1889, in-8, 105 p., 7 grav. et 3 plans.

389. **Lecoq** (Camille). Turgot a

Panthéon. Un garant. (*Le Carnet histor. et litt.*, III, p. 374-378.)

390. **Lefranc** (Abel). Les origines du Collège de France. Paris, A. Colin, 1890, in-8, 27 p. (Extr. de *la Rev. internationale de l'enseignement*, 15 mai 1890.)

391. **Legrand** (Noé). L'amphithéâtre de l'ancienne Faculté de médecine et les jetons des doyens. (*M. S. G.*, B., III, p. 182-195.) 1 dessin.

392. **Lenoir** (Alexandre) Monument celtique, etc. (voir la *section* II. d.). Digression sur l'église Saint-Marcel.

393. — Rapport de M. Alex. Lenoir, administrateur du Musée des monuments français sur la démolition de l'église de Sainte-Geneviève de Paris. (*Acad. celtique*, M., I, 1807, p. 353-361.)

394. **Lenoir** (Albert). Église de St-Benoît. Vue des charniers. (*S. M. P.*, B., II, 1888, p. 144.) 1 pl.

395. **Lucas** (Charles). Rapport sur les vitraux des églises Saint-Séverin et Saint-Médard. (*C. V. P.*, P. V., 7 juillet 1898, p. 7-8.)

396. **Luchaire** (Achille). L'Université de Paris sous Philippe-Auguste. Paris, Chevalier-Marescq, 1899, in-8, 59 p.

Voir aussi *Acad. des sc. mor. et polit.*, séances et travaux, CLI, p. 87-98; — *Rev. intern. de l'enseignement*, XXXVII, p. 4-18.

397. **Madaune** (l'abbé de). Guide du pèlerin au sanctuaire de l'Immaculée-Conception, actuellement sous le vocable de N.-D. de Sainte-Espérance, dans l'église Saint-Séverin à Paris. Paris, Ch. Poussielgue, 1891, in-12, 107 p.

Histoire résumée de l'église.

398. **Ménorval** (E. de). Les restes du collège des Bernardins. (*S. M. P.*, B., X, 1896, p. 51-78.)

399. **Mério** (E.). La Sorbonne et son fondateur. Discours prononcé le 8 oct. 1888 à l'inauguration du monument de Robert de Sorbon, dans l'église de Sorbon (Ardennes). Paris, Lecoffre, 1888, in-8, 38 p., 2 pl. (Extr. des *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. LXXXIII.)

400. **Molinier** (Emile). Fragments d'un inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. (*S. H. P.*, M. VIII, 1881, p. 273-286.)

401. **Montaiglon** (Anatole de). Note sur la maison de Scipion. (*S. A. F.*, B., 1857, p. 99-101.)

402. **Mowat** (Robert). Visite de M. R. M. à l'église Saint-Julien-le-Pauvre. (*S. A. F.*, B., 1898, p. 313-316.) — Voir aussi la p. 372.

403. **Müntz** (Eug.). Le collège des Bernardins et les artistes parisiens du XIVe siècle. (*S. H. P.*, M., XXVI, 1899, p. 196-210, 6 pl. — *L'Ami des mon.*, XIII, p. 206-211.)

404. **Nénot**. Plan des fondations de la chapelle de Robert de Sorbon (1326), mis à jour pendant la construction de la nouvelle Sorbonne, en juillet 1897. (*C. V. P.*, P. V., 1898, n° 6.) 1 plan.

405. **Nicard** (Pol.). Monographie de Saint-Julien-le-Pauvre. (*S. M. P.*, B. II, 1886-87, p. 238-242.) Planche.

406. **Normand** (Charles). Le Puits Certain, d'après une découverte inédite. (*L'Ami des monuments et des Arts*, t. X, 1896, p. 49-55.) Pl. photogr.

407. — Le grand monument romain du Collège de France, près les rues de Lanneau et Jean-de-Beauvais. (*L'Ami des monuments*, t. X, 1896, p. 49-55.)

408. — La rue Clovis et l'église dis-

parue de Sainte-Geneviève, d'après des documents inédits de la collection Ch. Normand. (*L'Ami des mon.*, XIII, p. 103-108.)

409. **Omont** (Henri). Documents sur la vente des manuscrits du collège de Clermont à Paris (1764). (*S. H. P.*, B., 1891, p. 7-15.)

410. — Le Collège de France en 1725 [Document]. (*Ibid.* 1893, p. 59.)

411. **Ouin-Lacroix** (Ch.). Histoire de l'église Sainte-Geneviève. Paris, Sagnier et Bray, 1852, in-8.

412. **Périn** (Jules). L'église Saint-Hilaire-du-Mont, ses vestiges. (*C. V. P.*, P. V., 1898, n° 9, p. 10-11.)

413. — Le Réfectoire du couvent des Bernardins (rue de Poissy). (*S. M. P.*, B., X, 1896, p. 19-20.)

414. — Le collège des Bernardins. (*Le Parisien de Paris*, 1898, n° 81.)

415. — Les Églises paroissiales, collégiales, conventuelles. (*M. S. G.*, B. I, p. 116-135.)

416. — [Signé J. P.] Les abbayes, prieurés, monastères ou communautés. [I] Le couvent de Saint-Jacques [d'après une note intitulée : Le bienheureux Réginald d'Orléans, de l'Ordre des Frères prêcheurs]. (*M. S. G.*, B., I, p. 136-138.)

417. — [Signé J. P.] Le collège de Navarre. Anciens bâtiments et chapelle [d'après Crevier, Histoire de l'Université de Paris, avec notes historiques de J. P] (*M. S. G.*, B., I, p. 139-149.) 2 plans.

418. — [Signé J. P]. Le collège de Boncourt. Le collège de Tournay. (*M. S. G.*, B., I, p. 161-162.)

419. — [Signé J. P.] La porte de la Tournelle. — La porte Saint-Bernard. (*M. S. G.*, B., I, p. 177-180.) 1 dessin, 1 pl.

420. — [Signé J. P.] Monuments et richesses d'art de la Montagne Sainte-Geneviève. (*M. S. G.*, B., I., p. 184-188.)

421. — [Signé J. P.] Hôtels et anciennes maisons (V^e^ et XIIIe arrondissements). (*M. S. G.*, B., I, p. 233-235.) 1 pl. (Hôtel, rue Lhomond, n° 27).

422. — et divers. Sur l'enseigne de la maison de saint Julien, rue Galande, 42. (*C. V. P.*, P. V., 5 avril 1900, p. 114.)

423. **Pichard**. Résumé de sa note sur l'église St-Étienne-des-Grès. (*S. H. P.*, B., 1887, p. 39.)

424. **Planchon** (G.). L'enseignement des sciences physico-chimiques au Jardin des apothicaires et à l'École de pharmacie de Paris. Paris, Flammarion, 1897, in-8, 67 p. (Extr. du *Journal de pharmacie et de chimie.*)

425. **Poirée** (Élie) et **Lamouroux** (Georges). Les éléments d'une grande bibliothèque. Catalogue abrégé de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. (Avec une introduction par Henri Lavoix, administrateur.) Paris, Firmin Didot. — 2 suppléments.

426. **Quicherat** (Jules). Histoire du collège Sainte-Barbe. Paris, Hachette, 1860, 3 vol. in-8.

427. — La rue et le château Hautefeuille à Paris. (*S. A. F.*, M. XLII, 1881, p. 9-44.) 1 pl.

428. **Quinet** (E.). Le Panthéon. Paris, Marpon et Flammarion, 1890, in-16, 298 p.

429. **Reilhac** (comte de). La Chapelle N.-D. de Reilhac, fondée au XIVe siècle en l'église Saint-Médard-lès-Paris, etc. (*S. H. P.*, M., XII, 1885, p. 223-254.)

430. **Revol**. Essay sur l'idée de peindre la coupe du dôme futur de la nouvelle église de Sainte-

Geneviève. (Document communiqué par M. Gazier.) (*M. S. G.*, B. III, p. 54-58.)

431. **Rochas** (A. de). Une leçon d'ouverture au Collège de France en 1555. (*Le Cosmos*, 2 septembre 1899.)

432. **Rondeau** (Philippe). Inscription commémorative de la restauration du grand couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. (1641.) (*S. H. P.*, B., 1888, p. 139-145.)

433. **Rondelet** (F.). Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français. Paris, 1797.

434. — * Notice historique sur l'église de Sainte-Geneviève. Paris, impr. Remquet, 1852, in-4. Pièce.

435. **Rondonneau de La Motte.** Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris, 1787.

436. **Rousselet** (Albin). Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris relatives à la lutte des administrateurs laïques contre le pouvoir spirituel, etc. Paris, Lecrosnier et Babé, 1888, in-8, xxxii-236 p. 1 eau-forte.

437. **Ruble** (baron A. de). Journal de François Grin, religieux de Saint-Victor (1553-1570). (*S.H.P.*, M., XX, 1894, p. 1-52.)

438. **Sainte-Beuve.** Histoire de Port-Royal. Paris, Renduel, 1840-1848, 3 vol., 2e éd. (avec table onomastique). Paris, Hachette, 1861, 5 vol.

439. **Sellier** (Charles). Rapport sur les fouilles exécutées à l'église St-Nicolas-du-Chardonnet. (*C. V. P.*, P. V., 10 nov. 1898, p. 11-13.)

440. — Communication relative aux vestiges de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. (*C. V. P.*, P. V., 13 avril 1899, p. 113-114.)

441. **Selmersheim** et **Tesson.** Rapport au sujet d'une visite faite boulevard Saint-Marcel sur l'emplacement de l'ancien cloître Saint-Marcel. — Observations de Tesson. (*C. V. P.*, P. V., 25 avril 1901, p. 48-50.)

442. **Soufflot** (J.-G.). Plan général [gravé] de l'église Sainte-Geneviève et de la rue au devant suivant le dernier projet présenté au Roy par M. le marquis de Marigny, approuvé par Sa Majesté le 2 mars 1757 et dessiné par J.-G. Soufflot.

443. **Soulier** (le P.). De collegio parisiensi ordinis servorum sanctæ Mariæ. (Dans les Monumenta ordinis serv. S. M., t. I, fasc. 1-2. Bruxelles, 1897, in-8.)

444. **Tarry** (Harold). L'École polytechnique. Son installation au collège de Navarre, le 21 brumaire an XIV (4 novembre 1805). (*M. S. G.*, B., I, p. 150-160.) 1 plan, 1 pl.

445. **Taxil.** Note relative au Pavillon de Julienne, ruelle des Gobelins, n° 7. (*C. V. P.*, P. V., 23 oct. 1902, p. 168-169.)

446. **Tesson.** Visite aux maisons expropriées pour le percement de la rue Dante. Réserve d'objets curieux. (*C. V. P.*, P. V., 4 mai 1899, p. 157-158.)

447. - Substructions de l'annexe de l'Hôtel-Dieu, etc. (*Ibid.*, 6 juillet 1899, p. 222-233.)

448. — Rapport sur des vestiges de la chapelle Saint-Blaise, 48, rue Galande. (*C. V. P.*, P. V., 12 oct. 1899, p. 256-258.)

449. — Visite du Val-de-Grâce. (*C. V. P.*, P. V., 10 avril 1902, p. 86-87.)

450. — et divers. Excursions à la Pharmacie centrale des hôpitaux, quai de la Tournelle. Vote d'un projet de musée à l'hôtel de Miramion. (*C. V. P.*, P. V., 16 janvier 1902, p. 4-8.)

451. **Teysseyre** (A.), avocat. Au

Roy en son Conseil d'État. Mémoire pour les dames composant l'Association dite des dames anglaises établie à Paris. Paris. Pièce [1828] in-4.

452. **Tourneux** (Maurice). Deux visites royales à la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève (1764-1771). (*S. H. P.*, B., p. 180-189.)

453. **Troche** (M.-N.). Recherches historiques sur la chapelle du collège de Navarre. (*Rev. archéol.*, II, 1844, 1re partie, p. 192-200.)

454. — Notice historique sur l'ancienne église collégiale et paroissiale de St-Benoît. (*Rev. archéol.*, IV, 1846, p. 214-227 et 276-282.)

455. **Valet** (Paul). La Salpètrière. Histoire et bâtiment. (*M. S. G.*, B., III, p. 27-38.)

456. — Le Panthéon. Conférence faite le 23 juillet 1901. (*M. S. G.*, B., III, p. 39-53.)

457. — Le Val-de-Grâce. Les bâtiments. — La vie au couvent. — L'hôpital militaire. Conférence faite le 13 mai 1902. (*M. S. G.*, B., III, p. 59-88.) 3 dessins.

458. — Au Musée de Cluny. Recherches sur le tableau catalogué sous le n° 1682. (*M. S. G.*, B. III, p. 171-181.) 5 dessins.

459. **Viatte** (Jules). L'église Saint-Julien-le-Pauvre de Paris. Monographie de l'église et de ses environs. Châteaudun, H. Prudhomme; Paris, Em. Paul et Guillemin, 1898, in-8, 54 p., 14 pl.

460. **Vidier** (A.). Les abbayes de St-Denis, Saint-Crépin-le-Grand, Sainte-Geneviève et Saint-Père de Melun au xvie siècle. [Enquêtes sur la valeur de ces bénéfices.] (*S. H. P.*, B., 1898, p. 140.)

461. **Weiss** (N.). Sur une salle souterraine sise rue Valette, n° 19. (*Bulletin de la Société du protestantisme français.*)

462. **Divers**. Promenade de la Société [des Amis des monuments parisiens] aux Catacombes et au Val-de-Grâce. (*S. M. P.*, B., II, 1886-87, p. 211-232.) Planches.

463. — Promenade de l'*Ami des monuments* au collège des Bernardins. Article de Guy Tomel dans les *Débats*; de M. de Ménorval dans l'*Éclair*. (Reproduits *S. M. P.*, B., p. 92 et 95.)

464. — Visite de caves anciennes rue de Cluny, 11. (*C. V. P.*, P. V., 18 janv. 1900, p. 14-15.)

465. — Sur la châsse de Sainte-Geneviève. (Voir Bibl. nat., *Catal. de l'Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 512-513.)

466. * L'abbaye de Saint-Victor. Les tableaux du peintre Jean Restout. (*M. S. G.*, B., II, p. 429-430.)

467. * Acquisition et sauvegarde de l'ancienne Faculté de médecine, rue de la Bûcherie. (*S. M. P.*, B., X, 1896, p. 40-41.)

468. * La bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont. (*M. S. G.*, B., I, p. 168-176.)

469. * Briefve et sommaire description du monastère des Cordelières de Saint-Marcel-lez-Paris (1651). (Pièce reproduite *S. H. P.*, B., 1889, p. 9-19.)

470. * Le collège des Bernardins et les artistes parisiens du xive siècle [Analyse du mém. d'Eug. Müntz]; voir le n° 403 (*Bull. monumental*, LXIV, 1899, p. 355-356.)

471. * Le collège de Fortet (21, rue Valette). (*M. S. G.*, B., II, p. 304-308.) 1 pl., 1 dessin.

472. * Conservation des monuments. Discussion au sujet des anciens bâtiments de la bibliothèque (de l'abbaye) de Sainte-Geneviève.

(*Bull. archéol.* p. p. le Comité historique des arts et monuments, t. IV, 1848-49, p. 21-23 et 68-70.)

473. * Couvent des Bernardins. Découvertes des ruines de l'église. [*S. M. P.*, B., II, 1888, p. 70-73 (dont 1 plan par Albert Lenoir.] 1 plan, *ibid.*, p. 131.

474. * École polytechnique. Livre du Centenaire (1794-1894). Paris, Gauthier-Villars, 1897, 2 vol. gr. in-8.

475. * Fêtes de l'Université de Paris en 1889. Paris, Chamerot, 1890, in-4, 91 p.; gravures.

476. * Louis XIV et Port-Royal-des-Champs. (*R. des doc. histor.*, p. p. Charavay, déc. 1874.)

477. * Martyrologe ou Mémoire de toutes les fondations faites dans l'église de Saint-Séverin, renouvelé et rédigé par MM. les marguilliers de ladite église. Paris, Leprest, 1678, in-fol.

478. * Paris démoli. Les grands Carmes sur l'emplacement du marché de la place Maubert. (*S. M. P.*, B., II, 1888, p. 83-84.) 2 pl.

479. * La porte Saint-Jacques, rue Saint-Jacques. (*M. S. G.*, B., II, p. 329.)

480. * Promenades-causeries, 1896 : La manufacture des Gobelins et de la Savonnerie. — L'ancienne Faculté de médecine. — Les arènes parisiennes. (*M. S. G.*, B., I, p. 38-40.)

481. * Promenades-causeries histor. archéol. et artist. [organisées par le Comité de la M. S. G.], 1897 : Le collège Louis-le-Grand. — L'église St-Séverin. — Le Lycée Henri-IV. — L'église St-Médard; 1898 : L'église St-Étienne-du-Mont. — Les quais. — Les antiquités de la M. S. G. (*M. S. G.*, B., II, p. 42-46.)

482. * Sculpture. Une statue de Ste-Geneviève (par J. Périn ?). (*M. S. G.*, B., I, p. 186-187.)

II. f. INSCRIPTIONS

NOMS DES RUES

483. **Desjardins** (Ernest). Inscription de borne milliaire trouvée en 1877 dans le cimetière Saint-Marcel (Discussion). (*Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 24 oct. 1878. — *Rev. archéol.*, mai 1880.) Résumé du mémoire. (*S. H. P.*, B., 1880, p. 36-62.)

484. **Longpérier** (Adrien de). Inscription découverte au « Champ Saint-Marcel » [Ursinius...]. (*Compte rendu de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 24 oct. 1873.) séance du 24 oct. 1878.

485. **Mowat** (R.). Inscriptions de la rue Nicole. — Voir *Section* I.b. Mowat, Remarques, etc., nos 43-— Cp. 50 et LXIX, LXX.

486. **Périn** (Jules) [Signé J. P.]. Inscriptions parisiennes dans les Ve et XIIIe arrondissements. (*M. S. G.*, B., I, p. 181-183.) [Propositions pour la pose de plusieurs inscriptions commémoratives.]

487. — [Signé J. P.] Les noms des rues sur la montagne Sainte-Geneviève. Plaques anciennes; inscriptions gravées. (*M. S. G.*, B., II, p. 437-441).

II. g. BIOGRAPHIE

HAGIOGRAPHIE

488. **Auvray** (Lucien). Giordano Bruno à Paris, d'après le témoignage d'un contemporain (1585-1586). (*S. H. P.*, M., XXVII, 1900, p. 288-301.)

489. **Babelon** (E.). Mention de son iconographie de l'empereur Julien

(*Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 31 janvier 1902.)

490. — Marat au Jardin des Plantes. (*S. H. P.*, B., 1892, p. 88-90.)

491. **Beurrier** (Paul). La vie de Sainte-Geneviève. Paris, 1641, in-8.

492. **Caron** (Pierre). Noël Beda, principal du collège de Montaigu, etc. (Ec. des Chartes, positions des thèses, 1898, p. 27-34.)

493. **Coquelin** (Louis). Racine et Port-Royal. (*Rev. encyclop.*, 1899, p. 432-435.)

494. **Delalain** (Paul). Notice sur Galliot Du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560. Paris, 1890, in-8. (Extr. du *Journal de la librairie.*)

495. **Duchesne** (Louis). Son opinion sur la « Vie de sainte Geneviève », p. p. Ch. Kohler et étudiée à nouveau par Br. Krusch (monumenta Germaniæ). (*Acad. des inscr. et b.-l.*, séance du 7 avril 1893)

496. **Gazier** (A.). Le masque mortuaire de la mère Angélique Arnauld. (*M. S. G.*, B., III, p. 201-206.)

497. **Hamy** (E.-T.). Un précurseur de Guy de La Brosse. Jacques Gohory et le Lycéum philosophal de St-Marceau-lez-Paris 1571-1576. (*Nouv. arch. du Muséum*, 4e S., I, p. 1-26.)

498. **Havet** (Julien). Miracles de sainte Geneviève à Paris (XIIe-XIVe siècles, rédaction française attribuée à Thomas Benoist). (*S. H. P.*, M., II, p. 109-116.) — T. à P. Paris, 1889, in-16.

D'après le ms. fr. de la Bibliothèque nationale. no 5667.

499. **Jadart** (H.) et **P. Pellot**, maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon (Ardennes). Reims, imp. Monce, 1889, in-8, XIV-82 p.; gravures.

500. **Kohler** (Charles). Etude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie. Paris, Vieweg, 1880, in-8, LIX-90 p. (Biblioth. de l'École des hautes études, 48e fascicule.)

501 **L.** (F.-J.). Sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France. Lille, Desclée, 1891, in-12, 144 p., gravures.

502. **Largemain** (Lieutenant-colonel). Bernardin de Saint-Pierre, intendant du Jardin des Plantes. (*Rev. d'histoire litt. de la France*, IV, p. 246-282.)

503. **Le Juge** (F.-Pierre). L'Histoire de sainte Geneviève, patronne de Paris, prise et recherchée des vieux livres escripts à la main, etc. Paris, H. Coypel, 1586, in-16; — 1588, p. in-8.

504. **Longnon** (Auguste). Étude biographique sur François Villon, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales. Paris, H. Menu, 1877, in-8.

505. **Omont** (Henri). Gérard Morrhe, imprimeur parisien (1530-1532). (*S. H. P.*, B., 1891, p. 133-144.) — Nouveaux documents. (*Ibid.*, 1895, p. 35-39.)

506. — Extrait des éphémérides de Jérôme Aléandre sur son passage à l'Université de Paris. (*S. A. F.*, B., 1893, p. 235 et suiv.)

507. — Richard Breton, libraire et relieur parisien, fournisseur de la cour. [Demeurant rue Saint-Jacques.] (S. *H. P.*, B., 1900, p. 41-43.) Document.

508. **Paquier** (l'abbé J.). L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle. Jérôme Aléandre. (*Rev. des questions histor.* LXIV, p. 372-398. — LXV, p. 144-185.)

509. **Péchenard** (Mgr Pierre-Louis). Panégyrique de sainte Geneviève prononcé dans l'église de S.-G. à Reims, le 9 février 1890. Reims, Monce, 1890, in-8, 27 p.

510. **Philippon** (Gustave). Le berceau de la comédie en France sur la montagne Sainte-Geneviève [Grévin et Jodelle]. (*M. S. G.*, B., II, p. 309-328.)

511. **Pinvert** (Lucien). Jacques Grévin (1538-1570). Paris, Fontemoing, 1898, in-8, 395 p.

512. **Pluyette** (Charles). Un recteur de l'Université de Paris au xve siècle: Jehan Pluyette et les fondations qu'il institua [notamment au collège des Bons-Enfants-St-Victor]. Paris, Champion, 1900, in-8, 123 p.; 6 pl. en phototypie.

513. **Prou** (Maurice). Une œuvre du tombier Jean Le Moine, à Étampes. (Il habitait « près la Porte Saint-Michel ».) (*S. A. F.*, B. 1892, p. 96 et 228.) 1 pl.

514. **Renouard** (Antoine-Augustin). Annales de l'imprimerie des Estienne. Histoire de la famille des Estienne et de ses éditions. 2e éd. Paris, 1843, in-8, xix-586 p.

515. **Renouard** (Ph.). Bibliographie [avec biographie] des éditions de Simon de Colines (1520-1546). Paris, Ém. Paul, Huard et Guillemin, 1894, in-8, viii-517 p.; fac-similés. — Additions par Henri Omont. (*S. H. P.*, B., 1894, p. 84.)

516. — Quelques documents sur les Petit, libraires parisiens, et leur famille. (*S. H. P.*, B., 1896, p. 133-153.)

517. **Saint-Yves** (l'a.B.-M-P.). Vie de sainte Geneviève, 1845, in-8.

Sur l'histoire de sainte Geneviève, patronne de Paris, consulter la « Monographie bibliographique » de P. Pinçon, insérée dans l'*Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève* d'Alfred de Bougy. Paris, 1847, in-18, p. 275-88. — Voir aussi et surtout Ul. Chevalier, *Répertoire des sources hist. du moyen âge*, Bio-bibliogr. col. 828-829.

518. **Stein** (Henri) Philippe de Champaigne et ses relations avec Port-Royal. Paris, Plon, 1891, in-8, 19 p.

519. — Nouveaux documents sur les Estienne, imprimeurs parisiens. (*S. H. P.*, M., XXII, 1895, p. 249-295.)

520. **Valet** (Paul). Autour de l'église Saint-Séverin. Ambroise Paré : 1° son mariage à Saint-Séverin. 2° Il est parrain à Saint-André-des-Arcs. (*M. S. G.*, B., I, p. 194-207.) 1 portrait en héliogr.

Même titre. (*Le Parisien de Paris*, 1898, n°s 80, 81.)

521. — Le diacre Pâris. (Voir la *Section* II. c. n° 242.)

522. **Wallinus** (Georgius). De sancta Genovefa, Parisiorum et totius regni Galliæ patrona, disquisitio historico-critico-theologica, etc. Witebergæ, 1713, in-4, 235 p.; fig.

523. * Biographie (V^e^ et XIIIe arrondissements). [Fr. Villon ; Guillaume Budé ; Ramus ; Gabriel Daubrée.] (*M. S. G.*, B., I, p. 236-244.)

524. * Biographie (V^e^ et XIIIe arrondissements). [Fr. Villon ; Guillaume Budé ; Ramus ; Michelet ; Vacherot ; M. Schutzenberger, M. Alfred Croiset.] (*M. S. G.*, B., II, p. 442-449.)

525. * Nécrologe de Port-Royal. Amsterdam (Rouen), 1723-1735, 2 vol. in-4 (Publié par dom Rivet et le P. Desmares.)

526. * Sainte Geneviève et son temps. Tours, Mame, 1899, gr. in-8, 30 p.

527. * La vie de sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris, précédée d'une notice sur toutes les vies de s. G. qui ont paru. Paris, 1823, in-12 ; autre éd. 1825.

528. * La vie de madame sainte-Geneviève. (Voir *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, XXXV, col. 241-242.)

529. * La vie de Monsieur de Pâris, diacre. A Bruxelles, chez Foppens, 1721.

TABLE DES AUTEURS

Alizon (A. d'), n° 137.
Amécourt (R. d'), 138.
Aucourt (comte d'), 15.
Audierne (l'abbé), 139.
Augé de Lassus (L.), 192, 315.
Ault du Mesnil (d'), 258.
Auvray (L.), 488.

Babelon (E.), 489.
Bapst (G.), 316, 317, 490.
Bellanger (l'a. J.-Cl.), 193.
Béraud (A.), 16.
Bernard (l'a. E.), 255.
Bernard-Maillard, 318.
Bertrand de Beuvron (l'a. H. de), 319.
Berty (A.), 17.
Beurrier (P.), 491.
Blondel, 31.
Bonamy (P.), 18, 19.
Bonfons, 20, 35.
Bonnardot (A.), 21, 22, 23.
Bonnardot (Fr.), 320.
Bonnefoy (l'a.), 321.
Bouet (G.), 322.
Bougy (A. de), 323.
Bouillet (l'a. A.), 324.
Bouquet (H.-L.), 325.
Bournon (F.), 24, 25, 26, 27, 326.
Bretez (L.), 106.
Brice (dom G.), 28, 118.
Brièle, 29, 327.
Brunet (Ch.), 1.
Bruté (J.), 328.
Budinsky (A.), 30.
Bullet, 31.

Cagnat (R.), 256.
Cain (G.), 329.
Callet (A.), 32, 330, 331.
Capitan (le docteur), 194, 257, 258.
Cardé (prince de), 195.
Caron (P.), 492.
Carot (H.), 332.
Carra de Vaux (baron), 33, 196.
Carré de Montgeron (L.-B.), 197.
Carrier (Henriette), 333.
Caylus (comte de), 34, 119.
Chalarieu (L. de), 140.
Champeaux (A. de), 35.
Chapotin (le R. P.), 334.
Châtelain (E.), 198, 335, 353.
Chavanon (J.), 336, 337.
Chenu (J.), 120.
Chéreau (A.), 141.
Claretie (L.), 142.
Claudin (A.), 338.
Cocheris (H.), 75, 339.
Cochin (A.), 340.
Coquelin (L.), 493.
Corlieu (docteur A.), 341.
Cornu (docteur G.), 342.
Corrozet (G.), 36.
Couret (comte A.), 343, 344.
Cousin (J.), 37.
Coyecque (E.), 38, 199, 345, 346, 347, 348.
Crevier (J.-B.-L.), 39.

D. C., 134.
Dabot (H.), 200, 201, 202, 202 *bis*.
Delabrousse (L.), 143.

Delalain (P.), 2, 40, 41; 494.
Delisle (L.), 144, 259, 349, 350, 351.
Deloche (M.), 145, 146, 147.
Demachy, 352.
Denifle (H.), 353.
Denis (F.), 2 *bis*.
Denis (Th.), 354.
Desjardins (E.), 203, 204, 483.
Desnoyers (J.), 148.
Doré (P.), 205.
Doublet (le P. J.), 355.
Douët d'Arcq, 356.
Drumont (E.), 42.
Du Boulay, 357.
Du Breul (J.), 43.
Duchesne (L.), 495.
Dufour (l'abbé V.), 3, 260, 358.
Dulaure (J.-A.), 44.
Du Molinet (le P. Cl.), 359.
Duplessis (G.), 4.
Du Pradel (A.), 45, 150.
Duprez (Ch.), 261.
Du Seigneur (M.), 149, 360.
Du Sommerard (Al.), 121, 122.
Du Sommerard (E.), 123.
Duvernois (H.), 151.

Faudet (l'a.), 206.
Félibien (M.), 46.
Feret (l'a.), 361, 362, 363.
Ferrand (St.), 152.
Fortin, 364.
Fosseyeux (R.), 365.
Fournier (E.), 47.
Franklin (A.), 48, 49, 50, 51, 111, 366.
Frollo (Jean), pseudonyme, 153.

Gannal (docteur F.), 367.
Gaudefroy (M.), 207.
Gaulle (J. de), 52.
Gazier (A.), 496.
Géraud (H.), 53, 117.
Gilbert, 262.
Girault, de Saint-Fargeau, 5, 54.
Gomboust, 55.
Goujet, 368.
Gourdon de Genouillac (L.), 56.
Grente (l'a. J.), 369, 370.
Grivaud de la Vincelle (Cl.-M.), 263.
Guiffrey (J.), 57, 371, 372.
Guilhermy (baron F. de), 58, 59.
Guillier (O.), 373.
Guillot, 60.

Hallays (A.), 374.
Halmagrand, 61.
Hamy (E.-T.), 375, 376, 377, 497.
Havet (J.), 498.
Hernandez (Th.), 62.
Héron de Villefosse (A.), 169.
Hoffbauer (F.), 63, 64.
Houët (N.), 208.
Houssaye (H.), 65.
Hugo (L.), 154.
Huillard-Bréholles, 155.
Hurtaud, 66.
Husson (A.), 67.
Huysmans (J.-K.), 209, 210.

Jadart (H.), 499.
Jaillot, 68.
Jean de Thoulouse (le P.), 378.
Jollois (J.-B.-P.), 69.
Jorand (J.-B.-J.), 264.
Jourdain (Ch., 379, 380, 381, 382.
Juge (F.-P.), 503.
Jullian (C.), 124.

Kellogg (L.-Th.), 211.
Kohler (Ch.), 500.

L... (F.-J.), 501.
Lacaille (H.), 383.
Lacombe (P.), 6, 70.
Lacordaire (A.-L.), 384.
La Gournerie (E. de), 71.
Laloy (docteur H.), 212.
Lamarre (N. de), 72.
Lambeau (L.), 265, 385.
Lamouroux (G.), 386, 425.
Landau, 266.
Landon (C.-P.), 78.
Largemain, 502.
Lasteyrie (R. de), 213, 267.
Launoy (l'a. J. de), 387.
Laurière (G. de), 156.
Lazare, 73.
Le Batissier, 44.
Lebeuf (l'abbé J.), 25, 74, 75, 76.
Lebrun (A.), 388.
Lecoq (C.), 389.
Lefebvre (Ch.), 147.
Lefeuve, 77.
Lefranc (A.), 390.
Legrand (J.-G.), 78.
Legrand (M.), 125, 176, 268, 269, 270.

Legrand (N.), 271, 391.
Leguay (L.), 272.
Le Maire, 79.
Lenoir (Alb.), 81, 127, 274, 394.
Lenoir (Alex.), 80, 126, 273, 392, 393.
Le Roux de Lincy, 128.
Leynadier (C.), 44.
Lobineau (dom), 81 *bis*.
Longnon (Aug.), 82, 154, 504.
Longpérier (A. de), 158, 275, 276, 277, 484.
Lorenz (O.), 7.
Lucas (Ch.), 395.
Luchaire (A.), 214, 215, 396.
Lutécien, pseudonyme, 159.

Mabille (F.), 216.
Madaune (l'a. de), 397.
Magne (Ch.), 83, 160, 217, 218, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284.
Magny, 66.
Malingre (Cl.), 84.
Mar (L.), 219.
Mareuse (E.), 161.
Martin (H.) (l'historien), 162.
Martin-Ginouvriez (F.), 285.
Mas-Latrie (L. de), 206.
Mazard, 286.
Ménorval (E. de), 85, 398.
Méric (E.), 399.
Meyer (P.), 163.
Millin (A.-L.), 86.
Molinier (E.), 400.
Montaiglon (A. de), 401.
Moreau de Mautour (P.-B.), 287.
Mowat (R.), 87, 288, 402, 485.
Müntz (E.), 403, 470.

Napoléon III, 220.
Narbey (l'a. C.), 221.
Nénot, 404.
Nicard (P.), 289, 405.
Normand (Ch.), 8, 88, 108, 129, 130, 131, 132, 164, 165, 166, 167, 406, 407, 408.
Noviant, 290.

Omont (H.), 222, 409, 410, 505, 506, 507.
Ouin-Lacroix (Ch.), 411.

P. (J.), voir Périn, J.
Pannier (L.), 89.
Paquier (l'a. J.), 508.
Péchenard (P.-L.), 509.
Pelet (A.), 133.
Pellot, 499.
Périn (J.), 9, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 483, 487.
Perrot (G.), 90.
Philippe (J.), 230.
Philippon (G.), 510.
Pichard, 423.
Pichon (baron J.), 168.
Picquenard (Ch.), 231.
Piganiol de la Force, 91.
Pinçon (P.), 2 *bis*, 323.
Pinvert (L.), 511.
Planchon (G.), 424.
Pluyette (Ch.), 512.
Poirée (E.), 425.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), 189.
Proth (M.), 170.
Prou (M.), 513.

Quicherat (J.), 232, 233, 234, 291, 292, 293, 426, 427.
Quinet (E.), 428.

Ramond du Pouget, 92.
Raunié (E.), 93.
Reilhac (comte de), 429.
Reinach (S.), 94.
Renier (L.), 171.
Renouard (A.-A.), 514.
Renouard (Ph.), 95, 96, 515, 516.
Revol, 430.
Robert (Ch.), 171.
Robida (A.), 97.
Rochas (A. de), 431.
Roman (J.), 294.
Rondeau (Ph.), 432.
Rondelet (E.), 433, 434.
Rondonneau de la Motte, 435.
Roubinovitch (J.), 195.
Rousseau (Cl.-B.), 98.
Rousselet (A.), 436.
Ruble (baron A. de), 235, 437.
Ruelle (Ch.-Ém.), 10.
Ruprich-Robert, 173.

Saint-Yves (l'a. P.-M.-B.), 517.
Sainte-Beuve, 438.
Saulcy (L.-F.-J. Caignart de), 236, 237.

Sauval (H.), 98.
Sébillot (P.), 238.
Sellier (Ch.), 239, 240, 295, 296, 297, 439, 440.
Selmersheim, 441.
Simond (Ch.), 99.
Soufflot (J. G.), 442.
Soulier (le P.), 443.
Stein (H.), 518, 519.

Tanon (L.), 100.
Tarry (H.), 444.
Taxil, 445.
Tesson, 364, 441, 446, 447, 448, 449, 450.
Teysseyre (A.), 451.
Thédenat (l'a. H.), 298, 299.
Thiéry, 101.
Tisserand (L.-M.), 17.
Toulouze (E.), 241, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307.
Tourneux (M.), 11, 452.
Troche (M.-N.), 453, 454.
Tuetey (A.), 12, 112.

Vacquer (Th.), 102, 174, 308, 309.
Valet (P.), 242, 310, 455, 456, 457, 458, 520, 521.
Van Buchel, 103.
Van Langeraad (L.-A.), 104.
Vauvillé (O.), 311, 312.
Viatte (J.), 459.
Vidier (A.), 13, 104, 460.
Villain (G.), 175.
Vos (Luc de), 176.

Wallinus (G.), 522.
Wallon (H.), 105.
Weiss (N.), 461.

TABLE DES MATIÈRES

RELATIVES A LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

Aléandre (Jérôme), page 272.
Antiquités diverses, 259, 260, 270.
Aqueduc romain, 259.
Arènes de Paris, 253-255, 270.
Arnauld (la mère Angélique —), 271.
Association des dames anglaises, 269.
Avenue des Gobelins, 262.
Bacchus (statue de —), 259, 260.
Bénédictins anglais (monastère des —), 265.

Bernardins (couvent des —), 267, 270.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. Voir Sainte-Geneviève.
Bièvre (rivière de), 256, 258, 261.
Borne milliaire, 255, 260, 270.
Boulevard Saint-Michel, 262.
Bruno (Giordano) à Paris, 271,
Budé (Guillaume), 273.

Carmes (les Grands —), 270.
Catacombes, 269.
Caves anciennes, 259, 262, 265, 270.
Céramique parisienne, 260.
Cimetière gallo-romain, 259, 260.
Collège d'Harcourt, 261, 262.
Collège de Boncourt, 267.
Collège de Clermont, 267.
Collège de Cluny, 263.
Collège de France, 262, 265, 266, 267, 268.
Collège de Lisieux, 262.
Collège de Montaigu, 271.
Collège de Navarre, 266, 267, 269
Collège de Reims, 266.
Collège de Tournay, 267.
Collège des Bernardins, 266, 267, 269, 270.
Collège des Bons-Enfants-Saint-Victor, 272.
Collège des Serviteurs-de-Sainte-Marie, 269.
Collège du Cardinal-Lemoine, 265.
Collège du Mans, 263.
Collège Fortet, 266, 270.
Collège Louis-le-Grand, 270. — Voir aussi collège d'Harcourt.
Collège Sainte-Barbe, 268.
Cordeliers (église des —), 263.
Cordelières de Saint-Marcel, 270.
Croiset (Alfred), 273.

Daubrée (Gabriel), 273.
Driart, Pierre (chronique de —), 263.
École de médecine, 262.
École polytechnique, 269, 270.
Estienne (les), 272.
Ésus (autel à —), 259.

Faculté de médecine (l'ancienne), 263, 266, 270.
Faculté de théologie de Paris, 264.

Faubourg Saint-Marceau, *alias* Saint-Marcel, 256, 258, 259, 261, 262.
Feuillantines, 257, 263.
Fouilles (et découvertes) place du Panthéon, 259.
— Place du Petit-Pont, 259.
— Dans le Lycée Saint-Louis, 259.

Fouilles au cloître Saint-Marcel, 260.
— à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 261.
— diverses, 261.

Gobelins (manufacture des —), 262, 266, 270.
Grévin, 272.

Hôpital Cochin, 263.
Hôtel, rue Lhomond, 267.
Hôtel de Condé, 262.
Hôtel de Miramion, 269.
Hôtel-Dieu, 263, 265, 268, 269.

Imprimerie, imprimeurs, 258, 263, 271, 272.
Inscriptions, 270, 271.

Jacobins (couvent des), 268.
Jardin des apothicaires (ancienne École de pharmacie), 268.
Jardin des plantes. — Marat au —, 271.
— Bernardin de Saint-Pierre (intendant du —), 271.
Voir Muséum d'histoire naturelle.
Jodelle, 272.
Julien (l'empereur), 271.
Julienne (pavillon de —), 265, 269.

Labiénus (bataille de) contre les Parisiens, 256, 257, 258.
Lampe antique, 260.
Le Moine (Jean), 272.
Libraires, librairies, 256, 271, 272.
Lycée Henri-IV, 270.
Lycée Saint-Louis. — Voir collège d'Harcourt.
Lycéum philosophal de St-Marceau, 271.
Mairie (ancienne) du XIIe arrondissement, 263.
Marat (quartier de —), 260.
Masques, 261.
Maternité de Paris, 263.
Michelet, 273.
Montagne Sainte-Geneviève, 257, 258, 267, 272.
Mur de Philippe-Auguste, 257, 258, 260, 261.
Musée de Cluny, 252, 269.
Muséum d'histoire naturelle, 269.

Notre-Dame de Paris, 261.
Panthéon (et nouvelle église Sainte-Geneviève), 257, 262, 264, 266, 267, 268, 269.
— Société du —, 258.
Paré (Ambroise), 273.
Pâris (le diacre), 256, 258, 273.
Petit (les libraires —), 272.
Pharmacie centrale des hôpitaux, 269.
Pitié (Hôpital N.-D. de —), 265.
Place du Panthéon, 261.
Place Maubert, 270.
Place Saint-André-des-Arts, 262.
Pluyette, 272.
Port-Royal, 265, 268, 270, 271, 272, 273.
Porte de la Tournelle, 267.
Porte Saint-Bernard, 261, 267.
Porte Saint-Jacques, 257, 270.
Poteries anciennes, 262.
Puits Certain (le), 267.

Quai de la Tournelle, 269.
Quais (les), 270.
Quartier latin, 256.

Ramus, 273.
Reine Blanche (maison dite de la —), 265.
Rive gauche de la Seine, 261.
Rue Dante, 255, 269.
Rue de la Bûcherie, 263.
Rue de la Harpe, 262.
Rue des Écoles, 262.
Rue des Fossés-Saint-Jacques, 259.
Rue du Cardinal-Lemoine, 261.
Rue Galande, 267, 269.
Rue Hautefeuille, 268.
Rue Laplace, 259.
Rue Lhomond, 267.
Rue Nicole, 259, 261, 270.
Rue Saint-Jacques, 268, 270.
Rue Valette, 259, 261, 265, 269.
Ruelle des Gobelins, 263, 269.

Saint-André-des-Arcs, 273.
Saint-Benoit (curés de —), 258, 263.
— Charnier de —, 259, 264, 266.
— Eglise —, 269.
Saint-Blaise (chapelle —), 269.
Saint-Crépin-le-Grand (abbaye de —), 269.

Saint-Denis (abbaye de —), 269.
Saint-Etienne-des-Grecs, *alias* des Grès, 264, 267.
Saint-Etienne-du-Mont (église et paroisse —), 256, 262, 263, 265, 270.
— Charnier de —, 259, 264.
— Pressoir mystique à —, 261.
Saint-Hilaire (église —), 255, 267.
Saint-Jacques (couvent —), 263, 267.
— Paroisse — du Haut-Pas, 265.
Saint-Julien-le-Pauvre (église —), 266, 267, 269.
Saint-Marcel (église et paroisse —), 260, 266.
— Cloître —, 268.
— Cimetière —, 270, 271.
Saint-Médard (cimetière de —) 257.
— Tumulte de —, 258.
— Convulsionnaires de —, 258.
— Eglise —, 263, 266, 268, 270.
Saint-Michel (faubourg —), 259.
Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 261, 268.
Saint-Père de Melun (abbaye de —), 269.
Saint-Séverin (quartier —), 256.
— Charnier de —, 259.
— Eglise —, 263, 266, 270, 273.
Saint-Victor (abbaye de —), 256, 265, 266, 268, 270.
— Faubourg —, 259.
Sainte-Geneviève (abbés de —), 219, 257.
— Cartulaire de —, 258.
— Abbaye de — 259, 264, 269.
— Châsse et lampadaire de —, 262, 270.
— Bibliothèque —, 262, 264, 266, 268, 269, 270.
— Eglise ancienne —, 261, 264, 267.
Sainte-Geneviève. — Nouvelle église. — Voir Panthéon.
— Statue de —, 270.
— La vie de —, 271, 272, 273.
Salpêtrière (la), 269.
Sarcophages, 261.
Schutzenberger, 273.
Scipion (maison de —), 267.
Sépultures, 261.
Société du Panthéon, 258.
Sorbon (Robert de), 271.
Sorbonne, 264, 265, 266, 267.
Sourds-muets (institution nationale des — de Paris). 264.
Statues, 259, 270.
Stèle antique, 260.
Substructions antiques, 259, 261, 269.

Tavernes, 256.
Tableau (présumé) de Raphaël, 262.
Thermes de Julien, 251, 252.
Travaux de Paris en 1366, 257.
Trousse de médecin, 261.
Typographie grecque à Paris (à la Sorbonne), 257.

Université de Paris, 256, 263, 264, 265, 266, 270, 272.

Vacherot, 273.
Val-de-Grâce, 262, 269.
Vénus (statue de —), 260.
Villon (François), 272, 273.
Vitraux, 261, 263, 266.
Voies romaines de la rive gauche de la Seine, 257, 258, 259, 262.

LISTE DES MEMBRES

DE

« LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

(V^{e} et XIIIe Arrondissements).

Mme AUGER (Vve), née Lebacqz (Émile), Rentière,
rue Le Goff, n° 1.

MM. BADIER (J.), Pharmacien,
boulevard Saint-Marcel, n°s 58 et 60.

BAILLIÈRE (Henri), Libraire-Éditeur,
boulevard Saint-Germain, n° 115

BARON (Charles),
rue des Graves, n° 55.

BARTAUMIEUX (Charles) (A. ✱), Architecte-Expert à la Cour d'Appel,
rue de la Boëtie, n° 66.

BENOIT (Pierre-Émile), Docteur en Médecine,
rue des Écoles, n° 16.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE POLYTHECNIQUE (La),
M. le commandant Pinet, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS (La),
rue de Sévigné.

BOUCHET (Du), Docteur en Médecine, Licencié en Droit,
rue d'Amsterdam, n° 6.

BOURNON (Fernand), (I. ✱), Archiviste paléographe,
rue Antoine-Roucher, n° 12.

BOUTILLIER (Gaston), Rentier,
boulevard Saint-Germain, n° 90.

MM. Camberlin (Paul), Publiciste,
boulevard Saint-Michel, n° 5.

Capitan (Louis) (I. ✿), Docteur en Médecine, Ancien Président de la Société d'Anthropologie, Professeur à l'École d'Anthropologie, Membre de la Commission des Monuments mégalithiques, VICE-PRÉSIDENT,
rue des Ursulines, n° 5.

Chafotte (Jules) (✿), Avoué de première instance,
rue de Rennes, n° 76.

Champion (Honoré), Libraire-Éditeur,
quai Voltaire, n° 9.

Chapet (Georges), Huissier près le Tribunal Civil,
boulevard Saint-Michel, n° 9.

Charlier-Thibur, Rédacteur au *Temps*,
rue du Sommerard, n° 35.

Charpentier (Oscar), de la Société Archéologique de Rambouillet,
rue Linné, n° 12.

Chevalier-Maresq (Henri), Avocat à la Cour d'Appel,
rue La Rochefoucauld, n° 27.

Circaud, Homme de Lettres,
rue Anselme (à Neuilly-sur-Seine), n° 8.

De Coëne (Louis), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel,
place Saint-Sulpice, n° 5.

De Courcel (Georges), Membre de plusieurs Sociétés savantes,
boulevard Haussmann, n° 178.

De Courcel (Valentin), Maire d'Athis-Mons,
rue de Vaugirard, n° 20.

Crémieux (Albert-Gaston), Avocat à la Cour d'Appel,
rue Saint-Jacques, n° 42.

Crouet (Mme),
rue de Luynes, n°2.

Dabot (Henri), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel,
rue de Médicis, n° 11.

Dauchez (Georges), Notaire,
quai de la Tournelle, n° 37.

Dauvert (Paul), Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture de la Seine,
rue Monge, n° 21.

MM. Delagrave (Charles) (O. ✠), Libraire-Éditeur,
rue Soufflot, n° 15.

Delimeure (Arthur),
quai de Béthune, n° 36.

Deshayes (Louis), Avocat à la Cour d'Appel, Président de la Jeunesse Républicaine,
boulevard Saint-Germain, n° 94.

Deslandres (Paul), Archiviste-Paléographe,
rue de Verneuil, n° 62.

Desplas (Georges), Avocat à la Cour d'Appel, Conseiller municipal,
rue de l'Arbalète, n° 34.

Devis (Ludovic), Docteur en Médecine,
boulevard Saint-Germain, n° 3.

Dramard (Léon), Rentier,
à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Saint-Vincent, n° 9.

Dufour (Adolphe) (I. ✠), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil,
à Corbeil (Seine-et-Oise).

Durand (Maurice), Avocat à la Cour d'Appel, Docteur en Droit,
à Courbevoie (Seine), rue Saint-Denis, n° 267.

École Sainte-Geneviève (L'),
rue Lhomond, n° 18.

Fauvelle (René), Docteur en Médecine,
rue de Médicis, n° 11.

Fège (René),
rue Lauriston, n° 5.

Fermond (Émile), Marchand d'objets d'art,
rue de l'Odéon, n° 13.

Ferrand (Léon), Architecte,
aux prisons de Fresnes (Seine).

Flobert (Mme Gustave) (A. ✠), Vice-présidente du Comité des Dames de l'Alliance Française du XVIe arrondissement,
rue Ranelagh, n° 82.

Flobert (Paul) (A. ✠), Secrétaire général de la Société archéologique, historique et artistique *Le Vieux Papier*,
rue Ranelagh, n° 82.

Fortier (Gustave), Avocat à la Cour d'appel, suppléant du Juge de Paix du Ve arrondissement,
rue Gay-Lussac, n° 22

MM. Fromageot (Paul), Avocat à la Cour d'Appel, membre de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise,
rue de l'Université, n° 11.

Gaston (M. l'abbé),
Vicaire à Saint-Médard.

Gazier (Augustin) (✠, I. ❶), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres,
rue Denfert-Rochereau, n° 22.

Giard (René), Archiviste-Paléographe,
rue Leverrier, n° 9.

Gilles (Étienne-Henri), Comptable,
rue de Tolbiac, n° 53.

Godeau (Henri),
boulevard Saint-Michel, n° 87.

Gouaux (Paul), Négociant en vins,
rue Valette, n° 21.

Guéneau (L'abbé), Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet,
boulevard Saint-Germain, n° 39.

Henry (Abel), Archiviste-Paléographe, Rédacteur à l'*Éclair*,
boulevard Rochechouart, n° 37.

Herbet (Félix) (✠, I. ❶), Avocat à la Cour d'Appel, Archiviste-Paléographe, Maire du VIe arrondissement,
boulevard Saint-Germain, n° 127.

Hoffbauer (F.) (I. ❶), Artiste Peintre, VICE-PRÉSIDENT,
boulevard de Montparnasse, n° 40.

Hubert (Jules) (A. ❶), Sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine,
boulevard Saint-Germain, n° 32.

Huré (Henri),
rue Lacharrière, n° 5.

Institution chevallier (L'),
rue du Cardinal-Lemoine, n° 65.

Irisson (Abel), Sous-Inspecteur des Domaines,
rue des Écoles, n° 8.

Joanne (Edmond), Distillateur,
quai de la Tournelle, n°s 55 et 57.

Joly (Auguste), Rentier,
rue Gay-Lussac, n° 21.

Joly (Mme Louis), née Marguerite Lépine, Artiste dessinateur,
rue Denfert-Rochereau, n° 18 ***bis***.

MM. LAGARDE (Jean) (✠), Entrepreneur de travaux publics,
rue Gay-Lussac, 30.

LALLEMAND (François-Étienne), Bibliothécaire, Membre du conseil héraldique de France,
Avenue des Gobelins, n° 36.

LARCHER (Albert),
rue de Sèvres, n° 23.

LAUGIER (André) (✠), Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue de Clichy, n° 23.

LAUNAY (L'abbé de),
Curé d'Asnières (Seine).

LE CHEVALLIER (Émile), Libraire-Éditeur,
rue de Savoie, n° 16.

LE COMTE (Gustave), Architecte-Expert près le Tribunal civil,
rue Denfert-Rochereau, n° 32.

LEGOUGEUX-Defontaine (Louis) (✠), Publiciste,
boulevard Saint-Germain, n° 144.

LEGRAND (A.), Docteur en Médecine,
à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, n° 136 *bis*.

LEGRAND (Noé), Bibliothécaire universitaire à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, TRÉSORIER,
rue Denfert-Rochereau, n° 23.

LEMAIRE (Alexandre) (✠), Secrétaire de l'Administration, au Lycée Henri-IV (en retraite),
Lycée Henri-IV, rue Clovis, n° 23.

L'EPINE (De),
rue de Fontenay, n° 14, à Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

LESENNE (Eugène), Bibliophile,
boulevard Haussmann, n° 73.

LESÊTRE (Abbé Henri), Curé de Saint-Etienne-Du-Mont,
rue Descartes, n° 30.

LOLIÉE (Frédéric) (I. ✠), Homme de Lettres, Lauréat de l'Institut,
rue Copernic, n° 48,

MABILLE (François) (A. ✠), Architecte,
rue Abbé-de-l'Epée, n° 5.

MAGNE (Charles) (I. ✠, O. ✠), Archéologue, Membre de plusieurs Sociétés savantes, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
rue Lebrun, n° 37.

MM. MALASSEZ (Louis) (✠), Docteur en Médecine, Membre de l'A
démie de Médecine,
boulevard Saint-Germain, n° 1

MANNEVILLE (Charles-Henri) (I. ❶), Rédacteur au ministère
Commerce,
avenue des Gobelins, n°

MARCOU (Francois, dit Léopold) (✠), Professeur honoraire
Lycée Louis-le-Grand,
rue du Four, n

MARESTAING DE MAURAN (Mme Hippolyte),
Avenue Bugeaud, n°

MAREUSE (E.), Secrétaire du Comité des Inscriptions p
siennes, Membre de la Commission municipale du Vi
Paris,
boulevard Haussmann, n°

MARTIN-GINOUVIER (François), Publiciste,
rue Bonaparte, n°

MÉHEUX (Félix) (I. ❶), Dessinateur artiste, ARCHIVISTE-
BLIOTHÉCAIRE,
rue Lhomond, n°

MEURGÉ (Albert), (✠, I. ❶), Avocat à la Cour d'appel, M
du V° arrondissement, PRÉSIDENT,
quai de la Tournelle, n°

MILLET (Paul) (✠), Ancien Membre du Tribunal de Comm
de la Seine, ancien Président de la Chambre Syndicale
Entrepreneurs de couverture, plomberie, assainissemen
hygiène,
rue de Rennes, n° 1

NÉRAUD (Charles), Bibliophile,
boulevard Saint-Michel, n°

NICOLLE (Pierre),
rue Bizet, n°

NORMAND (Charles), Architecte Diplômé par le Gouvernem
Président de la *Société des amis des Monuments*, Membr
la Commission municipale du Vieux Paris.
rue de Miromesnil, n°

OLLIVET, Chirurgien-Dentiste,
rue du Bac, n°

OUZÉ (Mme), Collectionneur de Tableaux anciens,
rue Jean-de-Beauvais, n

MM. Pendariès (Jules), Statuaire.
rue des Écoles, n° 2.

Périn (Mme Jules),
rue des Ecoles, n° 8.

Périn (Louis-Jules) (A. ✡, O. ✠), Architecte Diplômé par le Gouvernement, SECRÉTAIRE pour le Ve arrondissement,
rue des Écoles, n° 8.

Petit (Paul), Propriétaire,
rue de Poissy, n° 7.

Piette (Alfred), Ancien magistrat,
boulevard Saint-Michel, n° 89.

Pinvert (Lucien) (A. ✡), Docteur en Droit, Docteur ès Lettres, Avocat à la Cour d'Appel,
boulevard Saint-Michel, n° 16.

Pirou (Eugène), (✠, I. ✡), Photographe,
boulevard Saint-Germain, n° 5.

Poirée (Élie), Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève,
place du Panthéon, n° 6.

Potier (Louis),
rue Jacob, n° 3.

Pouillet (Eugène), (✠), Avocat à la Cour d'Appel, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats,
rue de l'Université, n° 10.

Rageot (Pharmacien),
boulevard Port-Royal, n° 4.

Renard (Auguste-Julien, (I. ✡), Propriétaire,
place de la Sorbonne, n° 2.

Rhoné (Arthur), Membre de la *Société des Amis des Monuments parisiens*,
rue du Pré-aux-Clercs, n° 10.

Ribes (Antoine), Entrepreneur de démolitions,
boulevard de l'Hôpital, n°s 118-120.

Rich (Victor), Architecte,
rue du Cardinal-Lemoine, n° 73.

Rouge (Alphonse), Ancien sous-chef de la Ville de Paris,
rue Claude-Bernard, n° 33.

Roussel, Ingénieur, entrepreneur de Travaux publics,
rue de la Glacière, n° 12.

ROZENBAUM (Gustave), Docteur en Médecine, Chirurgien-Dentiste,
boulevard Saint-Marcel, n° 70.

RUELLE (Charles-Emile)(✠), Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,
place du Panthéon, n° 6.

SALMONT (Lucien) (A. ✠), Avocat à la Cour d'Appel,
rue du Sommerard, n° 16.

SARDOU (Victorien) (O. ✱), Membre de l'Académie Française, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue de Madrid, nos 26 et 28.

SCHURR (Alexandre), Homme de Lettres, SECRÉTAIRE pour le XIIIe arrondissement,
boulevard Saint-Michel, n° 121.

SÉBILLOT (Paul)(✠),Membre de la Commission des Monuments mégalithiques, Directeur de la *Revue des Traditions populaires*,
boulevard Saint-Marcel, n° 80.

SEGOND (Paul) (O. ✠), Professeur à la Faculté de Médecine,
quai d'Orsay, n° 11.

SÉMICHON (Jules), Rentier,
rue Jeanne-Hachette, n° 13.

SICARD (L'abbé), Curé de Saint-Médard,
rue Daubenton.

STERBINI (Mme), Archéologue,
rue Rumkorff, n° 8.

TARBOURIECH (Ernest), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, Professeur au Collège Libre des Sciences morales et politiques,
rue du Sommerard, n° 19.

THÉRY (José), Avocat à la Cour d'Appel,
rue Meslay, n° 9.

THIERRY (Louis), Architecte,
rue Faidherbe, n° 42.

THIERRY (Auguste),
rue Quincampoix, n° 80.

THOMAS (Alphonse) (✠), Directeur de la Grande Carrosserie du XIIIe arrondissement,
rue Duméril, nos 12 et 14.

THOYER-ROZAT (Mme, née Millet, Thérèse),
rue Marbeuf, n° 19.

TINELLE (Gaston), Sténographe, Reviseur à la Chambre des Députés,

rue de l'Université, n° 135.

TOURNIEL (Paul),

rue Herschel, n° 3.

TUMBEUF (Alexis), Attaché à la Préfecture de la Seine,

rue Robert-Lecoin, n° 4.

VALET (Paul) (A. ✠, ✹, ✠,), Chef de Bureau à la Société générale, VICE-PRÉSIDENT,

boulevard Saint-Michel, n° 30.

VAVASSEUR (Jacques), Avocat à la Cour d'Appel,

rue Gay-Lussac, n° 1.

VERGEADE (Noël) (A. ✠, ✠), Docteur en Médecine,

boulevard Saint-Marcel, n° 70.

VIDAL (Mme Léon),

rue Constantinople, n° 22.

VIOLLET (Paul), ✱, Membre de l'Institut, Bibliothécaire de l'École de Droit,

rue Cujas, n° 5.

VIVIANI (René), Avocat à la Cour d'Appel,

rue de Rennes, n° 106 *bis*.

VRAIN (Octave), Docteur en Médecine,

rue des Écoles, n° 18.

WUHRER (Mme),

rue Gay-Lussac, n° 66.

ZANOTTE (Mlle Blanche),

rue Linné, n° 10.

31-1-03. — Tours, Imp. Arrault et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le *Tome III* (1899-1902)

BUREAU de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*. . . 1
Conseil d'Administration 3

Ire PARTIE

Actes du Comité d'études de la Montagne Sainte-Geneviève.

Assemblée générale du 20 juillet 1899. 5
Exposé des travaux de l'exercice 1898, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait) 5
Compte rendu financier de l'exercice 1898, par M. Paul Valet, Trésorier 7
Assemblée générale du 3 mai 1900. 8
Exposé des travaux de l'exercice 1899, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait). 8
Compte rendu financier de l'exercice 1899, par M. Paul Valet, Trésorier 11
Assemblée générale du 23 juillet 1901. 12
Exposé des travaux de l'exercice 1900, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait) 12

Compte rendu financier de l'exercice 1900, par M. Paul Valet, Trésorier. 16
MODIFICATIONS AUX STATUTS 17
Assemblée générale du 26 juillet 1902. 18
Exposé des travaux de l'exercice 1901, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait). 18
Compte rendu financier de l'exercice 1901, par M. Noé Legrand, Trésorier. 22
LA SALPÊTRIÈRE, *Histoire et Bâtiments*, conférence faite à la Salpêtrière, le 22 juin 1901, par M. Paul Valet 27
LE PANTHÉON, conférence faite le 23 juillet 1901, à la mairie du Ve arrondissement, par M. Paul Valet 39
Essay sur l'idée de peindre la coupe du Dôme futur de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, par Revol, conseiller au Parlement de Paris (d'après un manuscrit communiqué par M. A. Gazier, professeur en Sorbonne). 54
LE VAL-DE-GRACE : *les bâtiments* ; *la vie au couvent* ; *l'hôpital militaire*, conférence faite le 13 mai 1902, à la mairie du Ve arrondissement, par M. Paul Valet 59

IIe PARTIE

DOCUMENTS

Notices, notes, mémoires, inventaires, etc.

LES DIVINITÉS PAIENNES SUR LA RIVE GAUCHE DE L'ANCIENNE LUTÈCE, par M. Charles Magne. 90
AU MUSÉE DE CLUNY. *Recherches sur le tableau catalogué sous le n°* 1682, par M. Paul Valet. 171
L'AMPHITHÉATRE de l'ancienne Faculté de Médecine et les jetons des doyens, par M. Noé Legrand. 182
QUELQUES MOTS SUR LE QUARTIER DE MARAT. *Trouvailles faites sur l'emplacement des démolitions*, par M. Noé Legrand. 196
LE MASQUE MORTUAIRE de la Mère Angélique Arnauld, par M. A. Gazier 201

Les Feuillantines de Paris (1622-1792), par M. F. Mabille. . 207
Bibliographie, par M. Paul Valet. 232
Calendrier d'un bourgeois du quartier latin (de janvier 1872 *au* 31 *décembre* 1887), par Henri Dabot. 232
La Cité future, essai d'une utopie scientifique, par Ernest Tarbouriech. 238
Essai d'une bibliographie historique et archéologique des Ve et XIIIe arrondissements, par M. Ch.-Émile Ruelle . . . 242
Listes des membres 281
Table des matières 291

ERRATUM

Tome III

Page 118, § V, cinquième alinéa : ithyphalliques (au lieu de étyphalliques).

Page 213, ligne 28 : près de cette dernière ville (au lieu de *en cette dernière ville*).

Page 215, ligne 26 : 2.100 livres (au lieu de 2.100 *francs*).

Page 216, ligne 16 : les plans (au lieu de *les places*).

Page 218, ligne 5 : au-dessus (au lieu de *au-dessous*).

Page 219, ligne 26 : 1632 (au lieu de 1642).

Page 224, dernière ligne : pour la première fois en 1624 (au lieu de *pour la première en* 1624).

Page 232, ligne 9 : cette pierre a été tirée (au lieu de *cette pierre a été livrée*).

Page 248, n° 60 : Histoire de la ville et du diocèse de Paris au lieu de *Histoire de la vie* et...).

Page 273, n° 529 : après 1721, ajouter : (lire 1731).

L'éditeur-gérant, PAUL VALET.

31-1-03. — Tours, E. ARRAULT et Cie.

AVIS

La Montagne Sainte-Geneviève publie un *Bulletin* périodique (Statuts, art. 18).

Chaque tome du *Bulletin* comprend :

Le tome Ier les exercices des années 1895-1896.

Le tome II ceux des années 1897-1898.

Le tome III ceux des années 1899-1902.

Le prix de la cotisation annuelle est de 6 francs.

N. B. — *Le* Bulletin *n'est tiré qu'à un nombre égal à celui des Membres adhérents du* Comité d'Etudes. *(Il n'est pas mis dans le commerce.)*

Toutes les communications doivent être adressées directement à M. Paul Valet, Vice-Président de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, Boulevard Saint-Germain, n° 96, ou à M. Ch. Magne, Secrétaire général, rue Lebrun, n° 37, à Paris.

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305